



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 13 - Numéro 28

14 juillet 2016



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	6
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision	10
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	42
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	74
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	

5. Institutions financières	81
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	88
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	196
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Entreprises de services monétaires et Contrats publics	307
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public	
8.5 Autres décisions	
9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	313
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	

9.4 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LAMF
- BDR : Bureau de décision et de révision
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLE D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 juillet 2016 – 9 h 30					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience au fond
	Josh Baazov et Earl Levett Parties intimées	Boro, Polnicky, Lighter Avocats			
	Feras Antoon et Mark Wael Antoon Parties intimées	Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Alain Anawati Partie intimée	Tétreault Renaud Dell'Aquila Markarian			
	John Chatzidakis et Eleni Psicharis Parties intimées	Poupart, Dadour, Touma et Associés			
	Allie Mansour Partie intimée	Lauzon Ménard Avocats			
	Isam Mansour et Mona Kassfy Parties intimées	M ^e Isabelle Lamarche			
	Karl Fallenbaum Partie intimée	M ^e Louis Belleau			



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 juillet 2016 – 9 h 30					
2016-011 SUITE	Craig Levett et Nathalie Bensmihan Parties intimées	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience au fond
	Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause	Osler, Hoskin & Harcourt			
	David Baazov Partie mise en cause	Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l.			
	Dundee Securities Ltd. Partie mise en cause	Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l.,s.r.l.			
	Industrielle Alliance Partie mise en cause	Waite & Associés			
	Banque Toronto-Dominion, Financière Banque Nationale, TD Waterhouse Canada Inc., Rbc Direct Investing Inc., Bmo Ligne D'action Inc., La Banque De Nouvelle-Écosse et Echelon Wealth Partners inc. Parties mises en cause				
14 juillet 2016 – 14 h 00					
2016-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience pro forma
	Mylène Fafard Partie intimée				

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 juillet 2016 – 14 h 00					
2015-027	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Kamran Shahid, 9322-5746 Québec Inc., Parties intimées</p> <p>Imran Shahid et 7267711 Canada Inc. Parties intimées</p> <p>Banque de Montréal, Banque TD Canada Trust, Caisse Populaire Desjardins de Sault-Au-Recollet- Montréal-Nord, Groupe CHCR Inc., Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de La Prairie et Desi Times Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Desrosiers Joncas Nouraie Massicotte</p> <p>Schurman Longo Grenier</p>	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
2016-017	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Christopher Minkoff, et 6337741 Canada Inc. Parties intimées</p> <p>Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Lex Operandi Services Juridiques Inc.</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p>	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience pro forma



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 juillet 2016 – 9 h 30					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Josh Baazov et Earl Levett Parties intimées Feras Antoon et Mark Wael Antoon Parties intimées Alain Anawati Partie intimée John Chatzidakis et Eleni Psicharis Parties intimées Allie Mansour Partie intimée Isam Mansour et Mona Kassfy Parties intimées Karl Fallenbaum Partie intimée Craig Levett et Nathalie Bensmihan Parties intimées Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause David Baazov Partie mise en cause Dundee Securities Ltd. Partie mise en cause Industrielle Alliance Partie mise en cause Banque Toronto-Dominion, Financière Banque Nationale, TD Waterhouse Canada Inc., Rbc Direct Investing Inc., Bmo Ligne D'action Inc., La Banque De Nouvelle-Écosse et Echelon Wealth Partners inc. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Boro, Polnicky, Lighter Avocats Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Tétreault Renaud Dell'Aquila Markarian Poupart, Dadour, Touma et Associés Lauzon Ménard Avocats M ^e Isabelle Lamarche M ^e Louis Belleau Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Osler, Hoskin & Harcourt Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Waite & Associés	Lise Girard	Demande de Craig Levett en jugement déclaratoire	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 août 2016 – 14 h 00					
2015-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Partners Indemnity Insurance Brokers Ltd. et Barry Downs Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dunton Rainville, Avocats	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de mesure de redressement, de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
6 septembre 2016 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné sencrl Létourneau, Gangné, sencrl	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Conférence préparatoire
8 septembre 2016 – 14 h 00					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Conférence de gestion	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 septembre 2016 – 9 h 30					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Josh Baazov et Earl Levett Parties intimées Feras Antoon et Mark Wael Antoon Parties intimées Alain Anawati Partie intimée John Chatzidakis et Eleni Psicharis Parties intimées Allie Mansour Partie intimée Isam Mansour et Mona Kassfy Parties intimées Karl Fallenbaum Partie intimée Craig Levett et Nathalie Bensmihan Parties intimées Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause David Baazov Partie mise en cause Dundee Securities Ltd. Partie mise en cause Industrielle Alliance Partie mise en cause Banque Toronto-Dominion, Financière Banque Nationale, TD Waterhouse Canada Inc., Rbc Direct Investing Inc., Bmo Ligne D'action Inc., La Banque De Nouvelle-Écosse et Echelon Wealth Partners inc. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Boro, Polnicky, Lighter Avocats Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Tétreault Renaud Dell'Aquila Markarian Poupart, Dadour, Touma et Associés Lauzon Ménard Avocats M ^e Isabelle Lamarche M ^e Louis Belleau Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Osler, Hoskin & Harcourt Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Waite & Associés	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 septembre 2016 – 9 h 30					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Josh Baazov et Earl Levett Parties intimées Feras Antoon et Mark Wael Antoon Parties intimées Alain Anawati Partie intimée John Chatzidakis et Eleni Psicharis Parties intimées Allie Mansour Partie intimée Isam Mansour et Mona Kassfy Parties intimées Karl Fallenbaum Partie intimée Craig Levett et Nathalie Bensmihan Parties intimées Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause David Baazov Partie mise en cause Dundee Securities Ltd. Partie mise en cause Industrielle Alliance Partie mise en cause Banque Toronto-Dominion, Financière Banque Nationale, TD Waterhouse Canada Inc., Rbc Direct Investing Inc., Bmo Ligne D'action Inc., La Banque De Nouvelle-Écosse et Echelon Wealth Partners inc. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Boro, Polnicky, Lighter Avocats Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Tétreault Renaud Dell'Aquila Markarian Poupart, Dadour, Touma et Associés Lauzon Ménard Avocats M ^e Isabelle Lamarche M ^e Louis Belleau Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Osler, Hoskin & Harcourt Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Waite & Associés	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 septembre 2016 – 9 h 30					
2009-041	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Mario Dumais, Mario Paquin, Gérald Parkin, Bartelomeo Torino, Richard Tremblay, Serge Belval et 9175-9704 Québec inc. Parties intimées</p> <p>Thinh Tuong Quan (aussi connu sous le nom de Jackie Quan) Partie intimée</p> <p>TD Waterhouse et Banque Toronto Dominion Parties mises en cause</p> <p>BMO Ligne D'action Inc., RBC Direct Investing, Royal Bank Plaza, Banque Royale Du Canada, Caisse Populaire Desjardins Pierre-Boucher et Courtage Direct Banque Nationale Parties mises en cause</p> <p>Gendarmerie Royale du Canada Partie intervenante</p> <p>Procureur général du Canada pour Agence du revenu du Canada Partie intervenante</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M^e Roland Roy</p> <p>Kaufman Laramée, s.e.n.c.r.l.</p> <p>M^e Hans Gervais</p> <p>Ministère de la Justice du Canada</p>	Claude St Pierre	<p>Demande de levée partielle de blocage et de mesures de redressement</p> <p>Demande en levée partielle du Procureur général du Canada pour Agence du revenu du Canada</p>	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 septembre 2016 – 9 h 30					
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Désyrrée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jurilis, Cabinet d'avocats	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant	Audience au fond
16 septembre 2016 – 9 h 30					
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Désyrrée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jurilis, Cabinet d'avocats	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant	Audience au fond
19 septembre 2016 – 9 h 30					
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Désyrrée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jurilis, Cabinet d'avocats	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant	Audience au fond
20 septembre 2016 – 9 h 30					
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Désyrrée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jurilis, Cabinet d'avocats	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 septembre 2016 – 9 h 30					
2016-009	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Mario Langlais, 9183-6643 Québec inc. et Gestion Finance Langlais inc. Parties intimées</p> <p>Banque de Montréal et Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Alepin Gauthier Avocats inc.</p>	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>	<p>Audience au fond</p> <p>Salle 13.07 Palais de justice de Montréal</p>
21 septembre 2016 – 9 h 30					
2015-025	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Désyrhée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Jurilis, Cabinet d'avocats</p>	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 septembre 2016 – 9 h 30					
2016-009	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Mario Langlais, 9183-6643 Québec inc. et Gestion Finance Langlais inc. Parties intimées</p> <p>Banque de Montréal et Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Alepin Gauthier Avocats inc.</p>	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>	<p>Audience au fond</p> <p>Salle 13.07 Palais de justice de Montréal</p>
12 octobre 2016 – 9 h 30					
2016-001	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Invico Investissements et Retraite Inc. et Marc St-Onge Parties intimées</p> <p>Groupe Financier Invico Inc. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</p> <p>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</p>	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription, changement de dirigeant responsable, mesure propre au respect de la loi et suspension d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 octobre 2016 – 9 h 30					
2016-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription, changement de dirigeant responsable, mesure propre au respect de la loi et suspension d'inscription	Audience au fond
	Invico Investissements et Retraite Inc. et Marc St-Onge Parties intimées	De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l..			
	Groupe Financier Invico Inc. Partie mise en cause	De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.			
14 octobre 2016 – 9 h 30					
2016-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription, changement de dirigeant responsable, mesure propre au respect de la loi et suspension d'inscription	Audience au fond
	Invico Investissements et Retraite Inc. et Marc St-Onge Parties intimées	De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l..			
	Groupe Financier Invico Inc. Partie mise en cause	De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.			
20 octobre 2016 – 14 h 00					
2015-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, mesure propre au respect de la loi, pénalité administrative, suspension d'inscription et nomination d'un dirigeant responsable	Audience pro forma
	Alliance pour la santé étudiante au Québec Inc., Lev Bukhman et Patrice Allard Parties intimées	McCarthy Tétrault, s.e.n.c.r.l.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 octobre 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Jean-Claude Vachon Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Brière et Lebeuf inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
25 octobre 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Jean-Claude Vachon Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Brière et Lebeuf inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 octobre 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Jean-Claude Vachon Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Brière et Lebeuf inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
27 octobre 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Jean-Claude Vachon Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Brière et Lebeuf inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 octobre 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Jean-Claude Vachon Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Brière et Lebeuf inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
21 novembre 2016 – 9 h 30					
2015-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marc Vaillancourt et Stable Capital Advisors Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Thibault, Roy Avocats	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, pénalité administrative, de retrait des droits d'inscription, de refus de dispense et de mesure propre au respect de la loi.	Audience au fond
22 novembre 2016 – 9 h 30					
2015-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marc Vaillancourt et Stable Capital Advisors Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Thibault, Roy Avocats	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, pénalité administrative, de retrait des droits d'inscription, de refus de dispense et de mesure propre au respect de la loi.	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 novembre 2016 – 9 h 30					
2015-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marc Vaillancourt et Stable Capital Advisors Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Thibault, Roy Avocats	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, pénalité administrative, de retrait des droits d'inscription, de refus de dispense et de mesure propre au respect de la loi.	Audience au fond
24 novembre 2016 – 9 h 30					
2015-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marc Vaillancourt et Stable Capital Advisors Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Thibault, Roy Avocats	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, pénalité administrative, de retrait des droits d'inscription, de refus de dispense et de mesure propre au respect de la loi.	Audience au fond
17 janvier 2017 – 9 h 30					
2016-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Gauthier et Les Assurances Michel Gauthier Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande de pénalités administratives, nomination d'un dirigeant responsable, mesure de redressement, suspension d'inscription, mesure propre au respect de la loi, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription et suspension de certificat	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 janvier 2017 – 9 h 30					
2016-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Gauthier et Les Assurances Michel Gauthier Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande de pénalités administratives, nomination d'un dirigeant responsable, mesure de redressement, suspension d'inscription, mesure propre au respect de la loi, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription et suspension de certificat	Audience au fond
19 janvier 2017 – 9 h 30					
2016-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Gauthier et Les Assurances Michel Gauthier Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande de pénalités administratives, nomination d'un dirigeant responsable, mesure de redressement, suspension d'inscription, mesure propre au respect de la loi, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription et suspension de certificat	Audience au fond

13 juillet 2016

2.2 DÉCISIONS**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2014-025

DÉCISION N° : 2014-025-010

DATE : Le 27 juin 2016

EN PRÉSENCE DE : M^e LISE GIRARD

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

MARC-ÉRIC FORTIN (personnellement et faisant affaires sous les raisons sociales : One-Land films (Les films une Terre) et Mark-Érik Fortin, producteur et One-Land (Une-Terre) et 1-Monde et Les films 1-Monde)

et

MATHIEU CARIGNAN

et

KARINE DÉPATIE

et

KARINE LAMARRE

et

ROLAND CHAPUT

et

JEAN-FRANÇOIS GAGNON

et

GENEVIÈVE CLOUTIER (GAGNON)

et

LOUISE LARENTE

et

CORPORATION ONE LAND DU CANADA INC.

et

LOVAGANZA 2015

et

FER ROUGE CREATIVE COMPANY

Parties intimées

et

2014-025-010

PAGE : 2

BANQUE DE MONTRÉAL, succursale 2116 l'Acadie et Legendre, 9150, boulevard de l'Acadie, bureau 10, Montréal (Québec) H4N 2T2;

et

BANQUE DE MONTRÉAL, succursale Knowlton, 101, chemin Lakeside, Lac-Brome, Knowlton, Québec, JOE 1V0;

et

BANQUE CIBC, 7250, boulevard Taschereau Ouest, suite 01, Brossard (Québec) J4W 1M9;
Parties mises en cause

DÉCISION

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2]

HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] Le 13 mai 2014¹, le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») a accueilli une demande *ex parte* de l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») dans le dossier 2014-025, en prononçant des ordonnances d'interdiction d'opération sur valeurs, des ordonnances d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs mobilières, ainsi que des ordonnances de blocages.

[2] La décision a été rendue lors de l'audience du 13 mai 2014 et les motifs furent produits le 16 juin 2014².

[3] Les intimés ont transmis par l'entremise de leur procureur un avis de contestation de la décision du 13 mai 2014³.

[4] Ultiment, les intimés se sont désistés de leur contestation.

[5] Le 5 septembre 2014⁴, le 12 décembre 2014⁵, le 30 mars 2015⁶, le 10 juillet 2015⁷, le 17 novembre 2015⁸ et le 14 mars 2016⁹, le Bureau a rendu des décisions afin de prolonger les ordonnances de blocage au présent dossier.

¹ *Autorité des marchés financiers c. Fortin (One-Land Films/Films Une Terre)*, QCBDR (Montréal), n°2014-025-001, 13 avril 2014, M^e St Pierre (décision verbale).

² *Autorité des marchés financiers c. Fortin (One-Land Films/Films Une Terre)*, 2014 QCBDR 69.

³ Préc., note 1.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Fortin (One-Land Films/Films Une Terre)*, 2014 QCBDR 95.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Fortin (One-Land Films/Films Une Terre)*, 2014 QCBDR 151.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Fortin (One-Land Films/Films Une Terre)*, 2015 QCBDR 51.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Fortin (One-Land Films/Films Une Terre)*, 2015 QCBDR 99.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Fortin (One-Land Films/Films Une Terre)*, 2015 QCBDR 148.

⁹ *Autorité des marchés financiers c. Fortin (One-Land Films/Films Une Terre)*, 2016 QCBDR 31.

2014-025-010

PAGE : 3

[6] Le 19 mai 2016, l'Autorité a transmis au Bureau une demande de prolongation des ordonnances de blocage présentable à la chambre de pratique du 23 juin 2016.

AUDIENCE

[7] Le 23 juin 2016, l'audience a eu lieu en présence du procureur de l'Autorité et du procureur des intimés, sauf de l'intimée Karine Despatie. Cette dernière était absente et non représentée.

[8] Le procureur de l'Autorité a d'abord présenté un bref historique des procédures pénales dans le dossier à la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale. Il a par la suite informé le tribunal que l'Autorité a déposé 247 constats d'infractions à l'encontre de 4 de 6 intimés relatifs aux motifs initiaux au soutien du présent dossier.

[9] Le procureur de l'Autorité a déposé une copie du plumitif relié aux procédures pénales actuellement en cours contre les intimés Marc-Éric Fortin, Mathieu Carigan, Karine Lamarre et Louise Larente.

[10] Le procureur de l'Autorité a mentionné que les motifs initiaux ayant justifié l'émission des ordonnances de blocage sont toujours présents.

[11] Il a également indiqué que l'enquête en son sens large se poursuit concernant les intimés faisant face à des poursuites pénales, mais que l'enquête se poursuit à l'égard des autres intimés.

[12] Le procureur des intimés présent n'avait aucun commentaire à formuler concernant la demande de l'Autorité.

[13] Le procureur de l'Autorité a conclu en plaidant qu'il est dans l'intérêt public que le Bureau prolonge ces ordonnances de blocage pour une période additionnelle de 120 jours.

ANALYSE

[14] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁰ prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession¹¹. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête, afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹².

[15] Le Bureau peut également ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt, la garde ou le contrôle¹³. Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de

¹⁰ RLRQ, c. V-1.1.

¹¹ *Id.*, art. 249 (1^o).

¹² *Id.*, art. 249 (2^o).

¹³ *Id.*, art. 249 (3^o).

2014-025-010

PAGE : 4

blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[16] Considérant que le procureur des intimés présent n'a présenté aucune preuve et argument à l'encontre de la demande;

[17] Considérant qu'en vertu du 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, le fardeau d'établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister et que l'enquête est terminée repose sur les intimés;

[18] Considérant que les motifs initiaux reliés aux ordonnances de blocage existent toujours et que l'enquête se poursuit, en son sens large, par les procédures en cours devant la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale et par la poursuite de l'enquête à l'égard des autres intimés dans le présent dossier;

[19] En conséquence, le tribunal convient qu'il est dans l'intérêt public de prolonger les ordonnances de blocage pour une période additionnelle de 120 jours.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, LE BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION, en vertu du 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*;

ACCUEILLE la demande de prolongation des ordonnances de blocage présentée par l'Autorité et, dans l'intérêt public :

PROLONGE les ordonnances de blocage qu'il a prononcées le 13 mai 2014¹⁴, telles qu'elles ont été renouvelées depuis, pour une période de 120 jours renouvelable commençant le **18 juillet 2016** et se terminant le **14 novembre 2016**, de la manière suivante, et ce, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

- **ORDONNE** à tous les intimés au présent dossier, ainsi qu'à leurs dirigeants, représentants et employés, de ne pas directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou dont elle en a la garde ou le contrôle pour eux, notamment auprès de la mise en cause Banque de Montréal, succursale L'Acadie et Legendre, numéro 2116, située au 9150, boulevard de L'Acadie, bureau 10, Montréal, la Banque de Montréal, succursale Knowlton, située au 101, chemin Lakeside, Lac-Brome, Knowlton et la Banque CIBC, située au 7250, boulevard Taschereau Ouest, suite 01, Brossard;
- **ORDONNE** aux mises en cause Banque de Montréal, succursale L'Acadie et Legendre, numéro 2116, située au 9150, boulevard de L'Acadie, bureau 10,

¹⁴ Préc., note 1.

2014-025-010

PAGE : 5

Montréal et Banque de Montréal, succursale Knowlton, située au 101, chemin Lakeside, Lac-Brome, Knowlton, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elles détiennent ou dont elles ont la garde ou le contrôle pour Marc-Éric Fortin ou Mark-Érik Fortin et/ou Jean-François Gagnon et/ou Geneviève Cloutier, dont notamment les comptes suivants :

- i. compte [...] dont le titulaire est Marc-Éric Fortin;
 - ii. compte [...] dont les titulaires sont Geneviève Cloutier et Jean-François Gagnon;
- **ORDONNE** à la mise en cause Banque CIBC, située au 7250, boulevard Taschereau Ouest, suite 01, Brossard, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle détient ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Marc-Éric Fortin ou Mark-Érik Fortin, dont notamment les comptes suivants :
 - i. compte [...], dont le titulaire est Marc-Éric Fortin;
 - ii. compte [...], dont le titulaire est Marc-Éric Fortin;
 - iii. compte [...], dont le titulaire est Marc-Éric Fortin;
 - iv. compte [...], dont le titulaire est Marc-Éric Fortin;
 - v. compte [...], dont le titulaire est Marc-Éric Fortin;
 - vi. compte [...], dont le titulaire est Mark-Érik Fortin;
 - vii. compte [...], dont le titulaire est Mark-Érik Fortin;
 - viii. compte [...] dont le titulaire est Mark-Érik Fortin.

M^e Lise Girard, présidente

M^e Steeven Plante
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

M^e Fabrice Benoît
(Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l.)
Procureur de Marc-Éric Fortin (personnellement et faisant affaires sous les raisons sociales : One-Land films (Les films une Terre) et Mark-Érik Fortin, producteur et One-Land (Une-Terre) et 1-Monde et Les films 1-Monde), Mathieu Carignan, Karine Lamarre, Roland Chaput, Jean-François Gagnon, Geneviève Cloutier (Gagnon), Corporation One Land du Canada inc., Lovaganza 2015, Fer Rouge Creative Company et Louise Larente

2014-025-010

PAGE : 6

Date d'audience : 23 juin 2016

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-007

DÉCISION N° : 2009-007-030

DATE : Le 4 juillet 2016

EN PRÉSENCE DE : M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

OVERSEA CHINESE FUND LIMITED PARTNERSHIP

et

WEIZHEN TANG AND ASSOCIATES INC.

et

WEIZHEN TANG CORPORATION

et

WEIZHEN TANG

et

INTERACTIVE BROKER

Parties intimées

ORDONNANCES DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, c. V-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (RLRQ, c. A-33.2)]

Simon Ouellet, stagiaire en droit
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Représentant l'Autorité des marchés financiers

Weizhen Tang, comparaisant personnellement

Date d'audience : 4 juillet 2016

DÉCISION

[1] Le 3 avril 2009, l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce une ordonnance réciproque d'interdiction d'opérations sur valeurs et de refus du bénéfice de dispenses ainsi que des ordonnances de blocage à l'encontre des intimés, le tout en vertu des articles 249, 264, 265, 318.2, 323.7¹ et 323.8.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³, tels que ces articles étaient en vigueur à ce moment.

[2] À la suite de cette demande, le Bureau a, le 14 avril 2009, prononcé les ordonnances suivantes à l'encontre des intimés⁴ :

- Il interdit à Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, à leurs dirigeants, représentants et administrateurs toute activité, directement, indirectement ou via Internet, en vue d'effectuer toute opération sur valeurs;
- Il refuse à Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, à leurs dirigeants, représentants et administrateurs, le bénéfice de toutes dispenses prévues par la *Loi sur les valeurs mobilières* ou par règlement;
- Il ordonne à Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, à leurs dirigeants, représentants et administrateurs, et à toute personne ayant connaissance de la décision du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les mains d'Interactive Broker qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- Il ordonne à Interactive Broker de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour le compte d'Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang;

¹ Cet article a été remplacé depuis par l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2.

² RLRQ, c. V-1.1.

³ RLRQ, c. A-33.2

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership*, 2009 QCBDRVM 27.

- Il autorise la signification de cette décision pour les intimés suivants : Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc, Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, par télécopieur ou par courriel adressé à l'avocat de ces derniers.

[3] L'ordonnance de blocage initiale a été prolongée à plusieurs reprises⁵, la dernière décision remontant au 4 mars 2016. Le 2 juin 2015, l'Autorité a formulé au Bureau une demande pour mode spécial de signification d'un avis de présentation, d'une demande de prolongation de blocage et pour toute future procédure ou décision à l'égard de Weizhen Tang et à titre de dirigeant des sociétés Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen Tang and Associates, Weizhen Tang Corporation.

[4] Le 3 juin 2015⁶, le Bureau a accordé cette demande de l'Autorité en permettant la signification au lieu d'incarcération de l'intimé Weizhen Tang, jusqu'à ce qu'il ne soit plus incarcéré. Le 14 juin 2016, l'Autorité a transmis au Bureau une demande de prolongation des ordonnances de blocage en vigueur au présent dossier, ainsi qu'un avis de présentation *pro forma* de cette demande à la chambre de pratique du Bureau du 30 juin 2016. À cette date, l'audience au fond a été fixée au 4 juillet 2016.

L'AUDIENCE

[5] L'audience a eu lieu le 4 juillet 2016, tel que prévu. Elle s'est déroulée en présence du représentant de l'Autorité et de l'intimé Weizhen Tang. Les autres parties n'étaient ni présentes ni représentées devant le tribunal, malgré qu'elles aient toutes reçu signification de la demande de prolongation de blocage de l'Autorité et de l'avis de présentation.

[6] Le représentant de l'Autorité a déposé les diverses pièces au soutien de la demande de sa cliente. Ces pièces sont à l'effet de prouver l'existence du blocage prononcé en Ontario à l'encontre des intimés et la décision de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« CVMO ») du 21 avril 2016 d'interdire à Weizhen Tang de négocier toutes valeurs mobilières ou produits dérivés ni d'agir à titre de dirigeant de sociétés en Ontario.

[7] Les pièces prouvent aussi quel est le contenu des comptes qui font l'objet du blocage du Bureau et l'intention du procureur des épargnants qui ont investi auprès de Weizhen Tang d'intenter un recours afin de pouvoir disposer des sommes bloquées qui

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership*, 2009 QCBDRVM 34, 2009 QCBDRVM 69, 2010 QCBDRVM 19, 2010 QCBDR 52, 2010 QCBDR 98, 2011 QCBDR 21, 2011 QCBDR 53, 2011 QCBDR 94, 2012 QCBDR 21, 2012 QCBDR 63, 2012 QCBDR 115, 2013 QCBDR 9, 2013 QCBDR 53, 2013 QCBDR 96, 2014 QCBDR 1, 2014 QCBDR 42, 2014 QCBDR 82, 2014 QCBDR 134, 2015 QCBDR 25, 2015 QCBDR 101, 2015 QCBDR 147, 2016 QCBDR 23.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership*, BDR (Montréal), n° 2009-007-026, 3 juin 2015, M^e St Pierre.

restent dans les comptes.

[8] Par la suite, l'intimé Weizhen Tang s'est vu rappeler par le tribunal qu'il ne pouvait représenter les sociétés intimés, ne pouvant plaider qu'en son nom propre. Weizhen Tang a demandé à déposer un certain nombre de pièces et à témoigner sur certains faits. Cependant, le représentant de l'Autorité s'est objecté à quelques reprises aux propos de cet intimé, soumettant au Bureau que ses propos et les pièces qu'il voulait déposer en preuve n'étaient pas pertinents par rapport au débat devant le tribunal.

[9] Le vice-président, soussigné, a expliqué à Weizhen Tang quelle était la nature du débat dans le cadre d'une demande de prolongation de blocage présentée par l'Autorité et quelle était la nature du fardeau qui reposait sur ses épaules pour empêcher que soient prolongées les ordonnances de blocage qui font l'objet du présent dossier. Le tribunal lui a rappelé qu'en novembre 2015, au cours d'une audience tenue au Bureau, il fut déjà averti de tout cela et il fut requis de s'y tenir.

[10] Cependant, Weizhen Tang a tenté de déposer en preuve une documentation qui n'était pas pertinente au débat et de faire des déclarations tentant de remettre en cause ce qui avait pu être tranché par les tribunaux ontariens quant à sa conduite passée et à sa responsabilité propre. Le Bureau a, par conséquent, mis fin à la présentation de sa preuve, au motif d'une absence complète de pertinence.

[11] Le représentant de l'Autorité a ensuite fait valoir que les motifs initiaux ayant justifié que soient prononcées les ordonnances de blocage originelles dans le présent dossier subsistaient et que l'enquête dans ce dossier de l'Autorité et de la CVMO continuait.

[12] En effet, le conseiller juridique d'un groupe d'épargnants ayant investi auprès de Weizhen Tang a écrit à l'Autorité pour manifester son intention de rechercher une ordonnance auprès de la Cour supérieure de l'Ontario, afin de pouvoir disposer des fonds qui sont assujettis aux blocages du Bureau.

[13] Le représentant de l'Autorité a aussi demandé au tribunal de permettre la signification de la présente décision par courriel, étant donné le court délai avant l'échéance des ordonnances de blocage en l'espèce, ainsi que la nécessité de signifier la décision en Ontario.

L'ANALYSE

[14] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession⁷.

⁷ Précitée, note 2, art. 249 (1°).

[15] De même, le Bureau peut émettre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête, afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle⁸ pour elle.

[16] Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt, la garde ou le contrôle⁹. Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs initiaux ayant justifié l'émission de l'ordonnance de blocage ont cessé d'exister.

[17] Le représentant de l'Autorité a fait valoir au tribunal que les motifs ayant justifié le prononcé des ordonnances initiales existent toujours. Par ailleurs, il a déposé la preuve que l'enquête dans ce dossier continue puisque le conseiller juridique représentant les investisseurs au présent dossier entend entamer une procédure judiciaire dans la prochaine année afin que soient distribués d'une manière ou d'une autre les fonds présentement bloqués. Le tribunal invite ce conseiller juridique à faire diligence à cet égard.

[18] Quant à lui, Weizhen Tang, intimé en la présente instance, n'a pas rempli le fardeau de preuve qui lui revient, selon les termes de la loi, de convaincre le Bureau que les ordonnances ne doivent pas être renouvelées à la demande de l'Autorité. Il n'a pas démontré que les motifs initiaux n'existeraient plus et que l'enquête dans le présent dossier serait close. Il a plutôt tenté de mettre en doute le bien fondé des motifs ayant amené le Bureau à prononcer les ordonnances initiales le 14 avril 2009¹⁰.

[19] Or, la contestation d'une demande de prolongation de blocage introduite par l'Autorité n'équivaut pas à une contestation ou à un appel de la décision initiale visant l'intimé. C'est d'ailleurs ce que le Bureau lui a expliqué lors de l'audience.

[20] Concernant la demande pour mode spécial de signification formulée par l'Autorité, le Bureau considère les préoccupations de l'organisme quant au court délai pour signifier la présente décision en Ontario comme étant fondées. Le Bureau constate que l'intimé Weizhen Tang communique avec le Bureau et l'Autorité par courriel à l'aide d'une adresse qui figure au dossier. De plus, l'intimé a entendu la demande de l'Autorité à cet égard; il a eu l'occasion de s'y opposer mais il ne l'a pas fait. Le tribunal est donc disposé à accorder le mode spécial, tel que demandé par l'Autorité.

[21] Dans ces circonstances, le Bureau est prêt, au nom de l'intérêt public et de la protection des épargnants, à prolonger les ordonnances de blocage dans le présent

⁸ *Id.*, art. 249 (2°).

⁹ *Id.*, art. 249 (3°).

¹⁰ Précitée, note 4.

dossier, considérant que les motifs initiaux ayant justifié l'émission des ordonnances de blocage initiales existent toujours et que l'enquête se poursuit.

LA DÉCISION

[22] Le Bureau de décision et de révision a pris connaissance des demandes de l'Autorité des marchés financiers, telles qu'elles ont été présentées au cours de l'audience du 4 juillet 2016. Il est maintenant prêt à prononcer sa décision.

PAR CES MOTIFS, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹¹, des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹² et de l'article 16 de *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*¹³ :

ACCUEILLE la demande de l'Autorité des marchés financiers, demanderesse en l'instance;

PROLONGE les ordonnances de blocage émises dans la décision n° 2009-007-001, que le Bureau a prononcées le 14 avril 2009¹⁴, telles qu'elles ont été renouvelées depuis¹⁵, pour une période de 120 jours commençant le 7 juillet 2016 et se terminant le 3 novembre 2016 de la manière suivante, et ce, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

- **ORDONNE** à Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, à leurs dirigeants, représentants et administrateurs, et à toute personne ayant connaissance de la décision du Bureau de décision et de révision de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'Interactive Broker qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- **ORDONNE** à Interactive Broker de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour le compte d'Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang.
- **AUTORISE** l'Autorité des marchés financiers à signifier la présente décision à Weizhen Tang personnellement et à titre de dirigeant des sociétés Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen Tang and Associates, Weizhen Tang Corporation par courriel à l'adresse suivante : weizhentang@gmail.com

¹¹ Précitée, note 3.

¹² Précitée, note 2.

¹³ RLRQ, c. A-33.2, r. 1.

¹⁴ Précitée, note 4.

¹⁵ Précitée, note 5.

Fait à Montréal, le 4 juillet 2016.

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AOUN	ANIS JANO	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2016-06-30
BEAUDOIN	JEAN-LUC	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2016-06-30
BOUCHARD	ÉRIC	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2016-06-21
BOUCHER BELANGER	MEREDITH	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2016-07-01
BEZROKOV	OLGA	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2016-06-27
BROWN	NANCY	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2016-06-27
FORTIER- RHEAUME	ÉLODIE	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.	2016-06-30
GAGNON	FRANÇOIS	INDUSTRIELLE ALLIANCE VALEURS MOBILIERES INC.	2016-07-07

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende mentionnée ci-dessous pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, C et E.

Disciplines et catégories de disciplines

Mentions spéciales

1a Assurance de personnes

C Courtage spécial

1b Assurance contre les accidents ou la
maladie

E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des
polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel
il rattaché

2a Assurance collective de personnes

2b Régime d'assurance collective

2c Régime de rentes collectives

3a Assurance de dommages (Agent)

3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)

3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)

4a Assurance de dommages (Courtier)

4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)

4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)

5a Expertise en règlement de sinistres

5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

6a Planification financière

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
100358	LEMAY, FRANCE	3b	2016-07-01
117685	LABBÉ, ANNIE	6a	2016-07-01
117783	LABERGE, SYLVAIN	4a	2016-07-01
117800	LABONTÉ, GHISLAIN	1a, 2a, 6a	2016-07-01
117894	LACASSE, ANDRÉ	3a	2016-07-01
117913	LACASSE, PIERRE	1a, 6a	2016-07-01
117915	LACASSE, ROBERT	1a, 2a	2016-07-01
117949	LACHANCE, CÉLINE	4a	2016-07-01
117977	LACHANCE, JEAN-LUC	1a	2016-07-01
118022	LACHANCE, RÉNALD	3a	2016-07-01
118048	LACHAPELLE, JOCELYNE	1a	2016-07-01
118106	LACOULINE, ROBERT	4a	2016-07-01
118167	LADOUCEUR, FRANCINE	3a	2016-07-01
118202	LAFLAMME, BENOIT	1a, 2a	2016-07-01
118237	LAFLAMME, YVAN	5a	2016-07-01
118248	LAFLEUR, CLAUDE	1a	2016-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
118261	LAFLEUR, MICHEL	1a	2016-07-01
118340	LAFORTUNE, JEAN	1a	2016-07-01
118441	LAGLOIRE, LINE	4a	2016-07-01
118730	LAMBERT, HÉLÈNE	4a	2016-07-01
118747	LAMBERT, MARTINE	6a	2016-07-01
118785	LAMONDE, ANDRÉ	4b	2016-07-01
118876	LAMPRON, SYLVIE	6a	2016-07-01
118877	LAMPRON, YANICK	4a	2016-07-01
118891	LANCIAULT, DENISE	3a	2016-07-01
118902	LANCTÔT, ROGER	4a	2016-07-01
118956	LANDRY, JACYNTHÉ	6a	2016-07-01
118969	LANDRY, MANON	6a	2016-07-01
118988	LANDRY, MONIQUE	6a	2016-07-01
119009	LANDRY, W. TIMOTHY	1a	2016-07-01
119028	LANGELIER, RAYNALD	4a, E	2016-07-01
119032	LANGEVIN, BRUNO	1a	2016-07-01
119051	LANGEVIN, LYNE	3a	2016-07-01
119061	LANGFORD, CATHERINE	6a	2016-07-01
119074	LANGLAIS, MARIO	1a, 2a	2016-07-01
119109	LANGLOIS, JEAN-PIERRE	1a, 2b	2016-07-01
119149	LANIEL, MARTIAL	2b	2016-07-01
119249	LAPIERRE, NANCY	6a	2016-07-01
119261	LAPLANTE, CLAUDE	1a	2016-07-01
119264	LAPLANTE, DANIEL	4a	2016-07-01
119308	LAPOINTE, CAROLINE	2b	2016-07-01
119427	LAPORTE, MARCEL	1a	2016-07-01
119441	LAPP, DAVID	1a	2016-07-01
119448	LAPRISE, ALAIN	1a, 2a	2016-07-01
119476	LAREAU, FRANÇOIS	4a	2016-07-01
119489	LARIN, DANIEL	1a, 2a	2016-07-01
119511	LARIVIÈRE, MARC	1a	2016-07-01
119533	LAROCHE, DANIEL	4a	2016-07-01
119566	LAROCHELLE, BERNARD	1a	2016-07-01
119630	LAROCQUE, ROLAND	1a	2016-07-01
119723	LARUE, MARTINE	6a	2016-07-01
119797	LAURENCELLE, GILBERT	1a	2016-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
119907	LAVALLÉE, JEAN-PIERRE	4a	2016-07-01
119946	LAVERDURE, NATHALIE	6a	2016-07-01
119981	LAVIGNE, JOSÉE	4b	2016-07-01
120047	LAVOIE, CLAUDE	1a	2016-07-01
120124	LAVOIE, LINE	1a, 2a	2016-07-01
120181	LAVOIE, SARA	4a	2016-07-01
120228	LE BRUN, GEORGES	1a, 6a	2016-07-01
120235	LE COMTE, JEAN	1a, 6a	2016-07-01
120243	LE GUERRIER, SOPHIE	2a	2016-07-01
120246	LE PAILLEUR, JEAN-GUY	4a	2016-07-01
120247	LE, RICHARD PHAT HAI	1a, 2a	2016-07-01
120283	LEBEL, JULIEN	2a	2016-07-01
120361	LEBLANC, JOCELYN	4a	2016-07-01
120432	LEBLOND, GUYLAINE	4a	2016-07-01
120450	LEBOUTILLIER, MICHAEL	4a	2016-07-01
120523	LECLERC, GUY	4a	2016-07-01
120556	LECLERC, MICHELINE	4a	2016-07-01
120593	LECLERC, JEAN-FRANCIS	1a	2016-07-01
120654	LEDOUX, RONALD	4a	2016-07-01
120695	LEDOC, MICHEL	4a	2016-07-01
120876	LEFRANÇOIS, YVES	1a	2016-07-01
120901	LÉGARÉ, VÉRONIQUE	3b	2016-07-01
120960	LEGENDRE, SERGE	4a	2016-07-01
121052	LEMAY, JACQUES	3a	2016-07-01
121106	LEMELIN, NATHALIE	6a	2016-07-01
121153	LEMIEUX, GUY	4a	2016-07-01
121159	LEMIEUX, JEAN-MARC	4a	2016-07-01
121241	LEMIRE, PIERRE	1a, 2a	2016-07-01
121284	LÉONARD, SUZANNE	3a	2016-07-01
121343	LÉPINE, DOMINIQUE	1a, 6a	2016-07-01
121344	LEPINE, FRANCOIS	6a	2016-07-01
121442	LESSARD, FRANCE	3b	2016-07-01
121487	LESSARD, MARIUS	1a, 2a	2016-07-01
121496	LESSARD, NICOLAS	6a	2016-07-01
121558	LETOURNEAU, GUYLAINE	6a	2016-07-01
121616	LEVASSEUR, RENÉE	1a	2016-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
121666	LÉVESQUE, CAROLE	3a	2016-07-01
121667	LÉVESQUE, CAROLINE	3b	2016-07-01
121777	LEVESQUE, PIERRE-PAUL	1a, 2a	2016-07-01
121859	LI, JIE RU	6a	2016-07-01
121891	LINCOURT, FRANÇOIS	6a	2016-07-01
122130	LUSSIER, ANDRÉ	4a, E	2016-07-01
122196	LYONS, NORMAND	4a	2016-07-01
133663	LANCIAUX-VACHON, CLAIRE	6a	2016-07-01
134850	LACHAPPELLE, RICHARD	1a	2016-07-01
135017	LABBÉ, STEVE	1a, 2a	2016-07-01
135362	LAVERDIERE, RENE	1a	2016-07-01
135613	LAFOND, NATACHA	4a	2016-07-01
136480	LAVOIE, GUYLAINE	6a	2016-07-01
136525	LOUBERT, CHRISTIAN	1a	2016-07-01
136642	LANDRY, FRANCE	4b	2016-07-01
136798	LABRECQUE, ALAIN	5a	2016-07-01
137252	LECLERC, LINDA	1b	2016-07-01
137677	LEGAULT, RICHARD	5a	2016-07-01
137818	LABRECQUE, YVON	5a	2016-07-01
137821	LABRECQUE, NICOLE	5a	2016-07-01
138184	LEBLANC, JULIE	6a	2016-07-01
138344	LAROCHE, ROBERT	5a	2016-07-01
138437	LAVOIE, SERGE	5a	2016-07-01
139852	LACOMBE, BRIGITTE	4b	2016-07-01
140073	LEBLANC, RÉNALD	5a	2016-07-01
140224	LEDUC RUAULT, SUZANNE	5a	2016-07-01
140337	LECLERC, LOUISE	5a	2016-07-01
141550	LEFEBVRE, CHANTAL	2a	2016-07-01
141696	LEGAULT, MYLÈNE	4a	2016-07-01
142264	LECLERC, GÉRARD	5a	2016-07-01
142282	LALANDE, LYNDA	5a	2016-07-01
142789	LAPIERRE, DOMINICK	5a	2016-07-01
144683	LÉVESQUE, LOUISE	3b	2016-07-01
145692	LAVALLÉE, FRANCE	4b	2016-07-01
146495	LALANDE-DANSEREAU, THIERRY	1a	2016-07-01
146679	LECONTE, DANIELLE	6a	2016-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
147745	LAMBERT, CLAUDE	6a	2016-07-01
148185	LALONDE, LUC	1a, 2a	2016-07-01
148316	LALANDE, ROBERT	4a	2016-07-01
148456	LESSARD, HUGO	6a	2016-07-01
149062	LAPERRIÈRE, SYLVAIN	3b	2016-07-01
149157	LEMAY, PATRICK	3b	2016-07-01
150735	LAROCQUE, ERIC	1a	2016-07-01
151888	LOCKWELL, OLIVIER	1a	2016-07-01
152057	LEPAGE, MARTINE	4b	2016-07-01
152885	LACHANCE, PIERRE-OLIVIER	5b	2016-07-01
152982	LABRECQUE, STEVE	1a	2016-07-01
153670	LABRECQUE, CLÉMENCE	3b	2016-07-01
155320	LECLERC, CAROLINE	4a	2016-07-01
156089	LEFEBVRE, DANIEL	5b	2016-07-01
156302	LE, QUAN	1a	2016-07-01
156313	LAMONTAGNE-LACASSE, VÉRONIQUE	3a	2016-07-01
156672	LAROSE, WANDA	4a	2016-07-01
157293	LAGACÉ, EILEEN	4a	2016-07-01
157894	LABELLE, DANIELLE	4a	2016-07-01
157979	LEPAGE, DANY	1a	2016-07-01
158360	LÉTOURNEAU, LOUISE	4a	2016-07-01
159458	LÉANDRE, AUDREY	4b	2016-07-01
159642	LAMARCHE, COLETTE	4b	2016-07-01
159675	LEQUY, NANCY	4c	2016-07-01
159696	LECLERC, JULIE	6a	2016-07-01
159848	LYNCH-LABBÉ, YAN	1a	2016-07-01
159860	LAVALLÉE, MANON	1a	2016-07-01
160405	LACHANCE, ANNIE	3b	2016-07-01
160566	LEGAULT, CÉLINE	3b	2016-07-01
160702	LAURIER-GAGNON, LYNE	4b	2016-07-01
162055	L'ÉCUYER-CARRIÈRE, MANON	3a	2016-07-01
162569	LEFRANÇOIS, FRANCE	4b	2016-07-01
162993	LESSARD, CLAUDINE	4a	2016-07-01
163007	LAUTURE, PASCAL	1a	2016-07-01
163034	LAPIERRE, GINETTE	4a	2016-07-01
163957	LAVOIE, MÉLISSA	4a	2016-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
165034	LEROUX, CHARLES	1a	2016-07-01
165856	LEBLANC, SONIA	4a	2016-07-01
165887	LÉVESQUE, EDITH	4b	2016-07-01
166353	LALANDE, STÉPHANIE	3b	2016-07-01
167081	LAVOIE, MICHEL	1a	2016-07-01
167174	LEMIRE, FRÉDÉRIK	4a	2016-07-01
169342	LEBEAU, STÉPHANE	4c	2016-07-01
169363	LANOUE, ELISABETH	4a	2016-07-01
169549	LAMONTAGNE, PATRICIA	4b	2016-07-01
169965	LAVOIE, JEANNOT	1a	2016-07-01
170300	LANDRY, CHANTAL	1a	2016-07-01
170650	LABBÉ, JONATHAN	1a	2016-07-01
170951	LÉPINE, BRIGITTE	1a	2016-07-01
171128	LEBA MBWETETE, MOSENGO JUDITH	1a	2016-07-01
171793	LEMAY, DENISE	4a	2016-07-01
172257	LAMBERT, ANNIE	1a	2016-07-01
172496	LANGLAIS, NANCY	6a	2016-07-01
172528	LEBLANC, OLIVIER	5b	2016-07-01
172879	LEVASSEUR, JOLAINE	4b	2016-07-01
173944	LABBÉ, LOUIS-CHARLES	3b	2016-07-01
174018	LABRÈCHE, ANNIE	1a	2016-07-01
174221	LANDRY, GINETTE	4a	2016-07-01
174242	LEBEGUE, JACINTHE	1b	2016-07-01
174534	LAVIGNE, MARTIN	1a	2016-07-01
176353	LACHAPELLE, OLIVIER	5a	2016-07-01
177083	LE PAIN, JEAN-FRANÇOIS	5b	2016-07-01
177084	LEFEBVRE, MARIE-EVE	1a, 4c	2016-07-01
177239	LAROCHE, PATRICK	4c	2016-07-01
177549	LÉVEILLÉ, VALÉRIE	4a	2016-07-01
178206	LEDUC, MARTIN	4a	2016-07-01
178489	LUSSIER, DANIC	6a	2016-07-01
178761	LEMIEUX, GABRIEL	3b, E	2016-07-01
179292	LABRECQUE, CATHERINE	5a	2016-07-01
179293	LE, HUU DUNG	4a	2016-07-01
179964	LAPOINTE, CÔME	6a	2016-07-01
180277	LIMOGES, MICHELLE	4c	2016-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
180407	LÉTOURNEAU-PAQUIN, EUGÉNIE	1a	2016-07-01
180447	LECLERC, LAURA	3a	2016-07-01
181107	LONGTIN, SYLVIE	2b	2016-07-01
181217	LACASSE, AMÉLIE	1a	2016-07-01
181454	LABONTÉ-BOUCHARD, JESSICA	4a	2016-07-01
181598	LECLERC-AUGER, JOËLLE	1a	2016-07-01
183744	LECLAIR, FRANCE	1a	2016-07-01
184582	LÉPINE, JOSÉE	4b	2016-07-01
184637	LEMAY, LOUIS-PHILIPPE	6a	2016-07-01
184827	LANDRY, OLIVIA	6a	2016-07-01
185075	LEMAY, SERGE	5b	2016-07-01
185118	LANCTÔT, CATHERINE	4c	2016-07-01
186246	LORTIE, JOSIANE	5b	2016-07-01
186702	LACHANCE, VANESSA	4a	2016-07-01
186967	LEDOUX, LUC	3b	2016-07-01
187953	LAPOINTE, CHRYSTELLE	4b	2016-07-01
188194	LAFLAMME, DAVID	3b	2016-07-01
188197	LICHOTA, FABIEN	3b	2016-07-01
188266	LEROY, DOMINICK	1a	2016-07-01
188319	LANGEVIN, CATHRINE	3b	2016-07-01
189365	LATOUR, HUGO	4a	2016-07-01
189796	LEBEAU, ANDRÉE-ANNE	1a	2016-07-01
189848	LEHOUX, GUY	1a	2016-07-01
190299	LEFEBVRE, SABRINA	5a	2016-07-01
190710	LAVOIE, JÉRÔME	3b	2016-07-01
191068	LACASSE, ANNE-MARIE	1a	2016-07-01
191567	LEMELIN, ANNE-MARIE	3b	2016-07-01
191655	LANGLAIS, ALEXANDRA	1b	2016-07-01
191943	LABRECQUE-BISAILLON, ALEXANDRE	3b	2016-07-01
192248	LÉPINE, DAVID	1a	2016-07-01
192351	LONGMORE, SABRENA	1a	2016-07-01
192480	LEMAY, AGATHE	2b	2016-07-01
192696	LAVIGNE, FRANCIS	1a	2016-07-01
193092	LAZARIDÈS, JEAN-FRANÇOIS	3b	2016-07-01
193258	LACHANCE, PHILIP	3b	2016-07-01
193259	LANGLOIS, KIM	4b	2016-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
193445	LARIBI, MAHMOUD ISMAIL	4b	2016-07-01
193462	LEON, HUGO	1a	2016-07-01
194128	LIU, XIAO YI	1a	2016-07-01
194139	LAPOINTE-TREMBLAY, JEAN-FRANÇOIS	1a	2016-07-01
194248	LABONTÉ-MERCIER, NANCY	3b	2016-07-01
194409	LAPOINTE, PATRICK	4b	2016-07-01
195002	LACHAPELLE, MARC	5b	2016-07-01
195503	LECLERC PARIS, ETIENNE	1a	2016-07-01
195631	LACHAPELLE, ALEXANDRE	3b	2016-07-01
195778	LAPIERRE, JONATHAN	1a	2016-07-01
195921	LAROCQUE, MARIE-EVE	3b	2016-07-01
196227	LACHAPELLE, THIERRY	1a	2016-07-01
196551	LANGLOIS, KELLY	3b	2016-07-01
196916	LANEVILLE, CLAUDIA	4b	2016-07-01
197713	LARIVÉE, STEVEN	1a	2016-07-01
197872	LAVOIE, SYLVAIN	1b	2016-07-01
198251	LAVOIE-DOYON, SIMON	1a	2016-07-01
198474	LASSEY, ROGER	4b	2016-07-01
198717	LAMOTHE, OLIVIER	1a	2016-07-01
198822	LITAMPHA, JEAN-YVES	4c	2016-07-01
199147	LORENZI, JULIEN	4c	2016-07-01
199248	LOUKILI, SARA	1a	2016-07-01
200042	LAO, YUAN CHU ZI	6a	2016-07-01
200224	LABRANCHE, CAROLE	1a	2016-07-01
200259	LAVOIE, MARTIN	1a	2016-07-01
200393	LEMOYNE, ALEXANDRE	1a	2016-07-01
200428	LI, SHUN	1a	2016-07-01
200667	LABRIE, VINCENT	6a	2016-07-01
200849	LABELLE, ALI	1a	2016-07-01
200968	LAUZON, CHARLES	3b	2016-07-01
200983	LÉVESQUE, CLAUDE	1a	2016-07-01
200998	LIU, XIAO QING	1a	2016-07-01
201229	LACHAINE, JOSÉ	5a	2016-07-01
201317	LEGENDRE, MARC-ANDRE	1b	2016-07-01
201573	LESCINSCHII, ALEXANDR	4a	2016-07-01
201680	LAVOIE, CARL	3b	2016-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
202232	LABBE, KARINE	1a	2016-07-01
202400	LACHANCE, CLAUDIA	2a	2016-07-01
202454	LOTAKOW, RONALD	1b	2016-07-01
202564	LUNGU, ANCA RALUCA	4b	2016-07-01
202621	LIM, SOKANNICAS	1a	2016-07-01
202825	LAPOINTE, FREDERIC	1a	2016-07-01
203094	LABELLE, YVES	1a	2016-07-01
203432	LACHANCE, VERONIQUE	1a	2016-07-01
203481	LUCAS, MICHAEL	1a	2016-07-01
203502	LAJOIE, ALEXANDRE	1b	2016-07-01
203577	LORTIE, GHISLAIN	5b	2016-07-01
203590	LEBLANC, ANNE	1b	2016-07-01
203603	LACROIX, JESSICA	1a	2016-07-01
203626	LEFEBVRE, JULIE	1a	2016-07-01
203628	LABELLE-SAVOIE, MÉLANIE	1a	2016-07-01
203640	LECLERC, JAMES	1b	2016-07-01
203664	LAVOIE, JOSEE	1a	2016-07-01
204076	LEBLANC, STEPHANIE	1a	2016-07-01
204243	LAROSA, MIREILLE	4a	2016-07-01
204389	LEMIEUX, GILBERT	1a	2016-07-01
204530	LEFEBVRE, SABRINA	2b	2016-07-01
204637	LESSARD, CHRISTINE	1a	2016-07-01
204670	LORRAIN-GALARNEAU, CEDRIC	1a	2016-07-01
204810	LI, WEI	1a	2016-07-01
204897	LABERGE, KARINE	1a	2016-07-01
205145	LAPOINTE, MAUDE ESTELLE	5a	2016-07-01
205349	LAVALLEE, JEAN-DANIEL	1a	2016-07-01
205426	LANEUVILLE, VALÉRIE	1a	2016-07-01
205451	LIN, ZHAOJI	1a	2016-07-01
205891	LALIBERTE, SABRINA	1a	2016-07-01
205924	LACHAPELLE, JACINTHE	1a	2016-07-01
205925	LACOMBE, BOBBY	1b	2016-07-01
205956	LUSSIER, JULIE	4b	2016-07-01
206015	LAVOIE-BOUCHARD, ALEX	3b	2016-07-01
206060	LECLAIR, YANIK	1a	2016-07-01
206093	LEFEBVRE, MICHEL	1a	2016-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
206101	LAROCHE, MARC ANDRE	1a	2016-07-01
206157	LEONARD, KEVEN	1a	2016-07-01
206274	LANGEVIN, NOEMIE	1a	2016-07-01
206284	LEGAULT, MARIE-FRANCE	4b	2016-07-01
206369	LIU, HUAXIN	1a	2016-07-01
206564	LEGAULT, CAMYLLE	1a	2016-07-01
206965	LEVESQUE, TOMMY	1b	2016-07-01
207011	LE BOT-BELIVEAU, YACINTHE	1a	2016-07-01
207072	LAPOINTE-GOSSELIN, KAREN	4b	2016-07-01
207408	LAZRI, ZINE EL ABIDINE	1a	2016-07-01
207414	LECONTE, KARINA	1a	2016-07-01
207512	LEMAY, PATRICIA	1a	2016-07-01
207523	LEMIEUX, MELANIE	4b	2016-07-01
207586	LACOMBE, LOUISE	1a	2016-07-01
207598	LEON, GABRIEL ARCHANGE	1a	2016-07-01
208048	LÉGER, JEAN-FRANÇOIS	3b	2016-07-01
208141	LEON CASTANEDA, LEONARDO ANDRES	1b	2016-07-01
208198	LEMAY, LISE-ANNE	1a	2016-07-01
208259	LESSARD, MELANIE	1a	2016-07-01
208298	LANDRY, GENEVIEVE	1a	2016-07-01
208391	LACERTE, MICHEL	5a	2016-07-01
208483	LAFLAMME, FRANCOIS	1a	2016-07-01
208653	LAROSE, KARINE	1b	2016-07-01
208817	LEBLANC, FRANCE	1a	2016-07-01
208865	LEMIEUX, ROMAIN	1a	2016-07-01
208950	LEBLOND, YOHAN	6a	2016-07-01
208972	LI, JIAN QUAN	4b	2016-07-01
208979	LABRECQUE, NANCY	1a	2016-07-01
209006	LALONDE, PHILIPPE	1b	2016-07-01
209372	LACHANCE, STEPHANIE	1b	2016-07-01
209390	LANDRY-DROLET, MATHIEU	1b	2016-07-01
209406	LANDRY, ANDRE	1b	2016-07-01
209520	LAFONTAINE-OUIMET, JEREMIE	1b	2016-07-01
209522	LAPOINTE, PASCAL	1a	2016-07-01
209644	LAPLANTE, LOUIS-PHILIPPE	1b	2016-07-01
209663	LORRAIN-BOUCHARD, CLAUDE	1a	2016-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
209698	LACHANCE-PLANTE, ALEX-ANN	1b	2016-07-01
209750	LAGACÉ-DUBOIS, STEVEN	1b	2016-07-01
209754	LEFEBVRE, MELANIE	1a	2016-07-01
209802	LEON BENITES, VERONICA	1a	2016-07-01
209832	LANGLAIS, ROBERT	1b	2016-07-01
209848	LACHAPELLE, VALERIE	1a	2016-07-01
209937	LELIÈVRE, KATLINE	4b	2016-07-01
209938	LANDRY, ISABELLE	1b	2016-07-01
209942	LEVESQUE, MYRIAM	1a	2016-07-01
209998	LAPRISE, VANESSA	1b	2016-07-01
210004	LANCTOT, PHILIPPE	1a	2016-07-01
210026	LAHLOU, M'HAMED	1b	2016-07-01
210052	LEBRUN, MELANIE	1b	2016-07-01
210057	LEGROS, JEAN-PHILIPPE	1a	2016-07-01
210075	LEBLANC, DIMITRY	1a	2016-07-01
210113	LAROSE, KATIA	1b	2016-07-01
210130	LAVIGNE, MYLENE	5a	2016-07-01
210215	LONGCHAMPS, GREIG	1a	2016-07-01
210234	LESSARD BÉDARD, KATIA	1a	2016-07-01
210279	LAMOUREUX, CHARLES	1a	2016-07-01
210390	LITALIEN-ST-DENIS, ALEXIS	1a	2016-07-01
210487	LACHANCE, OLIVIER	3b	2016-07-01
210513	LESAGE, MAXIME	1b	2016-07-01
210667	LI, RAN	1a	2016-07-01
210759	LABERGE-CLOUTIER, WILLIAM	1a	2016-07-01
210825	LACHANCE-COURTOIS, DAVID	1a	2016-07-01
210940	LEMAY, JIMMY	1a	2016-07-01
210943	LAVOIE, FREDERIC	1a	2016-07-01
210958	LEBLANC, MARIE SOPHIE	1a	2016-07-01
210983	LESSARD, ALEXANNE	1a	2016-07-01
210998	LAVOIE, FRANCOIS	5b	2016-07-01
211195	LACASSE, BILLY	1a	2016-07-01
211390	LEWIS, LOUIS	1a	2016-07-01
211429	LAMBERT, JONATHAN	1b	2016-07-01
211534	LAPOINTE, GUYLÈNE	2c	2016-07-01
211565	LANCTOT, CATHERINE	1b	2016-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
211572	LATOUR DE LAFONTAINE, HENRIANE	1b	2016-07-01
211577	LEBLANC, JASMIN	1a	2016-07-01
211585	LAIR, ROWANN	1b	2016-07-01
211601	LAPLANTE, DAVID	1a	2016-07-01
211919	LABRIE, LAURENT	1b	2016-07-01
211921	LEROUX, GUILLAUME	1b	2016-07-01
212226	LORANGER, JULIEN	1a	2016-07-01
212352	LEVIS, SANDRA	1b	2016-07-01
212353	LA HAYE, MELISSA	4b	2016-07-01
212444	LAQUERRE, CLAUDIA	1b	2016-07-01
212493	LESSARD, MATHIEU	1a	2016-07-01
212515	LACELLE, MARTIN	1a	2016-07-01
212550	LEMIEUX-FORTIN, FANNY	1a	2016-07-01
212554	LAMPRON, NATHALIE	1a	2016-07-01
212581	LEFEBVRE-CAMPBELL, NORA-LAURE	2b	2016-07-01
212599	LEVEILLE, FELIX	1b	2016-07-01
212611	LEGAULT-LAPORTE, AUDREY	1b	2016-07-01
212763	LORANGER, WILLIAM	1a	2016-07-01
212945	LINDSAY-NARANJO, HUGO	3b	2016-07-01
212990	LADOUCEUR, HUGO	1b	2016-07-01
213217	LABERGE-BOUTIN, STEPHANIE	1a	2016-07-01
213324	LAJOIE, DANIEL	3b	2016-07-01
213575	LACHANCE, MELANIE	1b	2016-07-01
213652	LAMLOUMI, NADA	3b	2016-07-01
213852	LABERGE, FRANCOIS	1a	2016-07-01
213914	LEKNOIS, RYAN	1b	2016-07-01

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
ECHELON WEALTH PARTNERS INC.	GRONDIN	SOPHIE	2016-06-24
SERVICES INVESTISSEURS CIBC INC.	GRAVEL	MONIQUE	2016-06-30
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	ACHARD	STÉPHANE	2016-06-14
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	BERTHIAUME	DENIS	2016-07-04

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
501133	PAUL-ANDRÉ BÉLISLE	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2016-07-07
502168	FELICE TORRE	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2016-07-12
503491	MARIUS LESSARD INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2016-07-07
509452	MICHEL DESILETS	Assurance de personnes	2016-07-07
512578	BERTRAND CHICOINE	Assurance de personnes	2016-07-12
514790	ROCH TREMBLAY	Assurance de personnes	2016-07-06
515506	MICHELE LATO	Assurance de personnes	2016-07-12
515771	9199-7627 QUÉBEC INC.	Assurance collective de personnes	2016-07-07
515885	2323621 ONTARIO INC.	Assurance de dommages	2016-07-11
515936	SEFIA SERVICES FINANCIERS INC. / SEFIA FINANCIAL SERVICES INC.	Assurance de personnes	2016-07-06
516221	ASSURANCES SÉBASTIEN LÉVESQUE INC.	Assurance de dommages	2016-07-07
600220	JENNY ALLEN SERVICES FINANCIERS INC.	Assurance de personnes	2016-07-07

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
600526	GESTION JEAN-YVES COMEAU INC.	Assurance de personnes	2016-07-07

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information.

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
601981	GESTION DE PATRIMOINE WAYAKAN INC. / WAYAKAN WEALTH MANAGEMENT INC.	Gabriel Villeneuve	Assurance de personnes	2016-07-06
601982	SOLUTIONS FINANCIÈRES MAXIME BERNIER INC.	Maxime Bernier	Assurance de personnes	2016-07-06
601985	LEMIEUX SERVICES FINANCIERS INC.	François Lemieux	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2016-07-08
601988	STAR CHOICE FINANCIAL GROUP INC.	Ying Liu	Assurance de personnes	2016-07-12
601989	SERVICES ET CONSEILS PRÉFONTAINE INC.	Simon Préfontaine	Assurance de personnes Planification financière	2016-07-12
601990	QUERCUS FINANCE INC.	Bertrand Chicoine	Assurance de personnes	2016-07-12
601991	9201700 CANADA INC.	Felice Torre	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2016-07-12

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Re Giroux-Garneau

AFFAIRE INTÉRESSANT :

Les Règles de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

et

Les Statuts de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

et

Denyse Giroux-Garneau

2016 OCRCVM 17

Formation d'instruction
de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
(Section du Québec)

Audience tenue le : 21 janvier 2016

Décision délivrée le : 12 mai 2016

Formation d'instruction

Me Jean Martel Ad. E., président, Me Jacques Lemay et M. Marcel Paquette

Comparutions

Pour l'OCRCVM : Me Pascale Dionne-Bourassa

Pour l'intimée : Me Jacques Patry

DÉCISION SUR LE FOND

I. LA PROCÉDURE

1. Il s'agit d'une audience de mise en application contestée tenue en vertu de la Partie 10 de la Règle 20 de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« **OCRCVM** » / l'« **Organisme** »).

2. L'Avis d'audience amendé du 7 août 2015 allègue, dans les termes suivants, que Madame Denyse Giroux-Garneau (l'« **intimée** »), alors qu'elle était représentante et employée d'une société réglementée par l'Organisme, Industrielle Alliance Valeurs Mobilières inc. (« **IAVM** » / la « **Firme** »), s'est rendue coupable de certaines contraventions aux règles de l'OCRCVM (les « **Règles** ») :

1. *Les 11 et 14 février 2014, alors que le compte d'un client décédé le 12 octobre 2013, n'était pas désigné comme un compte « carte blanche » ou « géré », l'intimée a eu une pratique inconvenante en effectuant deux opérations boursières non autorisées et liquidatives dans le compte CELI du client, en résiliant le compte CELI du client et en donnant des instructions de transférer une somme de 15 294,63 \$ vers le compte bancaire du client, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation du liquidateur de la succession du client,*

contrevenant ainsi à l'article 1 de la Règle 29 de l'OCRCVM et aux articles 4 et 5 de la Règle 1300 de l'OCRCVM;

2. *Le 14 février 2014, la représentante Giroux-Garneau a eu une pratique inconvenante en s'appropriant sans droit, par le biais d'un chèque signé en blanc par le client de son vivant, une somme de 15 972,88 \$, contrevenant ainsi à l'article 1 de la Règle 29 de l'OCRCVM;*
3. *À compter du 12 octobre 2013, la représentante Giroux-Garneau a eu une pratique inconvenante en omettant d'aviser son employeur du décès de ce client, en faisant défaut de procéder à la mise à jour du formulaire d'ouverture de compte du client suite au décès de ce dernier et en omettant de modifier le compte du client comme compte de succession, contrevenant ainsi à l'article 1 de la Règle 29 de l'OCRCVM et au sous-paragraphe (a) de l'article 1 de la Règle 1300 de l'OCRCVM.*

3. Par son procureur, l'intimée a produit une défense amendée qui, sans pour autant nier les faits que lui reproche l'OCRCVM, fait essentiellement valoir ce qui suit :

- a) elle était la conjointe de fait du client visé à l'Avis d'audience («J.»);
- b) elle s'est occupée de lui alors qu'il était «limité à plusieurs points de vue»;
- c) elle a dépensé des sommes importantes à cette fin;
- d) J. voulait que dans la mesure de ses moyens, elle soit compensée pour cela;
- e) les membres de la famille de J. avait abandonné ce dernier et à sa mort, il ne voulait rien leur laisser;
- f) il a remis à l'intimée un chèque qu'il a signé en blanc pour qu'elle le complète et puisse encaisser les sommes qu'il voulait lui léguer;
- g) elle n'a fait que respecter ses volontés.

4. L'intimée étant une personne âgée et malade, elle a comparu par procureur à notre audience du 21 janvier 2016.

5. Celui-ci a fait certaines représentations et tenté d'introduire en preuve une narration historique (la «**narration historique**») qu'il a attribuée à l'intimée, et où celle-ci décrit en détails les aléas de sa relation passée avec J.

6. Après avoir ajourné une première fois l'audience pour donner à la procureure de l'Organisme l'occasion de prendre connaissance de cette narration historique, nous avons ajourné l'audience *sine die* pour permettre que de consentement entre les parties, ce document puisse être introduit en preuve sous forme de déclaration assermentée de l'intimée. Ce devait être la seule preuve produite pour sa défense.

7. Par décision rendue le 8 février 2016, la formation d'instruction a autorisé l'introduction en preuve de la narration historique, ainsi que la présentation d'exposés finaux des parties sous forme de plaidoyers écrits.

8. Le dossier d'audience a été complété le 9 mars 2016 et pris en délibéré le jour même par notre formation.

II. LES FAITS

9. Voici ce que nous retenons de la preuve, dans une description en trois volets : d'abord, nous nous penchons sur les faits qui concernent la relation personnelle qui s'est développée entre l'intimée et son client; deuxièmement, sur ceux qui concernent le rôle de direction matérielle que l'intimée a été appelée à jouer pour leur couple en raison de cette relation; et enfin, sur les faits plus directement reliés aux trois contraventions aux Règles alléguées par l'OCRCVM dans le présent dossier.

La relation de l'intimée avec le client

10. L'intimée est représentante inscrite en valeurs mobilières depuis 1978. En 1988, dans le cadre de son travail, elle fait la connaissance de J. Il pratique le droit comme notaire et lui réfère de la clientèle à l'occasion dans le cadre de règlements de succession.
11. À la fin des années 90, J. connaît des ennuis professionnels. Il finit par être radié de l'Ordre de la Chambre des notaires et perd son droit de pratique. Il retourne alors aux études et vit très frugalement.
12. L'intimée et lui reprennent contact et commencent à se fréquenter assidûment. Leurs liens se resserrent à tel point qu'en 2001, J. emménage avec elle.¹
13. À partir de là, ils se comportent publiquement comme des conjoints, et chacun d'eux participe de temps à autre aux événements qui impliquent la famille de l'autre.
14. Puis, la maladie de Parkinson est diagnostiquée chez J. Au début, cela ne l'empêche pas de poursuivre ses études universitaires de deuxième cycle en fiscalité, une activité que ses rentes d'invalidité lui permettent. Mais sa vie n'est pas facile.
15. Pendant qu'ils sont ensemble, l'intimée doit s'occuper de J. Elle en prend un soin attentif. Elle l'accompagne et le soutient dans tous les défis liés à sa condition : consultations médicales de toutes sortes, exercices de réadaptation et traitements pour améliorer son équilibre et sa mobilité, discussions avec les médecins pour la sélection de médicaments appropriés, démarches visant à lui obtenir des revenus de subsistance auprès d'organismes de services sociaux du gouvernement, et autres.
16. Sur le plan matériel, elle assume la majeure partie des dépenses de logement, de mobilier, de téléphone, d'épicerie et d'entretien ménager du couple; elle paie certaines de ses dettes personnelles.
17. L'état de santé de J. se dégrade. En 2008, il doit déménager pour être admis dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée pour personnes en perte d'autonomie sévère (un «CHSLD»). Jusqu'à sa mort, il ne devait plus quitter cet établissement.
18. En juin de la même année, l'intimée entre à l'emploi d'IAVM comme représentante en valeurs mobilières.
19. L'intimée assiste J. dans ses démarches d'admission au CHSLD. Une fois qu'il y est admis, elle continue de se comporter comme le fait une conjointe. Elle rend régulièrement visite à J., elle fait sa lessive, elle lui procure des vêtements et de la nourriture et elle s'assure qu'il ait d'autres nécessités de la vie à sa disposition. Elle lui achète par exemple certains articles plus dispendieux, tels un ordinateur portable et une télévision. C'est elle qui l'habille, l'amène à des activités de détente et veille à ce qu'il puisse en profiter sans se blesser. La plupart du temps elle le fait à ses frais, car J. n'a pas vraiment les moyens de contribuer aux dépenses.
20. À une époque indéterminée, J. remet à l'intimée des chèques qu'il a signés en blanc afin de lui donner la possibilité, quand elle en aurait besoin — notamment pour rembourser une partie des nombreuses dépenses qu'elle assume pour lui ou son bien-être — de tirer des ordres de paiement sur le compte d'opération qu'il maintient à la Banque de Montréal.
21. À l'automne 2013, l'intimée se sert de tels chèques pour payer des dépenses liés aux soins que requiert l'état de santé de J. et obtenir des liquidités.²
22. Pendant que l'intimée agit comme aidante naturelle de J., les membres de sa famille ne s'impliquent aucunement dans les soins ou l'accompagnement que requière sa lutte contre la maladie.

Le rôle de direction matérielle du couple de l'intimée

¹ Entretien P-39 entre l'enquêteur de l'OCRCVM et l'intimée, pièce P-39, p. 12.

² Pièce P-9.

23. Sur le plan financier, sa relation de couple avec J. amène l'intimée à s'acquitter de certaines responsabilités d'administration matérielle de leur ménage.
24. À n'en pas douter, l'intimée a le mandat apparent d'agir et d'encourir certaines dépenses à cette fin. Elle le fait à même ses propres revenus dans la majorité des cas.
25. À compter de 2005, J. lui aurait même formellement donné mandat d'agir en son nom à des fins de gestion patrimoniale, sous la forme d'une procuration notariée qui l'y autorisait généralement.³
26. L'intimée déclare que ce document devait être renouvelé à tous les six mois pour demeurer en vigueur. À un moment donné, elle a renoncé à ce renouvellement pour s'éviter les frais juridiques afférents et le risque d'être tenue responsable de l'ensemble des dettes de J., dont la situation financière était précaire.⁴
27. La procuration elle-même, du moins dans la forme où elle se serait appliquée, n'est pas en preuve devant la formation. Ce qui l'est, c'est que l'utilité des autorisations qu'elle conférait était relative. J. prétendait en effet qu'il était beaucoup plus riche qu'il ne l'était car en réalité, il n'avait presque rien.

La conduite de l'intimée comme représentante

28. Jusqu'en 2010, où J. touche un héritage.
29. Il décide alors de recourir aux services de l'intimée pour en placer le produit. Pour ce faire, il devient client de la Firme où travaille sa conjointe.
30. Le ou vers le 26 janvier 2010, il ouvre un compte de courtage non fiscalisé (un «**compte au comptant**») chez IAVM et, par l'entremise de la même Firme, un compte d'épargne libre d'impôt (un «**compte CELI**») (nous référons ci-après collectivement au compte au comptant et au compte CELI comme les «**comptes**» de J.).
31. C'est l'intimée qui assiste J. pour compléter la documentation P-23, soit le formulaire d'ouverture de compte au comptant, de même que les documents afférents à l'établissement du compte CELI.
32. Cette documentation est complétée par l'intimée et signée par J., comme nouveau client. L'adresse qu'il déclare sienne est la même que celle de l'intimée, mais passe inaperçue au sein de la Firme.
33. Bien que le client soit le conjoint de fait de la représentante et qu'ils demeurent ensemble sous le même toit, ni l'un ni l'autre ne déclare à la Firme les liens qui les unissent. Au contraire, au formulaire d'ouverture du compte au comptant, J. déclare que sa conjointe — qui se trouve, rappelons-le, à être la représentante qui l'aide à remplir le formulaire — n'est pas employée d'une société membre de l'OCRCVM. C'est évidemment faux.
34. Cette déclaration mensongère, dont l'intimée se fait complice en aidant J. à la faire, évite aux comptes de J. d'être codés «**PRO**» par la Firme, comme ils auraient dû l'être vu les liens du client avec la représentante. Ils échappent dès lors aux contrôles additionnels que le courtier applique normalement aux opérations qui sont menées dans de tels comptes.
35. Par ailleurs, on remarque que lors de l'ouverture des comptes, J. ne confère pas, et déclare ne pas avoir conféré, à un tiers un pouvoir quelconque sur le compte au comptant (par voie de procuration, par exemple) ou un pouvoir de gestion de ce compte, comme l'auraient permis les Règles.
36. Ainsi, le compte au comptant n'est pas ouvert sous étiquette «carte blanche» ou «géré», ce qui aurait pu permettre à l'intimée de réaliser valablement des opérations discrétionnaires sur celui-ci, en fonction de paramètres prédéterminés avec le client.
37. Si J. avait eu l'intention d'investir l'intimée de ce genre de pouvoirs de gestion, il aurait pu facilement s'en assurer. C'était un client qui avait une formation juridique et un diplôme de second cycle en fiscalité, et il pouvait compter sur l'aide d'une représentante expérimentée pour compléter ses documents d'ouverture de

³ Narration historique, sous la rubrique *Mandat et / ou Procuration générale 2015*.

⁴ Ibid.

comptes. Or, il n'en a rien fait.

38. L'intimée n'a donc jamais été relevée de son obligation d'obtenir, conformément aux Règles, l'autorisation de J. ou de ses ayants-droit pour procéder à des opérations de négociation sur ses comptes. Parmi ces ayants-droits éventuels, on doit inclure le liquidateur de la succession du client, car cette succession était bénéficiaire désignée du compte CELI.⁵ L'intimée ne pouvait l'ignorer.

39. Puis, le 12 octobre 2013, J. décède.

40. L'intimée en est rapidement avisée. Elle avait été témoin de la rapide détérioration de son état au cours des jours précédents, alors qu'il avait dû être hospitalisé d'urgence. Elle se rend à l'hôpital pour faire les constats d'usage. Elle voit à obtenir le certificat de décès de J. et prend les arrangements requis pour la tenue de ses funérailles. C'est normal : elle s'en occupe seule depuis des années.

41. Comme conjointe et représentante en valeurs mobilières du défunt, elle sait pertinemment que des placements sont maintenus à ses comptes chez IAVM.

42. Un représentant qui comme l'intimée, a plus de 35 ans d'expérience dans l'industrie, ne peut ignorer qu'au décès d'un client, ses actifs sont dévolus à sa succession, qu'ils tombent ainsi sous le contrôle de son liquidateur, et que le représentant du client défunt doit en aviser son employeur et agir en conséquence.

43. L'intimée ne l'entend pas ainsi. Elle s'abstient d'informer les autorités d'IAVM du décès, ce qu'elle aurait dû faire en modifiant le formulaire d'ouverture des comptes et en demandant que ces comptes soient convertis en comptes de succession.

44. Comme représentante responsable du client, elle passe ainsi outre à une obligation qui lui incombe très clairement.

45. Si une telle divulgation avait été faite à la Firme, ses politiques et procédures de contrôle auraient voulu que l'actif du compte CELI du défunt soit gelé, et qu'il soit par la suite interdit d'y effectuer des opérations sans l'autorisation du liquidateur de la succession.⁶ Ce n'est pas ce que voulait l'intimée, et les événements subséquents se chargent d'établir pourquoi.

46. De décembre 2013 à février 2014, l'intimée fait effectuer à ses frais des recherches pour vérifier si J. a laissé un testament. Elle apprend alors qu'il y en a effectivement un, et obtient les coordonnées du notaire devant lequel il a été reçu.

47. Ce testament a été signé quelques 30 ans auparavant alors que J. était étudiant, mais n'a jamais été modifié ou révoqué. Il nomme liquidateurs le père de J., décédé depuis lors, sa sœur (Madame «C.»), et une société de fiducie à déterminer. Au décès de J., c'est C. qui est son unique héritière et qui agit comme liquidatrice.

48. Quatre mois plus tard, en février 2014, l'intimée est informée qu'elle n'hérite pas de J.

49. Confrontée à cette nouvelle, l'intimée agit rapidement, du 11 au 14 février 2014.

50. Par des opérations de vente non autorisées qu'elle initie sur le marché boursier, elle monétise les placements maintenus au compte CELI du client et fait fermer ce compte par résiliation des conventions afférentes. Elle donne ensuite des instructions de trésorerie au sein de la Firme pour faire transférer le solde liquide net du compte CELI au compte au comptant. Enfin, elle donne instruction de transférer une somme de 15 294,63 \$ de ce compte au comptant au compte d'opération bancaire du défunt, qui est toujours opérant à la Banque de Montréal.

51. Pour IAVM, toutes ces opérations sont réalisées dans des conditions qui laissent croire que le titulaire du compte en a dûment autorisé l'exécution. Ce sont d'ailleurs des opérations qu'il est usuellement permis de

⁵ Voir Relevé de compte P-24.1.

⁶ Déclaration d'Alain Goyer, Pièce P-51, par. 8.

réaliser à un représentant inscrit de la Firme. Elles n'étaient donc pas de nature à soulever des soupçons.

52. Le 14 février 2014, l'intimée complète son appropriation des actifs de la succession de J. Elle complète l'un des chèques signés en blanc qu'elle a en main et le présente à l'encaissement. Le chèque est honoré par la banque du client, le compte d'opération du défunt est débité et l'intimée perçoit une somme de 15 972,88 \$ aux dépens de sa succession.

53. Deux mois plus tard, Madame C communique avec la Firme pour obtenir, en qualité de liquidatrice, des informations sur les placements de son frère.

54. C. a tôt fait de constater qu'après le décès de J., une somme de 15 294 \$ dont elle n'a pas autorisé le transfert a été prélevée sur le compte CELI.

55. Le 24 avril 2014, C. porte plainte à la Firme et demande la restitution de la somme détournée.

56. IAVM mène alors une enquête interne. À cette occasion, l'intimée admet avoir liquidé le compte CELI et manœuvré pour en récupérer le solde.

57. L'intimée est congédiée par la Firme le 16 mai 2014, sans avoir remboursé à la succession la somme dont elle l'a privée.

III. LES ÉCARTS REPROCHÉS

58. Réconciliant ces faits à la plainte de l'OCRCVM, l'Organisme reproche à l'intimée d'avoir contrevenu à l'article 1 de sa Règle 29 par des écarts de conduite commis alors qu'elle agissait comme représentante d'un de ses courtiers membres.

59. Ces contraventions tiennent au fait que dans chaque cas, l'intimée aurait eu recours à une *«pratique inconvenante»* ou préjudiciable aux intérêts du public, ce qui la faisait déroger à son obligation de respecter des normes élevées d'éthique et de conduite professionnelle.

60. Dans deux cas, les écarts reprochés à l'intimée contreviendraient également à d'autres Règles.

61. L'OCRCVM soumet d'abord que l'intimée a usé de pratiques inconvenantes (Règle 29(1)) en lien avec le compte CELI de J., en exerçant sur ce compte des pouvoirs de gestion discrétionnaire sans en avoir l'autorisation préalable requise (arts. 4 et 5 de la Règle 1300).

62. La formation constate qu'effectivement, l'intimée a initié des opérations liquidatives dans le compte CELI de F., un compte sur lequel elle ne détenait aucun pouvoir d'agir discrétionnairement ou autorisation d'opérer, qu'elle a fait fermer ce compte et donné des instructions de trésorerie visant à faire transférer électroniquement une somme de 15 294,63 \$ au compte au comptant du client à la Firme, puis de ce compte au compte bancaire personnel du client sans que C., la liquidatrice de la succession de l'ancien titulaire du compte, n'ait autorisé ces différentes opérations.

63. Deuxièmement, l'OCRCVM allègue que l'intimée a eu recours à une pratique inconvenante (Règle 29(1)) en s'appropriant sans droit une somme de 15 972,88 \$ aux dépens de la succession de F.

64. C'est bien ce qu'a fait l'intimée, sciemment et en connaissance de cause, en complétant et en présentant à l'encaissement un chèque signé en blanc que le client décédé lui avait remis de son vivant, du temps où ils étaient conjoints de fait.

65. L'OCRCVM allègue enfin que lorsque l'intimée a fait défaut d'aviser la Firme du décès de son conjoint et client, elle s'est encore livrée à une pratique inconvenante (Règle 29(1)), tout en contrevenant à son obligation de faire diligence pour connaître en tout temps les faits essentiels relatifs à ses clients ainsi qu'à leurs ordres acceptés (art. 1(a) de la Règle 1300).

66. Il était effectivement inconvenant que l'intimée se comporte comme si le fait nouveau essentiel du décès de son client, un événement qu'elle connaissait mais dissimulait à la Firme, ne s'était pas produit.

IV. ANALYSE

67. Dans ce dossier, les faits pertinents à la plainte de l'OCRCVM ne sont pas contestés, et ils ne suscitent aucun véritable débat.
68. L'intimée a d'abord admis ces faits dans sa déclaration P-39 au personnel de l'OCRCVM.⁷ Elle l'a fait en présence de son procureur, qui l'assistait à ce moment.
69. Lors de l'audience du 21 janvier 2016, l'intimée a réitéré devant nous ses admissions par son procureur :
- « Et au niveau des faits, ma collègue l'a dit, qu'est-ce qu'on lui reproche, on ne le nie pas, mais on explique dans quel contexte ça a été fait, ce document [parlant de la narration historique]. Possiblement qu'on aurait pu l'interroger, ça aurait été sur ça. On ne nie pas qu'est-ce qu'elle a fait. Ça, c'est clair. O.K. On n'a pas fait de défense « je nie, j'admets ». Non. Elle l'a fait. »⁸*
- (L'ajout est de nous)
70. Outre ces admissions, l'ensemble de la preuve qui nous a été présentée établit, selon nous, les allégués de l'Avis d'audience avec toute la prépondérance requise (*Duchaine (Re)* [2015] OCRCVM 01; et *Schoer (Re)* [2011] OCRCVM 33).
71. L'intimée a fait valoir en défense qu'elle était la conjointe de J., qu'elle lui a prodigué aide, soins et assistance tout au long de la maladie qui a finalement eu raison de lui et que celui-ci voulait, par affection et gratitude, qu'elle soit compensée pour le temps et l'argent qu'elle y avait consacrés.
72. Les circonstances font que maintenant, les volontés exprimées par J. à son testament sont celles qui prévalent. Elles sont aux antipodes de celles qu'il peut avoir exprimées plus récemment à l'intimée, mais qu'il n'a pas concrétisées. Il n'est donc pas étonnant que celle-ci ait pu se sentir lésée lorsqu'elle a appris du notaire instrumentant que le testament ne lui laissait rien.
73. Cependant, la compétence disciplinaire que nous exerçons vise à décider si l'intimée est ou non coupable des infractions aux Règles qu'on lui reproche. Elle nous impose, à ce stade, de porter notre attention sur la conduite professionnelle qu'elle a tenue avec son client (fusse-t-il son conjoint) et non pas sur leurs relations de couple ou les déceptions personnelles ou familiales qu'elles ont pu engendrer (*Re Chher* [2013] OCRCVM 79, aux pars. 42 et 46).
74. La preuve démontre qu'entre la date du décès de son client et l'encaissement par elle d'une somme de 15 972,88 \$ qui devait normalement revenir à son héritière désignée, l'intimée a utilisé ses fonctions de représentante pour se livrer à des opérations illicites qui lui ont permis de s'approprier cette somme sans y avoir droit.
75. Que le client ait consenti, voire même activement encouragé l'intimée à procéder de la sorte le moment venu, ne dispensait pas celle-ci de ses engagements de respecter les Règles de l'OCRCVM en qualité de représentante inscrite en valeurs mobilières et de personne autorisée à agir pour une société membre de l'Organisme.
76. À la limite, si c'eût été de son vivant, ce consentement du client aurait pu permettre à l'intimée d'agir comme elle l'a fait. Mais celui-ci, même s'il était un juriste ayant eu une pratique successorale — ce qui lui a d'ailleurs permis de faire la connaissance de l'intimée — n'a jamais voulu ou jugé utile de modifier les termes d'un testament qui ne léguait rien à cette dernière.
77. Il aurait été facile pour J. d'avantager l'intimée entre vifs et de lui conférer des droits sur l'actif de son compte CELI. Il aurait pu tout aussi facilement, et à très peu de frais, révoquer son testament de 1974. Mais il ne l'a pas fait. Au contraire, il a même laissé sa succession comme bénéficiaire de son CELI quant il a ouvert ce

⁷ Déclaration de l'intimée devant les enquêteurs de l'OCRCVM, pièce P-39, aux pp. 34 à 40.

⁸ Audition du 21 janvier 2016, n.s. p. 87.

compte avec l'aide de l'intimée.

78. La preuve non contredite est à l'effet que J. voulait laisser des biens en héritage à l'intimée pour lui revaloir l'amour, l'affection et le soutien qu'elle lui avait témoignés tout au long de leur relation. Mais elle démontre aussi que J., avec l'assentiment de l'intimée, préférerait que cette volonté soit respectée non pas d'une façon licite et opposable aux tiers, mais par des moyens plus risqués que l'intimée savait non conformes aux normes de l'industrie où elle évoluait.

79. Quand J. a ouvert ses comptes à la Firme, il a fait de fausses déclarations avec la complicité de l'intimée. Ces déclarations faisaient échapper les opérations qui y seraient effectuées aux mécanismes de surveillance spécifiques des comptes PRO, ce qui permettrait à l'intimée d'agir plus discrètement.

80. Quand J. est décédé, l'intimée a volontairement omis de le dire à la Firme. Elle protégeait ainsi sa capacité d'influencer le cours des opérations de marché ou de trésorerie qui porteraient par la suite sur le compte CELI et lui permettraient de s'en approprier l'actif.

81. L'intimée nous dit que son conjoint lui avait signifié sa volonté de l'avantager à son décès mais encore là, elle a agi comme quelqu'un qui en doutait.

82. L'intimée a d'abord fait des démarches pour vérifier si elle héritait de J. Le cas échéant, c'eut été le scénario idéal. Mais lorsqu'elle a su qu'il ne lui léguait rien, elle a mis à exécution un plan alternatif.

83. Pour ce faire, elle a pris délibérément avantage de ses fonctions de représentante à la Firme et de responsable des comptes de J. Elle s'est servi des moyens d'action administratifs normalement mis à la disposition des représentants pour réaliser ce plan. Elle savait qu'en agissant ainsi, elle contreviendrait aux Règles de l'OCRCVM, mais elle l'a fait malgré les conséquences disciplinaires possibles.

84. Qu'elle ait eu cette conduite à l'instance de son client, pour redresser une situation dont elle nous fait valoir l'iniquité, ou pour se faire justice à elle-même face au non respect des dernières volontés informellement exprimées par son conjoint, cela ne change rien à l'inconvenance des gestes qu'elle a posés après son décès, alors qu'elle ne disposait pas des autorisations requises par les Règles.

V. CONCLUSIONS

85. L'intimée a eu une conduite inconvenante en liquidant des placements au compte d'un client décédé, son conjoint, sans autorisation de la liquidatrice de sa succession.

86. Elle a sciemment trompé la vigilance de son employeur en l'amenant à se départir des actifs liquides du client, pensant que celui-ci avait dûment autorisé le transfert.

87. Elle a agi dans le prolongement de ces écarts professionnels en utilisant un chèque en blanc que le client lui avait été remis à des fins de direction matérielle de leur ménage.

88. Elle s'est appropriée ces actifs sans y avoir droit, au détriment de l'héritière du client.

89. Ces gestes contrevenaient aux Règles, selon les termes de l'Avis d'audience amendé.

PAR CES MOTIFS, LA FORMATION D'INSTRUCTION :

90. **DÉCLARE** l'intimé **COUPABLE** d'avoir eu, les 11 et 14 février 2014, une pratique inconvenante en effectuant deux opérations boursières non autorisées et liquidatives sans avoir préalablement obtenu l'autorisation du liquidateur de la succession du client, contrevenant ainsi à l'article 1 de la Règle 29 de l'OCRCVM et aux articles 4 et 5 de la Règle 1300 de l'OCRCVM;

91. **DÉCLARE** l'intimé **COUPABLE** d'avoir eu, le 14 février 2014, une pratique inconvenante en s'appropriant sans droit, par le biais d'un chèque signé en blanc par le client de son vivant, une somme de 15 972,88 \$, contrevenant ainsi à l'article 1 de la Règle 29 de l'OCRCVM;

92. **DÉCLARE** l'intimé **COUPABLE** d'avoir eu, à compter du 12 octobre 2013, une pratique inconvenante en omettant d'aviser son employeur du décès du client, en faisant défaut de procéder à la mise à jour du

formulaire d'ouverture de compte du client suite au décès de ce dernier et en omettant de modifier le compte du client comme compte de succession, contrevenant ainsi à l'article 1 de la Règle 29 de l'OCRCVM et au sous-paragraphe (a) de l'article 1 de la Règle 1300 de l'OCRCVM;

93. **DEMANDE** à l'OCRCVM, par l'entremise de la coordonnatrice nationale des audiences, de fixer une date appropriée pour la tenue d'une audience de notre formation sur les sanctions à imposer à raison de la présente décision, de communiquer cette décision aux parties et à leurs procureurs et de leur donner préavis suffisant de la tenue de l'audience sur sanctions.

Fait à Montréal, Québec, en date du 12 mai 2016.

Jean Martel

Président

Jacques Lemay

Membre de la formation

Marcel Paquette

Membre de la formation

Droit d'auteur © 2016 Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Tous droits réservés.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
ARGEX TITANE INC.	20160013839-1	2016-07-05	5 300,00 \$

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
CANADIAN OIL RECOVERY & REMEDIATION ENTERPRISES LTD.	20160013838-1	2016-07-05	800,00 \$
CHATEAU BEAUVALLON (PROJET IMMOBILIER)	20160013836-1	2016-07-05	100,00 \$
EPIC FUSION CORP.	20160013840-1	2016-07-05	1 000,00 \$
LONSDALE APARTMENT PROJECT	20160013832-1	2016-07-05	200,00 \$
MFC BANCORP LTD.	20160013833-1	2016-07-05	5 300,00 \$
MITEC TECHNOLOGIES INC.	20160013834-1	2016-07-05	200,00 \$
PREMIUM BRANDS HOLDINGS CORPORATION	20160013837-1	2016-07-05	400,00 \$
VALEANT PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL, INC.	20160013835-1	2016-07-05	5 300,00 \$

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
-----------------	----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Urban Barns Foods Inc.

Le 13 juillet 2016

Urban Barns Foods Inc. (« l'émetteur »)

INTERDICTION D'OPÉRATIONS

En vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec (la « législation »)

Contexte

1. La présente décision est celle de l'Autorité des marchés financiers (le décideur).
2. L'émetteur n'a pas déposé les documents d'information périodique suivants prévus par la législation :
 - le rapport financier intermédiaire non audité et le rapport de gestion intermédiaire pour la période intermédiaire terminée le 30 avril 2016, des documents exigés en vertu de l'article 5 b) du *Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains* (le « Règlement 51-105 »);
 - l'attestation des documents intermédiaires pour la période intermédiaire terminée le 30 avril 2016 exigée en vertu de l'article 5 d) du Règlement 51-105.
3. En raison de cette décision, si l'émetteur est émetteur assujéti dans un territoire où s'applique le *Multilateral Instrument 11-103 Failure-to-File Cease trade Orders in Multiple Jurisdictions*, une personne ne peut effectuer d'opérations sur un titre de l'émetteur dans ce territoire ni en acquérir, sauf aux conditions prévues par la présente décision, s'il y a lieu, tant que celle-ci est en vigueur.
4. En outre, la présente décision entre en vigueur automatiquement dans chaque territoire du Canada qui a une disposition législative sur la réciprocité automatique, sous réserve de la législation en valeurs mobilières locale.

Interprétation

Les expressions définies dans la législation, dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, dans le *Règlement 14-501Q sur les définitions* ou dans l'*Instruction générale 11-207 relative aux interdictions d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt et à leur levée dans plusieurs territoires* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles reçoivent une autre définition.

Décision

1. Le décideur estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permet de la rendre.
2. Il est ordonné en vertu de la législation que toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs cesse à l'égard de chaque titre de l'émetteur.

Josée Deslauriers
Directrice principale de l'information continue
EEL/ale

Décision n°: 2016-IC-0121

6.5.2 Révocations d'interdiction

Exploration Knick Inc.

Révoque la décision d'interdiction 2016-IC-0087, prononcée le 17 mai 2016, limitée à Jacques Brunelle, Robert Bryce, Hugo G. DelRue, Gordon Neil Henriksen, Marc-Antoine Jetté et Alain Thivierge d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Exploration Knick Inc. au motif que celle-ci s'est conformée aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 7 juillet 2016.

Décision n°: 2016-IC-0118

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Banque Laurentienne du Canada	6 juillet 2016	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
American Hotel Income Properties REIT LP	11 juillet 2016	Colombie-Britannique
FINB First Trust dynamique à secteurs tournants des États-Unis Dorsey Wright (couvert en dollars canadiens)	8 juillet 2016	Ontario
Inovalis Real Estate Investment Trust	11 juillet 2016	Ontario
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	12 juillet 2016	Ontario
Pan American Silver Corp.	11 juillet 2016	Colombie-Britannique
Slate Office REIT	7 juillet 2016	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Birchcliff Energy Ltd.	6 juillet 2016	Alberta
Catégorie Marché monétaire canadien Investors	12 juillet 2016	Manitoba
Catégorie Dividendes Investors		
Catégorie Actions canadiennes Investors		
Catégorie Croissance canadienne Investors		
Catégorie canadienne Valeur grande capitalisation Investors		
Catégorie canadienne petite capitalisation Investors		
Catégorie canadienne Croissance petite capitalisation Investors		
Catégorie Actions canadiennes de base Investors		
Catégorie Actions canadiennes à faible volatilité Investors		
Catégorie Entreprises québécoises Investors		
Catégorie ISR Summa Investors		
Catégorie Actions canadiennes IG Beutel Goodman		
Catégorie Actions canadiennes IG FI		
Catégorie canadienne petite capitalisation IG Fiera		
Catégorie Actions canadiennes IG Franklin Bissett		
Catégorie Croissance actions canadiennes IG Mackenzie		
Catégorie Actions américaines de base Investors		
Catégorie Valeur grande capitalisation É.-U. Investors		
Catégorie Découvertes É.-U. Investors		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie petite capitalisation É.-U. Investors		
Catégorie Croissance É.-U. IG AGF		
Catégorie Actions américaines grande capitalisation IG FI		
Catégorie Actions américaines à faible volatilité IG Putnam		
Catégorie Croissance É.-U. IG Putnam		
Catégorie Actions européennes Investors		
Catégorie Actions européennes moyenne capitalisation Investors		
Catégorie globale Investors		
Catégorie Chine élargie Investors		
Catégorie Actions internationales Investors		
Catégorie petite capitalisation internationale Investors		
Catégorie Actions mondiales à faible volatilité Investors		
Catégorie Actions nord-américaines Investors		
Catégorie internationale Pacifique Investors		
Catégorie Actions panasiatiques Investors		
Catégorie Actions mondiales IG AGF		
Catégorie mondiale Valeur IG Mackenzie Cundill		
Catégorie Marchés émergents IG Mackenzie		
Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy		
Catégorie Actions étrangères IG Mackenzie Ivy		
Catégorie Actions internationales IG Templeton		
Catégorie mondiale Produits de consommation Investors		
Catégorie globale Services financiers Investors		
Catégorie globale Soins de santé Investors		
Catégorie mondiale Infrastructure Investors		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie mondiale Ressources naturelles Investors		
Catégorie globale Science et Technologie Investors		
Catégorie mondiale Métaux précieux IG Mackenzie		
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Allegro		
Catégorie Portefeuille équilibré Allegro		
Catégorie Portefeuille de croissance équilibré Allegro		
Catégorie Portefeuille de croissance équilibré accent Canada Allegro		
Catégorie Portefeuille de croissance Allegro		
Catégorie Portefeuille de croissance accent Canada Allegro		
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Maestro		
Catégorie Portefeuille équilibré Maestro		
Catégorie Portefeuille accent croissance Maestro		
FINB d'actions européennes couvert WisdomTree	8 juillet 2016	Ontario
FINB de croissance de dividendes sur titres américains de qualité WisdomTree		
FINB de croissance de dividendes sur titres internationaux de qualité WisdomTree		
FINB à dividendes élevés américains WisdomTree		
FINB de dividendes de sociétés américaines à moyenne capitalisation WisdomTree		
FINB de dividendes de sociétés américaines à petite capitalisation WisdomTree		
FINB de bénéfiques américains 500 WisdomTree		
FINB de dividendes de marchés émergents WisdomTree		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FINB de croissance de dividendes sur titres américains de qualité à couverture dynamique WisdomTree		
FINB de croissance de dividendes sur titres internationaux de qualité à couverture dynamique WisdomTree		
FINB à dividendes élevés américains à couverture dynamique WisdomTree		
FNB Horizons BetaPro COMEX® Lingots d'or Haussier Plus	12 juillet 2016	Ontario
FNB Horizons BetaPro COMEX® Lingots d'or Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Pétrole brut Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Pétrole brut Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Gaz naturel Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Gaz naturel Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro obligations É.-U. 30 ans Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro COMEX® Argent Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro COMEX® Argent Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60 ^{MC} Haussier Plus	12 juillet 2016	Ontario
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60 ^{MC} Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné finance ^{MC} Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné finance ^{MC} Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné énergie ^{MC} Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné énergie ^{MC} Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX aurifère mondial ^{MC} Haussier Plus		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX aurifère mondial ^{MC} Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro S&P 500® Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro S&P 500® Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro NASDAQ-100® Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro NASDAQ-100® Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60 ^{MC} à rendement inverse		
FNB Horizons BetaPro S&P 500® à rendement inverse		
FNB Horizons COMEX® Or	12 juillet 2016	Ontario
FNB Horizons COMEX® Argent		
FNB Horizons NYMEX® Pétrole brut		
FNB Horizons NYMEX® Gaz naturel		
FNB Horizons Occasions de devises mondiales (<i>auparavant FNB Horizons Devises mondiales à rendement absolu</i>)	6 juillet 2016	Ontario
FNB Horizons Parité de risque mondiale		
Fonds d'actions canadiennes Profil	12 juillet 2016	Manitoba
Fonds d'actions américaines Profil		
Fonds d'actions internationales Profil		
Fonds de marchés émergents Profil		
Fonds de titres à revenu fixe Profil		
Catégorie Actions canadiennes Profil		
Catégorie Actions américaines Profil		
Catégorie Actions internationales Profil		
Catégorie Marchés émergents Profil		
Catégorie Marché monétaire canadien Investors		
Fonds de biens immobiliers Investors	12 juillet 2016	Manitoba
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC	7 juillet 2016	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds marché monétaire CIBC		
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC		
Fonds de revenu à court terme CIBC		
Fonds canadien d'obligations CIBC		
Fonds à revenu mensuel CIBC		
Fonds d'obligations mondiales CIBC		
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC		
Fonds équilibré CIBC		
Fonds de revenu de dividendes CIBC		
Fonds de croissance de dividendes CIBC		
Fonds d'actions canadiennes CIBC		
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC		
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC		
Fonds d'actions américaines CIBC		
Fonds petites sociétés américaines CIBC		
Fonds d'actions mondiales CIBC		
Fonds d'actions internationales CIBC		
Fonds d'actions européennes CIBC		
Fonds de marchés émergents CIBC		
Fonds Asie-Pacifique CIBC		
Fonds Amérique latine CIBC		
Fonds petites sociétés internationales CIBC		
Fonds sociétés financières CIBC		
Fonds ressources canadiennes CIBC		
Fonds énergie CIBC		
Fonds immobilier canadien CIBC		
Fonds métaux précieux CIBC		
Fonds mondial de technologie CIBC		
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC		
Fonds indice obligataire canadien CIBC		
Fonds indice obligataire mondial CIBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds indiciel équilibré CIBC		
Fonds indice boursier canadien CIBC		
Fonds indice boursier américain élargi CIBC		
Fonds indice boursier américain CIBC		
Fonds indice boursier international CIBC		
Fonds indice boursier européen CIBC		
Fonds indiciel marchés émergents CIBC		
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC		
Fonds indice Nasdaq CIBC		
Portefeuille revenu sous gestion CIBC		
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC		
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC		
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC		
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC		
Portefeuille croissance sous gestion CIBC		
Portefeuille croissance dynamique sous gestion CIBC		
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC		
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC		
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC		
Fonds de marché monétaire canadien Investors	12 juillet 2016	Manitoba
Portefeuille Pilier III Investors		
Portefeuille prudent Allegro		
Portefeuille prudent modéré Allegro		
Portefeuille modéré Allegro		
Portefeuille modéré dynamique Allegro		
Portefeuille dynamique Allegro		
Portefeuille prudent Alto		
Portefeuille prudent modéré Alto		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille modéré Alto		
Portefeuille modéré dynamique Alto		
Portefeuille dynamique Alto		
Fonds de marché monétaire canadien Investors	12 juillet 2016	Manitoba
Fonds de marché monétaire É.-U. Investors		
Fonds hypothécaire et de revenu à court terme Investors		
Fonds d'obligations canadiennes Investors		
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Investors		
Fonds global d'obligations Investors		
Fonds canadien à revenu élevé Investors		
Fonds de revenu IG Mackenzie		
Fonds de revenu à taux variable IG Mackenzie		
Fonds américain à revenu élevé IG Putnam		
Fonds de revenu Marchés émergents IG Putnam		
Fonds canadien équilibré Investors		
Fonds mutuel Investors du Canada		
Fonds de dividendes Investors		
Fonds enregistré de dividendes américains Investors		
Fonds mondial de dividendes Investors		
Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman		
Fonds canadien équilibré IG AGF		
Fonds de répartition canadien IG FI		
Fonds de revenu stratégique IG Mackenzie		
Portefeuille Flex à revenu fixe Investors		
Portefeuille Flex mondial à revenu fixe Investors		
Portefeuille de croissance Investors		
Portefeuille de revenu plus Investors		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille de croissance plus Investors		
Portefeuille de croissance retraite Investors		
Portefeuille de retraite plus Investors		
Portefeuille Pilier I Investors		
Portefeuille Pilier II Investors		
Portefeuille Pilier III Investors		
Fonds canadien Valeur grande capitalisation Investors		
Fonds d'actions canadiennes Investors		
Fonds de croissance canadien Investors		
Fonds d'actions canadiennes de base Investors		
Fonds canadien petite capitalisation Investors		
Fonds canadien Croissance petite capitalisation Investors		
Fonds d'entreprises québécoises Investors		
Fonds canadien petite capitalisation IG Fiera		
Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman		
Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman		
Fonds ISR Summa Investors ^{MC}		
Fonds d'actions canadiennes IG FI		
Fonds de dividendes et de croissance IG Mackenzie		
Fonds de croissance d'actions canadiennes IG Mackenzie		
Fonds d'actions canadiennes IG Franklin Bissett		
Fonds canadien de ressources naturelles Investors		
Fonds de revenu d'actions canadiennes Investors		
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité Investors		
Fonds d'actions américaines de base		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Investors		
Fonds Valeur grande capitalisation É.-U. Investors		
Fonds de croissance de dividendes américains Investors		
Fonds Découvertes É.-U. Investors		
Fonds de croissance É.-U. IG AGF		
Fonds d'actions américaines grande capitalisation IG FI		
Fonds de croissance É.-U. IG Putnam		
Fonds d'actions américaines à faible volatilité IG Putnam		
Portefeuille prudent Alto		
Portefeuille prudent modéré Alto		
Portefeuille modéré Alto		
Portefeuille modéré dynamique Alto		
Portefeuille modéré dynamique accent Canada Alto		
Portefeuille dynamique Alto		
Portefeuille dynamique accent Canada Alto		
Portefeuille de revenu mensuel Alto		
Portefeuille de revenu mensuel et de croissance Alto		
Portefeuille de revenu mensuel et de croissance bonifiée Alto		
Portefeuille de revenu mensuel et de croissance mondiale Alto		
Fonds global Investors		
Fonds d'actions nord-américaines Investors		
Fonds d'actions internationales Investors		
Fonds d'actions européennes Investors		
Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation Investors		
Fonds international Pacifique Investors		
Fonds d'actions panasiatiques Investors		
Fonds Chine élargie Investors		
Fonds européen IG Mackenzie Ivy		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds mondial Valeur IG Mackenzie Cundill		
Fonds d'actions mondiales IG AGF		
Fonds d'actions internationales IG Templeton		
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité Investors		
Fonds global Science et Technologie Investors		
Fonds global Services financiers Investors		
Fonds immobilier mondial Investors		
Portefeuille prudent Allegro		
Portefeuille prudent modéré Allegro		
Portefeuille modéré Allegro		
Portefeuille modéré dynamique Allegro		
Portefeuille modéré dynamique accent Canada Allegro		
Portefeuille dynamique Allegro		
Portefeuille dynamique accent Canada Allegro		
Portefeuille de revenu équilibré Maestro		
Portefeuille équilibré Maestro		
Portefeuille accent croissance Maestro		
Fonds de marché monétaire canadien Phillips, Hager & North	5 juillet 2016	Ontario
Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North		
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North		
Fonds d'obligations Phillips, Hager & North		
Fonds d'obligations Valeurs communautaires Phillips, Hager & North		
Fonds d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North		
Fonds d'obligations indexées sur l'inflation Phillips, Hager & North		
Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'obligations à long terme indexées sur l'inflation Phillips, Hager & North		
Fonds à revenu mensuel Phillips, Hager & North		
Fonds équilibré Phillips, Hager & North		
Fonds équilibré Valeurs communautaires Phillips, Hager & North		
Fonds à revenu de dividendes Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions canadiennes Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions canadiennes Valeurs communautaires Phillips, Hager & North		
Fonds de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North		
Fonds sous-jacent d'actions canadiennes Phillips, Hager & North		
Fonds sous-jacent d'actions canadiennes II Phillips, Hager & North		
Fonds de croissance canadien Phillips, Hager & North		
Fonds à revenu canadien Phillips, Hager & North		
Fonds Vintage Phillips, Hager & North		
Fonds à revenu de dividendes américain Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions américaines Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions américaines avec couverture de change Phillips, Hager & North		
Fonds de croissance américain Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions outre-mer avec couverture de change Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
& North Fonds d'actions mondiales Valeurs communautaires Phillips, Hager & North Fonds de retraite CIBLE 2015 Phillips, Hager & North Fonds de retraite CIBLE 2020 Phillips, Hager & North Fonds de retraite CIBLE 2025 Phillips, Hager & North Fonds de retraite CIBLE 2030 Phillips, Hager & North Fonds de retraite CIBLE 2035 Phillips, Hager & North Fonds de retraite CIBLE 2040 Phillips, Hager & North Fonds de retraite CIBLE 2045 Phillips, Hager & North Fonds de retraite CIBLE 2050 Phillips, Hager & North Fonds équilibré mondial BonaVista Fonds de valeur d'actions canadiennes BonaVista	6 juillet 2016	Ontario
Fonds Exemplar croissance et revenu Fonds Exemplar d'investissement grade Fonds Exemplar Leaders Fonds Exemplar de performance Fonds Exemplar d'obligations tactique	7 juillet 2016	Ontario
Fonds Folio de revenu fixe diversifié Fonds Folio prudent Fonds Folio modéré Fonds Folio équilibré Fonds Folio accéléré Fonds Folio énergétique Fonds du marché monétaire Fonds d'obligations à court terme (Portico) Fonds d'obligations de base (Portico)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'obligations de base Plus (Portico)		
Fonds d'obligations de sociétés (Portico)		
Fonds d'obligations nord-américaines à rendement élevé (Putnam)		
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie		
Fonds d'obligations à rendement réel (Portico)		
Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London)		
Fonds de revenu (Portico)		
Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London)		
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy		
Fonds équilibré canadien grandes capitalisations Mackenzie		
Fonds de revenu stratégique Mackenzie		
Catégorie Mackenzie Revenu stratégique		
Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL)		
Fonds de dividendes (GIGWL) (<i>auparavant Fonds de dividendes canadiens (GIGWL)</i>)		
Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie		
Fonds de croissance canadien (GIGWL)		
Fonds d'actions canadiennes (Laketon)		
Fonds de croissance grandes capitalisations canadiennes Mackenzie		
Fonds concentré d'actions canadiennes Mackenzie		
Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam)		
Fonds de valeur américain (Gestion des capitaux London)		
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie		
Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines		
Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM)		
Fonds d'actions internationales Quadrus (Putnam)		
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy Catégorie Mackenzie Ivy Européen		
Catégorie Mackenzie Croissance mondiale		
Catégorie Mackenzie Marchés émergents		
Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London)		
Fonds de ressources canadiennes Mackenzie		
Catégorie Mackenzie Métaux précieux		
Catégorie gestion de l'encaisse		
Catégorie actions canadiennes		
Catégorie titres spécialisés nord-américains		
Catégorie actions américaines et internationales		
Catégorie titres spécialisés américains et internationaux		
Catégorie croissance et revenu (GIGWL)		
Catégorie dividendes (GIGWL) (<i>auparavant Catégorie dividendes canadiennes (GIGWL)</i>)		
Catégorie dividendes canadiens (Laketon)		
Catégorie Valeur canadienne (FGP) (<i>auparavant Catégorie valeur canadienne (Sionna)</i>)		
Catégorie actions canadiennes (Laketon)		
Catégorie Focus Actions canadiennes (CGOV)		
Catégorie croissance canadienne (GIGWL)		
Catégorie actions canadiennes à faible volatilité (Gestion des capitaux London)		
Catégorie dividendes américains (GIGWL)		
Catégorie valeur américaine (Putnam)		
Catégorie dividendes mondiaux (Setanta)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie actions mondiales (Setanta) Catégorie actions internationales (Putnam)		
Fonds Norrep Fonds de revenu à court terme Norrep Catégorie de croissance du revenu Norrep Catégorie II Norrep Catégorie Dividendes américains Plus Norrep Catégorie Énergie Norrep Catégorie à rendement élevé Norrep Catégorie Entrepreneurs Norrep Catégorie mondiale de croissance du revenu Norrep Catégorie Occasions tactiques Norrep Catégorie Croissance Plus Norrep Fonds mondial de base Norrep Fonds canadien de base Norrep	6 juillet 2016	Alberta
La Banque de Nouvelle-Écosse	7 juillet 2016	Ontario
WPT Industrial Real Estate Investment Trust	12 juillet 2016	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Mackenzie Croissance mondiale Fonds international de croissance Mackenzie	11 juillet 2016	Ontario
Catégorie Mackenzie Occasions des marchés émergents Catégorie Mackenzie Croissance mondiale Catégorie Mackenzie International de croissance Fonds international de croissance Mackenzie	11 juillet 2016	Ontario
FNB Horizons Actif dividendes canadiens FNB Horizons Actif dividendes mondiaux FNB Horizons Actif obligations de sociétés FNB Horizons Actif obligations américaines à taux variable (\$ US) FNB Horizons Actif actions privilégiées FNB Horizons Actif obligations à taux variable FNB Horizons Actif obligations à rendement élevé FNB Horizons Indice à pondération égale S&P/TSX 60 FNB Horizons Actif obligations canadiennes FNB Horizons Actif dividendes marchés émergents FNB Horizons Actif actions privilégiées à taux variable FNB Horizons Actif revenu fixe mondial FNB Horizons Gestion du risque actions canadiennes FNB Horizons Gestion du risque actions américaines FNB Horizons Actif dividendes américains FNB Horizons Occasions mondiales gérées FNB Horizons Momentum multi-actifs gérés FNB Horizons Actif obligations municipales	6 juillet 2016	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
canadiennes FNB Horizons Actif prêts de rang supérieur à taux variable		
Fonds de revenu CI	8 juillet 2016	Ontario
Fonds de revenu équilibré PIMCO (Canada)	8 juillet 2016	Ontario
Fonds équilibré canadien Renaissance Fonds de dividendes canadien Renaissance Fonds de revenu diversifié Renaissance Fonds de valeur de base canadien Renaissance Fonds de croissance canadien Renaissance Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations Renaissance Fonds de petites capitalisations canadien Renaissance Fonds d'actions américaines de valeur Renaissance Fonds d'actions américaines de croissance Renaissance Fonds d'actions américaines de croissance neutre en devises Renaissance Fonds d'actions internationales Renaissance Fonds d'actions internationales neutre en devises Renaissance Fonds des marchés mondiaux Renaissance Fonds de croissance mondial Renaissance Fonds de croissance mondial neutre en devises Renaissance Fonds accent mondial Renaissance Fonds accent mondial neutre en devises Renaissance Fonds Chine plus Renaissance Fonds de marchés émergents Renaissance	8 juillet 2016	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'infrastructure mondial Renaissance Fonds d'infrastructure mondial neutre en devises Renaissance Fonds immobilier mondial Renaissance Fonds immobilier mondial neutre en devises Renaissance Fonds de ressources mondial Renaissance Fonds de sciences et de technologies mondial Renaissance Fonds de revenu d'actions américaines Renaissance Fonds de valeur mondial Renaissance Fonds de revenu mensuel canadien Renaissance Fonds de revenu élevé Renaissance Fonds de petites capitalisations mondial Renaissance Portefeuille optimal d'avantages sur l'inflation Renaissance Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance Portefeuille optimal d'actions mondiales neutre en devises Renaissance Portefeuille canadien de croissance Axiom Portefeuille de titres étrangers de croissance Axiom Portefeuille optimal de croissance et de revenu Renaissance Portefeuille équilibré de croissance Axiom Portefeuille de croissance à long terme Axiom Portefeuille mondial de croissance Axiom Portefeuille 100 % actions Axiom	11 juillet 2016	Ontario
Mandat privé ciblé d'actions canadiennes Mackenzie Catégorie mandat privé ciblé d'actions canadiennes Mackenzie Mandat privé d'actions mondiales		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Mackenzie		
Catégorie mandat privé d'actions mondiales Mackenzie		
Mandat privé de revenu fixe canadien Renaissance	8 juillet 2016	Ontario
Mandat privé d'actions internationales Renaissance		
Mandat privé d'obligations mondiales Renaissance		
Mandat privé de revenu d'actions Renaissance		
Mandat privé d'actions canadiennes Renaissance		
Mandat privé d'actions américaines Renaissance		
Mandat privé d'actions des marchés émergents Renaissance		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 juillet 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	13 juillet 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	13 juillet 2016	19 octobre 2015

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	7 juillet 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	8 juillet 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	8 juillet 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	8 juillet 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 juillet 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 juillet 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 juillet 2016	17 mai 2016
Banque Nationale du Canada	5 juillet 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	5 juillet 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	6 juillet 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	6 juillet 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	7 juillet 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	7 juillet 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	7 juillet 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	8 juillet 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	11 juillet 2016	4 juillet 2016
Banque Royale du Canada	30 juin 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	5 juillet 2016	21 janvier 2016
Fortified Trust	12 juillet 2016	29 janvier 2016
John Deere Canada Funding Inc.	7 juillet 2016	26 août 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	7 juillet 2016	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	7 juillet 2016	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	7 juillet 2016	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	8 juillet 2016	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	12 juillet 2016	19 décembre 2014

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque Toronto-Dominion	7 juillet 2016	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	12 juillet 2016	13 juin 2016

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Alamos Gold Inc.	2016-05-06	9 999 967 \$
Alimentation Couche-Tard inc.	2016-05-06	1 104 818 612 \$
Altice Financing S.A.	2016-05-03	102 559 967 \$
Arkema S.A.	2016-04-26	112 877 \$
Aviva plc	2016-05-09	422 897 624 \$
Banque de Montréal	2016-05-13	12 940 000 \$
Banque Royale du Canada	2016-05-05	5 749 200 \$
Banque Royale du Canada	2016-05-11	1 500 000 \$
Barclays Bank PLC	2016-05-04	150 000 \$
Canadian Overseas Petroleum Limited	2016-05-03 et 2016-05-09	7 074 681 \$
CB Gold Inc.	2016-05-11	1 898 250 \$
Corex Gold Corporation	2016-05-10	1 000 000 \$
Crédit Ford du Canada Limitée	2016-05-09	1 003 350 000 \$
DHX Media Ltd.	2016-05-13	46 410 000 \$
Enercapita Energy L.P.	2016-05-13	1 434 \$
Enercapita Energy Trust	2016-05-13	2 390 000 \$
EnSCO plc	2016-04-20	39 758 635 \$
Equicapita Income L.P.	2016-05-09	413 \$
Equicapita Income Trust	2016-05-09	825 000
Exploration Amex inc.	2016-05-09 et 2016-05-10	405 000 \$
Firan Technology Group Corporation	2016-05-10	6 900 000 \$
Focus Graphite Inc.	2016-05-05	326 525 \$
Focus Graphite Inc.	2016-05-17	403 750 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
General Motors Financial Company, Inc.	2016-05-09	9 072 424 \$
Global Infrastructure Partners III-C, L.P.	2016-04-29	62 745 000 \$
Harte Gold Corp.	2016-04-20 et 2016-04-29	1 350 000 \$
Intellia Therapeutics	2016-05-11	7 660 800 \$
Leader Auto Resources LAR inc.	2016-06-30	11 645 \$
Lomiko Metals Inc.	2016-05-03	125 000 \$
Metals Creek Resources Corp.	2016-05-12	379 710 \$
Placements Rigma inc.	2015-10-01 et 2016-02-20	100 804 \$
Polystyvert Inc.	2016-05-11	169 200 \$
Ressources Cartier inc.	2016-05-10	450 000 \$
Ressources Minières Radisson inc.	2016-05-06	402 510 \$
Technologies Orbite inc.	2016-05-06	1 027 850 \$
TerraX Minerals Inc.	2016-05-06 et 2016-05-12	2 275 250 \$
The Southern Company	2016-05-11	9 357 000 \$
Timbercreek Four Quadrant Global Real Estate Partners	2016-05-02	4 915 147 \$
Tourmaline Oil Corp.	2016-05-17	46 860 000 \$
Trez Capital Yield Trust	2016-04-28, 2016-04-29, 2016-05-02 et 2016-05-03	501 921 \$
Trez Capital Yield Trust US	2016-04-22, 2016-04-26 au 2016-04-29	1 112 153 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Trez Capital Yield Trust US	2016-05-02 au 2016-05-06	1 065 071 \$
True Leaf Medicine International Ltd.	2016-05-12	1 035 310 \$
UBS AG, Jersey Branch	2016-05-04, 2016-05-05, 2016-05-08 et 2016-05-09	6 396 945 \$
UBS AG, Jersey Branch	2016-05-09 au 2016-05-11, 2016-05-13, et 2016-05-16	8 967 560 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Northwest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée par Northwest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 juillet 2016 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« annexe visée » : l'annexe A de la circulaire intitulée « Deferred Unit Plan of the Reit »;

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 14 avril 2016, laquelle sera intégrée par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de l'annexe visée;

« dispense temporaire » : la dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » : la circulaire et le rapport financier intermédiaire consolidé pour la période intermédiaire terminée le 31 mars 2016 ainsi que le rapport de gestion intermédiaire correspondant;

« prospectus » : le prospectus simplifié provisoire et le prospectus simplifié;

« prospectus simplifié » : le prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus simplifié provisoire » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 8 juillet 2016, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir la dispense temporaire et la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujetti dans tous les territoires du Canada;
2. l'émetteur compte déposer le prospectus dans toutes les provinces du Canada;
3. l'annexe visée n'a été jointe à la circulaire que pour des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans celle-ci;
4. la circulaire contient un résumé de l'annexe visée;
5. l'inclusion de l'annexe visée dans la circulaire n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec;
6. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
7. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française de ces documents soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 8 juillet 2016.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2016-SMV-0028

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

ID&T Multimédia Inc.

La société ID&T Multimédia Inc. (la « société ») s'est adressée à l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité »), afin que celle-ci lui accorde, conformément à l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « loi »), une dispense des obligations d'information continue prévues à l'article 74 de la Loi et 119.01 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50 (le « Règlement »);

Vu les articles 74 et 263 de la Loi et l'article 119.01 du Règlement;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2012-PDG-0059;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par Gilles Leclerc, surintendant des marchés de valeurs, en date du 8 juillet 2016 en faveur de Josée Deslauriers, directrice principale de l'information continue laquelle est valable pour la période allant du 11 au 18 juillet 2016 inclusivement;

Vu la demande de la société visant à la relever de ses obligations;

Vu les déclarations faites par la société;

Vu que la société est maintenant une société fermée et que la modification de ses statuts a été approuvée à l'unanimité par ses actionnaires lors de l'assemblée du 20 août 2015;

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers :

dispense la société des obligations prévues à l'article 119.01 du Règlement de déposer auprès de l'Autorité et d'envoyer à ses actionnaires des états financiers annuels audités et intermédiaires non audités.

Fait à Montréal, le 11 juillet 2016.

Josée Deslauriers
Directrice principale de l'information continue

Décision n°: 2016-IC-0119

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser

les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION*RAPPORTS TRIMESTRIELS*

	Date du document
ADVANTECH MARKETING INTERNATIONAL INC.	2015-12-31
BANQUE DE MONTREAL	2016-01-31
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2016-01-31
BANQUE ROYALE DU CANADA	2016-01-31
CAPITAL KNOWLTON INC.	2015-12-31
DIAGNOS INC.	2015-12-31
EXPLORATION MIDLAND INC.	2015-12-31
FIDUCIE D'ACTIFS BNC	2016-01-31
FIDUCIE DE BILLETS SECONDAIRE BMO	2016-01-31
FIDUCIE DE CAPITAL BNC	2016-01-31
FIDUCIE DE CAPITAL RBC	2016-01-31
FIRST TRUST SHORT DURATION HIGH YIELD BOND ETF (CAD-HEDGED)	2015-12-31
FONDS CENTRAL DU CANADA LIMITEE	2016-01-31
MACLOS CAPITAL INC.	2015-12-31
NEWCO BANCORP INC.	2015-12-31
OCEANIC IRON ORE CORP.	2015-12-31
PANGOLIN DIAMONDS CORP.	2015-12-31
RESSOURCES SIRIOS INC.	2015-12-31
URBANIMMERSIVE INC.	2015-12-31
YOHO RESOURCES INC.	2015-12-31
27 RED CAPITAL INC.	2015-06-30
27 RED CAPITAL INC.	2015-09-30
4 TOUCHDOWNS CAPITAL INC.	2015-06-30
4 TOUCHDOWNS CAPITAL INC.	2015-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ADVANCED MICRO DEVICES, INC.	2015-12-26
AIMIA INC.	2015-12-31
ALGOMA CENTRAL CORPORATION	2015-12-31
ALTUS GROUP LIMITED	2015-12-31
AURQUEST RESOURCES INC.	2015-10-31
BIG 8 SPLIT INC.	2015-12-15
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2015-12-31
CANFOR CORPORATION	2015-12-31
CANFOR PULP PRODUCTS INC.	2015-12-31
CAPITAL POWER CORPORATION	2015-12-31
CENTERRA GOLD INC.	2015-12-31
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	2015-12-31
CHORUS AVIATION INC.	2015-12-31

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
CIPHER PHARMACEUTICALS INC.	2015-12-31
CLARKE INC.	2015-12-31
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.	2015-12-31
COMPAGNIE MINIERE NORTH AMERICAN PALLADIUM	2015-12-31
DEVON ENERGY CORPORATION	2015-12-31
DUNDEE ENERGY LIMITED	2015-12-31
E*TRADE FINANCIAL CORPORATION	2015-12-31
ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION INC.	2015-12-31
ENBRIDGE INC.	2015-12-31
ENBRIDGE INCOME FUND	2015-12-31
ENBRIDGE INCOME FUND HOLDINGS INC.	2015-12-31
ENERPLUS CORPORATION	2015-12-31
EXCHANGE INCOME CORPORATION	2015-12-31
FIDUCIE D'ACTIFS DURABLES NON TRADITIONNELS DREAM	2015-12-31
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER DE BUREAUX DREAM	2015-12-31
FINNING INTERNATIONAL INC.	2015-12-31
FIRST QUANTUM MINERALS LTD.	2015-12-31
FIRSTSERVICE CORPORATION	2015-12-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN GBC INC. (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CROMBIE	2015-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER RIOCAN	2015-12-31
FONDS MARCHE MONETAIRE GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FORTIS INC.	2015-12-31
FORTISALBERTA INC.	2015-12-31
FORTISBC ENERGY INC.	2015-12-31
FORTISBC INC.	2015-12-31
GENESIS TRUST II	2015-10-31
GOLDEN STAR RESOURCES LTD.	2015-12-31
HECLA MINING COMPANY	2015-12-31

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
HORIZON NORTH LOGISTICS INC.	2015-12-31
HUBBAY MINERALS INC.	2015-12-31
IMAX CORPORATION	2015-12-31
IMMEUBLES DE BUREAUX BROOKFIELD (CANADA)	2015-12-31
INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	2015-12-31
INTER PIPELINE LTD.	2015-12-31
LAKE SHORE GOLD CORP.	2015-12-31
LUCARA DIAMOND CORP.	2015-12-31
LUNDIN MINING CORPORATION	2015-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
MACDONALD DETTWILER AND ASSOCIATES LTD	2015-12-31
MANULIFE FINANCE (DELAWARE), L.P.	2015-12-31
MINES RICHMONT INC.	2015-12-31
NEWFOUNDLAND POWER INC.	2015-12-31
NEXJ SYSTEMS INC.	2015-12-31
NGEX RESOURCES INC.	2015-12-31
NOVADAQ TECHNOLOGIES INC.	2015-12-31
OCEANAGOLD CORPORATION	2015-12-31
PENGROWTH ENERGY CORPORATION	2015-12-31
PIPELINES ENBRIDGE INC.	2015-12-31
PRIMERO MINING CORP.	2015-12-31
PROGRESSIVE WASTE SOLUTIONS LTD.	2015-12-31
SECOND CUP LTD. (THE)	2015-12-26
SHIRE PLC	2015-12-31
SIENNA SENIOR LIVING INC.	2015-12-31
SLEEP COUNTRY CANADA HOLDINGS INC.	2015-12-31
SOCIETE AURIFERE BARRICK	2015-12-31
SOCIETE CANADIAN TIRE, LIMITEE (LA)	2016-01-02
SOCIETE DH	2015-12-31
SOCIETE FINANCIERE FIRST NATIONAL	2015-12-31
SOCIETE FINANCIERE MANUVIE	2015-12-31
SUPREMEX INC.	2015-12-31
TASEKO MINES LIMITED	2015-12-31
THERATECHNOLOGIES INC.	2015-11-30
THOMPSON CREEK METALS COMPANY INC.	2015-12-31
TIMBERCREEK SENIOR MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2015-12-31
TRANSALTA CORPORATION	2015-12-31
TREE ISLAND STEEL LTD.	2015-12-31
XEROX CORPORATION	2015-12-31
5BANC SPLIT INC.	2015-12-15
5N PLUS INC.	2015-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ADVANCED MICRO DEVICES, INC.	2015-12-26
AIMIA INC.	2015-12-31
ALGOMA CENTRAL CORPORATION	2015-12-31
ALTUS GROUP LIMITED	2015-12-31
AURQUEST RESOURCES INC.	2015-10-31
BIG 8 SPLIT INC.	2015-12-15
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2015-12-31
CANFOR CORPORATION	2015-12-31
CANFOR PULP PRODUCTS INC.	2015-12-31
CAPITAL POWER CORPORATION	2015-12-31
CENTERRA GOLD INC.	2015-12-31

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	2015-12-31
CHORUS AVIATION INC.	2015-12-31
CIPHER PHARMACEUTICALS INC.	2015-12-31
CLARKE INC.	2015-12-31
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.	2015-12-31
COMPAGNIE MINIERE NORTH AMERICAN PALLADIUM	2015-12-31
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE	2015-12-31
DEVON ENERGY CORPORATION	2015-12-31
DUNDEE ENERGY LIMITED	2015-12-31
E*TRADE FINANCIAL CORPORATION	2015-12-31
ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION INC.	2015-12-31
ENBRIDGE INC.	2015-12-31
ENBRIDGE INCOME FUND	2015-12-31
ENBRIDGE INCOME FUND HOLDINGS INC.	2015-12-31
ENERPLUS CORPORATION	2015-12-31
EXCHANGE INCOME CORPORATION	2015-12-31
FIDUCIE D'ACTIFS DURABLES NON TRADITIONNELS DREAM	2015-12-31
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER DE BUREAUX DREAM	2015-12-31
FINNING INTERNATIONAL INC.	2015-12-31
FIRST QUANTUM MINERALS LTD.	2015-12-31
FIRSTSERVICE CORPORATION	2015-12-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN GBC INC. (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CROMBIE	2015-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER RIOCAN	2015-12-31
FONDS MARCHE MONETAIRE GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FORTIS INC.	2015-12-31
FORTISALBERTA INC.	2015-12-31
FORTISBC ENERGY INC.	2015-12-31
FORTISBC INC.	2015-12-31
GENESIS TRUST II	2015-10-31
GOLDEN STAR RESOURCES LTD.	2015-12-31

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
HECLA MINING COMPANY	2015-12-31
HORIZON NORTH LOGISTICS INC.	2015-12-31
HUDBAY MINERALS INC.	2015-12-31
IMAX CORPORATION	2015-12-31
IMMEUBLES DE BUREAUX BROOKFIELD (CANADA)	2015-12-31
INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	2015-12-31
INTER PIPELINE LTD.	2015-12-31

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
LAKE SHORE GOLD CORP.	2015-12-31
LUCARA DIAMOND CORP.	2015-12-31
LUNDIN MINING CORPORATION	2015-12-31
MACDONALD DETTWILER AND ASSOCIATES LTD	2015-12-31
MANULIFE FINANCE (DELAWARE), L.P.	2015-12-31
MINES RICHMONT INC.	2015-12-31
NEWFOUNDLAND POWER INC.	2015-12-31
NEXJ SYSTEMS INC.	2015-12-31
NGEX RESOURCES INC.	2015-12-31
NOVADAQ TECHNOLOGIES INC.	2015-12-31
OCEANAGOLD CORPORATION	2015-12-31
PENGROWTH ENERGY CORPORATION	2015-12-31
PIPELINES ENBRIDGE INC.	2015-12-31
PRIMERO MINING CORP.	2015-12-31
PROGRESSIVE WASTE SOLUTIONS LTD.	2015-12-31
SECOND CUP LTD. (THE)	2015-12-26
SHIRE PLC	2015-12-31
SIENNA SENIOR LIVING INC.	2015-12-31
SLEEP COUNTRY CANADA HOLDINGS INC.	2015-12-31
SOCIETE AURIFERE BARRICK	2015-12-31
SOCIETE CANADIAN TIRE, LIMITEE (LA)	2016-01-02
SOCIETE DH	2015-12-31
SOCIETE FINANCIERE FIRST NATIONAL	2015-12-31
SOCIETE FINANCIERE MANUVIE	2015-12-31
SUPREMEX INC.	2015-12-31
TASEKO MINES LIMITED	2015-12-31
THERATECHNOLOGIES INC.	2015-11-30
THOMPSON CREEK METALS COMPANY INC.	2015-12-31
TIMBERCREEK SENIOR MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2015-12-31
TRANSALTA CORPORATION	2015-12-31
TREE ISLAND STEEL LTD.	2015-12-31
XEROX CORPORATION	2015-12-31
5BANC SPLIT INC.	2015-12-15
5N PLUS INC.	2015-12-31

<i>CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION</i>	
	Date du document
BANQUE TORONTO-DOMINION (LA)	
CORPORATION DE CAPITAL DE RISQUE WODEN	
FIDUCIE DE CAPITAL TD III	
FIDUCIE DE CAPITAL TD IV	
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN GBC INC. (LE) (#8981)	
HP INC.	
LAMELEE MINERAIS DE FER LTEE.	
RDM CORPORATION	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
RESSOURCES THREEGOLD INC. (LES)	
RESSOURCES THREEGOLD INC. (LES)	
VALENER INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ADVANCED MICRO DEVICES, INC.	2015-12-26
ALGOMA CENTRAL CORPORATION	2015-12-31
BIG 8 SPLIT INC.	2015-12-15
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2015-12-31
CANFOR CORPORATION	2015-12-31
CANFOR PULP PRODUCTS INC.	2015-12-31
CLARKE INC.	2015-12-31
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.	2015-12-31
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE	2015-12-31
DEVON ENERGY CORPORATION	2015-12-31
DUNDEE ENERGY LIMITED	2015-12-31
E*TRADE FINANCIAL CORPORATION	2015-12-31
ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION INC.	2015-12-31
ENBRIDGE INC.	2015-12-31
ENBRIDGE INCOME FUND	2015-12-31
ENBRIDGE INCOME FUND HOLDINGS INC.	2015-12-31
ENERPLUS CORPORATION	2015-12-31
FINNING INTERNATIONAL INC.	2015-12-31
FIRSTSERVICE CORPORATION	2015-12-31
FORTIS INC.	2015-12-31
GENESIS TRUST II	2015-10-31
HECLA MINING COMPANY	2015-12-31
HORIZON NORTH LOGISTICS INC.	2015-12-31
IMAX CORPORATION	2015-12-31
MACDONALD DETTWILER AND ASSOCIATES LTD	2015-12-31
MANULIFE FINANCE (DELAWARE), L.P.	2015-12-31
NEXJ SYSTEMS INC.	2015-12-31
PENGROWTH ENERGY CORPORATION	2015-12-31
PIPELINES ENBRIDGE INC.	2015-12-31
SHIRE PLC	2015-12-31
SLEEP COUNTRY CANADA HOLDINGS INC.	2015-12-31
SOCIETE CANADIAN TIRE, LIMITEE (LA)	2016-01-02
SOCIETE FINANCIERE MANUVIE	2015-12-31
THERATECHNOLOGIES INC.	2015-11-30
THOMPSON CREEK METALS COMPANY INC.	2015-12-31
TIMBERCREEK SENIOR MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2015-12-31
TRANSALTA CORPORATION	2015-12-31
TREE ISLAND STEEL LTD.	2015-12-31
XEROX CORPORATION	2015-12-31

<i>NOTICE ANNUELLE</i>	Date du document
5BANC SPLIT INC.	2015-12-15
5N PLUS INC.	2015-12-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
01 Communiqué Laboratory Inc.								
<i>Options</i>								
Kissack, Gary	4	O	2016-07-05	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		ON
Stringer, Brian	5	O	2016-07-10	D	52 - Expiration d'options	(325 000)	0.2200	ON
Train, William, Archibald	4	O	2016-07-05	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	0.2200	ON
Zweep, K	4	O	2016-07-07	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.2200	ON
Aberdeen Asia-Pacific Income Investment Company Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aberdeen Asia-Pacific Income Investment Company Limited	1	O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	4.6700	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.6700	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	800	4.6200	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	4.6000	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.5900	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)		ON
Absolute Software Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Olsen, Errol	5	O	2016-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	894	5.8700	BC
Acasti Pharma Inc.								
<i>Actions ordinaires (Actions de catégorie A)</i>								
Canan, Jean-Marie	4	O	2016-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Neufeld, Victor	4	O	2016-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Schottenfeld, Richard Paul	4							
Koyote Capital Group LLC	PI	O	2016-07-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
ACTIVEnergy Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
ACTIVEnergy Income Fund	1	O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(71 800)	4.6014	AB
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	4.6600	AB
AEterna Zentaris Inc.								
<i>Options</i>								
Sachse, Richard	5	O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)		QC
Agellan Commercial Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units</i>								
Dansereau, Richard	4	O	2015-06-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	1 038		ON
		M	2015-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 038		ON
		O	2015-09-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	1 026		ON
		M	2015-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 026		ON
		O	2015-12-31	D	53 - Attribution de bons de souscription	783		ON
		M	2015-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	783		ON
		O	2016-03-31	D	53 - Attribution de bons de souscription	1 132	9.1600	ON
		M	2016-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 132	9.1600	ON
		O	2016-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	805	10.5557	ON
Ladouceur, Glen Joseph	7	O	2015-06-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	84		ON
		M	2015-06-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	161		ON
		M'	2015-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	161		ON
		O	2015-09-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	781		ON
		M	2015-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	781		ON
		O	2015-12-31	D	53 - Attribution de bons de souscription	755		ON
		M	2015-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	755		ON
		O	2016-03-31	D	53 - Attribution de bons de souscription	900	9.1600	ON
		M	2016-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	900	9.1600	ON
		O	2016-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	603	10.5557	ON
Messina, Anthony	4	O	2015-06-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	687		ON
		M	2015-06-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	706		ON
		M'	2015-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	706		ON
		O	2015-09-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	781		ON
		M	2015-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	781		ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2015-12-31	D	53 - Attribution de bons de souscription	755		ON
		M	2015-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	755		ON
		O	2016-03-31	D	53 - Attribution de bons de souscription	900	9.1600	ON
		M	2016-03-31	D	53 - Attribution de bons de souscription	777	9.1600	ON
		M'	2016-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	777	9.1600	ON
		O	2016-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	603	10.5557	ON
AirlQ Inc.								
<i>Options</i>								
FELSTEAD, KAREN	5	O	2016-05-19	D	52 - Expiration d'options	(167)	8.0000	ON
Akita Drilling Ltd.								
<i>Actions sans droit de vote</i>								
Charlton, Loraine	4	O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194	9.0000	AB
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75	9.0000	AB
GT/CMC RBC RESP	PI	O	2016-07-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	8.4300	AB
RBC RSP	PI	O	2016-07-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	8.4300	AB
SON GTC RBC RSP	PI	O	2016-07-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	8.4300	AB
Coleman, Raymond	5	O	2016-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	278	8.3800	AB
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	277	9.0000	AB
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	9.0000	AB
Dease, Colin	5	O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	277	9.0000	AB
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	9.0000	AB
Heathcott, Linda A.	4, 6	O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194	9.0000	AB
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	9.0000	AB
Hensel, Fred	5	O	2016-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	203	8.3800	AB
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	277	9.0000	AB
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	94	9.0000	AB
Kushner, Craig	5	O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	277	9.0000	AB
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	9.0000	AB
Mohan, Harish	4	O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194	9.0000	AB
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	9.0000	AB
Action Direct	PI	O	2016-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	8.3800	AB
Reynolds, Darcy	5	O	2016-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82	8.3800	AB
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	277	9.0000	AB
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	9.0000	AB
RICHARDSON, DALE	4	O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194	9.0000	AB
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	9.0000	AB
Ruud, Karl	4	O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	277	9.0000	AB
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	9.0000	AB
Southern, Nancy C.	4, 6	O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194	9.0000	AB
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	9.0000	AB
Spitznagel, Curt Perry	4	O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194	9.0000	AB
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	9.0000	AB
Wilmot, Harry	4	O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194	9.0000	AB
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	9.0000	AB
WILSON, Charles W.	4	O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194	9.0000	AB
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75	9.0000	AB
Alamos Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Barwell, Christine	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	33 334	8.9500	ON
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 334)	12.6700	ON
Cormier, John Andrew	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	13 334	8.9500	ON
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 334)	12.9500	ON
Engelstad, Nils Frederik Jonas	8	O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	12.7000	ON
MacPhail, Peter	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	22 000	7.7400	ON
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 000)	12.6750	ON
Porter, James	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	20 000	7.2800	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	12.6000	ON
<i>Droits Stock Appreciation Rights</i>								
Engelstad, Nils Frederik Jonas	8	O	2016-07-06	D	59 - Exercice au comptant	(8 334)	12.8600	ON
<i>Options</i>								
Barwell, Christine	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	(33 334)	8.9500	ON
Cormier, John Andrew	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	(13 334)	8.9500	ON
MacPhail, Peter	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	(22 000)	7.7400	ON
Porter, James	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	7.2800	ON
Alberta Oilsands Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Smoothwater Capital Corporation	3	O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 500	0.0900USD	AB
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.0900USD	AB
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1150	AB
Alexandria Minerals Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Miranda, Mario Alejandro	5							
Finterra Consulting Inc.	PI	O	2016-07-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	0.0800	ON
Algonquin Power & Utilities Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Saidi, Masheed Hegi	4	O	2016-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.4270USD	ON
Allied Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Allied Properties Real Estate Investment Trust	1	O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	13 640	37.2455	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(13 640)		ON
Altius Minerals Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Baker, John	4, 5	O	2016-07-06	D	58 - Expiration de droits de souscription	2 968		NF
Dalton, Brian	4, 5	O	2016-07-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 935		NF
Lewis, Benjamin Gerard	5	O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 289	10.6000	NF
		O	2016-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	10.2900	NF
Wells, Chad	5	O	2016-07-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 780	10.6000	NF
Winter, Stephen Lawrence	5	O	2016-07-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 780		NF
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 050	10.3350	NF
<i>Droits RSUs</i>								
Baker, John	4, 5	O	2016-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	84		NF
		M	2016-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	58		NF
		O	2016-07-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 968)	10.6000	NF
		O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 645		NF
Dalton, Brian	4, 5	O	2016-07-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 935)	10.6000	NF
		O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 898		NF
Lewis, Benjamin Gerard	5	O	2016-07-06	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 289)	10.6000	NF
		O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 914		NF
Wells, Chad	5	O	2016-07-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 780)	10.6000	NF
		O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 822		NF
Winter, Stephen Lawrence	5	O	2016-07-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 780)	10.6000	NF
		O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 822		NF
<i>Options</i>								
Baker, John	4, 5	O	2016-07-06	D	50 - Attribution d'options	23 224	10.6200	NF
Dalton, Brian	4, 5	O	2016-07-06	D	50 - Attribution d'options	38 707	10.6200	NF
Lewis, Benjamin Gerard	5	O	2016-07-06	D	50 - Attribution d'options	14 930	10.6200	NF
Wells, Chad	5	O	2016-07-06	D	50 - Attribution d'options	11 612	10.6200	NF
Winter, Stephen Lawrence	5	O	2016-07-06	D	50 - Attribution d'options	11 612	10.6200	NF
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)								
<i>Class B Voting Shares</i>								
Kernaghan, Edward James	3							
Kernwood Limited	PI	O	2016-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	29.5000	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
ARC Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dielwart, John Patrick	4							
751229 Alberta Ltd.	PI	O	2016-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	113	20.4400	AB
Anna Dielwart	PI	O	2016-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	20.4400	AB
Anna Dielwart TFSA	PI	O	2016-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	20.4400	AB
BMO Nesbitt TFSA	PI	O	2016-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	20.4400	AB
Dielwart Family Account	PI	O	2016-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	20.4400	AB
Nesbitt Brokerage RRSP	PI	O	2016-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	432	20.4400	AB
Dyment, Fred J.	4							
Indirect Brokerage	PI	O	2016-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	120		AB
Groeneveld, Neil Adrian	5							
Indirect Brokerage	PI	O	2016-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	20.4400	AB
Arsenal Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hews, William Charles	4	O	2016-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 574	1.3940	AB
MacKay, Ronald Neil	4	O	2016-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 574	1.3940	AB
Powers, Harold William	4	O	2016-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 680	1.3940	AB
Taylor, Gjoa	5	O	2016-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 983	1.3900	AB
<i>Droits Performance Shares</i>								
Taylor, Gjoa	5	O	2016-07-04	D	58 - Expiration de droits de souscription	(6 000)		AB
<i>Droits Restricted Shares</i>								
Hews, William Charles	4	O	2016-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 000	1.3940	AB
		O	2016-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 500)	1.3940	AB
MacKay, Ronald Neil	4	O	2016-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 000		AB
		O	2016-07-04	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 500)		AB
		O	2016-07-04	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 000)		AB
Petrie, Derek	4	O	2016-07-04	D	58 - Expiration de droits de souscription	4 500		AB
		M	2016-07-04	D	58 - Expiration de droits de souscription	(4 500)		AB
Powers, Harold William	4	O	2016-07-06	D	58 - Expiration de droits de souscription	(4 500)		AB
		O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 000		AB
Taylor, Gjoa	5	O	2016-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	48 000	1.3940	AB
		O	2016-07-04	D	58 - Expiration de droits de souscription	(4 667)		AB
Artis Real Estate Investment Trust								
<i>Restricted Units</i>								
Sherlock, Stephen Francis Patrick	5	O	2016-07-07	D	59 - Exercice au comptant	(755)		MB
Athabasca Oil Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
ECKHARDT, Ronald John	4	O	2016-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	138 600	1.4157	AB
		O	2016-06-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 400	1.3628	AB
		O	2016-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	99 000	1.4864	AB
Sousa, Rodrigo	5							
Sousa Family Trust	PI	O	2016-07-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	1.4000	AB
<i>Options</i>								
McRae, Marshall L.	4	O	2016-07-04	D	52 - Expiration d'options	(125 000)		AB
AtmanCo Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Guay, Michel	4, 5, 3	O	2016-06-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 250 000	0.0400	QC
AuRico Metals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fitzgerald, John Michael	5	O	2016-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 092	0.9603	ON
Flahr, David William	5	O	2016-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 487	0.9603	ON
Miniotis, John	5	O	2016-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 621	0.9603	ON
Richter, Christopher Hans	4, 5	O	2016-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 000	1.0600	ON
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.0500	ON
		O	2016-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12 615	0.9603	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Rockingham, Christopher John	5	O	2016-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 462	0.9603	ON
Avigilon Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Saptharishi, Mahesh	5	O	2016-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	698		BC
		O	2016-07-04	D	59 - Exercice au comptant	(388)		BC
<i>Restricted Share Units</i>								
Saptharishi, Mahesh	5	O	2016-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(698)		BC
Avivagen Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Groome, Cameron Lionel Spouse RRSP Account	4, 5 PI	O	2016-07-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 000	0.0900	ON
Banque Nationale du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gagnon, Martin	5	O	2016-07-01	D	99 - Correction d'information	7 512		QC
<i>Options</i>								
Gagnon, Martin	5	O	2016-07-01	D	99 - Correction d'information	106 726		QC
<i>Unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR) / (RSU)</i>								
Gagnon, Martin	5	O	2016-07-01	D	99 - Correction d'information	(4 186)		QC
<i>Unités d'actions assujetties à un critère de performance</i>								
Gagnon, Martin	5	O	2008-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-07-01	D	99 - Correction d'information	2 931		QC
<i>Unités d'actions différées (UAD) / (DSU)</i>								
Gagnon, Martin	5	O	2008-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-07-01	D	99 - Correction d'information	6 132		QC
Baytex Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arthur, Kendall Douglas	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 884	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 917	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(7 236)	7.1800	AB
Bowzer, James Lee	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	56 252	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 168	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(42 326)	7.1800	AB
Brussa, John Albert	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 585	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 585	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 320)	7.1800	AB
Chan, Raymond Tatsun	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 702	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 294	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(7 721)	7.1800	AB
CHWYL, EDWARD	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 585	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 585	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 320)	7.1800	AB
Darcy, Geoffrey James	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 398	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 607	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(8 132)	7.1800	AB
Dargan, Naveen	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 585	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 585	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 320)	7.1800	AB
Desrosiers, Murray Joseph	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 800	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 984	7.2200	AB
Ector, Brian Gordon	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 795	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 356	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(10 847)	7.1800	AB
GOEPEL, RUSTON ERNEST TREMAYNE	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 585	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 585	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 320)	7.1800	AB
Gray, Rodney	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	22 086	7.2200	AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 077	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(14 817)	7.1800	AB
Hercus, Cameron	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 699	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 330	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(7 735)	7.1800	AB
Johnson, Ryan McKenzie	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 217	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 740	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(7 296)	7.1800	AB
Kalmakoff, Chadwick	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 559	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 608	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 352)	7.1800	AB
Melchin, Gregory Knowles	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 579	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 582	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 317)	7.1800	AB
Peters, Mary Ellen	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 375	6.0500USD	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 552	6.0500USD	AB
Ramsay, Richard	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 242	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 950	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(17 166)	7.1800	AB
Sawchenko, Gregory Alexander Mykola	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 863	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 031	7.2200	AB
Shwed, Dale Orest	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 585	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 585	7.2200	AB
		O	2016-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 320)	7.1800	AB
Zimmerman, Gregory Martin	5	O	2015-11-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 250	6.0500USD	AB
		O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 083	6.0500USD	AB
		O	2016-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 452)	5.5700USD	AB
<i>Performance Awards</i>								
Arthur, Kendall Douglas	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 457)	7.2200	AB
Bowzer, James Lee	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 667)	7.2200	AB
Brussa, John Albert	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 244)		AB
Chan, Raymond Tatsun	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 053)	7.2200	AB
CHWYL, EDWARD	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 244)	7.2200	AB
Darcy, Geoffrey James	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 701)	7.2200	AB
Dargan, Naveen	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 244)	7.2200	AB
Desrosiers, Murray Joseph	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 673)	7.2200	AB
Ector, Brian Gordon	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 001)	7.2200	AB
GOEPEL, RUSTON ERNEST TREMAYNE	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 244)	7.2200	AB
Gray, Rodney	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 626)	7.2200	AB
Hercus, Cameron	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 267)	7.2200	AB
Johnson, Ryan McKenzie	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 685)	7.2200	AB
Kalmakoff, Chadwick	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 559)	7.2200	AB
Melchin, Gregory Knowles	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 244)	7.2200	AB
Peters, Mary Ellen	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 120)	6.0500USD	AB
Ramsay, Richard	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(23 571)	7.2200	AB
Sawchenko, Gregory Alexander Mykola	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 417)	7.2200	AB
Shwed, Dale Orest	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 244)	7.2200	AB
Zimmerman, Gregory Martin	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 250)	6.0500USD	AB
<i>Restricted Awards</i>								
Arthur, Kendall Douglas	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 629)	7.2200	AB
Bowzer, James Lee	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 667)	7.2200	AB
Brussa, John Albert	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 561)		AB
Chan, Raymond Tatsun	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 013)	7.2200	AB
CHWYL, EDWARD	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 561)	7.2200	AB
Darcy, Geoffrey James	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 300)	7.2200	AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Dargan, Naveen	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 561)	7.2200	AB
Desrosiers, Murray Joseph	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 747)	7.2200	AB
Ector, Brian Gordon	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 999)	7.2200	AB
GOEPEL, RUSTON ERNEST TREMAYNE	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 561)	7.2200	AB
Gray, Rodney	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 875)	7.2200	AB
Hercus, Cameron	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 066)	7.2200	AB
Johnson, Ryan McKenzie	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 483)	7.2200	AB
Kalmakoff, Chadwick	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 608)	7.2200	AB
Melchin, Gregory Knowles	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 561)	7.2200	AB
Peters, Mary Ellen	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 528)	6.0500USD	AB
Ramsay, Richard	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 512)	7.2200	AB
Sawchenko, Gregory Alexander Mykola	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 917)	7.2200	AB
Shwed, Dale Orest	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 561)	7.2200	AB
Zimmerman, Gregory Martin	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 083)	6.0500USD	AB
Birchcliff Energy Ltd.								
<i>\$6.25 Subscription Receipts</i>								
Surbey, James William	5							
BMO Nesbitt Burns	PI	O	2005-01-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2016-07-13	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	6 600	6.2500	AB
Blue Ribbon Income Fund (formerly Citadel Diversified Investment Trust)								
<i>Parts de fiducie</i>								
Blue Ribbon Income Fund	1	O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	8.8800	ON
		O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	8.8800	ON
		O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	8.9200	ON
		O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	8.9200	ON
		O	2016-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	8.9200	ON
		O	2016-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	8.9200	ON
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.9500	ON
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.9500	ON
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.0000	ON
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	9.0000	ON
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	9.0300	ON
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	9.0300	ON
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.0600	ON
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.0600	ON
		O	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	8.9800	ON
		O	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	8.9800	ON
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.0000	ON
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.0000	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.9000	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.9000	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.8400	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.8400	ON
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.8000	ON
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	8.8000	ON
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.8600	ON
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.8600	ON
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.8500	ON
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.8500	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.6900	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.6900	ON
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.7500	ON
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.7500	ON
Bonavista Energy Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Brown, Ian Stephen	4	O	2016-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 705	3.1900	AB
<i>Restricted Share Awards (RSA)</i>								
Brown, Ian Stephen	4	O	2016-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	3.1900	AB
BrightPath Early Learning Inc. (formerly Edleun Group, Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
BrightPath Early Learning Inc.	1	O	2016-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(76 000)		AB
<i>Deferred Share Units</i>								
Clarke, Colley	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	63 616		AB
Gallivan, Daniel F.	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	42 410		AB
Goodman, Gary Michael	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	54 687		AB
Olin, Jeffrey	6	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 901		AB
Rosen, Mitchell	4, 5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	58 776		AB
Brookfield Asset Management Inc.								
<i>Actions privilégiées Class A Series 24</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2016-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	18 462	15.3316	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	36 924	14.9860	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(55 386)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 26</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2003-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	17 568	15.4178	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	57 238	15.3154	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(74 806)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 30</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2003-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	17 820	18.9890	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	23 796	18.8187	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(41 616)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 32</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2003-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	10 895	18.7758	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(10 895)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 34</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2003-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 001	18.3370	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	16 008	17.8516	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(18 009)		ON
Brookfield Property Partners L.P.								
<i>Parts de société en commandite</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	3							
BPG Holdings Group (US) Holdings Inc.	PI	O	2016-07-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40 000	29.7300	ON
		O	2016-07-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39 291	23.0400USD	ON
		O	2016-07-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40 000	30.0400	ON
		O	2016-07-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39 291	23.1500USD	ON
		O	2016-07-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39 300	30.6300	ON
		O	2016-07-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39 291	23.4500USD	ON
Brookfield Property Partners L.P.	1	O	2016-06-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	329 500	28.7622	ON
		O	2016-06-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 200	21.7830USD	ON
		O	2016-06-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(341 700)		ON
Brookfield Renewable Partners L.P.								
<i>Options</i>								
Di Cesare, Walter	7	O	2016-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Parts de société en commandite</i>								
Di Cesare, Walter	7							
Kelly Di Cesare RRSP	PI	O	2016-06-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
BSM Technologies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Monahan, Gregory Rush Jamarant Capital, L.P.	4 PI	O	2016-06-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Sgro, David Daniel Jamarant Capital, L.P.	4 PI	O	2016-06-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
CAE Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
CAE INC.	1	O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	16.4300	QC
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	16.5300	QC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	16.7100	QC
		O	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	24 200	16.6800	QC
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	16.4900	QC
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	16.4900	QC
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	16.3600	QC
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	16.4000	QC
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	24 200	16.3700	QC
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	24 100	16.2100	QC
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	23 900	16.2400	QC
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	16.1700	QC
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	24 100	16.2500	QC
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	16.3200	QC
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	15.9800	QC
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	15.7900	QC
		O	2016-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(390 000)	16.3400	QC
Canadian High Income Equity Fund								
<i>Parts</i>								
Canadian High Income Equity Fund	1	O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.8400	ON
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.8400	ON
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.9100	ON
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.9100	ON
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.8400	ON
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.8400	ON
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.8400	ON
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.8400	ON
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	8.8400	ON
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	8.8400	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.7700	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.7700	ON
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	8.7400	ON
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	8.7400	ON
Canadian Natural Resources Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Best, Catherine May Savings Plan	4 PI	O	2016-07-04	I	46 - Contrepartie de services	10 000	39.7100	AB
Cusson, Réal, Michel Diane Cusson	5 PI	O	2016-07-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	40.6340	AB
Fichter, Darren	5	O	2016-07-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	36.7800	AB
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	40.4800	AB
		O	2016-07-08	D	51 - Exercice d'options	2 000	28.7400	AB
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	40.4900	AB
Fong, Christopher Lee Savings Plan	4 PI	O	2016-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	39.7090	AB
		M	2016-07-05	I	46 - Contrepartie de services	1 000	39.7090	AB
Frankiw, Allan E Solium Capital	5 PI	O	2016-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	40.9400	AB
		O	2016-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	40.9400	AB
		O	2016-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	40.9400	AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	40.9400	AB
		O	2016-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	41.2100	AB
		O	2016-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	41.2100	AB
Giffin, Gordon D. Savings Plan	4 PI	O	2016-07-05	I	46 - Contrepartie de services	1 000	39.7090	AB
Gobert, Wilfred Arthur Savings Plan	4 PI	O	2016-07-05	I	46 - Contrepartie de services	1 000	39.7090	AB
Laing, Ronald Keith Solium	5 PI	O	2016-07-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 750)	40.0800	AB
McKay, Timothy Shawn	5	O	2016-07-12	D	51 - Exercice d'options	20 000	36.7800	AB
		O	2016-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	41.1900	AB
Mendes, Paul Martin	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	16 000	36.7800	AB
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	40.6571	AB
		O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	8 000	34.9600	AB
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	40.6414	AB
Solium	PI	O	2016-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 950)	40.5136	AB
Stagg, Kendall W.	5	O	2016-07-12	D	51 - Exercice d'options	10 000	36.7800	AB
		O	2016-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	41.2000	AB
Stauth, Scott Gerald	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	60 000	36.7800	AB
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	40.5098	AB
		O	2016-07-12	D	51 - Exercice d'options	20 000	36.7800	AB
		O	2016-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	41.2209	AB
Tuer, David	4	O	2016-07-05	D	46 - Contrepartie de services	1 000	39.7090	AB
Verschuren, Annette Marie Savings Plan	4 PI	O	2016-07-05	I	46 - Contrepartie de services	1 000	39.7090	AB
DSU								
Faithfull, Timothy W.	4	O	2016-07-05	D	46 - Contrepartie de services	1 000		AB
Filmon, Gary	4	O	2016-07-05	D	46 - Contrepartie de services	1 000		AB
McKenna, Frank	4	O	2016-07-05	D	46 - Contrepartie de services	1 000		AB
Options								
Fichter, Darren	5	O	2016-07-08	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	36.7800	AB
		O	2016-07-08	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	28.7400	AB
Frankiw, Allan E	5	O	2016-07-11	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	40.9400	AB
		O	2016-07-12	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	40.9400	AB
		O	2016-07-12	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	41.2100	AB
McKay, Timothy Shawn	5	O	2016-07-12	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	36.7800	AB
Mendes, Paul Martin	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	36.7800	AB
		O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	34.9600	AB
Stagg, Kendall W.	5	O	2016-07-12	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	36.7800	AB
Stauth, Scott Gerald	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	36.7800	AB
		O	2016-07-12	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	36.7800	AB
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lorenzo, John Michael Bourgine Holdings Ltd.	4 PI	O	2016-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0450	ON
Canadian Western Bank								
<i>Actions ordinaires</i>								
Manning, Robert Adrian Cathton Investments Ltd.	4 PI	O	2016-07-07	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	25 000	24.5000	AB
Weiss, Scott	5	M'	2015-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	27.0000	AB
		O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2		AB
TD Waterhouse	PI	O	2015-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	27.6100	AB
		M	2015-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	27.6100	AB
		O	2016-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4		AB
Wood Gundy	PI	O	2015-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	27.0000	AB
		M	2015-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	27.0000	AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Weiss, Scott	5	O	2016-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 144		AB
		O	2016-06-30	D	59 - Exercice au comptant	(1 717)		AB
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 345)		AB
<i>Options</i>								
Weiss, Scott	5	O	2016-03-11	D	50 - Attribution d'options	7 787		AB
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(20 871)		AB
Canadian World Fund Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Third Canadian General Investment Trust Limited								
	5	O	2007-06-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	363 737		ON
		M	2007-06-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	363 737		ON
		O	1994-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-06-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 512 948		ON
1013229 Ontario Limited	PI	O	1994-03-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-06-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(504 316)		ON
1013230 Ontario Limited	PI	O	1994-03-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-06-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(504 316)		ON
1013231 Ontario Limited	PI	O	1994-03-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-06-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(504 316)		ON
CANADIAN ZINC CORPORATION								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kearney, John Francis	4	O	2016-07-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	200 000	0.2500	BC
Resource Capital Fund VI L.P.	3	O	2016-07-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	171 500	0.2940	BC
		O	2016-07-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	457 000	0.3159	BC
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000 000	0.2500	BC
Warwick, John Michael	4	O	2016-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-07-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	100 000	0.2500	BC
<i>Droits Deferred Share Unit</i>								
Nickerson, Dave								
	4	O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 902		BC
		M	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 902		BC
Potvin, Jean-Charles	4	O	2016-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 516	0.2729	BC
SWALLOW, MALCOLM JOHN ALEXANDER	4	O	2016-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 516	0.2729	BC
Warwick, John Michael	4	O	2016-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-06-30	D	46 - Contrepartie de services	2 516	0.2729	BC
Canexus Corporation								
<i>Restricted Share Units</i>								
Wonnacott, Doug	4, 5	O	2016-07-02	D	59 - Exercice au comptant	(11 114)		AB
Caribbean Utilities Company, Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A Ordinary Shares</i>								
Ritch, David E.								
	4							
Ashley Kim Ritch	PI	O	2003-11-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-07-11	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100	12.0000USD	ON
Centerra Gold Inc.								
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Rogers, Terry Vernon	6	O	2016-07-10	D	59 - Exercice au comptant	(2 414)	7.4800	ON
Centric Health Corporation (formerly Alegro Health Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bharucha, Yazdi	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 667	0.2000	ON
Cutler, David	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	216 279	0.2000	ON
Farhadi, Winnifred	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 333	0.2000	ON
Hensman, Evelyn	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 333	0.2000	ON
Mason, Diane Lynn	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	29 380	0.2000	ON
<i>Restricted Stock Units</i>								
Bharucha, Yazdi	4	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 667)	0.2000	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
Cutler, David	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(216 279)	0.2000	ON
Farhadi, Winnifred	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 333)	0.2000	ON
Hensman, Evelyn	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 333)	0.2000	ON
Mason, Diane Lynn	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(29 380)	0.2000	ON
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canadian Pacific Railway Limited	1	O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	122 500	170.1110	AB
		O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		AB
		O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		AB
		O	2016-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	170.6650	AB
		O	2016-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		AB
		O	2016-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(49 400)		AB
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	115 700	170.7002	AB
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		AB
		O	2016-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	166.1111	AB
		M	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	166.1111	AB
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(122 500)		AB
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	173.4326	AB
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		AB
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	174.0648	AB
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(115 700)		AB
		O	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	170.8217	AB
		O	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(51 000)		AB
		O	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		AB
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	166.2099	AB
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		AB
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	164.0178	AB
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		AB
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	163.7069	AB
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		AB
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	164.4622	AB
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		AB
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	161.0414	AB
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		AB
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	163.4578	AB
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		AB
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		AB
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		AB
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	162.2800	AB
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		AB
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	165.8027	AB
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	162.0900	AB
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	157.7881	AB
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		AB
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	189 700	160.4165	AB
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		AB
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	164.0032	AB
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		AB
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	165.5567	AB
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		AB
Chinook Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Angevine, Jill Terilee	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 455	0.5000	AB
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	0.5000	AB
		O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 637	0.5000	AB
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	0.5000	AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Archibald, Donald	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 455	0.5000	AB
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 701)	0.5000	AB
		O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 637	0.5000	AB
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 801)	0.5000	AB
Dranchuk, Jason Brent	5	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 487	0.4900	AB
		O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 485	0.4900	AB
Herdman, Robert	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 455	0.5000	AB
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	0.5000	AB
		O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 637	0.5000	AB
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	0.5000	AB
Iverach, Q.C., Robert John	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 455	0.5000	AB
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	0.5000	AB
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 637	0.5000	AB
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	0.5000	AB
<i>Share Units-performance</i>								
Angevine, Jill Terilee	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 637)		AB
Archibald, Donald	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 637)		AB
Cook, Robert	4	O	2016-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 637)		AB
		M	2016-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 637)		AB
Dranchuk, Jason Brent	5	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 487)		AB
Herdman, Robert	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 637)		AB
Iverach, Q.C., Robert John	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 637)	0.5000	AB
<i>Share Units-restricted</i>								
Angevine, Jill Terilee	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 455)		AB
Archibald, Donald	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 455)		AB
Cook, Robert	4	O	2016-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 455)		AB
		M	2016-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 455)		AB
		M'	2016-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 455)		AB
		M''	2016-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 455)		AB
		M'''	2016-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 455)		AB
Dranchuk, Jason Brent	5	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 485)		AB
		O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 767)		AB
Herdman, Robert	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 455)		AB
Iverach, Q.C., Robert John	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 455)	0.5000	AB
Choice Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Droits Deferred Units</i>								
Adams, Kerry Dawn	4	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	332		ON
		O	2016-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 768		ON
Clark, Christie James Beckett	4, 6	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10		ON
		O	2016-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 125		ON
Felman, Michelle	4	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	401		ON
		O	2016-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 250		ON
Kitt, Michael	4	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	449		ON
		O	2016-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 482		ON
Sullivan, Daniel Francis	4	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	251		ON
		O	2016-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 340		ON
Weiss, Paul Raymond	4	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	257		ON
		O	2016-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	893		ON
Weston, Willard Galen Garfield	4, 6	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	465		ON
		O	2016-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 571		ON
Chorus Aviation Inc.								
<i>Class B Voting Shares</i>								
McCoy, Richard H.	4	O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Cineplex Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Nonis, Paul	5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3		ON
Clearwater Seafoods Incorporated								
<i>Deferred Share Units</i>								
Craighead, Jane	4	O	2016-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	17	14.1200	NS
		M	2016-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	16	14.1200	NS
		O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 666	13.8060	NS
Dickson, James Malcolm	4	O	2016-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	151	12.8900	NS
		M	2016-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	163	12.8900	NS
		O	2016-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	127	14.1200	NS
		M	2016-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	149	14.1200	NS
		O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	756	13.8060	NS
Giles, Harold	4	O	2016-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	126	12.8900	NS
		M	2016-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	12.8900	NS
		O	2016-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	106	14.1200	NS
		M	2016-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	151	14.1200	NS
		O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 521	13.8060	NS
Hood, Richard Lawrence Gillis	4	O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 440	13.8060	NS
Paddick, Brendan John	4	O	2016-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	135	12.8900	NS
		M	2016-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	163	12.8900	NS
		O	2016-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	113	14.1200	NS
		M	2016-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	149	14.1200	NS
		O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 092	13.8060	NS
Risley, John Carter	4	O	2016-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	99	12.8900	NS
		M	2016-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	108	12.8900	NS
		O	2016-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	84	14.1200	NS
		M	2016-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	99	14.1200	NS
		O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 385	13.8060	NS
Cogeco Communications Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>								
Gibson, Lib	4	O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	61.7300	QC
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	61.8100	QC
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canadian National Railway Company	1	O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	112 500	73.3295	QC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(112 500)		QC
		O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	112 500	73.3340	QC
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(112 500)		QC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	112 490	73.3402	QC
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(112 490)		QC
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	112 040	73.6326	QC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(112 040)		QC
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	112 240	73.5019	QC
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(112 240)		QC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	112 220	73.5194	QC
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(112 220)		QC
		O	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	113 430	72.7407	QC
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(113 430)		QC
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	114 810	71.8305	QC
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(114 810)		QC
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	115 260	71.5747	QC
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(115 260)		QC
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	126 900	71.5161	QC
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(126 900)		QC
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	126 650	71.6578	QC
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	(126 650)		QC
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	113 200	70.8013	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(113 200)		QC
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	118 720	71.8102	QC
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(118 720)		QC
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	114 480	72.0686	QC
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(114 480)		QC
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	115 900	71.1725	QC
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(115 900)		QC
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	126 520	71.7333	QC
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(126 520)		QC
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	113 670	72.5825	QC
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(113 670)		QC
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	116 350	70.8975	QC
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(116 350)		QC
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	129 150	70.2724	QC
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(129 150)		QC
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	127 170	71.3645	QC
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(127 170)		QC
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	125 560	72.2779	QC
		O	2016-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(125 560)		QC
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	113 500	72.6854	QC
		O	2016-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(113 500)		QC
DRYSDALE, Janet	5	O	2016-07-01	D	99 - Correction d'information	120		QC
Forgione, Salvatore	5	O	2016-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2016-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Houle, Ghislain	5	O	2016-07-01	D	99 - Correction d'information	34 343		QC
Leduc, Serge	5	O	2016-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Deferred Share Units/Unités d'actions différées</i>								
Houle, Ghislain	5	O	2016-07-01	D	99 - Correction d'information	(17 514)		QC
<i>Deffered Share Units/Unités d'actions différées</i>								
DRYSDALE, Janet	5	O	2015-12-31	D	35 - Dividende en actions	662	77.2253	QC
		M	2015-12-31	D	35 - Dividende en actions	21	77.2253	QC
		O	2016-07-01	D	99 - Correction d'information	15		QC
Houle, Ghislain	5	O	2003-02-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-07-01	D	99 - Correction d'information	17 514		QC
		O	2016-07-01	D	99 - Correction d'information	20 829		QC
Leduc, Serge	5	O	2016-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
DRYSDALE, Janet	5	O	2016-07-01	D	99 - Correction d'information	(4 096)		QC
Houle, Ghislain	5	O	2016-07-01	D	99 - Correction d'information	(34 962)		QC
Leduc, Serge	5	O	2016-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Performance Share Units/Unités d'actions de performance</i>								
DRYSDALE, Janet	5	O	2016-07-01	D	99 - Correction d'information	(5 450)		QC
		O	2016-07-01	D	99 - Correction d'information	5 888		QC
Houle, Ghislain	5	O	2003-02-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-07-01	D	99 - Correction d'information	11 022		QC
Leduc, Serge	5	O	2016-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
COMPASS Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
COMPASS Income Fund	1	O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.9700	AB
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	11.0557	AB
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 100)	11.1000	AB
Copper North Mining Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Meade, Harlan Donnley	4, 5	O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1700	BC
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1600	BC
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1600	BC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1800	BC
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1900	BC
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1500	BC
		O	2016-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.1900	BC
		O	2016-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1900	BC
Options								
Dean, Corey Michael	5	O	2011-11-10	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2400	BC
		M	2011-11-10	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2400	BC
Corby Spiritueux et Vins Limitée								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Cote, Stephane	5	O	2016-06-17	D	35 - Dividende en actions	42	20.7300	ON
Holub, Paul	5	O	2016-06-17	D	35 - Dividende en actions	170	20.7300	ON
Llewellyn, Robert	4	O	2016-06-17	D	35 - Dividende en actions	52	20.7300	ON
Lussier, Donald Vincent	4	O	2016-06-17	D	35 - Dividende en actions	33	20.7300	ON
McCarthy, George	4	O	2016-06-17	D	35 - Dividende en actions	160	20.7300	ON
Nielsen, Patricia	4	O	2016-06-17	D	35 - Dividende en actions	146	20.7300	ON
O'Driscoll, Roland Patrick	4, 5	O	2016-06-17	D	35 - Dividende en actions	106	20.7300	ON
Sanchez Villarreal, Antonio	4, 5	O	2016-06-17	D	35 - Dividende en actions	6	20.7300	ON
Valencia, Marc Andrew	5	O	2016-06-17	D	35 - Dividende en actions	194	20.7300	ON
Corporation Aurifère Monarques (auparavant RESSOURCES MONARQUES INC.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chamandy, H. Gregory	3							
Oxbridge Group Inc.	PI	O	2016-05-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	8 571 430	0.1750	QC
		M	2016-05-26	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 571 430	0.1750	QC
		O	2016-07-07	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 666 667	0.3000	QC
Lacoste, Jean-Marc	4, 5							
CELI	PI	O	2016-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(85 760)	0.3750	QC
		O	2016-07-08	I	54 - Exercice de bons de souscription	205 000	0.1400	QC
McEwen, Robert R.	3							
Evanachan Limited	PI	O	2016-07-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 666 667	0.3000	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Chamandy, H. Gregory	3							
Oxbridge Group Inc.	PI	O	2016-05-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 285 715		QC
		M	2016-05-26	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 285 715		QC
		O	2016-07-07	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 666 667		QC
Lacoste, Jean-Marc	4, 5							
CELI	PI	O	2016-07-08	I	54 - Exercice de bons de souscription	(205 000)	0.1400	QC
McEwen, Robert R.	3							
Evanachan Limited	PI	O	2016-07-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 666 667	0.5100	QC
Corporation Cameco								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mooney, Ronald Liam	5	O	2016-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2)	14.1900	SK
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 159)	13.5000	SK
Corporation Minière Golden Share								
<i>Options</i>								
Gao, Hua	5	O	2016-06-20	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.2500	ON
Corridor Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Miller, III, Lloyd I.	3							
Lloyd I Miller Trust A-4	PI	O	2016-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	0.3060USD	NS
		O	2016-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	245 500	0.3078USD	NS
Crown Capital Partners Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cowan, Sandra S.	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	932	9.4000	AB
		M	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	932	9.4000	AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Crown Capital Partners Inc.	1	O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.1500	AB
Fowle, George Robertson	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 398	9.4000	AB
Roane, Glen Dawson	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	932	9.4000	AB
Rowe, Alan Macdonald	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	932		AB
Snucins, Peter	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	932	9.4000	AB
Droits Restricted Share Units								
Cowan, Sandra S.	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(932)		AB
		O	2016-07-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 727		AB
Fowle, George Robertson	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 398)		AB
		O	2016-07-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 090		AB
Gillis, Colin Robert	4, 6	O	2016-07-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 727		AB
Roane, Glen Dawson	4	O	2016-07-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 727		AB
		O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(932)		AB
		M	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(932)		AB
Rowe, Alan Macdonald	4	O	2016-07-10	D	46 - Contrepartie de services	909		AB
		O	2016-07-10	D	46 - Contrepartie de services	909		AB
		O	2016-07-10	D	46 - Contrepartie de services	909		AB
		O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(932)		AB
Snucins, Peter	4	O	2016-07-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(932)		AB
		O	2016-07-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 727		AB
Detour Gold Corporation								
Actions ordinaires								
Galloway, Julie	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	25 000	26.5000	ON
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	35.2000	ON
		O	2016-06-27	D	51 - Exercice d'options	18 000	10.5300	ON
		O	2016-06-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	32.5600	ON
Mavor, James Whyte	5	O	2016-07-04	D	51 - Exercice d'options	50 000	11.5300	ON
		O	2016-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	33.6238	ON
		O	2016-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	34.0000	ON
		O	2016-07-05	D	51 - Exercice d'options	25 000	11.5300	ON
		O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	34.3500	ON
		O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	34.7500	ON
Droits Performance Share Units								
Galloway, Julie	5	O	2016-02-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 072		ON
Droits Restricted Share Units								
Galloway, Julie	5	O	2016-02-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 536		ON
		O	2016-02-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 815		ON
Options								
Galloway, Julie	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	26.5000	ON
		O	2016-06-27	D	51 - Exercice d'options	(18 000)	10.5300	ON
		O	2016-02-03	D	50 - Attribution d'options	22 014	16.8400	ON
Mavor, James Whyte	5	O	2016-07-04	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	11.5300	ON
		O	2016-07-05	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	11.5300	ON
Diversified Royalty Corp.								
Actions ordinaires								
Giese, Clifford Duncan	7	O	2015-08-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2015-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	2.7600	BC
		O	2015-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.2900	BC
		O	2016-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	2.0200	BC
		O	2016-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	2.1500	BC
1347491 Alberta Ltd.	PI	O	2015-08-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2015-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	2.5900	BC
		O	2015-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	735 000	2.6100	BC
		O	2015-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	175 000	2.5500	BC
		O	2015-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	210 800	2.4800	BC
		O	2015-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(125 000)	2.4000	BC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2015-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	464 400	2.3500	BC
		O	2016-02-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	2.0500	BC
SHAW, SCOTT	7							
Sutton Group Realty Services Ltd.	PI	O	2015-06-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-07-04	I	36 - Conversion ou échange	455 392	2.2900	BC
TRACEY, LANCE	7							
Code Consulting Limited	PI	O	2015-06-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-01-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.1200	BC
		O	2016-02-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.0400	BC
Sutton Group Realty Services Ltd.	PI	O	2015-06-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-07-04	I	36 - Conversion ou échange	455 392	2.2900	BC
Dollarama Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dollarama Inc.	1	O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	57 900	91.0102	QC
		O	2016-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	57 000	91.1095	QC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	59 100	90.8272	QC
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	63 300	90.6184	QC
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	90.5284	QC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	55 300	93.5249	QC
		O	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	30 280	92.9249	QC
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	54 300	91.2249	QC
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	55 000	90.6973	QC
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	119 300	89.9127	QC
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(569 480)		QC
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	56 500	88.3486	QC
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(56 500)		QC
Dominion Diamond Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Smith, David	4	O	2016-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	11.5000	ON
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.7500	ON
RRSP ACCOUNT	PI	O	2016-02-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	11.6600	ON
		O	2016-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	11.6200	ON
Dundee Precious Metals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2016-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85 700	2.8300USD	ON
		O	2016-07-06	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	876 600	2.3400USD	ON
Bay Resource Partners LP	PI	O	2016-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	93 300	2.8300USD	ON
		O	2016-07-06	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	954 300	2.3400USD	ON
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2016-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	140 500	2.8300USD	ON
		O	2016-07-06	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 437 100	2.3400USD	ON
Lyxor/Bay Resource Partners Offshore Fund Ltd	PI	O	2016-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 900	2.8300USD	ON
Thomas Claugus	PI	O	2016-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 900	2.8300USD	ON
		O	2016-07-06	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	132 000	2.3400USD	ON
Echelon Financial Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Coulson, Kenneth John	5	O	2016-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	179		ON
		M	2016-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	154		ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Pastor, Andrew Dennis Martin	4	O	2016-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 044	11.9700	ON
Purves, Robert	4, 5	O	2016-07-07	D	97 - Autre	1 306	11.9700	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Coulson, Kenneth John	5	O	2016-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(333)		ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Eclipse Residential Mortgage Investment Corporation								
<i>Class A Shares</i>								
Eclipse Residential Mortgage Investment Corporation	1	O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.2500	ON
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.2500	ON
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	9.1000	ON
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	9.1000	ON
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.1400	ON
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.1400	ON
Eldorado Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Churcher, Dale Leeworthy	5	O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	6.5500	BC
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 377)	6.5501	BC
Empire Company Limited								
<i>Actions ordinaires Class B</i>								
Brooks, Bonnie	4	O	2016-07-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1)		NS
Poulin, Marc	4, 7	O	2016-07-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1)		NS
Vimard, Francois	4, 5	O	2003-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2016-07-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1		NS
Endeavour Silver Corp.								
<i>Options</i>								
Walton, Godfrey John	4	O	2016-07-04	D	51 - Exercice d'options	(147 500)	4.6700	BC
Enerflex Ltd.								
<i>Droits Cash Performance Target Plan</i>								
Kossman, Anna	7	O	2015-08-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 276		AB
		M	2015-08-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 276		AB
		M'	2015-08-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 266		AB
		M''	2015-08-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 174		AB
Energy Credit Opportunities Income Fund								
<i>Class A Units</i>								
Energy Credit Opportunities Income Fund	1	O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	6.4200	ON
		M	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.4200	ON
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	6.5200	ON
		M	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.5200	ON
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	6.6900	ON
		M	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.6900	ON
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	6.7300	ON
		M	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.7300	ON
		O	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	6.7400	ON
		M	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.7400	ON
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	6.7300	ON
		M	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.7300	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.7300	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.7200	ON
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.7600	ON
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.8600	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(9 100)		ON
		O	2016-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.3000	ON
		O	2016-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.2500	ON
		O	2016-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.2300	ON
		O	2016-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.3000	ON
		O	2016-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.3500	ON
		O	2016-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.2700	ON
		O	2016-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.2500	ON
		O	2016-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.2500	ON
		O	2016-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.2500	ON
		O	2016-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.4000	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
		O	2016-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.3900	ON
		O	2016-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.3500	ON
		O	2016-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.3900	ON
		O	2016-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.4000	ON
		O	2016-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.5800	ON
		O	2016-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.4200	ON
		O	2016-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(13 600)		ON
Class U Units								
Energy Credit Opportunities Income Fund	1	O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.8100	ON
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.8100	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		ON
Energy Fuels Inc.								
<i>Droits Restricted Stock Units</i>								
Antony, Stephen	4, 5	O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 369	2.3900USD	ON
		M	2016-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 369	2.3900USD	ON
		M'	2016-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 369	2.3900USD	ON
Chalmers, Mark Stephen	5	O	2016-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	42 887	2.2700USD	ON
		M	2016-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	42 887	2.3317USD	ON
Frydenlund, David C.	5	O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 694	2.3900USD	ON
		M	2016-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 694	2.3900USD	ON
Goranson, William Paul	5	O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 694	2.3900USD	ON
		M	2016-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 694	2.3900USD	ON
Moore, Curtis	5	O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 348	2.3900USD	ON
		M	2016-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 348	2.3900USD	ON
Zang, Daniel Grant	5	O	2016-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 694	2.3900USD	ON
		M	2016-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 694	2.3900USD	ON
Equitable Group Inc.								
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Farella, Isabelle	5	O	2016-03-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	329	53.1500	ON
		M	2016-03-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	329	53.1500	ON
<i>Options Options granted</i>								
Farella, Isabelle	5	O	2016-03-09	D	50 - Attribution d'options	1 946	53.1500	ON
Equitorial Exploration Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bal, Jatinder Singh	1	O	2016-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	0.0450	BC
		O	2016-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0450	BC
exactEarth Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Zahler, Eric	4	O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	1.0282USD	ON
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.0259USD	ON
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.0260USD	ON
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	1.0159USD	ON
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.0163USD	ON
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.0200USD	ON
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.0165USD	ON
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.0125USD	ON
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.0169USD	ON
Exco Technologies Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Knight, R. Drew	5	O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	110	12.4300	ON
EXPLOR RESOURCES INC.								
<i>Bons de souscription</i>								
CONCEPT CAPITAL MANAGEMENT LTD	3	O	2016-07-06	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 333 333		QC
<i>Débetures convertibles</i>								
CONCEPT CAPITAL MANAGEMENT LTD	3	O	2016-07-06	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 4 000 000.00	0.1500	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		M	2016-07-06	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 2 666 666.00	0.1500	QC
		M'	2016-07-06	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 400 000.00	0.1500	QC
Exploration Azimut inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tognetti, John canisco investments	3 PI	O	2016-07-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	0.4200	QC
Exploration Puma Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gagné, Dominique REER	4 PI	O	2016-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.0800	QC
		O	2016-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0800	QC
Exploration Typhon Inc.								
<i>Bons de souscription</i>								
McDonald, David	4, 5	O	2014-12-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	142 857		QC
		M	2014-12-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	142 857		QC
patry, leo	4	O	2014-12-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	35 714		QC
		M	2014-12-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	35 714		QC
Secours, David	4	O	2014-12-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	35 714		QC
		M	2014-12-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	35 714		QC
Fancamp Exploration Ltd.								
<i>Options</i>								
Chapman, Debra Joan Smith, Peter Henderson	4, 5 5	O	2016-07-11	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	0.7500	BC
		O	2016-07-11	D	52 - Expiration d'options	(350 000)	0.7500	BC
Fennec Pharmaceuticals Inc.								
<i>Options</i>								
Andrade, Robert Christopher Raykov, Rostislav Christov	5 4, 5	O	2016-07-05	D	50 - Attribution d'options	75 000	2.4500USD	ON
		O	2016-07-05	D	50 - Attribution d'options	150 000	2.4500USD	ON
Fiducie dactifs durables non traditionnels Dream								
<i>Parts</i>								
Dream Asset Management Corporation Dream Unlimited Corp.	5 PI	O	2016-07-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.8000	ON
		O	2016-07-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	176 100	5.8500	ON
First Majestic Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arias, Jill Anne	5	O	2016-07-11	D	51 - Exercice d'options	2 250	6.1400	BC
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 250)	21.0000	BC
Cordoba Ramos, Rodrigo	5	O	2016-07-04	D	51 - Exercice d'options	56 250	10.6600	BC
		O	2016-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56 250)	19.4700	BC
		O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	8 750	6.1400	BC
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 750)	19.6000	BC
Diaz Medina, Jesus Arturo	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	37 500	15.9900	BC
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 500)	19.8000	BC
Mendoza Reyes, Ramon	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	50 000	11.1400	BC
		O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	8 800	6.1400	BC
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(58 800)	19.8157	BC
Poon, Andrew Winston	5	O	2016-07-12	D	51 - Exercice d'options	10 000	10.6200	BC
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	21.4000	BC
<i>Options</i>								
Arias, Jill Anne	5	O	2016-07-11	D	51 - Exercice d'options	(2 250)	6.1400	BC
Cordoba Ramos, Rodrigo	5	O	2016-07-04	D	51 - Exercice d'options	(56 250)	10.6600	BC
		O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	(8 750)	6.1400	BC
Diaz Medina, Jesus Arturo	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	(37 500)	15.9900	BC
Mendoza Reyes, Ramon	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	11.1400	BC
		O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	(8 800)	6.1400	BC
Poon, Andrew Winston	5	O	2016-07-12	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	10.6200	BC
First Quantum Minerals Ltd								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires</i>								
Harding, Robert J	4	O	2016-07-08	D	58 - Expiration de droits de souscription	2 401	9.0700	BC
Lemon, Christopher	5	O	2016-07-08	D	58 - Expiration de droits de souscription	1 084	9.0700	BC
<i>Restricted Share Units</i>								
Harding, Robert J	4	O	2016-07-08	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 000)	9.0700	BC
Lemon, Christopher	5	O	2016-07-08	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 046)	9.0700	BC
Fonds de placement immobilier BTB								
<i>Parts différées</i>								
Ducharme, Lucie	4	O	2016-07-04	D	46 - Contrepartie de services	325	4.0000	QC
		M	2016-07-04	D	46 - Contrepartie de services	325	4.4940	QC
Fonds de Placement Immobilier InnVest								
<i>Droits Deferred Units</i>								
Boomer, Edward	4	O	2016-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	182		ON
		O	2016-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 228		ON
Irwin, Heather-Ann	4	O	2016-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	223		ON
		O	2016-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 945		ON
Love, Jon E.	4	O	2016-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	191		ON
		O	2016-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 228		ON
Pitoniak, Edward Baltazar	5	O	2016-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	146		ON
		O	2016-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 739		ON
Wolf, Robert Thomas	4	O	2016-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216		ON
		O	2016-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 945		ON
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD								
<i>Parts</i>								
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3 PI	O	2016-07-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	189	14.5000	ON
		O	2016-07-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	647	14.5000	ON
		O	2016-07-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 658	14.5000	ON
Fortis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bennett, David	5	O	2016-07-08	D	51 - Exercice d'options	2 602	34.2700	NF
		O	2016-07-08	D	51 - Exercice d'options	2 791	33.5800	NF
		O	2016-07-08	D	51 - Exercice d'options	3 173	30.7300	NF
		O	2016-07-08	D	51 - Exercice d'options	3 249	39.2500	NF
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 815)	44.0143	NF
Mulcahy, Michael A.	7	O	2016-07-07	D	51 - Exercice d'options	10 932		NF
		O	2016-07-07	D	51 - Exercice d'options	1 860		NF
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	44.3500	NF
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 900)	44.3600	NF
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.3700	NF
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	44.3800	NF
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 432)	44.3900	NF
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.3950	NF
<i>Options</i>								
Bennett, David	5	O	2016-07-08	D	51 - Exercice d'options	(2 602)		NF
		O	2016-07-08	D	51 - Exercice d'options	(2 791)		NF
		O	2016-07-08	D	51 - Exercice d'options	(3 173)		NF
		O	2016-07-08	D	51 - Exercice d'options	(3 249)		NF
Mulcahy, Michael A.	7	O	2016-07-07	D	51 - Exercice d'options	(10 932)		NF
		O	2016-07-07	D	51 - Exercice d'options	(1 860)		NF
Fortune Bay Corp.								
<i>Options</i>								
Dawe, Wade K.	4, 5	O	2016-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2016-07-11	D	50 - Attribution d'options	550 000		NS
Gill, Derrick Edwin	4	O	2016-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
George Weston Limitee								
<i>Droits -Deferred Share Units</i>								
Bachand, Stephen Eugene	7							
Deferred Share Units	PI	O	2016-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30		ON
Baillie, A. Charles	4							
Deferred Share Units	PI	O	2016-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	128		ON
Bryant, Warren	7							
Deferred Share Units	PI	O	2016-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30		ON
Dart, Robert John	6							
Deferred Share Units	PI	O	2016-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49		ON
Graham, Anthony R.	6							
Deferred Share Units	PI	O	2016-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	117		ON
Marcoux, Isabelle	4							
Deferred Share Units	PI	O	2016-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75		ON
Marwah, Sarabjit	4	O	2016-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20		ON
Nixon, Gordon Melbourne	4	O	2016-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10		ON
Prichard, John Robert Stobo	4							
Deferred Share Units	PI	O	2016-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	128		ON
Rahilly, Thomas Francis	4							
Deferred Share Units	PI	O	2016-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99		ON
Symiest, Barbara Gayle	4							
Deferred Share Units	PI	O	2016-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38		ON
Weston, Willard Galen Garfield	4	O	2016-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1		ON
Gestion Des Communications DATA Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
KST Industries Inc	3	O	2016-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 895 781	0.0140	ON
		O	2016-07-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(184 290 454)		ON
Murray, James John	4	O	2016-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Commsite Realty Corp.	PI	O	2016-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
TFSA	PI	O	2016-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Watchorn, Derek John	4	O	2016-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Glacier Media Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aunger, Bruce William	4							
RRSP	PI	O	2016-07-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	82 562	0.6500	BC
Grippio, Sam	4							
RRSP	PI	O	2016-07-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	57 875	0.6500	BC
		M	2016-07-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	57 875	0.6500	BC
Kennedy, Jonathon James Leslie	4, 5							
RRSP	PI	O	2016-07-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	76 925	0.6500	BC
Madison Venture Corporation	3	O	2016-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 096 276	0.6500	BC
0789951 BC Ltd.	PI	O	2016-07-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 043 007	0.6500	BC
565957 B.C. Ltd.	PI	O	2016-07-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	436 998	0.6500	BC
LIMPL Investment Corporation	PI	O	2016-07-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 051 021	0.6500	BC
Madison Publishing Ltd.	PI	O	2016-07-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 517 542	0.6500	BC
Scott, Geoffrey Lawson	4	O	2016-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	400 000	0.6500	BC
Smysnuik, Orest	5							
RRSP	PI	O	2016-07-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	45 295	0.6500	BC
<i>Droits</i>								
Aunger, Bruce William	4							
RRSP	PI	O	2002-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-05-19	I	56 - Attribution de droits de souscription	330 246		BC
		O	2016-07-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	(330 246)	0.6500	BC
Grippe, Sam RRSP	4	PI	2005-05-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-05-19	I	56 - Attribution de droits de souscription	646 667		BC
		O	2016-07-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	(231 500)		BC
		O	2016-06-30	I	58 - Expiration de droits de souscription	(415 167)		BC
Kennedy, Jonathon James Leslie RRSP	4, 5	PI	2005-05-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-05-19	I	56 - Attribution de droits de souscription	175 000		BC
		O	2016-07-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	(175 000)		BC
Madison Venture Corporation	3	O	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 169 012		BC
		O	2016-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 169 012)	0.6500	BC
0789951 BC Ltd.	PI	O	2002-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-05-19	I	56 - Attribution de droits de souscription	5 886 619		BC
		O	2016-07-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	(5 886 619)	0.6500	BC
565957 B.C. Ltd.	PI	O	2002-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-05-19	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 259 146		BC
		O	2016-07-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	(1 259 146)	0.6500	BC
LMPL Investment Corporation	PI	O	2002-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-05-19	I	56 - Attribution de droits de souscription	5 909 705		BC
		O	2016-07-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	(5 909 705)	0.6500	BC
Madison Publishing Ltd.	PI	O	2002-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-05-19	I	56 - Attribution de droits de souscription	4 372 560		BC
		O	2016-07-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	(4 372 560)	0.6500	BC
Scott, Geoffrey Lawson	4	O	2016-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 600 000)	0.6500	BC
		O	2016-06-30	D	58 - Expiration de droits de souscription	(55 900)		BC
Smysnuik, Orest RRSP	5	PI	2010-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-05-19	I	56 - Attribution de droits de souscription	131 183		BC
		O	2016-07-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	(131 183)	0.6500	BC
Global Healthcare Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Healthcare Dividend Fund	1	O	2016-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.3000	AB
Global Healthcare Income & Growth Fund								
<i>Parts</i>								
Global Healthcare Income & Growth Fund	1	O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.7100	ON
		O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.7100	ON
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.6500	ON
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.6500	ON
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.7300	ON
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	8.7300	ON
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.7700	ON
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.7700	ON
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.8400	ON
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.8400	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.7500	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.7500	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.6000	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.6000	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.5800	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.5800	ON
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.6400	ON
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.6400	ON
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.6000	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.6000	ON
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.3000	ON
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	8.3000	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.5100	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.5100	ON
Global Real Estate Dividend Growers Corp.								
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>								
Global Real Estate Dividend Growers Corp.	1	O	2016-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.1700	AB
		O	2016-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.4000	AB
Globalance Dividend Growers Corp.								
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>								
Globalance Dividend Growers Corp.	1	O	2016-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.6500	AB
		O	2016-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.6529	AB
		O	2016-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.8600	AB
goeasy Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Appel, Jason	5	O	2016-07-08	D	35 - Dividende en actions	11		ON
RRSP - J. Appel	PI	O	2016-07-08	I	35 - Dividende en actions	9		ON
RRSP - M. Appel	PI	O	2016-07-08	I	35 - Dividende en actions	7	7.0000	ON
TFSA - J. Appel	PI	O	2016-07-08	I	35 - Dividende en actions	16		ON
TFSA - M. Appel	PI	O	2016-07-08	I	35 - Dividende en actions	8		ON
easyhome Ltd.	1	O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	17.8700	ON
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	17.9000	ON
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	18.4300	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	18.5400	ON
		O	2016-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(22 200)		ON
Mullins, Jason	5	O	2016-07-08	D	35 - Dividende en actions	27		ON
RRSP - J. Mullins	PI	O	2016-07-08	I	35 - Dividende en actions	42		ON
TFSA - J. Mullins	PI	O	2016-07-08	I	35 - Dividende en actions	8		ON
<i>Deferred Share Unit Plan</i>								
Appel, David Harry	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	324		ON
Basian, Karen	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	58		ON
Doniz, Susan	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1		ON
Johnson, Donald Kenneth	4, 3	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	395		ON
Morrison, Sean	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	18		ON
Thomson, David J.	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	111		ON
<i>Restricted Share Unit</i>								
Appel, Jason	5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	26		ON
		O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	71		ON
		O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	77		ON
Fiederer, Andrea	5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	73		ON
		O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	79		ON
Goertz, Steve	5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	73		ON
		O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	137		ON
		O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	185		ON
Ingram, David	4, 5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	219		ON
		O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	373		ON
		O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	503		ON
Mullins, Jason	5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	59		ON
		O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	126		ON
		O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	170		ON
Pennell, Shane	5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	25		ON
		O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	65		ON
		O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	70		ON
Yeilding, David	5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	26		ON
		O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	68		ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit								
	O		2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	73		ON
Golden Star Resources Ltd.								
<i>Droits Share Appreciation Rights</i>								
Coetzer, Samuel Theodorus	4, 5	O	2015-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	227 273	1.9800USD	ON
		M	2015-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(227 273)	1.9800USD	ON
Owiredu, Daniel	5	O	2015-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	99 495	1.9800USD	ON
		M	2015-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(99 495)	1.9800USD	ON
Wasel, Steven Mitchell	5	O	2015-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	69 697	1.9800USD	ON
		M	2015-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(69 697)	1.9800USD	ON
Golden Valley Mines Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lee, Jimmy S.H.	4, 3	O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 500	0.2750	QC
Goldman Sachs U.S. Income Builder Trust								
<i>Parts Class A</i>								
Goldman Sachs U.S. Income Builder Trust	1	O	2016-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.4500	ON
		O	2016-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.4500	ON
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.5000	ON
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.5000	ON
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.5000	ON
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.5000	ON
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.4500	ON
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.4500	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.4500	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	7.4500	ON
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	900	7.4500	ON
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	7.4500	ON
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.4500	ON
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.4500	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	900	7.3200	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	7.3200	ON
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.3200	ON
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.3200	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.3200	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.3200	ON
Great Canadian Gaming Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Great Canadian Gaming Corporation	1	O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	17.5000	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	17.1100	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	17.1500	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	17.1600	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	17.1700	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	17.1800	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	17.1900	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	17.2700	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	900	17.2900	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	17.3000	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	17.3200	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	17.3300	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	17.3400	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	17.3600	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	17.3700	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	17.4100	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.4400	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	17.4500	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	17.4900	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	17.5000	BC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	17.3400	BC
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	17.4000	BC
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	17.4100	BC
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	17.4200	BC
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	17.4500	BC
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	17.4600	BC
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	17.4700	BC
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	17.4800	BC
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	17.4900	BC
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	17.5000	BC
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	17.4500	BC
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	17.4600	BC
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	17.4700	BC
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	17.4800	BC
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	17.4900	BC
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	14 100	17.5000	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	17.1800	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	500	17.2000	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	400	17.2100	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	400	17.2200	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	17.2300	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	17.2400	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	566 600	17.2500	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.2600	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	900	17.2700	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	17.2900	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	300	17.3000	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	400	17.3100	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	17.3200	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	600	17.3300	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	17.3500	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	500	17.3600	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	500	17.3700	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	900	17.3800	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	17.3900	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	17.4100	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.4200	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.4400	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	900	17.4500	BC
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	17.4700	BC
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(651 300)		BC
<i>Options</i>								
Baker, Rodney	4, 5	O	2016-07-06	D	97 - Autre	(400 000)	7.6700	BC
ScotiaMcLeod	PI	O	2016-07-06	C	97 - Autre	400 000	7.6700	BC
Doyle, Terrance Michael	5	O	2015-12-02	D	50 - Attribution d'options	200 000	16.1000	BC
		M	2015-12-02	D	50 - Attribution d'options	200 000	16.1000	BC
		O	2016-07-06	D	97 - Autre	(45 000)	7.6700	BC
ScotiaMcLeod	PI	O	2016-07-06	C	97 - Autre	45 000	7.6700	BC
Poleschuk, Victor Paul	5	O	2016-07-06	D	97 - Autre	(60 000)	7.6700	BC
ScotiaMcLeod	PI	O	2016-07-06	C	97 - Autre	60 000	7.6700	BC
Soo, Walter	5	O	2016-07-06	D	97 - Autre	(38 000)	7.6700	BC
ScotiaMcLeod	PI	O	2016-07-06	C	97 - Autre	38 000	7.6700	BC
Groupe Canam Inc								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dutil, Marcel E.	4, 3	O	2016-07-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	114	13.0200	QC
Groupe CGI inc.								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>								
Perron, Steve	5							
FBN-RÉER	PI	O	2016-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
RAA - SPP	PI	O	2016-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
Perron, Steve	5	O	2016-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Groupe DATA Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
KST Industries Inc	3	O	2015-12-23	D	36 - Conversion ou échange	151 974 683	0.0344	ON
		M	2015-12-23	D	36 - Conversion ou échange	151 975 683	0.0344	ON
Groupe DMD connexions santé numériques inc. (anciennement Aptilon Corporation)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Benthin, Mark	4	O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	0.1950	QC
Linda Palmer - POA	PI	O	2016-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.1950	QC
Groupe HNZ inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wall, Don Ed	4, 7, 5	O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	13.8038	QC
Groupe IBI Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
French, Mark	4	O	2013-10-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	129 135		ON
		O	2016-06-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(60 000)	4.8399	ON
IBI Group Management Partnership	3	O	2016-06-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	60 000	4.8399	ON
Groupe Stingray Digital Inc.								
<i>Options</i>								
Dubois, Mario	5	O	2015-06-03	D	36 - Conversion ou échange	14 035		QC
		M	2015-06-03	D	36 - Conversion ou échange	14 035		QC
Péloquin, Mathieu	5	O	2015-06-03	D	36 - Conversion ou échange	14 035		QC
		M	2015-06-03	D	36 - Conversion ou échange	14 035		QC
Trahan, Jean-Pierre	5	O	2015-06-03	D	36 - Conversion ou échange	14 035		QC
		M	2015-06-03	D	36 - Conversion ou échange	14 035		QC
Groupe WSP Global Inc.								
<i>DSUs / UADs</i>								
Pierson, George	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	626	40.7600	QC
Guyana Goldfields Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Perhat, Walter Silvano	8	O	2016-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 675)	9.3800	ON
		O	2016-07-04	D	51 - Exercice d'options	59 400	1.4800	ON
		O	2016-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59 400)	9.4100	ON
The Baupost Group, L.L.C.	3	O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000 000)	9.2500	ON
<i>Options</i>								
Perhat, Walter Silvano	8	O	2016-07-04	D	51 - Exercice d'options	(59 400)	1.4800	ON
Hardwoods Distribution Inc.								
<i>Subscription Receipts</i>								
Graham, Brian Dunshee	5	O	2015-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-07-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 000	14.5000	BC
Héroux-Devtek Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Labbé, Gilles	4, 6, 5, 3	O	2016-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 336	10.1600	QC
		O	2016-06-15	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.0100	QC
<i>Options</i>								
Labbé, Gilles	4, 6, 5, 3	O	2016-06-15	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.0100	QC
Holloway Lodging Corporation								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Débitures convertibles HLC.DB 6.25 due Feb 28, 2020</i>								
Clarke Inc.	3							
Quinpool Holdings Partnership	PI	O	2016-07-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 7 000.00)	95.0000	NS
Imperial Metals Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Imperial Metals Corporation	1	O	2016-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	6.8400	BC
Income Financial Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Finch, S. Wayne	4, 5	O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	12.0000	ON
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	12.0189	ON
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.0134	ON
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	12.0335	ON
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	12.0737	ON
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	12.1600	ON
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	12.1700	ON
		O	2016-07-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 100)	12.2200	ON
Indexplus Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
INDEXPLUS Income Fund	1	O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	10.5933	AB
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	10.6000	AB
		O	2016-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.5600	AB
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 100)	10.6995	AB
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 700)	10.7000	AB
Input Capital Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Budreski, John Philip Adrian	7	O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 600)	2.0500	ON
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 400)	2.0000	ON
Intact Corporation financière								
<i>Actions ordinaires</i>								
Intact Financial Corporation	1	O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	91.3270	ON
		O	2016-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	91.1989	ON
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	90.4121	ON
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	90.4825	ON
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	90.0072	ON
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	90.1285	ON
		O	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	89.8013	ON
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	89.1900	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	87.6752	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	86.9998	ON
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	86.9835	ON
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	87.1986	ON
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	87.9287	ON
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	88.3868	ON
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	89.0020	ON
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	88.9573	ON
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	88.9170	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	88.1134	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	400	91.7925	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	18 900		ON
		M	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(18 900)		ON
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(55 500)		ON
Intermap Technologies Corporation								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Curlander, John Charles	4	O	2016-06-30	D	46 - Contrepartie de services	50 423	0.2600	AB
Garberding, Larry	4	O	2016-06-30	D	46 - Contrepartie de services	50 423	0.2600	AB
Gardner, Donald Ross	4							

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
RBC Dominion Securities Inc.	PI	O	2016-06-30	I	46 - Contrepartie de services	50 423	0.2600	AB
Hoehn, Michael	4	O	2016-06-30	D	46 - Contrepartie de services	50 423	0.2600	AB
Invictus MD Strategies Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chin, Kelsey	5	O	2016-07-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	81 000	0.1500	BC
Kinsley, Colin James	4	O	2016-07-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	21 200	0.1500	BC
Kriznic, Daniel Stanislav	4, 5, 3	O	2016-07-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	765 000	0.1500	BC
Lawrenson, Andrew Mckay	4	O	2016-07-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 500	0.1500	BC
<i>Bons de souscription</i>								
Chin, Kelsey	5	O	2016-07-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	81 000	0.5000	BC
Kinsley, Colin James	4	O	2016-07-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	21 200	0.5000	BC
Kriznic, Daniel Stanislav	4, 5, 3	O	2016-07-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	765 000	0.5000	BC
Lawrenson, Andrew Mckay	4	O	2014-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-07-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 500	0.5000	BC
Jaguar Mining Inc.								
<i>Deferred Share Units (DSUs)</i>								
WENG, THOMAS SUN	4	O	2016-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 107		ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Miraglia, Luis Ricardo	4	O	2014-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		ON
<i>Droits Stock Appreciation Rights</i>								
Miraglia, Luis Ricardo	4	O	2014-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		ON
Just Energy Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Joyce, Ron	3							
Jetport Inc.	PI	O	2016-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(376 600)	7.9100	ON
		O	2016-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(249 300)	7.9600	ON
		O	2016-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(94 100)	7.8400	ON
<i>Droits Directors Compensation Plan</i>								
Brussa, John Albert	4	O	2016-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 707		ON
Kelt Exploration Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lalani, Sadiq	5							
Employee Stock Savings Plan Trust Account	PI	O	2016-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 924	4.5500	AB
Killam Apartment Real Estate Investment Trust								
<i>Droits Restricted Units</i>								
Banks, Timothy	4	O	2016-07-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 678)	12.8000	NS
Karine, MacIndoe	4	O	2016-07-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(662)	12.8000	NS
WALT, MANFRED	4	O	2016-07-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 594)	12.8000	NS
Watson, Wayne	4	O	2016-07-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(542)	12.8000	NS
<i>Parts de fiducie</i>								
Banks, Timothy	4							
Scotia McLeod	PI	O	2016-07-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	816	12.8000	NS
Karine, MacIndoe	4							
RRSP	PI	O	2016-07-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	463	12.8000	NS
WALT, MANFRED	4							
Walt & Co	PI	O	2016-07-07	C	57 - Exercice de droits de souscription	1 594	12.8000	NS
Watson, Wayne	4	O	2016-07-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	290	12.8000	NS
Kingsway Financial Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fitzgerald, John Taylor Maloney Fitzgerald	4, 5	O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.3000USD	ON
		O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	895	5.3400USD	ON
		O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	5.3500USD	ON
		O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.3700USD	ON
		O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.3900USD	ON
		O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.4000USD	ON
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21	5.3900USD	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	5.4000USD	ON
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	874	5.4100USD	ON
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	5.4200USD	ON
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.3900USD	ON
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.4100USD	ON
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.4200USD	ON
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.4300USD	ON
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.4000USD	ON
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 795	5.4500USD	ON
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.3700USD	ON
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 835	5.3800USD	ON
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	560	5.3900USD	ON
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	5.3800USD	ON
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	5.3900USD	ON
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.4000USD	ON
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	5.4100USD	ON
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	349	5.4200USD	ON
		O	2016-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 049	5.3900USD	ON
		O	2016-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.4000USD	ON
		O	2016-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	5.4400USD	ON
		O	2016-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.4500USD	ON
Kinross Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Elliott, Thomas Ballantyne	5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 955	7.0600	ON
Etter, Gregory Van	5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 994	5.3900USD	ON
Giardini, Tony Serafino	5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 455	7.0600	ON
Morley-Jepson, Warwick	5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 454	7.0600	ON
Musgrove, Bobby Lee	5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 367	5.3900USD	ON
Rollinson, Jonathon Paul	4, 5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 907	7.0600	ON
Schimper, Claude J.S.	5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 563	7.0600	ON
Sylvestre, Michel	5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 142	7.0600	ON
kneat.com, inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dawe, Wade K.	5							
Brigus Capital Inc.	PI	O	2016-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.5000	NS
		O	2016-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.6000	NS
		O	2016-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5100	NS
		O	2016-07-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.7000	NS
		O	2016-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.7000	NS
<i>Options</i>								
Ahearne, Brian	5	O	2016-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	66 667		NS
Ainsworth, Ian	4	O	2016-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	33 333		NS
Breen, Paul	3	O	2016-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	395 831		NS
Fitzgerald, Kevin	4, 5	O	2016-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	66 667		NS
Osborne, James	4	O	2016-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	33 333		NS
Ryan, Edmund	4, 5	O	2016-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	66 667		NS
La Societe Canadian Tire Limitee								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Canadian Tire Corporation, Limited	1	O	2016-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	142.9466	ON
		O	2016-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	143.2753	ON
		O	2016-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		ON
		O	2016-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	141.6797	ON
		O	2016-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		ON
		O	2016-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	140.7124	ON
		O	2016-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		ON
		O	2016-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	142.6249	ON
		O	2016-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		ON
Turner, Mary Louise Sun Life Financial	7, 5 PI	O	2016-06-27	I	35 - Dividende en actions	58	135.4188	ON
		O	2016-06-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 953)		ON
TD Waterhouse Securities	PI	O	2016-06-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 953		ON
La Societe de Gestion AGF Limitee								
<i>Actions ordinaires Class B</i>								
AGF EMPLOYEE BENEFIT PLAN TRUST	2	O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 777)	5.0700	ON
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 666)	5.0700	ON
<i>Actions ordinaires ESOP - Cash</i>								
BASARABA, Adrian	5	O	2016-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14 923		ON
		O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 854	5.1700	ON
Bogart, Robert	5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 054	5.1700	ON
CAMMARERI, ROSE	5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 743	5.1800	ON
Goldring, Judy	4, 5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 296	5.1800	ON
MCCREADIE, KEVIN ANDREW	5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 185	5.1600	ON
<i>Actions ordinaires ESOP - RRSP</i>								
BASARABA, Adrian	5	O	2016-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 912		ON
		O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	5.2000	ON
CAMMARERI, ROSE	5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	5.2000	ON
<i>Actions ordinaires ESOP - Select Plan</i>								
BASARABA, Adrian	5	O	2016-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 648		ON
		O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	5.2000	ON
Bogart, Robert	5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	74	5.2000	ON
Goldring, Judy	4, 5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65	5.2000	ON
<i>Actions ordinaires ESP Vested</i>								
BASARABA, Adrian	5	O	2016-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 076		ON
		O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	5.2000	ON
Bogart, Robert	5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	242	5.2000	ON
CAMMARERI, ROSE	5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	5.2000	ON
Goldring, Judy	4, 5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	270	5.2000	ON
MCCREADIE, KEVIN ANDREW	5	O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	301	5.2000	ON
Lamélee Minerais de Fer Ltée.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Vallée, Pascal	5	O	2016-06-20	D	46 - Contrepartie de services	287 150	0.0500	QC
9286-7076 Québec Inc.	PI	M	2016-06-20	I	46 - Contrepartie de services	287 150	0.0500	QC
Le Groupe Intertape Polymer Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
laboni, Silvano	5	O	2016-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
laboni, Silvano	5	O	2016-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Performance Share Units</i>								
laboni, Silvano	5	O	2016-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Les Compagnies Loblaw Limitee								
<i>Droits - Deferred Share Units</i>								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Bachand, Stephen Eugene Deferred Share Units	4 PI	O	2016-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	94		ON
Beeston, Paul Deferred Share Units	4 PI	O	2016-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	151		ON
Binning, Paviter Singh Deferred Share Units	4, 6 PI	O	2016-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12		ON
Bryant, Warren Clark, Christie James Beckett	4 4	O	2016-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36		ON
Lacey, John Stewart Deferred Share Units	4 PI	O	2016-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1		ON
Lockhart, Nancy Deferred Share Units	4 PI	O	2016-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110		ON
O'Neill, Thomas Charles Deferred Share Units	4 PI	O	2016-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	158		ON
Pritchard, Beth Marie	4	O	2016-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	124		ON
		O	2016-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20		ON
		O	2016-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21		ON
Raiss, Sarah	4	O	2016-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20		ON
		O	2016-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67		ON
Les propriétés Genius Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Leblanc, Stéphane 9248-7792 Québec Inc.	4, 5, 3 PI	O	2016-07-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	295 000	0.0400	QC
		O	2016-07-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0350	QC
		O	2016-07-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	278 000	0.0350	QC
		O	2016-07-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	255 000	0.0300	QC
		O	2016-07-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 000	0.0300	QC
Vallée, Hubert 9288-1846 Quebec Inc.	4 PI	O	2016-07-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gildan Activewear Inc.	1	O	2016-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	39.4149	QC
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
Ward, Chuckie J.	7	O	2016-05-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 971	39.7600	QC
		O	2016-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(7 183)	39.4864	QC
<i>Deferred Share Units (DSUs)</i>								
Anderson, William D.	4	O	2016-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 091	28.6400USD	QC
		O	2016-04-04	D	35 - Dividende en actions	105	30.2200USD	QC
		O	2016-06-13	D	35 - Dividende en actions	108	30.2100USD	QC
Berg, Donald	4	O	2016-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 309	28.6400USD	QC
		O	2016-04-04	D	35 - Dividende en actions	12	30.2200USD	QC
		O	2016-06-13	D	35 - Dividende en actions	16	30.2100USD	QC
		O	2016-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	315	28.6400USD	QC
Goodman, Russell Andrew	4	O	2016-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	855	28.6400USD	QC
		O	2016-04-04	D	35 - Dividende en actions	57	30.2200USD	QC
		O	2016-06-13	D	35 - Dividende en actions	60	30.2100USD	QC
Heller, George Jason	4	O	2016-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 624	28.6400USD	QC
		O	2016-04-04	D	35 - Dividende en actions	127	30.2200USD	QC
		O	2016-06-13	D	35 - Dividende en actions	132	30.2100USD	QC
Martin-Vachon, Anne	4	O	2016-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 309	28.6400USD	QC
		O	2016-04-04	D	35 - Dividende en actions	11	30.2200USD	QC
		O	2016-06-13	D	35 - Dividende en actions	14	30.2100USD	QC
O'Brien, Sheila	4	O	2016-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 440	28.6400USD	QC
		O	2016-04-04	D	35 - Dividende en actions	165	30.2200USD	QC
		O	2016-06-13	D	35 - Dividende en actions	169	30.2100USD	QC
VALDES-FAULI, Gonzalo	4	O	2016-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	655	28.6400USD	QC
		O	2016-04-04	D	35 - Dividende en actions	86	30.2200USD	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-06-13	D	35 - Dividende en actions	88	30.2100USD	QC
<i>Restricted Share Units</i>								
Ward, Chuckie J.	7	O	2016-05-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 971)	39.7600	QC
Limited Duration Investment Grade Preferred Securities Fund								
<i>Parts Class A</i>								
Limited Duration Investment Grade Preferred Securities Fund	1	O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	800	21.1500	ON
		O	2016-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	800	21.2500	ON
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	21.2500	ON
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	800	21.1800	ON
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	21.2000	ON
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	500	21.2000	ON
		O	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	300	21.2500	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	800	21.3000	ON
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	800	21.4400	ON
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	300	21.2000	ON
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	800	21.2500	ON
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	800	21.2000	ON
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	21.2500	ON
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	800	21.2200	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	800	21.2000	ON
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	800	21.0600	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	800	21.2000	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(12 500)		ON
Liquor Stores N.A. Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rempel, Kerry Ross	5	O	2016-07-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Logistec Corporation								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>								
LOGISTEC CORPORATION	1	O	2016-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	38.8100	QC
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
LOGISTEC CORPORATION	1	O	2016-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	40.9000	QC
		O	2016-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.0000	QC
Lumpulse Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ringuet, Michel	4							
Placements Mica 3 Inc.	PI	O	2016-07-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 869	16.2500	QC
		M	2016-07-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 669	16.2500	QC
Marret Resource Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stratton, Neil	3	O	2016-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2016-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3200	ON
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.3200	ON
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3200	ON
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.3200	ON
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.3200	ON
MBN Corporation								
<i>Parts</i>								
MBN Corporation	1	O	2016-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	300	5.6000	AB
		O	2016-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		AB
MCAN Mortgage Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cruise, Brydon	4							
BMO InvestorLine (Joint Holding)	PI	O	2016-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 878	14.3200	ON
BMO InvestorLine (RRSP - Spouse)	PI	O	2016-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	422	14.3200	ON
BMO InvestorLine (RRSP)	PI	O	2016-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 817	14.3200	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
BMO InvestorLine (TFSA)								
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
BMO InvestorLine (TFSA)	PI	O	2016-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	133	14.3200	ON
Cuthbert, Verna	4							
3MACs	PI	O	2016-07-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	108	14.3205	ON
Doré, Raymond	3	O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	14.1187	ON
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 684)	14.1482	ON
Sutherland, Ian	4, 3							
Capital Tachane Inc.	PI	O	2016-07-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	14.1600	ON
MDN INC.								
<i>Options</i>								
Bonneau, Jacques	4	O	2016-06-14	D	50 - Attribution d'options	175 000		QC
David, Jean-Sébastien	4	O	2016-06-14	D	50 - Attribution d'options	175 000		QC
Dufresne, Claude	4, 5	O	2016-06-14	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.0700	QC
Krushnisky, Alain	5	O	2016-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-06-14	D	50 - Attribution d'options	200 000		QC
Legault, Raymond	4	O	2016-06-14	D	50 - Attribution d'options	175 000		QC
Savard, Serge	4	O	2016-06-14	D	50 - Attribution d'options	175 000		QC
Milestone Apartments Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units</i>								
Biggar, William John	4	O	2016-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 879		ON
Graham, Janet	4	O	2016-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 951		ON
Matheson, Richard Norman	4	O	2016-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 531		ON
Senst, Graham David	4	O	2016-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 575		ON
Young, Michael D'Arcy	4	O	2016-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 617		ON
<i>Parts</i>								
Senst, Graham David	4	O	2016-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	221	13.2300	ON
MINES ABCOURT INC.								
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>								
Filion, Marc	4, 5	O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(90 000)	0.1150	QC
<i>Options</i>								
Courtois, Jean-Guy	4	O	2016-07-06	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.1250	QC
de Guise, André	4	O	2016-07-08	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1250	QC
Filion, Marc	4, 5	O	2016-07-06	D	50 - Attribution d'options	800 000	0.1250	QC
Godard, Julie	5	O	2016-07-06	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1250	QC
Hinse, Normand	4	O	2016-07-07	D	52 - Expiration d'options	(450 000)		QC
		O	2016-07-07	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.1250	QC
Hinse, Renaud	4, 5, 3	O	2016-07-06	D	50 - Attribution d'options	5 000 000	0.1250	QC
MESTRALLET, FRANCOIS JOSEPH PIERRE MARIE	4	O	2016-07-06	D	50 - Attribution d'options	150 000		QC
Mines Richmond inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Veilleux, Nicole	5	O	2016-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	12.1141	QC
		M	2016-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	12.1175	QC
MINT Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
MINT Income Fund	1	O	2016-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.8500	AB
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	6.9300	AB
		O	2016-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	6.9000	AB
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	7.0200	AB
Morguard Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Morguard Corporation	3	O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	15.0500	ON
		O	2016-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	15.4000	ON
Morien Resources Corp.								
<i>Options</i>								
O'Keefe, Mike	5	O	2016-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Nemaska Lithium Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Nadeau, Steve	5							
REER	PI	O	2016-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	1.2400	QC
		O	2016-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	1.2000	QC
		O	2016-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.2200	QC
Neptune Technologies & Bioressources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Neufeld, Victor	4	O	2016-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Schottenfeld, Richard Paul	4	O	2016-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Nevada Exploration Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Higgs, Darcy Alan	3	O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 500)	0.4502	BC
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.4995	BC
Higgs, Dennis	4	O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 500)	0.4594	BC
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.4995	BC
New Flyer Industries Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gray, Adam L.	4							
Coliseum Capital Management, LLC	PI	O	2016-07-04	C	57 - Exercice de droits de souscription	1 018	39.6400	ON
Smith, Paul Warren Dennis	5	O	2016-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	40.0930	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Gray, Adam L.	4	O	2016-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 018	39.6400	ON
		O	2016-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 018)	39.6400	ON
NexC Partners Corp.								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
NexC Partners Corp.	1	O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.9000	ON
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.9400	ON
		O	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.0000	ON
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.9400	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.9400	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.9400	ON
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.9400	ON
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.9400	ON
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.9400	ON
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.0000	ON
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.0000	ON
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.0000	ON
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.0100	ON
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.9100	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.7500	ON
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.7000	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.9500	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(11 000)		ON
		O	2016-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.0500	ON
		O	2016-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.0500	ON
		O	2016-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.8500	ON
		O	2016-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.9700	ON
		O	2016-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.9700	ON
		O	2016-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.9575	ON
		O	2016-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.8500	ON
		O	2016-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.7000	ON
		O	2016-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.6100	ON
		O	2016-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.6300	ON
		O	2016-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.7375	ON
		O	2016-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(6 200)		ON
Noront Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
Resource Capital Fund V L.P.	3	O	2016-07-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 307 308		ON
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 307 308		ON
North American Energy Partners Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ferron, Martin Robert	4, 5	O	2016-07-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 953		AB
		O	2016-07-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	22 199		AB
<i>Actions ordinaires Rights Performance Share Units</i>								
Butler, Robert John	5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	93		AB
Lambert, Joseph Charles	5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	129		AB
Palmer, Barry Wade	5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	121		AB
<i>Deferred Share Units</i>								
Ferron, Martin Robert	4, 5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	625		AB
Lambert, Joseph Charles	5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	340		AB
McIntosh, Ronald A	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 050		AB
Oehmig, William C.	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 260		AB
Palmer, Barry Wade	5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	320		AB
Pinney, Bryan Daniel	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	257		AB
Sello, Allen	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	576		AB
Thornton, Jay	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	376		AB
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Ferron, Martin Robert	4, 5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 411		AB
<i>Restricted Share Units</i>								
Butler, Robert John	5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	107		AB
Ferron, Martin Robert	4, 5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	970		AB
Lambert, Joseph Charles	5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	164		AB
Palmer, Barry Wade	5	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	154		AB
Northern Empire Resources Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Robins, John Edward	4, 5	O	2016-07-05	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	166 666	0.1500	BC
<i>Bons de souscription</i>								
Robins, John Edward	4, 5	O	2016-07-05	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	83 333	0.2500	BC
<i>Options</i>								
Allen, Michael	4, 5	O	2016-06-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-07-11	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.1800	BC
Cardey, Darryl	4, 5	O	2012-04-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-07-11	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1800	BC
Chuang, Vivien Wei-Li	5	O	2014-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-07-11	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.1800	BC
Hurst, Douglas	4	O	2015-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-07-11	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1800	BC
Paterson, James R.	4	O	2014-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-07-11	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1800	BC
NOVAGOLD RESOURCES INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Williams, Richard	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	50 000	4.7600	BC
		O	2016-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(25 455)	9.3500	BC
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 545)	9.3500	BC
<i>Options</i>								
Williams, Richard	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		BC
Novanta Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Novanta Inc.	1	O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	15.4733USD	NB
		O	2016-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	15.4974USD	NB
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	15.4979USD	NB
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.4771USD	NB
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	15.5000USD	NB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.3880USD	NB
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	15.4373USD	NB
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	15.5000USD	NB
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.4985USD	NB
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	15.2667USD	NB
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	15.0184USD	NB
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	14.9488USD	NB
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	14.8693USD	NB
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	15.0021USD	NB
NUVISTA ENERGY LTD.								
<i>Options</i>								
Lawford, Michael	5	O	2016-07-08	D	59 - Exercice au comptant	(15 000)	4.3100	AB
NYX Gaming Group Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brown, Hamish Conrad	5	O	2015-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	0.5700GBP	ON
		M	2015-01-01	D	51 - Exercice d'options	70 000	0.5700GBP	ON
<i>Options</i>								
Aizenstadt, Vladislav	5	O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
Billings, Craig	4	O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	75 000		ON
Brown, Hamish Conrad	5	O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
Brown, Silas	5	O	2016-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Buckeridge, Roger Gilbert	4	O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	75 000		ON
Davey, Matthew Stuart	4, 5, 3	O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		ON
Flynn, David	5	O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
Hamilton, Arthur Elliott (IV)	5	O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
Martin, Tod	5	O	2016-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Matejevich, Eric John	4	O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	75 000		ON
Merkur, James	4	O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	75 000		ON
Ridenfeldt, Jan Bjorn	5	O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	25 000		ON
Rowlands, Colin	5	O	2016-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Smith, Scott	7	O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
Stafford, Matthew James	5	O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
Stevens, John	5	O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
Thomas, Huw Owen	5	O	2015-10-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2015-10-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-07-04	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
Thompson-Hill, Jeremy	5	O	2016-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
OceanaGold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Klinck, Darren Ervin Charles	5							
Esmeralda Klinck	PI	O	2016-07-05	I	56 - Attribution de droits de souscription	16 000		ON
		O	2016-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)		ON
<i>Options</i>								
Klinck, Darren Ervin Charles	5	O	2016-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 000)		ON
OPEL Technologies Inc.								
<i>Options</i>								
Tsiofas, Chris	4	O	2012-08-21	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
		M	2012-08-21	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
OrganiGram Holdings Inc. (formerly, Inform Exploration Corp.)								
<i>Options</i>								
Amirault, Peter	4	O	2016-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NB
		O	2016-06-28	D	50 - Attribution d'options	40 000		NB
Orosur Mining Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stephens, Paul H.	3							
Stephens Investment Management LLC	PI	O	2016-07-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(365 500)	0.2405	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(507 000)	0.2394	ON
		O	2016-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(226 000)	0.2810	ON
<i>Options</i>								
Lee, Horng Dih	4	O	2016-07-10	D	52 - Expiration d'options	(90 000)	0.2670	ON
Marcet, Pablo	4	O	2016-07-10	D	52 - Expiration d'options	(187 500)	0.2670	ON
Pan American Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wafforn, Martin	5	O	2016-07-11	D	51 - Exercice d'options	8 255	11.4900	BC
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	24.5500	BC
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	24.5300	BC
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 255)	24.5600	BC
<i>Options</i>								
Wafforn, Martin	5	O	2016-07-11	D	51 - Exercice d'options	(8 255)	11.4900	BC
Paramount Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Knott, David M.	4							
Dorset Energy Fund Limited	PI	O	2016-07-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	9.5318USD	AB
Riddell, Clayton H.	4, 5, 3							
Managed Account	PI	O	2016-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	120 000	11.8616	AB
Treherne Resources Ltd.	PI	O	2016-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	880 000	11.8616	AB
		O	2016-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 620 000	12.0969	AB
Warner Investment Holdings Ltd.	PI	O	2016-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	11.8616	AB
Parex Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pinsky, Kenneth George	5	O	2016-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	22 500		AB
		O	2016-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 500)	13.3900	AB
		O	2016-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	13.4000	AB
<i>Restricted Share Unit</i>								
Pinsky, Kenneth George	5	O	2016-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 500)	0.0100	AB
		O	2016-07-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 000)	0.0100	AB
Pathfinder Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1	O	2016-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	8.5673	AB
Peak Positioning Technologies Inc.								
<i>Options</i>								
BOLDUC, Laval	4, 5	O	2016-07-08	D	50 - Attribution d'options	1 600 000		QC
Dumas, Mark	4	O	2016-07-08	D	50 - Attribution d'options	800 000		QC
JOSEPH, Johnson	4, 5	O	2016-07-08	D	50 - Attribution d'options	2 000 000		QC
Liang, Qiu	3	O	2016-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-07-08	D	50 - Attribution d'options	5 000 000		QC
Tessier, Charles-André	4	O	2016-07-08	D	50 - Attribution d'options	1 100 000		QC
Pembina Pipeline Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ainsworth, Anne-Marie	4	O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 675		AB
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	160		AB
Gordon, Lorne	4							
Candace Gordon Trust	PI	O	2016-07-04	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 335)		AB
Plaza Retail REIT								
<i>Obligations 5.0 Mortgage Bonds (Series XI)</i>								
Babineau, Edouard	4							
GMP Securities RRSP	PI	O	2014-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NB
		O	2016-07-08	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 150 000.00		NB
Brewer, Earl	4, 5							
Sandra Kitchen	PI	O	2014-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NB
		O	2016-07-08	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 25 000.00		NB
TD Waterhouse RIF	PI	O	2014-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
Johnson, Stephen Edward	4	O	2016-07-08	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 100 000.00		NB
RBC Dominion Securities RSP	PI	O	2014-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NB
		O	2016-07-08	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 100 000.00		NB
Petrie, James M.								
CIBC Wood Gundy RRSP	PI	O	2014-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NB
		O	2016-07-08	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 20 000.00		NB
Zakuta, Michael Aaron								
CIBC RRSP	PI	O	2014-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NB
		O	2016-07-08	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 50 000.00		NB
Michelle Aube								
	PI	O	2014-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NB
		O	2016-07-08	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 50 000.00		NB
POET Technologies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Loy, Lam Yee	7	O	2016-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Rodrigues, Gerald William	7	O	2016-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Barnes, Kevin	5	O	2016-07-08	D	50 - Attribution d'options	100 000		ON
DeBonis, Todd Anthony	4	O	2016-07-07	D	50 - Attribution d'options	150 000		ON
Deshmukh, Subhash	5	O	2016-07-07	D	50 - Attribution d'options	300 000		ON
Lazovsky, David Eli	4	O	2016-07-07	D	50 - Attribution d'options	150 000		ON
Loy, Lam Yee	7	O	2016-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-07-07	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
Manocha, Ajit	4, 5	O	2016-07-07	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
O'Donnell, John Frederick	4	O	2016-07-08	D	50 - Attribution d'options	150 000		ON
		M	2016-07-07	D	50 - Attribution d'options	150 000		ON
Rodrigues, Gerald William	7	O	2016-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-07-07	D	50 - Attribution d'options	250 000		ON
Tsiofas, Chris	4	O	2016-07-07	D	50 - Attribution d'options	150 000		ON
Venkatesan, Suresh	4, 5	O	2016-07-07	D	50 - Attribution d'options	300 000		ON
Warrior, Mohandas	4	O	2016-07-07	D	50 - Attribution d'options	150 000		ON
Points International Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Points International Ltd.	1	O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(27 450)		ON
Posera Ltd. (formerly, Posera-HDX Limited)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mills, Kevin Nathaniel	5	O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 000	0.1100	ON
Precious Metals Bullion Trust								
<i>Parts</i>								
Precious Metals Bullion Trust	1	O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.9000	ON
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.9000	ON
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.8600	ON
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.8600	ON
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.8600	ON
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.8600	ON
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.8700	ON
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.8700	ON
Premium Brands Holdings Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
BELIVEAU, JOHN STEPHEN	7	O	2016-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14	55.6800	BC
CARRIERE, DAVID JOSEPH LEONARD	5	O	2016-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	25	55.6800	BC
Kalutycz, William Dion	5	O	2016-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	31	55.6800	BC
Sposari, Stephen	7	O	2016-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	41	55.6800	BC
ProMetic Sciences de la Vie inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Burton, Steven J.	7	O	2016-07-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	100 000	0.1500	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		M	2016-07-07	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.1500	QC
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 268)	2.9780	QC
Sartore, Patrick	5	O	2016-07-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	100 000	0.1500	QC
		M	2016-07-07	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.1500	QC
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	3.0150	QC
Wendel, Bruce	4							
IRA	PI	O	2016-07-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	715	2.3812USD	QC
<i>Options</i>								
Burton, Steven J.	7	O	2016-07-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(100 000)	0.1500	QC
		M	2016-07-07	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.1500	QC
Sartore, Patrick	5	O	2016-07-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(100 000)	0.1500	QC
		M	2016-07-07	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.1500	QC
REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO LTÉE								
<i>Actions ordinaires</i>								
Archer, Paul	5	O	2016-07-11	D	51 - Exercice d'options	2 226	9.7900	QC
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 226)	17.7600	QC
		O	2016-07-11	D	51 - Exercice d'options	3 000	9.7900	QC
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	17.7800	QC
		O	2016-07-11	D	51 - Exercice d'options	3 000	9.7900	QC
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	17.8000	QC
<i>Options</i>								
Archer, Paul	5	O	2016-07-11	D	51 - Exercice d'options	(2 226)	9.7900	QC
		O	2016-07-11	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	9.7900	QC
		O	2016-07-11	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	9.7900	QC
REIT INDEXPLUS Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
REIT INDEXPLUS Income Fund	1	O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	12.8900	AB
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	12.9000	AB
		O	2016-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	700	12.8400	AB
		O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	13.0600	AB
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	13.0771	AB
Ressources Algold Itée								
<i>Options</i>								
Batoff, Mary Delores	4	O	2016-07-06	D	50 - Attribution d'options	100 000		QC
Caron, Mario	4	O	2016-07-06	D	50 - Attribution d'options	100 000		QC
Grou, Yves	4, 5	O	2016-07-06	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3200	QC
Hick, John Walter Wallen	4	O	2016-07-06	D	50 - Attribution d'options	100 000		QC
La Salle, Benoit	4, 5	O	2016-07-06	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3200	QC
Milmeister, Darin	4	O	2016-07-06	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3200	QC
RISTIC, DEJAN	5	O	2016-07-06	D	50 - Attribution d'options	500 000		QC
Seetaroo, Anisah Ummay Salma	4	O	2016-07-06	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3200	QC
Ressources Beaufield Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Eskelund-Hansen, Jens	4, 5	O	2016-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.1300	QC
Ressources Cartier inc.								
<i>Bons de souscription</i>								
Cloutier, Philippe	4, 5							
Grayton Mining Inc.	PI	O	2016-07-12	I	55 - Expiration de bons de souscription	(84 000)		QC
Ressources Minières Radisson Inc.								
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>								
Bouchard, Mario	4, 5	O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1400	QC
Lachance, Denis	4	O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1400	QC
Restaurant Brands International Inc.								
<i>Parts Restricted Shares</i>								
Cil, José E.	5	O	2016-07-06	D	35 - Dividende en actions	131		ON
Clanachan, David F.	7	O	2016-07-06	D	35 - Dividende en actions	92		ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Initié								
Porteur inscrit								
Diaz Sese, Elias	5	O	2016-07-06	D	35 - Dividende en actions	163		ON
Friesner, Jacqueline	5	O	2016-07-06	D	35 - Dividende en actions	32		ON
Goncalves, Heitor	5	O	2016-07-06	D	35 - Dividende en actions	110		ON
Granat, Jill	5	O	2016-07-06	D	35 - Dividende en actions	66		ON
Kobza, Joshua	5	O	2016-07-06	D	35 - Dividende en actions	1 372		ON
Schwartz, Daniel S.	4, 6, 5	O	2016-07-06	D	35 - Dividende en actions	211	211.0000	ON
		M	2016-07-06	D	35 - Dividende en actions	211		ON
Siddiqui, Sami	7	O	2016-07-06	D	35 - Dividende en actions	589		ON
Sandvine Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Caputo, David	4	O	2016-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	675	2.6700	ON
Compagnoni, Angelo	5	O	2016-07-11	D	51 - Exercice d'options	30 000	2.4300	ON
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	3.1290	ON
		O	2016-07-11	D	51 - Exercice d'options	20 000	2.5300	ON
		O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	3.1290	ON
Donnelly, Tom	5	O	2016-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	148	2.6700	ON
Hamilton, Scott	4	O	2016-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	2.6700	ON
Sandvine Corporation	1	O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	41 600	2.8291	ON
		O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(41 600)	2.8291	ON
		O	2016-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.8634	ON
		O	2016-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	2.8634	ON
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.7982	ON
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	2.7982	ON
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.7502	ON
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	2.7502	ON
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.7140	ON
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	2.7140	ON
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.7092	ON
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	2.7092	ON
		O	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	48 400	2.6996	ON
		O	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(48 400)	2.6996	ON
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.6820	ON
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	2.6820	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.6210	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	2.6210	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.5796	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	2.5796	ON
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.5887	ON
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	2.5887	ON
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.5755	ON
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	2.5755	ON
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.5357	ON
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	2.5357	ON
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.6162	ON
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	2.6162	ON
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.5865	ON
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	2.5865	ON
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.6046	ON
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	2.6046	ON
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.5981	ON
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	2.5981	ON
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.5596	ON
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	2.5596	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.5103	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	2.5103	ON
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	2.5351	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	2.5351	ON
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.5748	ON
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	2.5748	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	2.6247	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)	2.6247	ON
Siim, Brad	5	O	2016-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	328	2.6700	ON
<i>Options</i>								
Compagnoni, Angelo	5	O	2016-07-11	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	2.4300	ON
		O	2016-07-11	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	2.5300	ON
Saputo Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Saputo inc.	1	O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	438 000	35.7353	QC
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(438 000)		QC
Savanna Energy Services Corp.								
<i>Performance Share Units</i>								
LaMontagne, Dwayne Kevin	5	O	2016-07-12	D	59 - Exercice au comptant	(2 312)	1.5900	AB
		O	2016-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(7 088)		AB
Secure Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires Employee Share Ownership Plan</i>								
Steinke, Daniel	5	O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	80	8.5600	AB
SEMAFO INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bowles, Terence Francis	4	O	2016-07-07	D	51 - Exercice d'options	49 407	3.7100	QC
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49 407)	6.8500	QC
		O	2016-07-07	D	51 - Exercice d'options	67 794	3.1500	QC
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(67 794)	6.8831	QC
Drouin, Paul	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	20 000	5.2200	QC
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	7.1544	QC
Lamarre, Jean	4	O	2016-07-05	D	51 - Exercice d'options	10 000	1.3500	QC
		O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.9542	QC
		O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	50 000	2.0300	QC
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	7.2022	QC
Masson, Gilles	4	O	2016-07-04	D	51 - Exercice d'options	30 000	3.1500	QC
		O	2016-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	6.6272	QC
		O	2016-07-07	D	51 - Exercice d'options	20 000	3.1500	QC
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	6.9926	QC
McBrearty, Lawrence	4	O	2016-07-05	D	51 - Exercice d'options	35 000	4.7000	QC
		O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	6.7121	QC
		O	2016-07-05	D	51 - Exercice d'options	50 000	2.1600	QC
		O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	6.7267	QC
		O	2016-07-05	D	51 - Exercice d'options	49 407	3.7100	QC
		O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49 407)	6.7624	QC
		O	2016-07-05	D	51 - Exercice d'options	67 794	3.1500	QC
		O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(67 794)	6.7896	QC
Milette, Martin	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	100 000	4.7000	QC
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	7.1800	QC
<i>Options</i>								
Bowles, Terence Francis	4	O	2016-07-07	D	51 - Exercice d'options	(49 407)	3.7100	QC
		O	2016-07-07	D	51 - Exercice d'options	(67 794)	3.1500	QC
Drouin, Paul	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	5.2200	QC
Lamarre, Jean	4	O	2016-07-05	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	1.3500	QC
		O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	2.0300	QC
Masson, Gilles	4	O	2016-07-04	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	3.1500	QC
		O	2016-07-07	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	3.1500	QC
McBrearty, Lawrence	4	O	2016-07-05	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	4.7000	QC
		O	2016-07-05	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	2.1600	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-07-05	D	51 - Exercice d'options	(49 407)	3.7100	QC
		O	2016-07-05	D	51 - Exercice d'options	(67 794)	3.1500	QC
Millette, Martin	5	O	2016-07-06	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	4.7000	QC
Shopify Inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple Class B Multiple Voting Shares</i>								
Miller, Craig Stuart	5	O	2016-07-07	D	51 - Exercice d'options	14 010	0.1520USD	ON
		O	2016-07-07	D	36 - Conversion ou échange	(14 010)		ON
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Forsyth, Brittany Jean	5	O	2016-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 900)	30.4840USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5							
Tobias Lutke Family Trust	PI	O	2016-07-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(13 500)	30.4669USD	ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2016-07-07	D	36 - Conversion ou échange	14 010		ON
		O	2016-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(14 010)	30.4875USD	ON
<i>Options</i>								
Miller, Craig Stuart	5	O	2016-07-07	D	51 - Exercice d'options	(14 010)	0.1520USD	ON
SILVERCORP METALS INC.								
<i>Options</i>								
Feng, Rui	4, 5	O	2012-06-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	6.5300	BC
		O	2012-04-10	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		BC
		O	2015-01-05	D	52 - Expiration d'options	(97 500)		BC
		O	2015-04-20	D	52 - Expiration d'options	(48 750)		BC
		O	2015-10-03	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		BC
		O	2016-01-04	D	52 - Expiration d'options	(80 000)		BC
		O	2016-04-07	D	52 - Expiration d'options	(80 000)		BC
		O	2016-06-04	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		BC
Liu, Yikang	4	O	2013-07-01	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		BC
		O	2015-01-05	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		BC
		O	2015-04-20	D	52 - Expiration d'options	(7 500)		BC
		O	2015-10-03	D	52 - Expiration d'options	(7 500)		BC
		O	2016-01-04	D	52 - Expiration d'options	(3 750)		BC
		O	2016-04-07	D	52 - Expiration d'options	(3 750)		BC
		O	2016-06-04	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		BC
Simpson, Stephen Paul	4	O	2012-06-18	D	50 - Attribution d'options	5 000	6.5300	BC
		O	2012-06-18	D	50 - Attribution d'options	7 500	6.5300	BC
		O	2012-04-10	D	52 - Expiration d'options	(30 000)		BC
		O	2013-07-01	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		BC
		O	2015-01-05	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		BC
		O	2015-04-20	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		BC
		O	2015-10-03	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		BC
		O	2016-01-04	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		BC
		O	2016-04-07	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		BC
		O	2016-06-04	D	52 - Expiration d'options	(7 500)		BC
Slate Office REIT								
<i>Deferred Units</i>								
Samuel, Gary	4	O	2016-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	892	7.6200	ON
<i>Parts de fiducie</i>								
Rowe, Lisa	6	O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 680	7.8100	ON
Société financière IGM Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
McArthur, Susan J.	4	O	2016-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	163	39.5000	MB
		M	2016-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	163	35.1300	MB
SouthGobi Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Turquoise Hill Resources Ltd.	3	O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(125 000)	0.2305	BC
		O	2016-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(375 000)	0.2294	BC
		O	2016-07-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(184 050)	0.2335	BC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Spin Master Corp.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Cassaday, John	4	O	2016-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 093	26.0600	ON
Cohen, Jeffrey	4	O	2016-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	391	26.0600	ON
Howell, Dina	4	O	2016-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 561	26.0600	ON
Tappin, Todd	4	O	2016-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	874	26.0600	ON
Winograd, Charles	4	O	2016-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 561	26.0600	ON
Stantec Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ammerman, Douglas Keith	4	O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	415	31.3909	AB
Etter, Delores Maria	4	O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	415	31.3909	AB
Hartman, Susan Elaine	4	O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	405	31.3909	AB
Murray, Scott Lynn	7, 5	O	2016-05-06	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 400	30.2500	AB
Stella-Jones Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bruce Jones, Tom A.	4, 5	O	2016-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	47.2650	QC
		M	2016-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	47.2650	QC
STELMINE CANADA LTÉE								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cloutier, Raymond	4, 5	O	2016-06-03	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(723 663)		QC
<i>Bons de souscription</i>								
Cloutier, Raymond	4, 5	O	2016-07-07	D	55 - Expiration de bons de souscription	(100 000)	0.1000	QC
		M	2013-12-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(100 000)	0.1000	QC
<i>Options</i>								
Cloutier, Raymond	4, 5	O	2016-07-07	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.2500	QC
		M	2013-06-05	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.2500	QC
		O	2016-07-07	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.1700	QC
		M	2014-10-23	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.1700	QC
		O	2016-06-03	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(225 000)	0.0500	QC
Lemay, Michel	4, 5, 3	O	2016-07-08	D	52 - Expiration d'options	(450 000)		QC
Street Capital Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
FCMI Financial Corporation	3	O	2013-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	1.5500	ON
		O	2013-05-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	1.8500	ON
FCMI Parent Co.	3	O	2015-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2015-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.3000	ON
		O	2015-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2892	ON
		O	2015-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.3000	ON
		O	2015-12-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2900	ON
		O	2015-12-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.3000	ON
		O	2015-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.3075	ON
		O	2015-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.3105	ON
		O	2015-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.3200	ON
		O	2015-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 800	1.3000	ON
		O	2015-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.3000	ON
		O	2015-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.3200	ON
		O	2015-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.3000	ON
		O	2015-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.3100	ON
		O	2015-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.3133	ON
		O	2015-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.3200	ON
		O	2015-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.3200	ON
		O	2015-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	1.3000	ON
		O	2015-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.3100	ON
		O	2015-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	1.3000	ON
		O	2015-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	1.3455	ON
		O	2015-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.3300	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2015-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.3428	ON
		O	2016-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.3455	ON
		O	2016-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.3500	ON
		O	2016-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49 200	1.3200	ON
		O	2016-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	1.3253	ON
		O	2016-01-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.3300	ON
		O	2016-01-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.3300	ON
		O	2016-01-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.3500	ON
		O	2016-01-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	1.3000	ON
		O	2016-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 700	1.3000	ON
		O	2016-01-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2300	ON
		O	2016-01-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.2200	ON
Pan Atlantic Bank and Trust Limited	3							
Friedberg Mercantile Group	PI	O	2009-04-06	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(76 590)	0.3900	ON
		O	2012-04-27	I	99 - Correction d'information	(1 191 000)		ON
Student Transportation Inc. (formerly, Student Transportation of America Ltd.)								
<i>Deferred Share Units</i>								
Basney, Barbara	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 157		ON
Gerstein, Irving Russell	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 305		ON
Needler, Kenneth B.	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 305		ON
Palombo, Grace	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 305		ON
Rossi, George	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 305		ON
Scopelliti, David	4, 7	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 092		ON
Sturgis, Wendi Christine	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 195		ON
Wells, Victor	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 812		ON
Suncor Energie Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Odegaard, Janice	5	O	2016-03-21	D	36 - Conversion ou échange	399		AB
Surge Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
de Leeuw, Gerard A.	5	O	2016-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	572	2.4800	AB
		O	2016-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	445	2.5300	AB
Elekes, Margaret Ann	5							
RRSP	PI	O	2016-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	403	2.4800	AB
		O	2016-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	395	2.5300	AB
Symphony Floating Rate Senior Loan Fund								
<i>Parts Class A</i>								
Symphony Floating Rate Senior Loan Fund	1	O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3500	ON
		O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3500	ON
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4500	ON
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4500	ON
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3900	ON
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3900	ON
		O	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4100	ON
		O	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4100	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4000	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4000	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4100	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4100	ON
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4100	ON
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4100	ON
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3300	ON
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3300	ON
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3000	ON
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3000	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Tahoe Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Muerhoff, Charlie	5	O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	20.9225	BC
Tamarack Valley Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bradley, Noralee	4	O	2016-07-12	D	36 - Conversion ou échange	15 000		AB
Schmidt, Brian Leslie	5	O	2016-07-12	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 000	3.6600	AB
Screen, Kevin	5	O	2016-07-12	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	8 200	3.6600	AB
<i>Droits de souscription Subscription Receipts</i>								
Bradley, Noralee	4	O	2016-07-12	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	15 000	3.6600	AB
		O	2016-07-12	D	36 - Conversion ou échange	(15 000)		AB
<i>Flow-Through Shares</i>								
Schmidt, Brian Leslie	5	O	2016-07-12	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 900	4.1000	AB
Tanager Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Squarek, John Edward	4, 5	O	2016-07-07	D	46 - Contrepartie de services	280 000	0.0750	AB
Taseko Mines Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dickinson, Robert Allan	4, 5	O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	145 000	0.7100	BC
		M	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	145 000	0.7100	BC
		O	2016-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.7200	BC
Taylor North American Equity Opportunities Fund								
<i>Parts</i>								
Taylor North American Equity Opportunities Fund	1	O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	10.6000	ON
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	10.6000	ON
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.6400	ON
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.6400	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.6000	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.6000	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.6000	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.6000	ON
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	10.5200	ON
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	10.5200	ON
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.6000	ON
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	10.6000	ON
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	10.6000	ON
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	10.6000	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.5000	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	10.5000	ON
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	10.3800	ON
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	10.3800	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.3000	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.3000	ON
Tech Leaders Income Fund								
<i>Parts</i>								
Tech Leaders Income Fund	1	O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4600	ON
		O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4600	ON
		O	2016-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3800	ON
		O	2016-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3800	ON
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	8.3700	ON

Émetteur	Relation	État	Date	Emp-	Opération	Nombre de	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	rise	Description	titres ou	unitaire	principale
Initié	ration		l'opération		de l'opération	valeur		
Porteur inscrit						nominale		
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	8.3700	ON
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3700	ON
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3700	ON
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4000	ON
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4000	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3200	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3200	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.2500	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.2500	ON
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.2400	ON
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.2400	ON
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	900	8.2300	ON
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	9.2300	ON
		M	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	8.2300	ON
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	8.1600	ON
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	8.1600	ON
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.1900	ON
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	8.1900	ON
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	8.3000	ON
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	8.3000	ON
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.1000	ON
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.1000	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.9000	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.9000	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.0500	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.0500	ON
Technologies Interactives Mediagrif Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anglaret, Stéphane	5	O	2016-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	189		QC
		M	2016-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	189		QC
Bourque, Paul	5	O	2016-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	76		QC
		M	2016-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	76		QC
Delaney, Eric	5	O	2016-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67		QC
		M	2016-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67		QC
Hallak, Héléne	5	O	2016-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101		QC
		M	2016-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101		QC
Lampron, Richard	5	O	2016-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	293		QC
		M	2016-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	293		QC
Moquin, Suzanne	5	O	2016-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	85		QC
		M	2016-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	85		QC
Rousseau, Camil	5	O	2016-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	76		QC
		M	2016-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	76		QC
Roy, Claude	4, 5, 3	O	2016-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	349		QC
		M	2016-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	349		QC
Stam, Jean-Michel	5	O	2016-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	234		QC
		M	2016-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	234		QC
TECHNOLOGIES ORTHO RÉGÉNÉRATIVES INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Allard, Guy Paul	5	O	2016-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Mainguy-Piché, Jo-Anne	5	O	2016-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
TerraVest Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gering, Michael	1							
MLT Holdings LTD	PI	O	2016-07-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Theratechnologies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Dubuc, Philippe	5	O	2016-07-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	2.6000	QC
		O	2016-07-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.5950	QC
Lacoste, Gérald A. FRR Conjoint	4	PI	2006-02-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-07-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.3600	QC
Pommier, Paul	4	O	2016-07-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.4945	QC
		O	2016-07-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	2.6700	QC
		O	2016-07-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	2.6700	QC
		O	2016-07-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	2.6693	QC
		O	2016-07-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	2.5000	QC
		O	2016-07-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 100	2.6900	QC
Options								
Lacoste, Gérald A.	4	O	2016-07-12	D	50 - Attribution d'options	15 000		QC
Pommier, Paul	4	O	2016-07-12	D	50 - Attribution d'options	15 000	2.4500	QC
Svoronos, Dawn	4	O	2016-07-12	D	50 - Attribution d'options	15 000	2.4500	QC
Talon, Jean-Denis	4	O	2016-07-12	D	50 - Attribution d'options	15 000	2.4500	QC
Thomson Reuters Corporation								
Actions ordinaires								
Thomson Reuters Corporation	1	O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	50 800	54.9969	ON
		O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	37 200	42.0139USD	ON
		O	2016-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	51 300	54.9941	ON
		O	2016-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	36 700	41.9833USD	ON
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	46 600	54.6674	ON
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	33 400	42.2280USD	ON
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	46 400	54.5563	ON
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	33 600	42.4427USD	ON
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	50 300	54.3337	ON
		O	2016-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	37 700	42.5000USD	ON
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	45 700	54.1476	ON
		O	2016-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	34 300	42.6405USD	ON
		O	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	53.9061	ON
		O	2016-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	38 000	42.3652USD	ON
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	49 800	53.5755	ON
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	38 200	42.0194USD	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	52 400	53.4714	ON
		O	2016-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	41 100	41.8076USD	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	52 200	53.1876	ON
		O	2016-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	41 300	41.3961USD	ON
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	47 300	53.3456	ON
		O	2016-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	37 700	41.3238USD	ON
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	47 200	53.1334	ON
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	37 800	40.8703USD	ON
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	47 000	52.9301	ON
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	38 000	41.1191USD	ON
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	54 400	53.1867	ON
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	39 100	41.5509USD	ON
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	54 800	53.1712	ON
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	38 700	41.5130USD	ON
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	54 200	53.2304	ON
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	39 300	41.5409USD	ON
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	54 100	53.4643	ON
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	39 400	41.8645USD	ON
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	54 800	52.2057	ON
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	38 700	40.2896USD	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	52 500	50.4972	ON
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	41 000	38.5870USD	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	95 300	50.7794	ON
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	74 700	38.8504USD	ON
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	94 000	51.7348	ON
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	39.8497USD	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	94 000	52.2348	ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	40.2721USD	ON
		O	2016-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(424 000)		ON
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	(443 000)		ON
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(442 000)		ON
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(374 000)		ON
		O	2016-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(510 000)		ON
Torex Gold Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Crombie, James A.	4	O	2016-07-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(135 067)		ON
Davis, Franklin Lorie	4	O	2016-07-08	D	51 - Exercice d'options	27 160	25.1800	ON
		O	2016-07-08	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(27 160)	25.5100	ON
LH Enterprises Company Inc.	PI	O	2016-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(180 000)	2.4000	ON
		O	2016-07-08	C	90 - Changements relatifs à la propriété	27 160	25.5100	ON
Pony Heath	PI	O	2016-07-05	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(36 000)		ON
MacGibbon, Terry	4	O	2016-07-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 198 347)		ON
<i>Droits Restricted Share Units ("RSUs")</i>								
Adams, Andrew Bell	4	O	2016-07-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(55 393)		ON
Crombie, James A.	4	O	2016-07-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(132 844)		ON
Davis, Franklin Lorie	4	O	2016-07-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(44 118)		ON
MacGibbon, Terry	4	O	2016-07-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(99 511)		ON
Murphy, Michael Darren	4	O	2016-07-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(166 177)		ON
<i>Options</i>								
Adams, Andrew Bell	4	O	2016-07-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 632 907)		ON
Crombie, James A.	4	O	2016-07-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 350 000)		ON
Davis, Franklin Lorie	4	O	2016-07-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 041 454)		ON
		O	2016-07-08	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		ON
MacGibbon, Terry	4	O	2016-07-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 520 585)		ON
Murphy, Michael Darren	4	O	2016-07-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(900 000)		ON
Total Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Melchin, Gregory Knowles	4	O	2016-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	880	13.1540	AB
TransCanada Corporation								
<i>Executive Share Units</i>								
Chapman III, Stanley G.	7	O	2016-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Trez Capital Mortgage Investment Corporation								
<i>Class A Shares</i>								
Trez Capital Mortgage Investment Corporation	1	O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 552	8.3500	BC
		M	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 552	8.4500	BC
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.3100	BC
		O	2016-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	8.3200	BC
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 852	8.4100	BC
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.4100	BC
		O	2016-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.4100	BC
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.3600	BC
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	152	8.3500	BC
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	8.3000	BC
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.3300	BC
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	8.4000	BC
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.3500	BC
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.3300	BC
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.3300	BC

Émetteur	Relation	État opé-	Date de	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		ration	l'opération					
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.3900	BC
		O	2016-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.4300	BC
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.4300	BC
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	8.4600	BC
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	8.4800	BC
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 552	8.4700	BC
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.4800	BC
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	8.4700	BC
		O	2016-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.4700	BC
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.4400	BC
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4500	BC
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	552	8.4600	BC
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	8.4700	BC
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	400	8.4800	BC
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.4800	BC
		O	2016-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.4700	BC
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.4900	BC
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 952	8.5000	BC
		O	2016-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.4900	BC
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.4100	BC
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	52	8.4100	BC
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.3800	BC
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.4200	BC
		O	2016-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	40 800	8.4000	BC
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.3600	BC
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 152	8.3500	BC
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	8.4000	BC
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.3500	BC
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.4000	BC
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.3500	BC
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.3800	BC
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	8.4100	BC
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 252	8.4600	BC
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 152	8.4700	BC
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.4600	BC
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	8.4800	BC
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	8.4500	BC
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	52	8.4600	BC
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(327 092)		BC
Turquoise Hill Resources Ltd.								
<i>TRQ Deferred Share Unit</i>								
Gardiner, Jill Veronica	4, 5	O	2016-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 940	4.2500	BC
Gill, James Wendell	4	O	2016-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 880	4.2500	BC
Robertson, Russel Clark	4	O	2016-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 820	4.2500	BC
United Corporations Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
E-L Financial Corporation Limited	3	O	2016-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	93.5100	ON
Uranium Participation Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cates, David Daniel	5	O	2016-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.0145	ON
McDonald, Gabriel Ernst	5	O	2016-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.0000	ON
Valeant Pharmaceuticals International, Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hale, David Robert	4	O	2016-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 114		QC
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>								
Hale, David Robert	4	O	2016-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 148)		QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Versus Systems Inc.								
<i>Options</i>								
Finster, Craig	5	O	2016-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-07-13	D	50 - Attribution d'options	425 000	0.2700	BC
Martin Hodges, Leah	5	O	2016-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	0.1000	BC
Peymani, Keyvan	4	O	2016-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-07-13	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2700	BC
Pierce, Matthew	4, 5							
Sandoval Pierce Family Trust, Est.	PI	O	2016-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-07-13	I	50 - Attribution d'options	2 824 000	0.2700	BC
Western Copper and Gold Corporation								
<i>Options</i>								
Corman, Francis Dale	4, 5	O	2016-07-06	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	2.8400	BC
Dean, Corey Michael	5	O	2016-07-06	D	52 - Expiration d'options	100 000	3.1100	BC
		M	2016-07-06	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	3.1100	BC
Francois, Julien	5	O	2016-07-06	D	52 - Expiration d'options	(125 000)	2.8400	BC
Gayton, Robert	4	O	2016-07-10	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	2.8400	BC
West-Sells, Paul George	5	O	2016-07-06	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		BC
Zeitler, Klaus M	4	O	2016-07-06	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	2.8400	BC
Western Forest Products Inc.								
<i>Deferred Share Units (Cash Settled)</i>								
Bird, Jane Marie	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 471	2.0400	BC
Nocente, Daniel Louis	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 216	2.0400	BC
Waites, Michael T.	4	O	2016-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 765	2.0400	BC
Westshore Terminals Investment Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Westshore Terminals Investment Corporation	1	O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	13 600	18.1890	BC
		O	2016-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(13 600)	18.1890	BC
		O	2016-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	18.0436	BC
		O	2016-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(13 000)	18.0436	BC
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	14 400	18.0642	BC
		M	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	14 400	18.0642	BC
		O	2016-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(14 400)	18.0642	BC
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	10 800	18.0973	BC
		O	2016-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 800)	18.0973	BC
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	17.8578	BC
		O	2016-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(13 900)	17.8578	BC
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	17.9972	BC
		O	2016-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(13 900)	17.9972	BC
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	10 400	18.8198	BC
		O	2016-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 400)	18.8198	BC
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	18.9059	BC
		O	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	18.9059	BC
		M	2016-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)	18.9059	BC
Yieldplus Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
YIELDPLUS Income Fund	1	O	2016-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	5.9000	AB
		O	2016-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 000)	5.9058	AB

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Vous y trouverez une liste des opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») agit à titre d'autorité principale. Ces opérations sont codifiées « R ». Veuillez accéder à SEDI (www.sedi.ca) pour consulter les opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité n'agit pas à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle aux initiés assujettis qu'ils doivent, en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (« LVM »), déclarer en format SEDI leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti de façon exacte et claire, et ce, dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

L'initié assujetti qui ne respecte pas le délai prescrit pour déposer une déclaration d'initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire. La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 de la LVM et à l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50. Une sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés assujettis pour lesquels l'Autorité agit à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle qu'elle prendra les mesures appropriées envers les initiés récidivistes, notamment au moyen de poursuites pénales à l'égard de ces derniers. Un initié qui ne dépose pas sa déclaration en temps opportun commet une faute grave, puisqu'il prive ainsi les investisseurs de renseignements pouvant influencer leur décision d'investissement.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Allard, Guy Paul	TECHNOLOGIES ORTHO RÉGÉNÉRATIVES INC.	2016-06-23	2016-07-07	QC
Bonneau, Jacques	MDN INC.	2016-06-14	2016-07-12	QC
David, Jean-Sébastien	MDN INC.	2016-06-14	2016-07-12	QC
Dufresne, Claude	MDN INC.	2016-06-14	2016-07-12	QC
Guay, Michel	AtmanCo Inc.	2016-06-23	2016-07-11	QC
Krushnisky, Alain	MDN INC.	2016-06-14	2016-07-12	QC
Labbé, Gilles	Héroux-Devtek Inc.	2016-06-15	2016-07-07	QC
Legault, Raymond	MDN INC.	2016-06-14	2016-07-12	QC
Mainguy-Piché, Jo-Anne	TECHNOLOGIES ORTHO RÉGÉNÉRATIVES INC.	2016-06-23	2016-07-07	QC
Savard, Serge	MDN INC.	2016-06-14	2016-07-12	QC
Vallée, Pascal	Lamêlée Minerais de Fer Ltée.	2016-06-20	2016-07-13	QC
Ward, Chuckie J.	Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	2016-05-06	2016-07-11	QC

**ANNEXE 4 - LISTE DES TITRES POUVANT CONSTITUER DES ACTIONS VALIDES POUR
L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II**

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Acasti Pharma Inc.	Actions inscrites	2014-01-24	Actions ordinaires	2017-12-31
Clifton Star Resources Inc.	Actions inscrites	2013-11-22	Actions ordinaires	2016-12-31
CO ₂ Solution inc.	Actions inscrites	2014-11-03	Actions ordinaires	2017-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2013-06-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
DIAGNOS inc.	Actions inscrites	2013-12-05	Actions ordinaires	2016-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2013-01-14	Actions ordinaires	2016-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2014-08-12	Actions ordinaires	2017-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Actions inscrites	2013-09-25	Actions ordinaires	2016-12-31
Intema Solutions inc.	Actions inscrites	2013-12-20	Actions ordinaires	2016-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2014-10-16	Actions ordinaires	2017-12-31
Les Technologies Clemex Inc.	Actions inscrites	2013-04-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Manac Inc.	Actions inscrites	2013-11-20	Actions ordinaires	2016-12-31
Lumenpulse inc.	Actions inscrites	2014-03-19	Action ordinaires	2017-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2013-02-28	Actions ordinaires	2016-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2014-04-10	Actions ordinaires	2017-12-31
Mines Virginia inc.	Actions inscrites	2013-11-29	Actions ordinaires	2016-12-31
Neptune Technologies et Bioressources Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2013-12-01	Actions ordinaires	2016-12-31
Opsens inc.	Actions inscrites	2014-01-21	Actions ordinaires	2017-12-31
Orbite Aluminae Inc.	Actions inscrites	2013-07-19	Actions ordinaires	2016-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Pediapharm inc.	Actions inscrites	2013-11-26	Actions ordinaires	2016-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2014-02-21	Actions ordinaires	2017-12-31
ProMetic Sciences de la Vie inc.	Actions inscrites	2013-09-27	Actions ordinaires	2016-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2013-12-04	Actions ordinaires	2016-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modifications aux articles 5002 et 6652 des Règles de la Bourse – Pratiques de négociation

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la Bourse, de modifications aux articles 5002 et 6652 des Règles de la Bourse. La Bourse a entrepris ce projet afin d'aligner ses Règles avec les meilleures pratiques internationales. Les modifications proposées visent à mettre à jour les obligations relatives à la synchronisation des horloges et à clarifier les dispenses aux limites d'exercice en limitant expressément ces dispenses à des circonstances particulières.

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 2 septembre 2016, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire générale
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Télécopieur : 514 864-6381
 Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Roland Geiling
 Analyste en produits dérivés
 Direction des bourses et des OAR
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323
 Télécopieur : 514 873-7455
 Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca

Corinne Lemire
 Analyste expert aux OAR
 Direction des bourses et des OAR
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 514 395-0337, poste 4324
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4324
 Télécopieur : 514 873-7455
 Courrier électronique : corinne.lemire@lautorite.qc.ca

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modification des Règles et des procédures de la Bourse – Lancement de contrats à terme sur actions

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la Bourse, de modifications des Règles de la Bourse pour permettre le lancement de contrats à terme sur actions. Bien que les Règles de la Bourse comportent certaines règles relatives au contrat à terme sur actions individuelles, ce produit n'a pas été négocié au cours des dernières années et, par conséquent, ces règles n'ont pas été tenues à jour. Les modifications proposées visent à harmoniser ces règles avec l'évolution des usages du marché et celle des Règles de la Bourse depuis l'époque où le contrat à terme sur actions individuelles était négocié à la Bourse.

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 15 août 2016, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Roland Geiling
Analyste en produits dérivés
Direction des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca

Corinne Lemire
Analyste expert aux OAR
Direction des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4324
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4324
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : corinne.lemire@lautorite.qc.ca

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS relatives aux services d'admissibilité et d'émission d'ISIN de la CDS

L'Autorité des marchés financiers (l'«Autorité») publie la version révisée du projet «Modifications proposées du Barème de prix de la CDS pour le programme de services aux émetteurs» déposé par les Services de dépôt et de compensation CDS inc. («CDS»). Ainsi, la CDS retire l'avis et sollicitation de commentaires publié le 21 novembre 2014. Cet avis est remplacé par deux avis distincts, soit un premier avis pour les services d'admissibilité et d'émission d'ISIN et un autre pour la gestion des événements de marchés, de droits et privilèges. Les modifications proposées dans ce premier avis visent l'introduction de nouveaux frais pour les demandes tardives et l'admissibilité des titres de même que des changements aux frais relatifs aux certificats des valeurs inscrites en compte et à l'émission des ISIN.

La demande initiale de même que les lettres de commentaires reçues lors de la première publication sont disponibles sur le site web de la CDS à l'adresse suivante : <https://www.cds.ca/resource/fr/154>.

L'Autorité publie le présent avis et sollicitation de commentaires conformément au paragraphe 26.6 de sa décision de reconnaissance n° 2012-PDG-0142 pour une période de 30 jours civils.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 15 août 2016, à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Vira Banghit
Analyste experte
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4346
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique : viravanh.banghit@lautorite.qc.ca

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS relatives à la gestion des événements de marchés et des événements de droits et privilèges

L'Autorité des marchés financiers (l'«Autorité») publie la version révisée du projet «Modifications proposées du Barème de prix de la CDS pour le programme de services aux émetteurs» déposé par les Services de dépôt et de compensation CDS inc. («CDS»). Ainsi, la CDS retire l'avis et sollicitation de commentaires publié le 21 novembre 2014. Cet avis est remplacé par deux avis distincts, soit un premier avis pour les services d'admissibilité et d'émission d'ISIN et un autre pour la gestion des événements de marchés, de droits et privilèges. Les modifications proposées dans ce deuxième avis visent l'introduction de nouveaux frais en lien avec les services de gestion des événements de marchés, droits et privilèges.

La demande initiale de même que les lettres de commentaires reçues lors de la première publication sont disponibles sur le site web de la CDS à l'adresse suivante : <https://www.cds.ca/resource/fr/154>.

L'Autorité publie le présent avis et sollicitation de commentaires conformément au paragraphe 26.6 de sa décision de reconnaissance n° 2012-PDG-0142 pour une période de 30 jours civils.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 15 août 2016, à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Vira Banghit
Analyste experte
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4346
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique : viravanh.banghit@lautorite.qc.ca



<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 090-16

Le 29 juin 2016

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

PRATIQUES DE NÉGOCIATION

MODIFICATIONS AUX ARTICLES 5002 ET 6652 DES RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Le Comité de règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») a approuvé des modifications aux articles 5002 et 6652 des Règles de la Bourse et le Comité spécial de la Division de la réglementation de la Bourse a approuvé des modifications à l'article 6652 afin de clarifier les Règles et aligner les Règles avec les pratiques d'autres bourses.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés au plus tard le **2 septembre 2016**. Prière de soumettre ces commentaires à :

M^e Jean-Philippe Joyal
 Conseiller juridique, Affaires juridiques, produits dérivés
 Bourse de Montréal Inc.
 Tour de la Bourse
 C.P. 61, 800, square Victoria
 Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») à l'attention de :

M^e Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire générale
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, Tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Tour de la Bourse
 C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
 Téléphone : 514 871-2424
 Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
 Site Web : www.m-x.ca

Veillez noter que les commentaires reçus par un de ces destinataires seront transmis à l'autre destinataire et que la Bourse pourrait publier un résumé des commentaires qu'elle aura reçus dans le cadre du processus d'autocertification du présent projet.

Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse des modifications proposées ainsi que le texte des modifications proposées. La date d'entrée en vigueur des modifications proposées sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

Processus d'établissement de règles

La Bourse est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autorégulation (OAR) par l'Autorité. Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de règles et politiques l'approbation des règles et procédures. Les règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

À titre d'OAR, la Bourse assume des responsabilités de réglementation de marché et d'encadrement des participants agréés. L'encadrement du marché et des participants agréés relève de la Division de la réglementation de la Bourse (la « **Division** »). La Division exerce ses activités de façon autonome par rapport à la Bourse, ayant une structure administrative distincte.

La Division est sous l'autorité d'un comité spécial (le « **Comité spécial** ») nommé par le conseil d'administration de la Bourse. Le Comité spécial a le pouvoir de recommander au conseil d'administration de la Bourse d'adopter ou de modifier les Règles de la Bourse concernant certains aspects de l'encadrement des participants agréés de la Bourse. Le conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de règles et politiques de la Bourse le pouvoir d'adopter ou de modifier ces règles sur recommandation du Comité spécial.



PRATIQUES DE NÉGOCIATION

MODIFICATIONS AUX ARTICLES 5002 ET 6652 DES RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

TABLE DES MATIÈRES

I. RÉSUMÉ	2
II. ANALYSE.....	2
a. Contexte	2
b. Description et analyse des impacts sur le marché	2
c. Analyse comparative	2
d. Changements proposés	2
III. PROCESSUS DE MODIFICATION	3
IV. INCIDENCES SUR LES SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES.....	3
V. OBJECTIFS DES MODIFICATIONS PROPOSÉES.....	3
VI. INTÉRÊT PUBLIC	3
VII. EFFICIENCE.....	3
VIII. PROCESSUS	4
IX. DOCUMENTS EN ANNEXE	4

I. RÉSUMÉ

Bourse de Montréal Inc. (la "Bourse") a entrepris le projet de moderniser ses Règles. Ce projet vise à réviser la structure des Règles, intégrer les procédures et politiques dans les Règles, abroger les règles désuètes, aligner les Règles avec les pratiques actuelles et à recommander des modifications substantives pour adapter les règles à l'évolution des marchés. La Bourse a identifié plusieurs modifications qui visent à mettre à jour les Règles, aligner les Règles avec les pratiques actuelles de la Bourse ou instaurer les meilleures pratiques. Les modifications proposées sont basées sur une étude comparative avec les règles et pratiques d'autres bourses. De plus, la Bourse a effectué des consultations préliminaires et informelles auprès des membres de l'industrie.

II. ANALYSE

a. Contexte

La première étape de ce projet a été de créer un groupe de travail interne pour identifier les règles qui devaient faire l'objet d'une mise à jour et émettre des recommandations sur les modifications qui devaient être apportées. Le présent document traite des modifications relatives aux pratiques de négociation. Chacune des modifications proposées fait l'objet d'une analyse spécifique ci-dessous et des détails additionnels sont fournis en annexe.

b. Description et analyse des impacts sur le marché

Article 5002 (Synchronisation des horloges)

Les modifications proposées visent à mettre à jour les obligations relatives à la synchronisation des horloges afin de promouvoir l'uniformité entre les marchés. La Bourse recommande d'adopter une règle qui s'aligne aux exigences imposées par l'OCRCVM.

Article 6652 (Limites d'exercice)

Les modifications proposées clarifient les dispenses aux limites d'exercice en limitant expressément ces dispenses à des circonstances très particulières, en exigeant expressément un consentement préalable par écrit et en précisant que les dispenses d'application des limites de position s'appliquent également aux limites de levée.

c. Analyse comparative

Veillez vous référer à l'Annexe 1 qui détaille les pratiques d'autres bourses de produits dérivés.

d. Changements proposés

Veillez vous référer à l'Annexe 2 pour les modifications proposées.

III. PROCESSUS DE MODIFICATION

La Bourse a entrepris ce projet afin d'aligner ses Règles avec les meilleures pratiques internationales. Ce projet vise également à clarifier les Règles afin d'éviter toute confusion quant à leur application. Avant la rédaction des modifications proposées, la Bourse a consulté de façon informelle des associations de participants au marché pour recevoir leurs commentaires préliminaires sur les modifications proposées.

IV. INCIDENCES SUR LES SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES

Aucune des modifications proposées n'a d'incidence sur les systèmes technologiques de la Bourse ou ceux des participants agréés, sauf pour :

- Article 5002 : La synchronisation des horloges peut nécessiter des changements technologiques de la Bourse ou des participants agréés qui n'utilisent pas encore la méthode proposée. La Bourse alignera la mise en vigueur de cette nouvelle exigence avec celle de l'exigence équivalente par l'OCRCVM.

V. OBJECTIFS DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Les modifications proposées visent à :

- Clarifier les Règles pour les participants au marché;
- Aligner les Règles avec les pratiques actuelles de la Bourse;
- Aligner les Règles avec les pratiques d'autres bourses de produits dérivés; et
- Moderniser le langage des Règles.

Dans l'atteinte de ces objectifs, le travail de la Division de la réglementation relativement à l'application des règles actuelles a été considéré. Clarifier les règles de négociation et assurer qu'elles sont similaires aux pratiques d'autres marchés faciliteront le travail de la Division de la réglementation dans l'application des Règles.

VI. INTÉRÊT PUBLIC

Il est dans l'intérêt public que les Règles soient claires pour tous les participants au marché. Les modifications proposées visent à rendre les Règles plus transparentes et éviter toute ambiguïté quant à leur application, ce qui facilitera du même coup leur mise en application par la Division de la Réglementation. Ces modifications visent à aligner les pratiques de négociation de la Bourse avec les meilleures pratiques internationales. Ceci facilitera les activités des participants au marché et aidera leurs efforts de conformité avec les Règles de la Bourse.

VII. EFFICIENCE

Les modifications proposées visent surtout à clarifier certaines pratiques de négociations et vont améliorer l'efficacité du marché en limitant l'incertitude associée à l'application des Règles.

VIII. PROCESSUS

Les modifications proposées sont soumises au Comité de Règles et Politiques de la Bourse aux fins d'approbation. Elles seront également soumises à l'Autorité des marchés financiers conformément à la procédure d'autocertification et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à titre informatif.

IX. DOCUMENTS EN ANNEXE

- Annexe 1 : Recommandations et analyse comparative;
- Annexe 2 : Modifications proposées.

ÉTUDE ET ANALYSE COMPARATIVE DES RÈGLES DE LA BOURSE DE MONTRÉAL ET RECOMMANDATIONS**Catégorie 2 – Pratiques de négociation**

Règle	Problème	Libellé actuel de la règle	Recommandations	Analyse comparative
5002 La Bourse devrait établir une règle sur la synchronisation des horloges.	Il n'existe aucune obligation pour les participants agréés de synchroniser leur horloge à celle de la Bourse ou à l'horloge atomique. Devrait-on imposer une telle obligation?	5002 Heure locale de Montréal (15.03.05) La Bourse se conformera à l'heure locale de Montréal.	Afin de promouvoir l'uniformité au sein du marché, nous recommandons d'adopter une règle qui s'harmonise avec les exigences de l'OCRCVM. Le 4 février 2016, l'OCRCVM a émis une nouvelle note d'orientation qui oblige les participants et les marchés à utiliser le temps universel coordonné (« UTC »), administré et offert par le Conseil national de recherches du Canada (« CNRC ») ou par tout organisme ayant joué un rôle dans le calcul de l'UTC, comme heure de référence commune aux fins de la synchronisation. Les participants et les marchés doivent s'assurer que les horloges des systèmes ne s'écartent pas de plus de 50 millisecondes par rapport à l'UTC, et veiller à la synchronisation continue des horloges des systèmes pendant les heures de négociation. Il faut synchroniser les horloges manuelles au moins une fois par jour, de préférence avant l'ouverture de la négociation.	CME: - STP Notice 06/24/15 - Network Time Protocol Guidelines CBOE: - Circular RG13-140 - Circular RG11-165 NYSE Arca: - Rule 6.20 SEC: - Regulation 242.613 FINRA: - Rule 7430 - OATS Clock Synchronization FAQ IIROC: - Proposed Guidance 15-0234 - Note d'orientation 16-0022 - UMIR 10.14 - Guidance- Time Synchronization (04/11/08)

Règle	Problème	Libellé actuel de la règle	Recommandations	Analyse comparative
6652 Limites de levée	Il y a divergence entre l'interprétation des limites de levée que fait la Bourse et celle qu'en fait la CBOE.	6652 Limites de levée (10.11.92) Sans la permission écrite de la Bourse, aucun membre ni aucun titulaire d'un permis restreint ne pourra lever, pour tout compte dans lequel il a un intérêt ou pour le compte de tout client, une position acheteur sur toute option lorsque ce membre, client ou titulaire d'un permis restreint, agissant seul ou de concert avec d'autres, directement ou indirectement, a ou aura levé, dans toute période de cinq (5) jours ouvrables consécutifs, un total de positions acheteurs dépassant le nombre de contrats établi comme limite de position par l'article 6651.	Nous recommandons à la Bourse d'aligner le libellé de sa règle sur celui des règles de la CBOE, de la PHLX et de la FINRA pour éliminer toute ambiguïté d'interprétation, et ce, a) en limitant expressément les dispenses à des « circonstances très particulières » (FINRA et PHLX, mais non la CBOE); b) en exigeant expressément un consentement préalable par écrit; et c) en précisant que les dispenses d'application des limites de position s'appliquent également aux limites de levée.	CBOE: - Rule 4.12, 24.5 PHLX: - Rule 1002 FINRA: - Rule 2360(b)(4) - Rule 2359(b)

5002 Heure locale de Montréal
(15.03.05, 00.00.00)

La Bourse se conforme à l'heure locale de Montréal établie en fonction du temps universel coordonné (l'« UTC(NRC) ») du Canada, qui est administré et offert par le Conseil national de recherches du Canada (le « CNRC ») ou par tout organisme ayant joué un rôle dans le calcul de l'UTC. Les participants agréés doivent synchroniser leurs horloges au moyen de l'UTC(NRC) comme heure de référence commune. Les horloges des systèmes (horloges d'ordinateur) doivent être synchronisées en continu pendant les heures de négociation à plus ou moins 50 millisecondes de l'UTC(NRC). Les horloges manuelles (horloges mécaniques) sont synchronisées au moins une fois par jour, avant l'ouverture de la négociation. Les participants agréés qui utilisent les systèmes d'une tierce partie doivent veiller à ce que ces systèmes soient conformes aux exigences du le présent article.

5002 Heure locale de Montréal
(15.03.05, 00.00.00)

La Bourse se conforme à l'heure locale de Montréal établie en fonction du temps universel coordonné (l'« UTC(NRC) ») du Canada, qui est administré et offert par le Conseil national de recherches du Canada (le « CNRC ») ou par tout organisme ayant joué un rôle dans le calcul de l'UTC. Les participants agréés doivent synchroniser leurs horloges au moyen de l'UTC(NRC) comme heure de référence commune. Les horloges des systèmes (horloges d'ordinateur) doivent être synchronisées en continu pendant les heures de négociation à plus ou moins 50 millisecondes de l'UTC(NRC). Les horloges manuelles (horloges mécaniques) sont synchronisées au moins une fois par jour, avant l'ouverture de la négociation. Les participants agréés qui utilisent les systèmes d'une tierce partie doivent veiller à ce que ces systèmes soient conformes aux exigences du le présent article.

6652 Limites de levée(10.11.92, 00.00.00)

A) À moins de circonstances exceptionnelles et l'obtention au préalable de Sans la permission écrite de la Bourse, aucun ~~participant agréé membre ni aucun titulaire d'un permis restreint~~ ne pourra lever, pour tout compte dans lequel il a un intérêt ou pour le compte de tout client, une position acheteur sur toute option lorsque ce ~~participant agréé membre, ou~~ client ~~ou titulaire d'un permis restreint~~, agissant seul ou de concert avec d'autres, directement ou indirectement, a ou aura levé, dans toute période de cinq (5) jours ouvrables consécutifs, un total de positions acheteurs dépassant le nombre de contrats établi comme limite de position par l'article 6651.

B) En ce qui concerne un contrat d'option à l'égard duquel une dispense a été accordée conformément à l'article 6651, la limite de levée correspond au nombre de contrats indiqué dans la dispense.

6652 Limites de levée

(10.11.92, 00.00.00)

A) À moins de circonstances exceptionnelles et l'obtention au préalable de la permission écrite de la Bourse, aucun participant agréé ne pourra lever, pour tout compte dans lequel il a un intérêt ou pour le compte de tout client, une position acheteur sur toute option lorsque ce participant agréé ou client, agissant seul ou de concert avec d'autres, directement ou indirectement, a ou aura levé, dans toute période de cinq (5) jours ouvrables consécutifs, un total de positions acheteurs dépassant le nombre de contrats établi comme limite de position par l'article 6651.

B) En ce qui concerne un contrat d'option à l'égard duquel une dispense a été accordée conformément à l'article 6651, la limite de levée correspond au nombre de contrats indiqué dans la dispense.



<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 091-16

Le 29 juin 2016

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

MODIFICATION DES RÈGLES ET DES PROCÉDURES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. POUR PERMETTRE LE LANCEMENT DE CONTRATS À TERME SUR ACTIONS

Le Comité de règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») a approuvé (i) des modifications aux articles 6651, 9001, 9222, 14102, 15801, 15803, 15804, 15805, 15808, 15809, 15810 et 15823 des Règles la Bourse et aux *Procédures applicables à l'exécution et à la déclaration d'opérations d'échanges physiques pour contrats, d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats et de substitutions d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme* de la Bourse et (ii) l'introduction du nouvel article 15801.1 aux Règles de la Bourse et des nouvelles *Procédures applicables à l'exécution de stratégies impliquant les contrats à terme sur actions* de la Bourse, le tout afin de permettre le lancement de contrats à terme sur actions. Le Comité spécial de la Bourse a également approuvé les modifications aux articles 6651 et 15809 des Règles de la Bourse concernant les limites de positions applicables aux contrats à terme sur actions.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés dans les 45 jours suivant la date de publication du présent avis, soit au plus tard le **15 août 2016**. Prière de soumettre ces commentaires à :

M^e Sabia Chicoine
Conseillère juridique,
Affaires juridiques, produits dérivés
Bourse de Montréal Inc.
Tour de la Bourse
C.P. 61, 800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : 514 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Web : www.m-x.ca

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») à l'attention de :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Veillez noter que les commentaires reçus par un de ces destinataires seront transmis à l'autre destinataire et que la Bourse pourrait publier un résumé des commentaires qu'elle aura reçus dans le cadre du processus d'autocertification du présent projet.

Annexes

Vous trouverez en annexe le document d'analyse ainsi que le texte des modifications proposées. La date d'entrée en vigueur des modifications proposées sera déterminée par la Bourse conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

Processus de modifications réglementaires

La Bourse est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autorégulation (« **OAR** ») par l'Autorité. Le conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de règles et politiques l'approbation des règles, des politiques et des procédures, lesquelles sont par la suite soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

À titre d'OAR, la Bourse assume des responsabilités de réglementation de marché et d'encadrement des participants agréés. L'encadrement du marché et des participants agréés relève de la Division de la réglementation de la Bourse (la « **Division** »). La Division exerce ses activités de façon autonome par rapport à la Bourse, ayant une structure administrative distincte.

La Division est sous l'autorité d'un comité spécial (le « **Comité spécial** ») nommé par le conseil d'administration de la Bourse. Le Comité spécial a le pouvoir de recommander au conseil d'administration de la Bourse d'adopter ou de modifier les Règles de la Bourse concernant certains aspects de l'encadrement des participants agréés de la Bourse. Le conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de règles et politiques de la Bourse le pouvoir d'adopter ou de modifier ces règles sur recommandation du Comité spécial.



**MODIFICATION DES RÈGLES ET DES PROCÉDURES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. POUR
PERMETTRE LE LANCEMENT DE CONTRATS À TERME SUR ACTIONS**

TABLE DES MATIÈRES

I. RÉSUMÉ	2
II. ANALYSE.....	2
a. Contexte	2
b. Description et analyse des impacts sur le marché	3
c. Analyse comparative	5
d. Modifications proposées.....	6
III. PROCESSUS DE MODIFICATION	7
IV. INCIDENCES SUR LES SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES.....	7
V. OBJECTIFS DES MODIFICATIONS PROPOSÉES.....	7
VI. INTÉRÊT PUBLIC	7
VII. EFFICIENCE	8
VIII. PROCESSUS	9
IX. DOCUMENTS EN ANNEXE	9

I. RÉSUMÉ

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») propose d'inscrire à sa cote le contrat à terme sur actions (également appelé « contrat à terme sur actions individuelles »). Bien que les Règles de la Bourse comportent certaines règles relatives au contrat à terme sur actions individuelles, ce produit n'a pas été négocié au cours des dernières années et, par conséquent, ces règles n'ont pas été tenues à jour. Les modifications proposées visent à harmoniser ces règles avec l'évolution des usages du marché et celle des Règles de la Bourse depuis l'époque où le contrat à terme sur actions individuelles était négocié à la Bourse.

La Bourse propose par les présentes les modifications suivantes.

- *Mise à jour de règles et de procédures connexes*
 - Les articles 6651 et 15809 qui concernent les limites de position
 - L'article 9001 qui définit le taux de marge flottant
 - L'article 9222 en ce qui concerne les exigences de marge
 - L'article 14102 qui décrit le seuil de déclaration des positions en cours importantes
 - Procédures applicables à l'exécution et à la déclaration d'opérations d'échanges physiques pour contrats, d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats et de substitutions d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme
- *Adoption de nouvelles procédures applicables à l'exécution de stratégies impliquant les contrats à terme sur actions*
- *Uniformisation et mise à jour des caractéristiques de ce produit*

II. ANALYSE

a. Contexte

Le 31 janvier 2001, la Bourse lançait un contrat à terme sur l'action de Nortel – le premier contrat à terme sur action Nord-Américain. Puisque le produit n'a jamais suscité beaucoup d'intérêt, le contrat a été retiré de la cote et la gamme de produits, abandonnée.

Le 29 février 2012, la Bourse annonçait officiellement le lancement d'une nouvelle gamme de produits de contrats à terme sur actions visant à répondre à un regain d'intérêt des participants au marché. Les contrats devaient être inscrits aux fins de négociation le 2 mars 2012. La veille du lancement, la Bourse a découvert qu'une importante partie prenante externe n'était pas en mesure de prendre en charge ces produits, et a donc annulé le lancement.

Les tendances récentes en matière de réglementation qui touchent le marché hors cote ont entraîné une résurgence de la demande pour les contrats à terme sur actions canadiennes. La Bourse, après avoir obtenu confirmation que certaines des parties prenantes essentielles seraient en mesure de prendre en charge le produit, a décidé d'inscrire celui-ci à sa cote. Pour ce faire, elle doit cependant revoir les règles et les procédures adoptées il y a plusieurs années.

Mise à jour de règles et de procédures connexes

Les règles qui visent les limites de position, les marges, le taux de marge flottant et la déclaration de positions en cours importantes font l'objet de modification puisqu'elles n'ont pas été tenues à jour lors des changements de règles, parce que ce produit n'était pas négocié.

Adoption d'une nouvelle procédure applicable à l'exécution de stratégies impliquant les contrats à terme sur actions

Les procédures qui encadrent actuellement l'exécution des stratégies impliquant les contrats à terme ne permettent pas au Service des opérations de marché (le « SOM ») d'exécuter des stratégies impliquant les contrats à terme sur actions individuelles et les actions. Comme la fonctionnalité de stratégies définies par l'utilisateur (la « fonctionnalité SDU ») n'accepte pas ce type de stratégie, la Bourse désire offrir aux participants au marché la possibilité de recourir à l'assistance du SOM dans l'exécution de leurs stratégies. La Bourse se propose donc d'adopter une procédure particulière pour les stratégies impliquant les contrats à terme sur actions, ce qui permettrait au SOM d'exécuter des stratégies à la demande des participants.

Uniformisation et mise à jour des caractéristiques du produit

Au cours des dernières années, la Bourse a modifié les caractéristiques des options, des contrats à terme et des options sur contrat à terme afin d'uniformiser leur présentation et d'y apporter des corrections, le cas échéant. Toutefois, comme aucun contrat à terme sur actions n'était alors inscrit, la Bourse n'a pas modifié les caractéristiques de ce produit. La Bourse désire maintenant inscrire le contrat à terme sur actions et doit donc harmoniser ses caractéristiques à celles des autres produits et les mettre à jour en tenant compte de l'évolution des usages du marché.

b. Description et analyse des impacts sur le marché*Mise à jour de règles et de procédures connexes*

Limites de position : Jusqu'à maintenant, les limites de position pour les contrats à terme sur actions ont fait l'objet d'un traitement distinct de celui des limites de position pour les options sur actions : les premières sont présentées dans l'article 15809 tandis que les secondes le sont dans l'article 6651.

D'un point de vue théorique, la théorie financière confirme qu'une combinaison d'options de vente et d'achat (l'achat d'une option d'achat combiné à la vente d'une option de vente ou la vente d'une option d'achat combiné à l'achat d'une option de vente avec les mêmes prix de levée) est équivalente à une position de contrats à terme sur actions (achetée ou vendue, respectivement).

D'un point de vue réglementaire, le concept de "même côté du marché" utilisé dans les options sur actions donne la même exposition au risque de marché qu'une position d'achat ou de vente sur le contrat à terme sur actions (sur le même sous-jacent) : l'achat d'options d'achat combiné à la vente d'options de vente – toujours considérés "du même côté du marché" – donnent la même exposition qu'un achat de contrat à terme sur actions, alors que la vente d'options d'achat

combinée à l'achat d'options de vente – également considérés « du même côté du marché » - donnent la même exposition que la vente d'un contrat à terme sur actions.

D'un point de vue pratique, les tendances actuelles du marché suggèrent que les utilisateurs de tels produits peuvent prendre des positions sur les options sur actions ainsi que sur les contrats à terme sur actions des mêmes actions sous-jacentes. Cette possibilité a été prise en compte dans l'examen du risque de concentration potentiel pour les titres sous-jacents de produits de la Bourse : étant donné qu'un contrat à terme sur actions et une option sur actions peuvent être basés sur le même titre sous-jacent, que les deux donnent lieu à la livraison de celui-ci et qu'un nombre limité d'actions sont en circulation, il est important de considérer ces produits dérivés sur une base agrégée. En effet, une combinaison de ces produits pourrait mener à un niveau de concentration indésirable.

Par conséquent, la Bourse considère qu'une option sur action et un contrat à terme sur la même action sont des produits similaires du point de vue fonctionnel et de l'exposition au marché. Dans ce contexte, les limites de positions et les seuils de déclaration devraient s'appliquer à l'agrégat de ces deux types de produits, du moment que les positions détenues se trouvent du même côté du marché. Cette agrégation prendra en compte la quantité globale d'options et de contrats à terme sur actions détenue en procédant d'abord à la détermination des positions nettes de contrats à terme sur la même valeur sous-jacente et en ajoutant ensuite les positions nettes des contrats à terme sur actions (achat ou vente) aux positions d'options sur actions portant sur le même sous-jacent, sur une base par côté (acheteur ou vendeur), afin de déterminer l'agrégat détenu par côté; un contrat d'option sur actions étant équivalent à un contrat à terme sur actions.

Seuils de déclaration des positions en cours importantes : Étant donné que la Bourse entreprend de regrouper les limites de position des contrats à terme sur actions et des options sur actions sur la même valeur sous-jacente, le seuil de déclaration suivra le même concept puisque ceci permettra à la Division de contrôler efficacement les infractions potentielles. Comme pour d'autres produits, le seuil de déclaration sera basé sur un montant brut. Les positions d'options et de contrats à terme sur la même action sous-jacentes seront regroupées pour déterminer si le seuil de déclaration a été respecté; dans ce cas, un contrat d'option équivaut à un contrat à terme sur actions.

Échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats : L'ajout des contrats à terme sur actions et des dérivés hors cote qui reposent sur un même sous-jacent offrira une souplesse accrue aux participants au marché dans la réalisation de leurs stratégies de négociation.

Exigences de marge : En raison d'aspects opérationnels dont elle doit tenir compte, la Division de la réglementation de la Bourse publiera une valeur similaire pour les contrepartistes et les spéculateurs tant pour les exigences de marge des comptes clients que pour les exigences de capital des comptes de participants agréés en ce qui concerne les positions simples en contrats à terme sur actions. Dans sa forme actuelle, la Règle Neuf prévoit des modes de calcul différents pour les exigences de marge applicables aux comptes clients, qui sont énoncées à l'alinéa i) du paragraphe a) de l'article 9122, et pour les exigences de capital applicables aux participants agréés, qui sont énoncées à l'alinéa i) du paragraphe a) de l'article 9222. La modification de ce dernier alinéa vise à harmoniser les deux modes de calcul. Celui qui est considéré comme le plus prudent des deux, soit celui qui a trait aux comptes clients à l'alinéa i) du paragraphe a) de l'article 9122, s'appliquera par défaut.

Taux de marge flottant : La modification de la définition du taux de marge flottant décrit à l'article 9001 est nécessaire pour permettre à la Bourse d'avoir la latitude requise pour calculer « l'intervalle de marge réglementaire » au cas où la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC ») ne le ferait pas.

Adoption de nouvelles procédures applicables à l'exécution de stratégies impliquant des contrats à terme sur actions

La nouvelle procédure prévoira et facilitera la négociation de stratégies impliquant des contrats à terme sur actions pour les participants. Ces derniers ne pourront pas créer eux-mêmes de stratégies en se servant de la fonctionnalité SDU; la procédure décrira donc la marche à suivre pour demander l'aide du SOM en vue de les exécuter.

Uniformisation et mise à jour des caractéristiques du produit

Les caractéristiques actuelles du contrat ont été autocertifiées en 2012 lorsque la Bourse avait l'intention de relancer le produit. Depuis, elle a harmonisé les caractéristiques de l'ensemble de ses contrats et les a incorporées dans les Règles. La Règle Quinze doit être mise à jour aux fins d'harmonisation et pour tenir compte de certains changements.

c. Analyse comparative

La seule nouveauté introduite par la Bourse concerne le regroupement des contrats d'options et des contrats à terme sur actions ayant le même sous-jacent aux fins des limites de position et des seuils de déclaration.

L'examen des marchés étrangers d'options sur actions et de contrats à terme sur actions individuelles a révélé ce qui suit.

- Aucune bourse des États-Unis n'a inscrit à sa cote à la fois des options sur actions et des contrats à terme sur actions individuelles.
- En Europe, Euronext et EUREX ont inscrit les deux types d'instruments.
- Aux États-Unis, les bourses d'options édictent des limites de position pour les options sur actions, tandis que les bourses où sont négociés les contrats à terme sur actions individuelles édictent des limites de position distinctes pour les contrats à terme sur actions individuelles, ce qui permet aux participants de prendre simultanément des positions maximales sur les deux types d'instruments.
- Euronext permet aux participants de prendre des positions illimitées sur les deux types d'instruments.
- EUREX regroupe les limites de position sur un sous-jacent donné pour l'ensemble des options sur actions et des contrats à terme sur actions individuelles.

PRODUITS INSCRITS	Bourses d'options américaines	Bourses de contrats à terme sur actions individuelles américaines	Euronext	EUREX	ASX	Bourse de Montréal (projet)
Options sur actions et sur FNB	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Contrats à terme sur actions individuelles	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
LIMITES	Bourses d'options américaines	Bourses de contrats à terme sur actions individuelles américaines	Euronext	EUREX	ASX	Bourse de Montréal
Options sur actions	Distinctes	Sans objet	Illimitées	Regroupées	Illimitées	Regroupées
Contrats à terme sur actions individuelles	Sans objet	Distinctes			Sans objet	

L'analyse comparative internationale amène la Bourse à conclure qu'au chapitre de la gamme de produits, les bourses les plus appropriées à comparer sont Euronext et EUREX.

Étant donné que, contrairement à Euronext, la Bourse impose des limites de position sur ses produits, elle conclut qu'EUREX constitue la base de comparaison la plus appropriée.

d. Modifications proposées

La Bourse propose les modifications suivantes :

- aux articles 6651 et 15809, regroupement des limites de position pour les options sur actions et les contrats à terme sur actions;
- à l'article 14102, considération des contrats à terme sur actions individuelles et des options sur actions portant sur la même valeur sous-jacente sur une base agrégée brute pour les fins du seuil de déclaration;
- dans les procédures pour l'exécution et la déclaration d'opérations d'échanges physiques pour contrats, d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats et de substitutions d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme sur actions, autorisation des échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats à l'égard des contrats à terme sur actions et des dérivés hors cote connexes ayant le même sous-jacent;

- à l'article 9222, mention que le mode applicable par défaut est celui qui concerne les comptes clients prévu à l'alinéa i) du paragraphe a) de l'article 9122;
- à l'article 9001, modification à la définition du taux de marge flottant;
- adoption de nouvelles procédures applicables à l'exécution de stratégies impliquant les contrats à terme sur actions;
- à la Règle Quinze, uniformisation et mise à jour des caractéristiques du contrat à terme sur actions.

III. PROCESSUS DE MODIFICATION

L'intégration des contrats à terme sur actions pour les actions individuelles canadiennes au sein de l'offre de produits dérivés sur actions de la Bourse rehausserait sa position concurrentielle par rapport aux bourses internationales, en particulier celles de l'Europe et des États-Unis.

À l'heure actuelle, les investisseurs ne peuvent négocier des contrats à terme sur actions individuelles canadiennes que par l'intermédiaire de OneChicago et EUREX. Pour remplir pleinement son rôle de bourse canadienne des dérivés, la Bourse de Montréal doit intégrer les contrats à terme sur actions au sein de sa gamme de produits. L'intégration de ces contrats vient compléter le marché et offre une autre possibilité aux négociateurs avertis. Le fait que ces négociateurs se tournent vers les contrats à terme réduirait l'asymétrie et les coûts de négociation sur le marché au comptant, ce qui rehausserait d'autant plus l'attrait des marchés canadiens de titres cotés, tant pour les marchés dérivés que les marchés au comptant.

IV. INCIDENCES SUR LES SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES

L'autorisation de la négociation de contrats à terme sur actions n'aura pas d'incidence sur les systèmes technologiques de la Bourse. Cependant, en raison de la livraison physique des contrats à terme sur actions, les fournisseurs de services post-marché doivent apporter les changements nécessaires pour prendre en charge, entre autres, les événements de marché, les dividendes extraordinaires et les fractionnements d'actions. La Bourse est déjà en communication avec les fournisseurs de logiciels indépendants et les participants pour veiller à ce qu'ils mettent en œuvre toutes les adaptations nécessaires.

V. OBJECTIFS DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Les modifications proposées doteront la Bourse de fonctionnalités concurrentielles, amélioreront les caractéristiques de ses produits et renforceront les moyens de gestion des risques.

VI. INTÉRÊT PUBLIC

Les contrats à terme sur actions permettent une utilisation efficiente des capitaux et peuvent être employés de manière avantageuse sur le plan fiscal. Ils offrent à leurs utilisateurs la possibilité de conclure des opérations à découvert sans avoir à composer avec la réglementation sur les variations du cours ou à courir le risque que les titres soient rappelés. Les contrats à terme sur

actions réduisent par ailleurs le risque de change pour les participants étrangers. Ils protègent temporairement contre le risque sans entraîner d'incidences fiscales immédiates et conviennent très bien au prêt synthétique d'actions, ce qui est utile aux régimes de retraite et aux négociateurs de moindre taille. Les contrats à terme sur actions permettent également d'améliorer les flux de liquidités grâce à leurs frais de marge nettement inférieurs à ceux qui sont pratiqués sur le marché au comptant ou sur les produits comparables aux États-Unis; ils offrent également une couverture plus adéquate que les options puisqu'il s'agit d'un produit linéaire dont le delta est de 1,0, tandis que celui des options à parité est de 0,5, ce qui entraîne la nécessité d'un rééquilibrage constant.

Les participants au marché disposeront d'une gamme de produits et de fonctionnalités élargies leur offrant les outils les plus appropriés et les plus efficaces pour mettre en œuvre leurs stratégies. Les contrats à terme sur actions présentent un intérêt particulier pour les catégories suivantes de participants au marché :

- les utilisateurs institutionnels canadiens et étrangers, aux fins de prêt de titres, d'arbitrage au moyen d'options et de couverture;
- les investisseurs étrangers, aux fins de stratégies motivées par la fiscalité ou les dividendes;
- les pupitres de négociation pour compte propre, les fonds de couverture, les conseillers en placement de produits dérivés et les investisseurs particuliers, pour la négociation selon une stratégie directionnelle;
- les investisseurs particuliers, pour disposer de produits sur actions à effet de levier;

Les principaux avantages du contrat à terme sur actions sont notamment les suivants :

- L'efficacité du capital. Bien qu'il soit possible d'acheter une action et d'attendre simplement que son cours augmente, il est plus efficace du point de vue des liquidités, et en particulier à court terme, d'avoir recours à un contrat à terme sur actions pour obtenir une position équivalente étant donné que la valeur du dividende est déjà comprise dans le prix du contrat. En même temps, les participants ayant recours à des contrats à terme sur actions pour la négociation de positions simples ou jumelées bénéficieront de marges moindres que celles requises pour des positions similaires sur les actions.
- Le coût de négociation. L'exécution des contrats à terme tend à être meilleur marché que celle des actions au comptant et des options sur actions lorsqu'il s'agit de reproduire une position sur contrat à terme.
- La vente à découvert. Les contrats à terme sur actions évitent les difficultés administratives possibles et les coûts supplémentaires associés à la vente à découvert d'actions au comptant.
- L'efficacité fiscale. Les dividendes sont souvent imposés à un taux supérieur pour les investisseurs étrangers. Dans le cas des contrats à terme sur actions, les dividendes sont compris dans la valeur du contrat au lieu d'être versés.

VII. EFFICIENCE

Les caractéristiques et les fonctionnalités actualisées du produit faciliteront la négociation entre les actions et les dérivés sur actions ainsi qu'entre différents types de produits dérivés, ce qui permet un meilleur établissement des cours, accroît la liquidité du registre des ordres et, en

dernière instance, l'efficacité du marché. Le fait de regrouper les limites de position protégera aussi les marchés des concentrations indésirables.

VIII. PROCESSUS

Les modifications proposées, y compris la présente analyse, doivent être approuvées par le comité des règles et politiques de la Bourse et soumises à l'Autorité des marchés financiers, conformément au processus d'autocertification, et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario aux fins d'information.

IX. DOCUMENTS EN ANNEXE

- Projet de modifications aux règles et procédures
- Projet de nouvelles procédures applicables à l'exécution de stratégies impliquant les contrats à terme sur actions

6651 Limites de position applicables aux options

(06.08.86, 19.05.87, 08.09.89, 06.08.90, 20.03.91, 10.11.92, 07.04.94, 08.07.99, 07.09.99, 11.02.00, 28.01.02, 26.09.05, 20.05.10, 25.06.12, 12.04.13, 04.06.15, 00.00.00)

- A) ~~À l'exception faite de ce qui est des limites prévues au paragraphe D) de cet article 6651, aucun un participant agréé ou détenteur d'un permis restreint de négociation ne doit pas, effectuer pour un compte dans lequel il a un intérêt ou pour le compte d'un client, effectuer une d'opérations sur options impliquant un produit inscrit si le participant agréé ou le détenteur d'un permis restreint de négociation a des raisons de croire que, en raison de suite à cette opération, le participant agréé ou son client, ou le détenteur de permis restreint de négociation agissant seul ou de concert avec d'autres, détiendrait ou contrôlerait directement ou indirectement, détiendra ou contrôlera une position acheteur ou vendeur d'options ou sera engagé relativement à une position d'options du même côté du marché concernant la même valeur sous-jacente au-delà dépassant les limites de position établies déterminées par la Bourse.~~
- B) Sauf indication contraire, les limites de position applicables aux options, contrat à terme sur actions ou à l'agrégat des positions sur options et contrats à termes sur actions (tel que défini au paragraphe C) 4) sont les suivantes :
1. Contrat à terme sur actions, agrégat des positions sur options et contrats à termes sur actions et options sur actions, sur unités de fonds négociés en bourse ou sur unités de fiducie de revenus :
 - a) 25 000 contrats si la valeur sous-jacente ne se qualifie pas pour une des limites supérieures prévues aux sous-paragraphe B) 1. b) et B) 1. c) du présent article;
 - b) 50 000 contrats si au cours des six derniers mois le volume combiné des opérations sur l'action, l'unité de fonds négocié en bourse ou l'unité de fiducie de revenu sous-jacente a été d'au moins 20 millions d'actions ou d'unités ou, si au cours des six derniers mois le volume combiné des opérations a été d'au moins 15 millions d'actions ou d'unités de la valeur sous-jacente et qu'il y a présentement en circulation au moins 40 millions d'actions ou d'unités de cette valeur sous-jacente;
 - c) 75 000 contrats si, au cours des six derniers mois, le volume combiné des opérations sur l'action, l'unité de fonds négocié en bourse ou l'unité de fiducie de revenu sous-jacente a été d'au moins 40 millions d'actions ou d'unités ou si, au cours des six derniers mois, le volume combiné des opérations a été d'au moins 30 millions d'actions ou d'unités de la valeur sous-jacente et qu'il y a présentement en circulation au moins 120 millions d'actions ou d'unités de cette valeur sous-jacente;
 - d) 200 000 contrats si, au cours des six derniers mois, le volume combiné des opérations sur l'action, l'unité de fonds négocié en bourse ou l'unité de fiducie de revenu sous-jacente a été d'au moins 80 millions d'actions ou d'unités ou si, au cours des six derniers mois, le volume combiné des opérations a été d'au moins 60 millions d'actions ou d'unités de la valeur sous-jacente et qu'il y a présentement en circulation au moins 240 millions d'actions ou d'unités de cette valeur sous-jacente;
 - e) 250 000 contrats si, au cours des six derniers mois, le volume combiné des opérations sur l'action, l'unité de fonds négocié en bourse ou l'unité de fiducie de revenu transactions a été d'au moins 100 millions d'actions ou d'unités de la valeur sous-jacente ou si, au cours des six derniers mois, le volume combiné des opérations a été d'au moins 75 millions d'actions

ou d'unités de la valeur sous-jacente et qu'il y a présentement en circulation au moins 300 millions d'actions ou d'unités de cette valeur sous-jacente;

f) 300 000 contrats pour les options sur les fonds négociés en bourse suivants :

- les unités du iShares S&P/TSX 60 Index Fund (XIU).

2. Options sur titres de créance

8 000 contrats.

3. Options sur indice

500 000 contrats.

4. Options sur indices sectoriels

40 000 contrats.

5. Options sur contrats à terme

Le nombre de contrats établi comme limite de position du contrat à terme sous-jacent.

Aux fins de cet article, les positions d'options sont combinées avec les positions portant sur le contrat à terme sous-jacent. Pour les fins du calcul de la limite, un contrat d'option en jeu équivaut à un contrat à terme et un contrat d'option au jeu ou hors jeu équivaut à un demi-contrat à terme.

6. Options commanditées

Les limites de position décrites ci-dessus s'appliquent aux options commanditées. Cependant, ces limites de position doivent être ajustées en utilisant une quotité de négociation équivalente.

Lorsque le titre sous-jacent est inscrit sur un marché autre que celui de la Bourse, les limites de position de ce marché s'appliquent aux options commanditées en utilisant une quotité de négociation équivalente.

7. Options sur devises

40 000 contrats lorsque l'unité de négociation est de 10 000 unités de devise étrangère. Cette limite doit être ajustée pour refléter le même montant notionnel si l'unité de négociation est modifiée ou si de nouvelles unités de négociation sont ajoutées par la Bourse.

C) Aux fins de cet article :

1. les options d'achat vendues, les options de vente achetées, les positions vendeur nettes sur contrats à terme sur actions et une position à découvert dans la valeur sous-jacente sont du même côté du marché et, les options de vente vendues, les options d'achat achetées, les positions acheteur nettes sur contrats à terme sur actions et une position acheteur dans la valeur sous-jacente sont du même côté du marché;

2. le compte d'un titulaire de permis restreint de négociation n'est pas cumulé avec celui de son courtier compensateur sauf si ce dernier a un intérêt dans le compte;
3. la Bourse peut par avis modifier les limites de position. Un changement dans une limite de position prend effet à la date prescrite par la Bourse et un avis raisonnable doit être donné pour chaque nouvelle limite de position;
4. l'« agrégat des positions sur options et contrats à termes sur actions » est obtenu premièrement en calculant la position nette sur contrats à terme sur actions portant sur la même valeur sous-jacente et ensuite en ajoutant cette position nette sur contrats à terme sur actions (nette acheteur ou nette vendeur) aux positions sur options portant sur la même valeur sous-jacente par côté du marché (soit acheteur ou vendeur) pour ainsi déterminer l'agrégat de la quantité détenue par côté du marché, le tout considérant qu'un contrat d'option équivaut à un contrat à terme sur actions pour les fins de ce calcul.

D) Conversions, reconversions, contreparties acheteur ou vendeur

1. Pour les fins de cet article, les contreparties suivantes sont approuvées par la Bourse :
 - a) conversion : lorsqu'une position acheteur d'une option de vente est entièrement compensée par une position vendeur d'une option d'achat dans une même classe d'option et ayant le même mois d'expiration et le même prix de levée, et que l'une ou l'autre des positions d'option est la contrepartie d'une position acheteur dans la valeur sous-jacente;
 - b) reconversion : lorsqu'une position vendeur d'options de vente est entièrement compensée par une position acheteur d'options d'achat d'une même classe d'options et ayant le même mois d'expiration et le même prix de levée, et que l'une ou l'autre des positions d'options est la contrepartie d'une position à découvert dans la valeur sous-jacente;
 - c) contrepartie vendeur : lorsqu'une position acheteur d'options d'achat ou une position vendeur d'options de vente est entièrement compensée par une position à découvert dans la valeur sous-jacente;
 - d) contrepartie acheteur : lorsqu'une position vendeur d'options d'achat ou une position acheteur d'options de vente est entièrement compensée par une position acheteur dans la valeur sous-jacente.
2. En plus des limites de position fixées au paragraphe B), tout compte peut détenir une quantité additionnelle de contrats d'options ne dépassant pas ce qui est prévu au paragraphe B) pour toute combinaison de contrepartie approuvée tel que défini aux sous-paragraphe D) 1. a) à D) 1. d) inclusivement.
3. Pour toutes les limites de position prévues à cet article, dans le cas de conversion et de reconversion tel que défini au paragraphe D) 1. a) et b), ces limites s'appliquent comme si la vente d'une option d'achat et l'achat d'une option de vente ou, la vente d'une option de vente et l'achat d'une option d'achat, selon le cas, n'étaient pas du même côté du marché.

E) Dispense

Conformément à la Politique C-1, un membre peut déposer une demande à la Bourse afin d'obtenir, au nom d'un contrepartiste véritable, une dispense aux limites de position prévues à cet article. La

demande doit être déposée sur le formulaire prévu à cet effet, au plus tard le jour suivant celui où la limite a été excédée. Si la demande est refusée, le membre devra réduire la position en deçà de la limite permise dans le délai prescrit par la Bourse. La Bourse peut modifier toute dispense déjà accordée. Un contrepartiste véritable peut aussi, dans certaines circonstances, déposer directement à la Bourse dans la forme prévue, une demande de dispense aux limites de position prescrites par la Bourse.

9001 Définitions(01.01.05, 01.02.07, 30.11.15, 14.01.16, 00.00.00)

Aux fins de la présente Règle :

« **compte de client** » désigne le compte d'un client d'un participant agréé, sauf un compte dans lequel le membre d'un organisme d'autoréglementation ou une personne de son groupe, ou encore une personne autorisée ou l'employé d'un tel participant agréé, membre d'un organisme d'autoréglementation ou de son groupe, selon le cas, a un intérêt direct ou indirect, mis à part un intérêt sous forme de commission facturée;

« **compte de mainteneur de marché** » désigne le compte firme d'un participant agréé qui se limite à des opérations entreprises par un mainteneur de marché;

« **compte de participant agréé** » désigne tous les comptes de professionnels, y compris les comptes firmes, les comptes de mainteneurs de marché d'un participant agréé ou d'un détenteur de permis restreint de négociation pour lequel un participant agréé compensateur a émis une lettre de garantie et les comptes de commanditaires;

« **compte de professionnel** » désigne un compte ouvert auprès d'un participant agréé par un autre membre d'un organisme d'autoréglementation, une entreprise liée, une personne approuvée ou un employé d'un participant agréé ou d'un membre d'un organisme d'autoréglementation ou d'une entreprise liée, selon le cas, dans lequel le participant agréé n'a aucun intérêt direct ou indirect, mis à part un intérêt sous forme d'honoraires ou de commissions facturés;

« **compte firme** » désigne un compte ouvert par un participant agréé qui se limite à des positions qu'il souscrit en son nom propre;

« **indice** » désigne un indice d'actions lorsque :

- i) le panier de titres de participation sous-jacents à l'indice comprend au moins huit titres;
- ii) la pondération de la position sur titres la plus importante représente au plus 35 % de la valeur au marché globale du panier;
- iii) la capitalisation boursière moyenne de chaque position dans le panier de titres de participation sous-jacents à l'indice est d'au moins 50 millions \$; et
- iv) l'indice, dans le cas d'indices sur actions étrangères, est coté en bourse et négocié sur une bourse qui remplit les critères lui permettant d'être considérée comme une bourse reconnue, selon la définition d'« entités réglementées » figurant aux Directives générales et définitions du formulaire «Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes» de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières;

« **option OCC** » désigne une option d'achat ou une option de vente émise par The Options Clearing Corporation;

« **récépissé d'entiercement** » désigne :

- i) dans le cas d'une action, d'une unité de fonds négocié en bourse ou de fiducie de revenu ou d'une option sur obligations, un document émis par une institution financière approuvée par la

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés attestant qu'un titre est détenu et sera livré à la levée par une telle institution financière à l'égard d'une option spécifique d'un client particulier d'un participant agréé; ou

- ii) dans le cas d'une option OCC, un document émis par un dépositaire approuvé par la corporation de compensation, après la signature et la remise des conventions exigées par « The Options Clearing Corporation », attestant qu'un titre est détenu et sera livré à la levée par une telle institution financière à l'égard d'une option OCC spécifique d'un client particulier d'un participant agréé;

« **taux de marge pour les erreurs de suivi** » désigne le dernier intervalle de marge réglementaire calculé relativement aux erreurs de suivi résultant d'une stratégie d'appariement particulière. La signification du terme « intervalle de marge réglementaire » et la politique de rajustement du taux de marge sont les mêmes que celles du taux de marge flottant;

« **taux de marge flottant** » désigne :

- i) le dernier intervalle de marge réglementaire calculé, en vigueur pendant la période de rajustement normale ou jusqu'à ce qu'une violation se produise, ce taux devant être rajusté à la date de rajustement normale afin de correspondre à l'intervalle de marge réglementaire calculé à pareille date; ou
- ii) s'il y a une violation, le dernier intervalle de marge réglementaire calculé à la date de la violation, applicable pendant une période minimale de vingt jours ouvrables, ce taux devant être rajusté à la fermeture du vingtième jour ouvrable afin de correspondre à l'intervalle de marge réglementaire calculé à pareille date, si le rajustement donne un taux de marge moins élevé;

Aux fins de la présente définition, « date de rajustement normale » désigne la date suivant la dernière date de rajustement lorsque le nombre maximal de jours ouvrables de la période de rajustement normale est écoulé;

Aux fins de la présente définition, « période de rajustement normale » désigne la période normale entre les rajustements de taux de marge. Cette période est déterminée par les organismes d'autoréglementation canadiens ayant la responsabilité de réglementer les participants agréés/membres et elle ne doit pas comporter plus de soixante jours ouvrables;

Aux fins de la présente définition, « intervalle de marge réglementaire », désigne l'intervalle de marge calculé par la [Bourse en collaboration avec la](#) Corporation canadienne de compensation de produits dérivés.

Aux fins de la présente définition, « violation » désigne la situation où la fluctuation en pourcentage maximale sur un jour ou deux des cours de clôture quotidiens dépasse le taux de marge;

9222 Positions simples ou mixtes en contrats à terme (01.01.05, [00.00.00](#))

a) Positions de contrats à terme sur actions

- i) Lorsque le compte d'un participant agréé contient une position simple de contrats à terme sur actions, le capital exigé doit être [égal à soit](#) le taux de marge flottant du produit sous-jacent

multiplié par la valeur de règlement des contrats à terme ou au résultat de la méthodologie décrite en vertu de l'article 9122 a) i), à la discrétion de la Bourse.

- ii) Lorsque le compte d'un participant agréé contient une position mixte de contrats à terme sur actions, les exigences de marge sont déterminées par la Bourse, en collaboration avec la corporation de compensation, de temps à autre.

b) Positions de contrats à terme sur indice

Les exigences de capital applicables à toutes les positions sur les contrats à terme sur indice détenues dans un compte de participant agréé sont déterminées par la Bourse, en collaboration avec la corporation de compensation, de temps à autre.

14102 Rapports relatifs à l'accumulation de positions pour les instruments dérivés(24.04.84, 01.06.84, 13.09.05, 04.03.08, 01.04.13, 09.06.14, 04.06.15, 01.10.15, 00.00.00)

- 1) Chaque participant agréé doit transmettre quotidiennement à la Bourse, de la façon prescrite, un rapport détaillant les positions brutes qu'il détient pour son propre compte ou pour un compte ou groupe de comptes appartenant à un même propriétaire dans des instruments dérivés inscrits à la Bourse lorsque ces positions brutes excèdent les seuils de déclaration prescrits par la Bourse pour chacun de ces instruments dérivés ou un rapport confirmant qu'il n'y a aucune position à rapporter lorsqu'aucun des seuils de déclaration prescrits par la Bourse n'est dépassé pour chacun de ces instruments dérivés.
- 2) Tout rapport transmis à la Bourse en vertu de la présente Règle doit l'être dans les heures de déclaration prescrites par la Bourse et au plus tard à 9 h 00 (HE) le jour ouvrable suivant celui pour lequel des positions doivent être rapportées.
- 3) Pour chaque compte faisant l'objet d'un rapport de positions à la Bourse, chaque participant agréé doit fournir à la Bourse toute l'information nécessaire à cette dernière pour lui permettre d'identifier et de classer adéquatement ce compte. L'information qui doit être fournie à la Bourse est la suivante :
 - a) le nom et les coordonnées complètes du propriétaire réel du compte ;
 - b) le numéro de compte au complet tel qu'il apparaît dans les registres du participant agréé ;
 - c) le type de compte (client, firme, mainteneur de marché, professionnel ou omnibus) ;
 - d) la classification du propriétaire réel du compte selon la typologie établie par la Bourse ; et
 - e) l'identification de la nature des opérations effectuées par le compte (spéculation ou couverture). S'il s'avère impossible de déterminer clairement si le compte est utilisé à des fins de spéculation ou à des fins de couverture, alors il doit être identifié par défaut comme étant un compte de nature spéculative.
- 4) En plus de fournir les informations énumérées ci-dessus à la Bourse, chaque participant agréé doit fournir, pour chaque compte faisant l'objet d'un rapport, un identifiant unique conforme aux exigences suivantes :
 - a) pour tout compte ouvert au nom d'une personne physique ou d'une société par actions ou autre forme d'entité commerciale dont cette personne physique est l'unique propriétaire :
 - i) un identifiant unique permettant de lier entre eux tous les comptes ayant le même propriétaire réel. L'identifiant unique utilisé dans un tel cas doit être créé par le participant agréé dans un format qu'il juge approprié. Cet identifiant unique, une fois créé et utilisé, ne doit pas être modifié ou remplacé par un nouvel identifiant sans en avoir au préalable avisé la Bourse.
 - b) pour tout compte appartenant à plusieurs personnes physiques tel que compte conjoint, club d'investissement, société de personnes ou société de portefeuille :
 - i) si l'une des personnes physiques propriétaires de ce compte détient un intérêt de plus de 50% dans la propriété du compte, l'identifiant unique utilisé devra être celui de cette personne et devra être établi tel que spécifié à l'alinéa 3) a) i) ci-dessus ;

- ii) si aucune des personnes propriétaires du compte ne détient un intérêt de propriété supérieur à 50%, l'identifiant unique doit être le nom du compte.
- c) pour tout compte ouvert au nom d'une société par actions autre qu'une société par actions détenue à 100% par une personne physique :
 - i) si l'une des personnes physiques actionnaire de cette société détient un intérêt de plus de 50% dans la propriété du compte, l'identifiant unique utilisé devra être celui de cette personne et devra être établi tel que spécifié à l'alinéa 3) a) i) ci-dessus ;
 - ii) si plus de 50% des actions de la société sont détenues par une autre société par actions, l'identifiant unique doit être l'identifiant d'entité légale de cette autre société par actions tel qu'attribué par l'organisation responsable de l'attribution d'un tel identifiant ;
 - iii) dans tous les autres cas, l'identifiant unique doit être l'identifiant d'entité légale de la société par actions au nom de laquelle le compte a été ouvert ;
 - iv) si, pour les sociétés par actions dont il est question aux alinéas c) ii) et c) iii), aucun identifiant d'entité légale n'est disponible, l'identifiant devant être utilisé sera le numéro d'incorporation de la société tel qu'attribué par l'autorité gouvernementale ayant émis le certificat d'incorporation de cette société.

Dans les cas où l'identifiant d'entité légale ou le numéro d'incorporation d'une société par actions ne sont pas disponibles ou ne peuvent être obtenus ou communiqués par le participant agréé en raison de restrictions légales ou réglementaires, ce dernier devra utiliser un identifiant unique permettant de lier entre eux tous les comptes ayant la même société par actions comme propriétaire réel. L'identifiant unique utilisé dans un tel cas peut être soit le nom de la société propriétaire du compte ou être créé par le participant agréé dans un format qu'il juge approprié.

Tout identifiant unique, qu'il soit créé ou non par le participant agréé, ne doit pas être modifié ou remplacé par un nouvel identifiant sans en avoir au préalable avisé la Bourse.

Pour les fins du présent paragraphe c), l'expression « identifiant d'entité légale » signifie le numéro unique d'identification attribué à une entité légale par tout organisation accréditée à cette fin en vertu de la norme ISO 17442 de l'Organisation internationale de normalisation, telle qu'approuvée par le Conseil de la stabilité financière et le Groupe des 20 et visant à mettre en place un système universel et obligatoire d'identification des entités légales négociant tout genre d'instrument dérivé.

- 5) Si plusieurs comptes sont détenus ou contrôlés par une même personne à titre de propriétaire réel, la détermination de l'atteinte des seuils de déclaration applicables doit se faire en considérant l'ensemble de ces comptes.

Pour les fins du présent article, l'expression « contrôle » signifie un intérêt à titre de propriétaire réel supérieur à 50%.

- 6) Les seuils de déclaration établis par la Bourse sont les suivants :

- a) Pour chaque classe d'options, autres que les options sur contrats à terme, et chaque contrat à terme sur actions portant sur une action sous-jacente donnée :

- i) _____) 250 contrats, dans le cas d'options ~~sur actions et~~ sur unités de fiducie;

ii) 250 contrats, dans le cas d'options sur actions et de contrats à terme sur actions (pour tous les mois de livraison ou de règlement combinés de chaque contrat à terme) portant sur un même titre sous-jacent, en agrégeant les positions d'options sur actions et de contrats à terme sur actions, un contrat d'options étant égal à un contrat à terme sur actions. Bien que l'agrégat brut des contrats d'options et des contrats à terme sur actions doit être considéré pour les fins du seuil de déclaration, les positions sur options et sur contrats à terme sur actions doivent être rapportées chacune séparément;

iii) 500 contrats, dans le cas d'options sur parts de fonds négocié en bourse;

iv) 500 contrats, dans le cas d'options sur devises;

v) 15 000 contrats, dans le cas d'options sur indice ;

vi) 1 000 contrats dans le cas des options sur indices sectoriels.

b) Pour les contrats à terme et options sur contrats à terme afférentes

i) 300 contrats, dans le cas des contrats à terme et options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes (BAX et OBX), en cumulant les positions d'options sur contrat à terme et les positions dans le contrat à terme sous-jacent. Pour les fins d'un tel cumul, un contrat d'option (OBX) équivaut à un contrat à terme (BAX) ;

ii) 250 contrats, dans le cas des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de trente ans (LGB) ;

iii) 250 contrats, dans le cas des contrats à terme et options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (CGB et OGB), en cumulant les positions d'options sur contrat à terme et les positions dans le contrat à terme sous-jacent. Pour les fins d'un tel cumul, un contrat d'option (OGB) équivaut à un contrat à terme (CGB).

iv) 250 contrats, dans le cas des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (CGF) ;

v) 250 contrats, dans le cas de contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans (CGZ) ;

vi) 1 000 contrats, dans le cas des contrats à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF) et des contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 (SXM), en cumulant les positions dans les deux contrats à terme. Pour les fins d'un tel cumul, un contrat standard (SXF) équivaut à un contrat mini (SXM) ;

vii) 1 000 contrats, dans le cas des contrats à terme mini sur l'indice composé S&P/TSX (SCF) ;

viii) 300 contrats, dans le cas des contrats à terme trente jours sur le taux « repo » à un jour (ONX) et des contrats à terme sur swap indexé à un jour (OIS) ;

ix) 500 contrats, dans le cas des contrats à terme sur indices sectoriels S&P/TSX (SXA, SXB, SXH, SXY, SXX, SXU) ;

- x) 250 contrats, dans le cas des contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) avec règlement physique (MCX) ;
- xi) 1 000 contrats, dans le cas des contrats à terme sur l'indice FTSE Marchés émergents.

La Bourse peut, à sa discrétion, imposer l'application de tout autre seuil de déclaration plus sévère et inférieur à ceux prévus dans la présente Règle.

- 7) En plus des rapports exigés en vertu du présent article, tout participant agréé doit rapporter immédiatement au vice-président de la Division de la réglementation de la Bourse toute situation où il a des raisons de croire que lui-même ou un client, agissant seul ou de concert avec d'autres, a dépassé ou tente de dépasser les limites de position établies par la Bourse ;
- 8) Un participant agréé qui ne négocie aucun des instruments dérivés inscrits à la Bourse ou qui ne détient ni ne gère aucun compte de négociation pour son propre compte ou pour celui de ses clients peut être dispensé de se conformer aux exigences prévues au paragraphe 1) du présent article, aux conditions suivantes :
 - i) il doit transmettre une demande de dispense par écrit à la Division de la réglementation, confirmant qu'il n'a effectué, à quelque titre que ce soit, aucune opération sur l'un ou l'autre des instruments dérivés inscrits à la Bourse au cours des douze mois précédant sa demande et qu'il n'envisage effectuer aucune opération sur ces mêmes instruments dans un avenir prévisible ;
 - ii) toute dispense que pourra octroyer la Division de la réglementation sera valide tant que toutes les conditions relatives à cette dispense sont respectées ;
 - iii) toute dispense peut être annulée en tout temps par la Division de la réglementation et, dans tous les cas, prend fin lorsque le participant agréé effectue une opération sur l'un ou l'autre des instruments dérivés inscrits à la Bourse ;
- 9) Un participant agréé peut, avec l'autorisation préalable de la Bourse, déléguer à une tierce partie acceptable pour la Bourse la transmission des rapports de positions prescrits en vertu du paragraphe 1) de la présente Règle. Pour qu'une telle délégation soit permise, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - i) le participant agréé qui souhaite que ses rapports de positions soient soumis à la Bourse par une tierce partie, plutôt que par lui-même, doit s'assurer de divulguer à cette tierce partie toute l'information nécessaire pour les fins d'une telle soumission, conformément aux exigences de la Bourse ;
 - ii) toute délégation effectuée en vertu du présent paragraphe doit être approuvée au préalable et par écrit par la Division de la réglementation. À cette fin, le participant agréé qui désire déléguer à une tierce partie la responsabilité de transmettre les rapports de position prescrits à la Bourse doit soumettre une demande d'approbation écrite à la Division de la réglementation ;
 - iii) toute approbation de délégation que pourra octroyer la Division de la réglementation sera valide tant que toutes les conditions relatives à cette approbation sont respectées ;
 - iv) une telle approbation de délégation peut être annulée en tout temps par la Division de la réglementation et, dans tous les cas, prend fin lorsque le délégataire cesse ou n'est plus en mesure

de soumettre les rapports de positions au nom du participant agréé lui ayant confié cette tâche, conformément aux exigences de la Bourse;

- v) nonobstant la délégation de la soumission de ses rapports de position à une tierce partie, le participant agréé ayant effectué une telle délégation demeure dans tous les cas responsable des obligations prévues au présent article et doit s'assurer que toute l'information transmise à la Bourse en son nom par le délégataire est complète et exacte.

15801 Valeur sous-jacente
(00.00.00)

La valeur sous-jacente pour un contrat à terme sur actions canadiennes ou internationales est une action individuelle canadienne ou internationale admissible en vertu de l'article 15801.1.

15801.1 Critères d'admissibilité
(31.01.01, 00.00.00)

Pour qu'un contrat à terme sur actions canadiennes ou internationales puisse se transiger à la Bourse, l'action sous-jacente au contrat devra être une action se transigeant sur une bourse reconnue, ~~et~~ une option ou un contrat à terme sur cette action devra être inscrit à cette même bourse ou sur toute autre bourse reconnue et cette action devra respecter les critères établis par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés.

~~— Aux fins de la présente Règle, l'expression «bourse reconnue» désigne toute bourse exerçant ses activités sur le territoire de l'un des pays signataires de l'Accord de Bâle et des pays qui ont adopté les règles bancaires et de surveillance établies dans l'Accord de Bâle, ainsi que toute autre bourse ou groupe de bourses avec qui la Bourse de Montréal a conclu une entente de collaboration.~~

15803 Heures de négociation
(31.01.01, ~~abr. 06.01.03~~00.00.00)

Les heures de négociation seront déterminées et publiées par la Bourse.

15804 Unité de négociation
(31.01.01, 29.04.02, 00.00.00)

La Bourse, après avoir consulté la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, fixe ~~la quotité~~ l'unité de négociation pour chacun des contrats à terme admis à la négociation.

15805 Devise
(31.01.01, 18.01.16, 00.00.00)

La négociation, la compensation et le règlement se font en dollars canadiens pour les contrats à terme sur actions canadiennes.

La négociation, la compensation et le règlement se font en devise étrangère pour les contrats à terme sur actions internationales.

15808 Limite ~~quotidienne de variation des cours~~/Arrêt de négociation
(31.01.01, 18.01.16, 00.00.00)

Un arrêt de négociation sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation du sous-jacent (coupe-circuit).

Lorsqu'une bourse reconnue suspend la négociation d'une valeur sous-jacente d'un contrat à terme sur action internationale, la Bourse peut prendre certaines mesures relativement au contrat à terme affecté, notamment suspendre ou arrêter la négociation du contrat à terme.

15809 Limites de position(31.01.01, 29.04.02, 15.05.09, 00.00.00)

A) La limite nette de positions acheteur ou vendeur pour les contrats à terme sur actions ~~canadiennes et internationales~~ pouvant être détenue ou contrôlée par une personne, conformément aux dispositions de l'article 14157 des Règles de la Bourse, est celle prescrite en vertu de l'article 6651, comme suit et ce, pour tous les mois de livraison ou de règlement combinés de chaque contrat à terme portant sur un même titre sous jacent:

~~i) Le nombre de contrats équivalant à 1 350 000 actions si le titre sous jacent ne se qualifie pas pour une des limites supérieures prévues aux sous paragraphes ii), iii), iv) ou v) ci après;~~

~~ii) Le nombre de contrats équivalant à 2 250 000 actions si au cours des derniers six mois le volume combiné des transactions a été d'au moins 20 millions d'actions sur la valeur sous jacente, ou si au cours des derniers six mois le volume combiné des transactions a été d'au moins 15 millions d'actions sur la valeur sous jacente et qu'il y a présentement en circulation au moins 40 millions d'actions;~~

~~iii) Le nombre de contrats équivalant à 3 150 000 actions si, au cours des derniers six mois, le volume combiné des transactions a été d'au moins 40 millions d'actions sur la valeur sous jacente, ou si, au cours des derniers six mois, le volume combiné des transactions a été d'au moins 30 millions d'actions sur le titre sous jacent et qu'il y a présentement en circulation au moins 120 millions d'actions.~~

~~iv) Le nombre de contrats équivalant à 6 000 000 actions si, au cours des six derniers mois, le volume combiné des transactions a été d'au moins 80 millions d'actions sur la valeur sous jacente, ou si, au cours des derniers six mois, le volume combiné des transactions a été d'au moins 60 millions d'actions sur le titre sous jacent et qu'il y a présentement en circulation au moins 240 millions d'actions.~~

~~v) Le nombre de contrats équivalant à 7 500 000 actions si, au cours des derniers six mois, le volume combiné des transactions a été d'au moins 100 millions d'actions sur la valeur sous jacente, ou si, au cours des derniers six mois, le volume combiné des transactions a été d'au moins 75 millions d'actions sur le titre sous jacent et qu'il y a présentement en circulation au moins 300 millions d'actions.~~

B) Dispense

— Conformément à la Politique C-1, un membre peut déposer une demande à la Bourse afin d'obtenir, au nom d'un contrepartiste véritable, une dispense aux limites de position prévues à cet article. La demande doit être déposée sur le formulaire prévu à cet effet, au plus tard le jour suivant celui où la limite a été excédée. Si la demande est refusée, le membre devra réduire la position en deçà de la limite permise dans le délai prescrit par la Bourse. La Bourse peut modifier toute dispense déjà accordée. Un contrepartiste véritable peut aussi, dans certaines circonstances, déposer directement à la Bourse dans la forme prévue, une demande de dispense aux limites de position prescrites par la Bourse.

— Lorsqu'elle détermine les limites de position, la Bourse peut, si elle le juge opportun, imposer des limites précises à un ou à plusieurs membres ou clients, plutôt qu'à l'ensemble des membres ou de leurs clients.

15810 Seuil de déclaration des positions à la Bourse(31.01.01, 29.04.02, 18.01.16, 00.00.00)

Le seuil de déclaration des positions est déterminé selon l'article 14102.

15823 Prix de règlement final(31.01.01, 00.00.00)

- a) Pour les contrats à terme sur actions canadiennes, le prix de règlement final sera l'unité de négociation du contrat à terme multiplié par le dernier prix de négociation enregistré pour l'action sous-jacente au contrat à terme à la fermeture des heures normales de négociation- le prix de clôture de l'action sous-jacente au contrat à terme inscrit par le ~~du~~ Toronto Stock Exchange le dernier jour de négociation-~~ou~~ par toute autre méthode déterminée par la Bourse.
- b) Pour les contrats à terme sur actions internationales, le prix de règlement final déterminé à la date de règlement finale sera le prix de l'action sous-jacente tel que déterminé par la bourse reconnue pour calculer le prix de règlement final de l'action correspondante au contrat à terme sur indice pour lequel l'action sous-jacente est une constituante, ou par toute autre méthode déterminée par la Bourse.

6651 Limites de position applicables aux options

(06.08.86, 19.05.87, 08.09.89, 06.08.90, 20.03.91, 10.11.92, 07.04.94, 08.07.99, 07.09.99, 11.02.00, 28.01.02, 26.09.05, 20.05.10, 25.06.12, 12.04.13, 04.06.15, 00.00.00)

- A) À l'exception des limites prévues à l'article 6651, un participant agréé ne doit pas, pour un compte dans lequel il a un intérêt ou pour le compte d'un client, effectuer d'opérations impliquant un produit inscrit si le participant agréé a des raisons de croire que, en raison de cette opération, le participant agréé ou son client, agissant seul ou de concert avec d'autres, détiendrait ou contrôlerait directement ou indirectement une position dépassant les limites de position déterminées par la Bourse.
- B) Sauf indication contraire, les limites de position applicables aux options, contrat à terme sur actions ou à l'agrégat des positions sur options et contrats à termes sur actions (tel que défini au paragraphe C) 4)) sont les suivantes :
1. Contrat à terme sur actions, agrégat des positions sur options et contrats à termes sur actions et options sur actions, sur unités de fonds négociés en bourse ou sur unités de fiducie de revenus :
 - a) 25 000 contrats si la valeur sous-jacente ne se qualifie pas pour une des limites supérieures prévues aux sous-paragraphes B) 1. b) et B) 1. c) du présent article;
 - b) 50 000 contrats si au cours des six derniers mois le volume combiné des opérations sur l'action, l'unité de fonds négocié en bourse ou l'unité de fiducie de revenu sous-jacente a été d'au moins 20 millions d'actions ou d'unités ou, si au cours des six derniers mois le volume combiné des opérations a été d'au moins 15 millions d'actions ou d'unités de la valeur sous-jacente et qu'il y a présentement en circulation au moins 40 millions d'actions ou d'unités de cette valeur sous-jacente;
 - c) 75 000 contrats si, au cours des six derniers mois, le volume combiné des opérations sur l'action, l'unité de fonds négocié en bourse ou l'unité de fiducie de revenu sous-jacente a été d'au moins 40 millions d'actions ou d'unités ou si, au cours des six derniers mois, le volume combiné des opérations a été d'au moins 30 millions d'actions ou d'unités de la valeur sous-jacente et qu'il y a présentement en circulation au moins 120 millions d'actions ou d'unités de cette valeur sous-jacente;
 - d) 200 000 contrats si, au cours des six derniers mois, le volume combiné des opérations sur l'action, l'unité de fonds négocié en bourse ou l'unité de fiducie de revenu sous-jacente a été d'au moins 80 millions d'actions ou d'unités ou si, au cours des six derniers mois, le volume combiné des opérations a été d'au moins 60 millions d'actions ou d'unités de la valeur sous-jacente et qu'il y a présentement en circulation au moins 240 millions d'actions ou d'unités de cette valeur sous-jacente;
 - e) 250 000 contrats si, au cours des six derniers mois, le volume combiné des opérations sur l'action, l'unité de fonds négocié en bourse ou l'unité de fiducie de revenu transactions a été d'au moins 100 millions d'actions ou d'unités de la valeur sous-jacente ou si, au cours des six derniers mois, le volume combiné des opérations a été d'au moins 75 millions d'actions ou d'unités de la valeur sous-jacente et qu'il y a présentement en circulation au moins 300 millions d'actions ou d'unités de cette valeur sous-jacente;
 - f) 300 000 contrats pour les options sur les fonds négociés en bourse suivants :
 - les unités du iShares S&P/TSX 60 Index Fund (XIU).

2. Options sur titres de créance

8 000 contrats.

3. Options sur indice

500 000 contrats.

4. Options sur indices sectoriels

40 000 contrats.

5. Options sur contrats à terme

Le nombre de contrats établi comme limite de position du contrat à terme sous-jacent.

Aux fins de cet article, les positions d'options sont combinées avec les positions portant sur le contrat à terme sous-jacent. Pour les fins du calcul de la limite, un contrat d'option en jeu équivaut à un contrat à terme et un contrat d'option au jeu ou hors jeu équivaut à un demi-contrat à terme.

6. Options commanditées

Les limites de position décrites ci-dessus s'appliquent aux options commanditées. Cependant, ces limites de position doivent être ajustées en utilisant une quotité de négociation équivalente.

Lorsque le titre sous-jacent est inscrit sur un marché autre que celui de la Bourse, les limites de position de ce marché s'appliquent aux options commanditées en utilisant une quotité de négociation équivalente.

7. Options sur devises

40 000 contrats lorsque l'unité de négociation est de 10 000 unités de devise étrangère. Cette limite doit être ajustée pour refléter le même montant notionnel si l'unité de négociation est modifiée ou si de nouvelles unités de négociation sont ajoutées par la Bourse.

C) Aux fins de cet article :

1. les options d'achat vendues, les options de vente achetées, les positions vendeur nettes sur contrats à terme sur actions et une position à découvert dans la valeur sous-jacente sont du même côté du marché et, les options de vente vendues, les options d'achat achetées, les positions acheteur nettes sur contrats à terme sur actions et une position acheteur dans la valeur sous-jacente sont du même côté du marché;
2. le compte d'un titulaire de permis restreint de négociation n'est pas cumulé avec celui de son courtier compensateur sauf si ce dernier a un intérêt dans le compte;
3. la Bourse peut par avis modifier les limites de position. Un changement dans une limite de position prend effet à la date prescrite par la Bourse et un avis raisonnable doit être donné pour chaque nouvelle limite de position;

4. L'« agrégat des positions sur options et contrats à termes sur actions » est obtenu premièrement en calculant la position nette sur contrats à terme sur actions portant sur la même valeur sous-jacente et ensuite en ajoutant cette position nette sur contrats à terme sur actions (nette acheteur ou nette vendeur) aux positions sur options portant sur la même valeur sous-jacente par côté du marché (soit acheteur ou vendeur) pour ainsi déterminer l'agrégat de la quantité détenue par côté du marché, le tout considérant qu'un contrat d'option équivaut à un contrat à terme sur actions pour les fins de ce calcul.

D) Conversions, reconversions, contreparties acheteur ou vendeur

1. Pour les fins de cet article, les contreparties suivantes sont approuvées par la Bourse :
 - a) conversion : lorsqu'une position acheteur d'une option de vente est entièrement compensée par une position vendeur d'une option d'achat dans une même classe d'option et ayant le même mois d'expiration et le même prix de levée, et que l'une ou l'autre des positions d'option est la contrepartie d'une position acheteur dans la valeur sous-jacente;
 - b) reconversion : lorsqu'une position vendeur d'options de vente est entièrement compensée par une position acheteur d'options d'achat d'une même classe d'options et ayant le même mois d'expiration et le même prix de levée, et que l'une ou l'autre des positions d'options est la contrepartie d'une position à découvert dans la valeur sous-jacente;
 - c) contrepartie vendeur : lorsqu'une position acheteur d'options d'achat ou une position vendeur d'options de vente est entièrement compensée par une position à découvert dans la valeur sous-jacente;
 - d) contrepartie acheteur : lorsqu'une position vendeur d'options d'achat ou une position acheteur d'options de vente est entièrement compensée par une position acheteur dans la valeur sous-jacente.
2. En plus des limites de position fixées au paragraphe B), tout compte peut détenir une quantité additionnelle de contrats d'options ne dépassant pas ce qui est prévu au paragraphe B) pour toute combinaison de contrepartie approuvée tel que défini aux sous-paragraphes D) 1. a) à D) 1. d) inclusivement.
3. Pour toutes les limites de position prévues à cet article, dans le cas de conversion et de reconversion tel que défini au paragraphe D) 1. a) et b), ces limites s'appliquent comme si la vente d'une option d'achat et l'achat d'une option de vente ou, la vente d'une option de vente et l'achat d'une option d'achat, selon le cas, n'étaient pas du même côté du marché.

E) Dispense

Conformément à la Politique C-1, un membre peut déposer une demande à la Bourse afin d'obtenir, au nom d'un contrepartiste véritable, une dispense aux limites de position prévues à cet article. La demande doit être déposée sur le formulaire prévu à cet effet, au plus tard le jour suivant celui où la limite a été excédée. Si la demande est refusée, le membre devra réduire la position en deçà de la limite permise dans le délai prescrit par la Bourse. La Bourse peut modifier toute dispense déjà accordée. Un contrepartiste véritable peut aussi, dans certaines circonstances, déposer directement à la Bourse dans la forme prévue, une demande de dispense aux limites de position prescrites par la Bourse.

9001 Définitions

(01.01.05, 01.02.07, 30.11.15, 14.01.16, 00.00.00)

Aux fins de la présente Règle :

« **compte de client** » désigne le compte d'un client d'un participant agréé, sauf un compte dans lequel le membre d'un organisme d'autoréglementation ou une personne de son groupe, ou encore une personne autorisée ou l'employé d'un tel participant agréé, membre d'un organisme d'autoréglementation ou de son groupe, selon le cas, a un intérêt direct ou indirect, mis à part un intérêt sous forme de commission facturée;

« **compte de mainteneur de marché** » désigne le compte firme d'un participant agréé qui se limite à des opérations entreprises par un mainteneur de marché;

« **compte de participant agréé** » désigne tous les comptes de professionnels, y compris les comptes firmes, les comptes de mainteneurs de marché d'un participant agréé ou d'un détenteur de permis restreint de négociation pour lequel un participant agréé compensateur a émis une lettre de garantie et les comptes de commanditaires;

« **compte de professionnel** » désigne un compte ouvert auprès d'un participant agréé par un autre membre d'un organisme d'autoréglementation, une entreprise liée, une personne approuvée ou un employé d'un participant agréé ou d'un membre d'un organisme d'autoréglementation ou d'une entreprise liée, selon le cas, dans lequel le participant agréé n'a aucun intérêt direct ou indirect, mis à part un intérêt sous forme d'honoraires ou de commissions facturés;

« **compte firme** » désigne un compte ouvert par un participant agréé qui se limite à des positions qu'il souscrit en son nom propre;

« **indice** » désigne un indice d'actions lorsque :

- i) le panier de titres de participation sous-jacents à l'indice comprend au moins huit titres;
- ii) la pondération de la position sur titres la plus importante représente au plus 35 % de la valeur au marché globale du panier;
- iii) la capitalisation boursière moyenne de chaque position dans le panier de titres de participation sous-jacents à l'indice est d'au moins 50 millions \$; et
- iv) l'indice, dans le cas d'indices sur actions étrangères, est coté en bourse et négocié sur une bourse qui remplit les critères lui permettant d'être considérée comme une bourse reconnue, selon la définition d'« entités réglementées » figurant aux Directives générales et définitions du formulaire «Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes» de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières;

« **option OCC** » désigne une option d'achat ou une option de vente émise par The Options Clearing Corporation;

« **récépissé d'entiercement** » désigne :

- i) dans le cas d'une action, d'une unité de fonds négocié en bourse ou de fiducie de revenu ou d'une option sur obligations, un document émis par une institution financière approuvée par la

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés attestant qu'un titre est détenu et sera livré à la levée par une telle institution financière à l'égard d'une option spécifique d'un client particulier d'un participant agréé; ou

- ii) dans le cas d'une option OCC, un document émis par un dépositaire approuvé par la corporation de compensation, après la signature et la remise des conventions exigées par « The Options Clearing Corporation », attestant qu'un titre est détenu et sera livré à la levée par une telle institution financière à l'égard d'une option OCC spécifique d'un client particulier d'un participant agréé;

« **taux de marge pour les erreurs de suivi** » désigne le dernier intervalle de marge réglementaire calculé relativement aux erreurs de suivi résultant d'une stratégie d'appariement particulière. La signification du terme « intervalle de marge réglementaire » et la politique de rajustement du taux de marge sont les mêmes que celles du taux de marge flottant;

« **taux de marge flottant** » désigne :

- i) le dernier intervalle de marge réglementaire calculé, en vigueur pendant la période de rajustement normale ou jusqu'à ce qu'une violation se produise, ce taux devant être rajusté à la date de rajustement normale afin de correspondre à l'intervalle de marge réglementaire calculé à pareille date; ou
- ii) s'il y a une violation, le dernier intervalle de marge réglementaire calculé à la date de la violation, applicable pendant une période minimale de vingt jours ouvrables, ce taux devant être rajusté à la fermeture du vingtième jour ouvrable afin de correspondre à l'intervalle de marge réglementaire calculé à pareille date, si le rajustement donne un taux de marge moins élevé;

Aux fins de la présente définition, « date de rajustement normale » désigne la date suivant la dernière date de rajustement lorsque le nombre maximal de jours ouvrables de la période de rajustement normale est écoulé;

Aux fins de la présente définition, « période de rajustement normale » désigne la période normale entre les rajustements de taux de marge. Cette période est déterminée par les organismes d'autoréglementation canadiens ayant la responsabilité de réglementer les participants agréés/membres et elle ne doit pas comporter plus de soixante jours ouvrables;

Aux fins de la présente définition, « intervalle de marge réglementaire », désigne l'intervalle de marge calculé par la Bourse en collaboration avec la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés.

Aux fins de la présente définition, « violation » désigne la situation où la fluctuation en pourcentage maximale sur un jour ou deux des cours de clôture quotidiens dépasse le taux de marge;

9222 Positions simples ou mixtes en contrats à terme (01.01.05, 00.00.00)

a) Positions de contrats à terme sur actions

- i) Lorsque le compte d'un participant agréé contient une position simple de contrats à terme sur actions, le capital exigé doit être égal à soit le taux de marge flottant du produit sous-jacent

multiplié par la valeur de règlement des contrats à terme ou au résultat de la méthodologie décrite en vertu de l'article 9122 a) i), à la discrétion de la Bourse.

- ii) Lorsque le compte d'un participant agréé contient une position mixte de contrats à terme sur actions, les exigences de marge sont déterminées par la Bourse, en collaboration avec la corporation de compensation, de temps à autre.

b) Positions de contrats à terme sur indice

Les exigences de capital applicables à toutes les positions sur les contrats à terme sur indice détenues dans un compte de participant agréé sont déterminées par la Bourse, en collaboration avec la corporation de compensation, de temps à autre.

14102 Rapports relatifs à l'accumulation de positions pour les instruments dérivés

(24.04.84, 01.06.84, 13.09.05, 04.03.08, 01.04.13, 09.06.14, 04.06.15, 01.10.15, 00.00.00)

- 1) Chaque participant agréé doit transmettre quotidiennement à la Bourse, de la façon prescrite, un rapport détaillant les positions brutes qu'il détient pour son propre compte ou pour un compte ou groupe de comptes appartenant à un même propriétaire dans des instruments dérivés inscrits à la Bourse lorsque ces positions brutes excèdent les seuils de déclaration prescrits par la Bourse pour chacun de ces instruments dérivés ou un rapport confirmant qu'il n'y a aucune position à rapporter lorsqu'aucun des seuils de déclaration prescrits par la Bourse n'est dépassé pour chacun de ces instruments dérivés.
- 2) Tout rapport transmis à la Bourse en vertu de la présente Règle doit l'être dans les heures de déclaration prescrites par la Bourse et au plus tard à 9 h 00 (HE) le jour ouvrable suivant celui pour lequel des positions doivent être rapportées.
- 3) Pour chaque compte faisant l'objet d'un rapport de positions à la Bourse, chaque participant agréé doit fournir à la Bourse toute l'information nécessaire à cette dernière pour lui permettre d'identifier et de classer adéquatement ce compte. L'information qui doit être fournie à la Bourse est la suivante :
 - a) le nom et les coordonnées complètes du propriétaire réel du compte ;
 - b) le numéro de compte au complet tel qu'il apparaît dans les registres du participant agréé ;
 - c) le type de compte (client, firme, mainteneur de marché, professionnel ou omnibus) ;
 - d) la classification du propriétaire réel du compte selon la typologie établie par la Bourse ; et
 - e) l'identification de la nature des opérations effectuées par le compte (spéculation ou couverture). S'il s'avère impossible de déterminer clairement si le compte est utilisé à des fins de spéculation ou à des fins de couverture, alors il doit être identifié par défaut comme étant un compte de nature spéculative.
- 4) En plus de fournir les informations énumérées ci-dessus à la Bourse, chaque participant agréé doit fournir, pour chaque compte faisant l'objet d'un rapport, un identifiant unique conforme aux exigences suivantes :
 - a) pour tout compte ouvert au nom d'une personne physique ou d'une société par actions ou autre forme d'entité commerciale dont cette personne physique est l'unique propriétaire :
 - i) un identifiant unique permettant de lier entre eux tous les comptes ayant le même propriétaire réel. L'identifiant unique utilisé dans un tel cas doit être créé par le participant agréé dans un format qu'il juge approprié. Cet identifiant unique, une fois créé et utilisé, ne doit pas être modifié ou remplacé par un nouvel identifiant sans en avoir au préalable avisé la Bourse.
 - b) pour tout compte appartenant à plusieurs personnes physiques tel que compte conjoint, club d'investissement, société de personnes ou société de portefeuille :
 - i) si l'une des personnes physiques propriétaires de ce compte détient un intérêt de plus de 50% dans la propriété du compte, l'identifiant unique utilisé devra être celui de cette personne et devra être établi tel que spécifié à l'alinéa 3) a) i) ci-dessus ;

- ii) si aucune des personnes propriétaires du compte ne détient un intérêt de propriété supérieur à 50%, l'identifiant unique doit être le nom du compte.
- c) pour tout compte ouvert au nom d'une société par actions autre qu'une société par actions détenue à 100% par une personne physique :
 - i) si l'une des personnes physiques actionnaire de cette société détient un intérêt de plus de 50% dans la propriété du compte, l'identifiant unique utilisé devra être celui de cette personne et devra être établi tel que spécifié à l'alinéa 3) a) i) ci-dessus ;
 - ii) si plus de 50% des actions de la société sont détenues par une autre société par actions, l'identifiant unique doit être l'identifiant d'entité légale de cette autre société par actions tel qu'attribué par l'organisation responsable de l'attribution d'un tel identifiant ;
 - iii) dans tous les autres cas, l'identifiant unique doit être l'identifiant d'entité légale de la société par actions au nom de laquelle le compte a été ouvert ;
 - iv) si, pour les sociétés par actions dont il est question aux alinéas c) ii) et c) iii), aucun identifiant d'entité légale n'est disponible, l'identifiant devant être utilisé sera le numéro d'incorporation de la société tel qu'attribué par l'autorité gouvernementale ayant émis le certificat d'incorporation de cette société.

Dans les cas où l'identifiant d'entité légale ou le numéro d'incorporation d'une société par actions ne sont pas disponibles ou ne peuvent être obtenus ou communiqués par le participant agréé en raison de restrictions légales ou réglementaires, ce dernier devra utiliser un identifiant unique permettant de lier entre eux tous les comptes ayant la même société par actions comme propriétaire réel. L'identifiant unique utilisé dans un tel cas peut être soit le nom de la société propriétaire du compte ou être créé par le participant agréé dans un format qu'il juge approprié.

Tout identifiant unique, qu'il soit créé ou non par le participant agréé, ne doit pas être modifié ou remplacé par un nouvel identifiant sans en avoir au préalable avisé la Bourse.

Pour les fins du présent paragraphe c), l'expression « identifiant d'entité légale » signifie le numéro unique d'identification attribué à une entité légale par tout organisation accréditée à cette fin en vertu de la norme ISO 17442 de l'Organisation internationale de normalisation, telle qu'approuvée par le Conseil de la stabilité financière et le Groupe des 20 et visant à mettre en place un système universel et obligatoire d'identification des entités légales négociant tout genre d'instrument dérivé.

- 5) Si plusieurs comptes sont détenus ou contrôlés par une même personne à titre de propriétaire réel, la détermination de l'atteinte des seuils de déclaration applicables doit se faire en considérant l'ensemble de ces comptes.

Pour les fins du présent article, l'expression « contrôle » signifie un intérêt à titre de propriétaire réel supérieur à 50%.

- 6) Les seuils de déclaration établis par la Bourse sont les suivants :
 - a) Pour chaque classe d'options, autres que les options sur contrats à terme, et chaque contrat à terme sur actions portant sur une action sous-jacente donnée :
 - i) 250 contrats, dans le cas d'options sur unités de fiducie;

- ii) 250 contrats, dans le cas d'options sur actions et de contrats à terme sur actions (pour tous les mois de livraison ou de règlement combinés de chaque contrat à terme) portant sur un même titre sous-jacent, en agrégeant les positions d'options sur actions et de contrats à terme sur actions, un contrat d'options étant égal à un contrat à terme sur actions. Bien que l'agrégat brut des contrats d'options et des contrats à terme sur actions doit être considéré pour les fins du seuil de déclaration, les positions sur options et sur contrats à terme sur actions doivent être rapportées chacune séparément;
 - iii) 500 contrats, dans le cas d'options sur parts de fonds négocié en bourse;
 - iv) 500 contrats, dans le cas d'options sur devises;
 - v) 15 000 contrats, dans le cas d'options sur indice ;
 - vi) 1 000 contrats dans le cas des options sur indices sectoriels.
- b) Pour les contrats à terme et options sur contrats à terme afférentes
- i) 300 contrats, dans le cas des contrats à terme et options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes (BAX et OBX), en cumulant les positions d'options sur contrat à terme et les positions dans le contrat à terme sous-jacent. Pour les fins d'un tel cumul, un contrat d'option (OBX) équivaut à un contrat à terme (BAX) ;
 - ii) 250 contrats, dans le cas des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de trente ans (LGB) ;
 - iii) 250 contrats, dans le cas des contrats à terme et options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (CGB et OGB), en cumulant les positions d'options sur contrat à terme et les positions dans le contrat à terme sous-jacent. Pour les fins d'un tel cumul, un contrat d'option (OGB) équivaut à un contrat à terme (CGB).
 - iv) 250 contrats, dans le cas des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (CGF) ;
 - v) 250 contrats, dans le cas de contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans (CGZ) ;
 - vi) 1 000 contrats, dans le cas des contrats à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF) et des contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 (SXM), en cumulant les positions dans les deux contrats à terme. Pour les fins d'un tel cumul, un contrat standard (SXF) équivaut à un contrat mini (SXM) ;
 - vii) 1 000 contrats, dans le cas des contrats à terme mini sur l'indice composé S&P/TSX (SCF) ;
 - viii) 300 contrats, dans le cas des contrats à terme trente jours sur le taux « repo » à un jour (ONX) et des contrats à terme sur swap indexé à un jour (OIS) ;
 - ix) 500 contrats, dans le cas des contrats à terme sur indices sectoriels S&P/TSX (SXA, SXB, SXH, SXY, SXX, SXU) ;

- x) 250 contrats, dans le cas des contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) avec règlement physique (MCX) ;
- xi) 1 000 contrats, dans le cas des contrats à terme sur l'indice FTSE Marchés émergents.

La Bourse peut, à sa discrétion, imposer l'application de tout autre seuil de déclaration plus sévère et inférieur à ceux prévus dans la présente Règle.

- 7) En plus des rapports exigés en vertu du présent article, tout participant agréé doit rapporter immédiatement au vice-président de la Division de la réglementation de la Bourse toute situation où il a des raisons de croire que lui-même ou un client, agissant seul ou de concert avec d'autres, a dépassé ou tente de dépasser les limites de position établies par la Bourse ;
- 8) Un participant agréé qui ne négocie aucun des instruments dérivés inscrits à la Bourse ou qui ne détient ni ne gère aucun compte de négociation pour son propre compte ou pour celui de ses clients peut être dispensé de se conformer aux exigences prévues au paragraphe 1) du présent article, aux conditions suivantes :
 - i) il doit transmettre une demande de dispense par écrit à la Division de la réglementation, confirmant qu'il n'a effectué, à quelque titre que ce soit, aucune opération sur l'un ou l'autre des instruments dérivés inscrits à la Bourse au cours des douze mois précédant sa demande et qu'il n'envisage effectuer aucune opération sur ces mêmes instruments dans un avenir prévisible ;
 - ii) toute dispense que pourra octroyer la Division de la réglementation sera valide tant que toutes les conditions relatives à cette dispense sont respectées ;
 - iii) toute dispense peut être annulée en tout temps par la Division de la réglementation et, dans tous les cas, prend fin lorsque le participant agréé effectue une opération sur l'un ou l'autre des instruments dérivés inscrits à la Bourse ;
- 9) Un participant agréé peut, avec l'autorisation préalable de la Bourse, déléguer à une tierce partie acceptable pour la Bourse la transmission des rapports de positions prescrits en vertu du paragraphe 1) de la présente Règle. Pour qu'une telle délégation soit permise, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - i) le participant agréé qui souhaite que ses rapports de positions soient soumis à la Bourse par une tierce partie, plutôt que par lui-même, doit s'assurer de divulguer à cette tierce partie toute l'information nécessaire pour les fins d'une telle soumission, conformément aux exigences de la Bourse ;
 - ii) toute délégation effectuée en vertu du présent paragraphe doit être approuvée au préalable et par écrit par la Division de la réglementation. À cette fin, le participant agréé qui désire déléguer à une tierce partie la responsabilité de transmettre les rapports de position prescrits à la Bourse doit soumettre une demande d'approbation écrite à la Division de la réglementation ;
 - iii) toute approbation de délégation que pourra octroyer la Division de la réglementation sera valide tant que toutes les conditions relatives à cette approbation sont respectées ;
 - iv) une telle approbation de délégation peut être annulée en tout temps par la Division de la réglementation et, dans tous les cas, prend fin lorsque le délégataire cesse ou n'est plus en mesure

de soumettre les rapports de positions au nom du participant agréé lui ayant confié cette tâche, conformément aux exigences de la Bourse;

- v) nonobstant la délégation de la soumission de ses rapports de position à une tierce partie, le participant agréé ayant effectué une telle délégation demeure dans tous les cas responsable des obligations prévues au présent article et doit s'assurer que toute l'information transmise à la Bourse en son nom par le délégataire est complète et exacte.

15801 Valeur sous-jacente
(00.00.00)

La valeur sous-jacente pour un contrat à terme sur actions canadiennes ou internationales est une action individuelle canadienne ou internationale admissible en vertu de l'article 15801.1.

15801.1 Critères d'admissibilité
(31.01.01, 00.00.00)

Pour qu'un contrat à terme sur actions canadiennes ou internationales puisse se transiger à la Bourse, l'action sous-jacente au contrat devra être une action se transigeant sur une bourse reconnue, une option ou un contrat à terme sur cette action devra être inscrit à cette même bourse ou sur toute autre bourse reconnue et cette action devra respecter les critères établis par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés.

15803 Heures de négociation
(00.00.00)

Les heures de négociation seront déterminées et publiées par la Bourse.

15804 Unité de négociation
(31.01.01, 29.04.02, 00.00.00)

La Bourse, après avoir consulté la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, fixe l'unité de négociation pour chacun des contrats à terme admis à la négociation.

15805 Devise
(31.01.01, 18.01.16, 00.00.00)

La négociation, la compensation et le règlement se font en dollars canadiens pour les contrats à terme sur actions canadiennes.

La négociation, la compensation et le règlement se font en devise étrangère pour les contrats à terme sur actions internationales.

15808 Limite des cours/Arrêt de négociation
(31.01.01, 18.01.16, 00.00.00)

Un arrêt de négociation sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation du sous-jacent (coupe-circuit).

Lorsqu'une bourse reconnue suspend la négociation d'une valeur sous-jacente d'un contrat à terme sur action internationale, la Bourse peut prendre certaines mesures relativement au contrat à terme affecté, notamment suspendre ou arrêter la négociation du contrat à terme.

15809 Limites de position

(31.01.01, 29.04.02, 15.05.09, 00.00.00)

- A) La limite nette de positions acheteur ou vendeur pour les contrats à terme sur actions pouvant être détenue ou contrôlée par une personne, conformément aux dispositions de l'article 14157 des Règles de la Bourse, est celle prescrite en vertu de l'article 6651.

15810 Seuil de déclaration des positions à la Bourse

(31.01.01, 29.04.02, 18.01.16, 00.00.00)

Le seuil de déclaration des positions est déterminé selon l'article 14102.

15823 Prix de règlement final

(31.01.01, 00.00.00)

- a) Pour les contrats à terme sur actions canadiennes, le prix de règlement final sera l'unité de négociation du contrat à terme multiplié par le prix de clôture de l'action sous-jacente au contrat à terme inscrit par le Toronto Stock Exchange le dernier jour de négociation.
- b) Pour les contrats à terme sur actions internationales, le prix de règlement final déterminé à la date de règlement finale sera le prix de l'action sous-jacente tel que déterminé par la bourse reconnue pour calculer le prix de règlement final de l'action correspondante au contrat à terme sur indice pour lequel l'action sous-jacente est une constituante, ou par toute autre méthode déterminée par la Bourse.



PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION ET À LA DÉCLARATION D'OPÉRATIONS D'ÉCHANGES PHYSIQUES POUR CONTRATS, D'ÉCHANGES D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS HORS BOURSE POUR CONTRATS ET DE SUBSTITUTIONS D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS HORS BOURSE PAR DES CONTRATS À TERME

Les procédures qui suivent visent à expliquer de façon aussi complète que possible : a) les exigences de l'article 6815 des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) en ce qui a trait à l'exécution d'opérations impliquant l'échange de contrats à terme pour une position correspondante sur le marché au comptant (échanges physiques pour contrats) et d'opérations impliquant l'échange de contrats à terme pour une position correspondante d'instruments dérivés hors bourse (échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats); et b) de l'article 6815A des Règles de la Bourse relatives à l'exécution d'opérations impliquant la substitution d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme (substitutions d'instruments dérivés hors bourse pour contrats). Les participants agréés doivent s'assurer que tout leur personnel impliqué dans l'exécution de ce type d'opérations est bien informé des présentes procédures. Toute violation des exigences décrites dans les articles 6815 et 6815A des Règles de la Bourse et dans les présentes procédures pourrait entraîner l'imposition de mesures disciplinaires de la part de la Bourse.

Échanges physiques pour contrats

Un échange physique pour contrat est une opération où deux parties conviennent que l'une des parties achète une position au comptant et vend simultanément une position en contrats à terme correspondante alors que l'autre partie vend cette même position au comptant et achète simultanément la position en contrats à terme correspondante.

La Bourse permet les opérations d'échange physique pour les instruments suivants :

Contrats à terme sur taux d'intérêt
Contrats à terme sur indices S&P/TSX et sur l'indice FTSE Marchés émergents
Contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) (MCX)
Contrats à terme sur pétrole brut canadien
Contrats à terme sur actions canadiennes

Échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats

Un échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrat est une opération où deux parties conviennent que l'une des parties achète un instrument dérivé hors bourse et vend simultanément le contrat à terme correspondant alors que l'autre partie vend l'instrument dérivé hors bourse et achète simultanément le contrat à terme correspondant.

La Bourse permet les opérations d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats pour les instruments suivants :

Contrats à terme sur taux d'intérêt
Contrats à terme sur indices S&P/TSX et sur l'indice FTSE Marchés émergents
Contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) (MCX)
Contrats à terme sur pétrole brut canadien
Contrats à terme sur actions canadiennes

Substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats

Une substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats est une opération où deux parties conviennent de substituer une position constituée d'un instrument dérivé hors bourse pour une position constituée d'un contrat à terme correspondant. L'acheteur de l'instrument dérivé hors bourse substitue cette position et achète un contrat à terme correspondant alors que le vendeur de l'instrument dérivé hors bourse substitue cette position et vend le contrat à terme correspondant.

La Bourse permet actuellement les opérations de substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats pour les contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e).

Établissement du prix de la composante au comptant d'un échange physique pour contrat ou du prix de la composante risque d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat

La composante au comptant d'un échange physique pour contrat ou la composante risque d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est évaluée à un prix convenu entre les deux parties à cet échange.

La jambe contrat à terme d'un échange physique pour contrat ou d'un échange ou substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doit être évaluée à un niveau de prix juste et raisonnable eu égard, sans s'y limiter, à des facteurs tels que la taille de l'opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat, les prix négociés et les cours acheteur et vendeur du même contrat au moment de l'opération, la volatilité et la liquidité du marché concerné et les conditions générales du marché au moment où l'opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est exécutée.

La composante au comptant d'un échange physique pour contrat ou la composante risque d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doit être la valeur sous-jacente au contrat à terme, un sous-produit de cette valeur sous-jacente ou un produit similaire dont la corrélation avec la valeur sous-jacente du contrat à terme échangé ou avec le contrat à terme lui-même lorsqu'il n'est pas pratique d'avoir recours à la valeur sous-jacente est raisonnable.

De plus, le nombre de contrats à terme échangés doit être approximativement équivalent à la quantité ou à la valeur de la position au comptant faisant l'objet d'un échange physique pour contrat, de la composante risque faisant l'objet d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat. Les participants agréés impliqués dans une opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat peuvent être appelés à démontrer cette équivalence.

Échanges physiques pour contrats, échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats ou substitutions d'instruments dérivés hors bourse pour contrats acceptables

Un échange physique pour contrat, un échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doit satisfaire les conditions suivantes afin d'être accepté par la Bourse :

- L'opération au comptant (dans le cas d'un échange physique pour contrat) ou la composante risque (dans le cas d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat) et l'opération à terme doivent être distinctes, mais être intégralement liées.
- L'opération d'échange ou de substitution doit être effectuée entre deux comptes distincts satisfaisant au moins un des critères suivants :
 - les comptes ont des propriétaires réels différents;
 - les comptes ont le même propriétaire réel, mais sont sous contrôle distinct; ou
 - les comptes sont sous contrôle commun, mais concernent des personnes morales distinctes pouvant ou non avoir le même propriétaire réel.

Si les parties à une opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat impliquent la même personne morale, le même propriétaire réel ou des personnes morales distinctes sous contrôle commun, le participant agréé (ou les parties elles-mêmes) doit être en mesure de démontrer que l'opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est effectuée aux mêmes conditions que s'il n'existait aucun lien de dépendance entre les parties.

- La portion au comptant d'une opération d'échange physique pour contrat ou la jambe de la composante risque d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doit prévoir le transfert de propriété de l'instrument au comptant d'un échange physique pour contrat ou de l'instrument dérivé hors bourse d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat à l'acheteur de cet instrument et la livraison de cet instrument doit être effectuée dans un délai raisonnable (selon les normes du marché au comptant ou du marché hors bourse).
- La relation entre les prix du contrat à terme et de la jambe au comptant d'une opération d'échange physique pour contrat ou de la jambe de la composante risque d'une opération d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat et les prix correspondants dans chaque marché doit être établie.
- S'il n'est pas en possession réelle de l'instrument au comptant avant l'exécution de l'opération d'échange physique pour contrat ou de l'instrument dérivé hors bourse avant l'exécution d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat, le vendeur de cet instrument au comptant ou de cet instrument dérivé hors bourse doit être en mesure de démontrer sa capacité de s'acquitter de son obligation de livraison.
- Les participants agréés impliqués dans une opération d'échange physique pour contrat, une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse ou opération de

substitution d'instrument dérivé hors bourse peuvent être appelés à démontrer que la position à terme et la position au comptant sont raisonnablement corrélées.

Composantes au comptant acceptables aux fins d'une opération d'échange physique pour contrats

La composante au comptant d'une opération d'échange physique pour contrat doit satisfaire les conditions suivantes afin que l'opération soit acceptée par la Bourse :

- **Pour les contrats à terme sur taux d'intérêt** : instruments à revenu fixe ayant une corrélation de prix raisonnable, des échéances ainsi que des caractéristiques de risque qui répliquent l'instrument sous-jacent du contrat à terme faisant l'objet de l'échange ou avec le contrat à terme lui-même lorsqu'il n'est pas pratique d'avoir recours à la valeur sous-jacente. De tels instruments incluraient mais ne seraient pas limités aux instruments financiers suivants: titres du marché monétaire incluant le papier commercial adossé à des actifs, instruments à revenu fixe du Gouvernement du Canada et d'une Société d'État fédérale, instruments à revenu fixe provinciaux, titres corporatifs de type investissement incluant les obligations Feuille d'érable, titres adossés à des instruments hypothécaires incluant les obligations adossés à des créances immobilières. De plus, des instruments à revenu fixe, libellés dans la monnaie d'un pays membre du G7 qui sont raisonnablement corrélés aux contrats à terme échangés, seraient également acceptables.
- **Pour les contrats à terme sur indices S&P/TSX et sur l'indice FTSE Marchés émergents** : Les paniers d'actions doivent être raisonnablement corrélés avec l'indice sous-jacent avec un coefficient de corrélation (R) de 0,90 ou plus. De plus, ces paniers d'actions doivent représenter au moins 50 % du poids de l'indice ou doivent inclure au moins 50 % des titres composant l'indice. La valeur notionnelle du panier doit être à peu près égale à la partie à terme de l'opération d'échange. Les fonds négociés en bourse sont également acceptables pourvu qu'ils reflètent le contrat à terme sur indice contre lequel l'échange physique est effectué.
- **Pour les contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e)** : Les unités canadiennes de CO₂e admissibles sont les crédits d'émetteurs réglementés et/ou les crédits compensatoires.
- **Pour les contrats à terme sur pétrole brut canadien** :
 - Pour les pétroles bruts lourds canadiens : types spécifiques de pétrole bruts canadiens avec une teneur en soufre variant d'un minimum de 2,5 % à un maximum de 3,5 % et une densité API variant d'un minimum de 19° à un maximum de 22°. Les types de pétrole brut canadien incluent, sans s'y limiter : Western Canadian Select, Western Canadian Blend, Lloyd Blend, Bow River, Cold Lake Blend, et Wabasca.
- **Pour les contrats à terme sur actions canadiennes**: Le titre sous-jacent du contrat à terme qui est échangé.

Instruments dérivés hors bourse admissibles aux fins d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat

L'annexe 1 fournit une liste des instruments dérivés hors bourse qui sont admissibles pour les fins d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat.

Instruments dérivés hors bourse admissibles aux fins d'une opération de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat

- **Pour les contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e)** : Les instruments dérivés hors bourse sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone qui sont raisonnablement corrélés (avec un coefficient de corrélation (R) de 0,80 ou plus) avec le contrat à terme faisant l'objet de la substitution.

À titre d'indication, le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année.

Déclaration à la Bourse d'une opération d'échange physique pour contrat d'une opération d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat

Les opérations d'échanges physiques pour contrats ou les opérations d'échanges ou de substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats doivent être déclarées au service des Opérations de marchés de la Bourse pour être approuvées puis saisies dans le Système Automatisé de Montréal (SAM). Tant le participant agréé représentant l'acheteur que celui représentant le vendeur doivent compléter et soumettre le « Formulaire de rapport d'opérations avec termes spéciaux » prescrit par la Bourse au service des Opérations de marchés. Ce formulaire est disponible sur les sites Web de la Bourse à l'adresse <http://sttrf-frots.m-x.ca/> ou à l'adresse <http://sttrf-frots.m-x.ca/> dans le cas des contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e). Si l'opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est effectuée avant la fermeture de la séance de négociation du contrat à terme visé par l'opération, le Formulaire de rapport d'opérations avec termes spéciaux doit être soumis dans l'heure qui suit l'établissement de toutes les modalités de l'opération. Si l'opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est effectuée après la fermeture de la séance de négociation, le Formulaire de rapport d'opérations avec termes spéciaux doit être soumis au plus tard à 10h00 (heure de Montréal) le jour de négociation suivant.

Si le Formulaire de rapport d'opérations avec termes spéciaux ne contient pas toutes les informations pertinentes exigées par le service des Opérations de marchés de la Bourse, l'opération ne sera ni approuvée ni saisie dans SAM et le participant agréé devra soumettre à nouveau un Formulaire de rapport d'opérations avec termes spéciaux correctement complété.

Dès que les Formulaires de rapport d'opérations avec termes spéciaux correctement complétés sont reçus, le service des Opérations de marchés validera l'opération. La Bourse a la discrétion de refuser une opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat si elle juge que l'opération n'est pas conforme aux exigences, selon le cas, des articles 6815 ou 6815A des Règles de la Bourse ou des présentes procédures. En cas de refus, le service des Opérations de marchés s'assurera que le(s) participant(s) agréé(s) impliqué(s) dans l'opération d'échange physique pour contrat ou

d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat soit (soient) rapidement informé(s) d'un tel refus et des raisons le justifiant.

Dès qu'une opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat a été validée et saisie dans SAM par le service des Opérations de marchés, l'information suivante concernant cette opération sera disséminée par la Bourse sur ses sites Web à la page http://www.m-x.ca/dailycrosses_fr.php ou à l'adresse http://www.mcx.ca/trading_transactionReport dans le cas des contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) :

- date et heure de l'opération;
- description du produit (code);
- mois d'échéance;
- volume de l'opération; et
- prix de l'opération

La validation et la dissémination au marché par la Bourse d'une opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat n'empêchera pas la Bourse d'ouvrir une enquête et, selon le cas, d'entreprendre des procédures disciplinaires dans l'éventualité où l'opération est trouvée par la suite non conforme aux exigences des articles 6815 et 6815A des Règles de la Bourse ou des présentes procédures.

Exigences relatives à la piste de vérification pour les opérations d'échange physique pour contrat, d'échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrat ou de substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrat

Les participants agréés qui effectuent une opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doivent conserver tous les documents pertinents relativement aux opérations à terme, au comptant et sur instruments dérivés hors bourse et, sur demande, doivent être en mesure de fournir rapidement copie de ces documents à la Division de la réglementation de la Bourse. Sans s'y limiter, les documents qui peuvent être demandés comprennent :

- les billets d'ordre des contrats à terme;
- les relevés des comptes de contrats à terme;
- la documentation habituellement produite selon les normes en vigueur sur le marché au comptant, le marché hors bourse ou autre marché pertinent tel que relevés de compte au comptant, confirmations d'opérations, conventions ISDA® ou tous autres titres de propriété;
- la documentation provenant d'un tiers corroborant toute preuve de paiement ou permettant de vérifier que le titre de propriété de la position au comptant ou, le cas échéant, de la position dans l'instrument dérivé hors bourse a été transféré à l'acheteur. Ceci inclut, entre autres, les chèques annulés, les relevés de banque, les relevés de compte au comptant et les documents provenant d'une corporation de compensation de titres au comptant (p. ex., Services de dépôt et de compensation CDS inc.).

Tous les billets d'ordre de contrats à terme doivent clairement indiquer l'heure d'exécution des opérations d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat.

ANNEXE 1
Échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats
Liste des instruments financiers du marché hors bourse admissibles

	CAT sur obligations	CAT sur taux d'intérêt à court terme	CAT sur indices / CAT sur actions	CAT sur actions	CAT sur marchandises
Swaps sur taux d'intérêt classiques	√	√			
Swaps <u>sur actions et indices</u>			√		
<u>Swaps sur actions</u>				√	
<u>Forwards sur indices</u>			√		
<u>Forwards sur actions</u>				√	
Swaps ou forwards sur marchandises					√
Contrats de garantie de taux d'intérêt (FRAs)		√			
Contrats d'options et stratégies sur options du marché hors bourse	√	√	√	√	

Vous trouverez ci-dessous les caractéristiques des instruments dérivés du marché hors bourse admissibles pour les fins d'opérations d'échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats.

Swaps :

Taux d'intérêt

- Swap classique du marché hors bourse;
- Régis par une entente ISDA (ISDA® Master Agreement);
- Prévoyant des paiements réguliers à un taux fixe contre des paiements réguliers à un taux variable;
- Tous les paiements effectués en vertu d'un swap doivent être libellés dans une devise d'un pays membre du G7;
- Le swap hors bourse de taux d'intérêt doit être raisonnablement corrélé avec un R = 0,70 ou plus, de sorte que le contrat à terme soit un instrument de couverture adéquat pour les opérations d'instruments dérivés sur le marché hors bourse. À titre d'indication, le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année.

Actions et indices

- Swap classique du marché hors bourse;
- Régis par une entente ISDA (ISDA® Master Agreement);

- Prévoyant des paiements réguliers à un ~~un~~ taux fixe ou à un taux variable contre le rendement positif ou négatif d'une action, d'un fond négocié en bourse (FNB), d'un panier de titres ou d'un indice boursier;
- Tous les paiements d'un swap doivent être libellés dans une devise d'un pays membre du G7;
- Le ~~Le~~ Dans le cas d'un échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats portant sur contrats à terme sur indices, le ~~Le~~ swap hors bourse d'action ou d'indice doit être raisonnablement corrélé avec un $R = 0,90$ ou plus, de sorte que le contrat à terme soit un instrument de couverture adéquat pour les opérations d'instruments dérivés sur le marché hors bourse. À titre d'indication, le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année.

Forward sur actions et indices

- Contrat forward standard entre deux contreparties portant sur l'achat d'une quantité spécifiée d'actions, fonds négociés en bourse (FNB), panier de valeurs mobilières ou indice d'actions, à un prix prédéterminé pour règlement à une date future.

Swaps ou forwards sur marchandises :

- Régi par une entente ISDA (ISDA® Master Agreement);
- Le swap ou forward hors bourse sur marchandise doit être raisonnablement corrélé avec un $R = 0,80$ ou plus, de sorte que le contrat à terme soit un instrument de couverture adéquat pour les opérations d'instruments dérivés sur le marché hors bourse. À titre d'indication, le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année.

Contrats de garantie de taux d'intérêt (FRAs) :

- FRA classique;
- Régi par une entente ISDA (ISDA® Master Agreement);
- Taux d'intérêt prédéterminé;
- Dates de début et de fin convenues;
- Le taux d'intérêt (taux repo) doit être défini.

Contrats d'options et stratégies sur options du marché hors bourse :

- Toute position simple ou combinaison de contrats d'options hors bourse sur actions ou sur indices peut représenter la portion à risque d'un échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats contre, respectivement, tout contrat à terme sur indices ou contrat à terme sur actions ~~individuelles~~ inscrit à la Bourse;
- Toute position simple ou combinaison de contrat d'options hors bourse sur obligations, swaps de taux d'intérêt ou FRAs peut représenter la portion à risque d'un échange d'instruments dérivés hors bourse pour tout contrat à terme sur taux d'intérêt inscrit à la Bourse.

Les paniers de titres utilisés lors d'un échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats doivent comporter les caractéristiques suivantes :

- Ils doivent être raisonnablement corrélés à l'indice sous-jacent au contrat à terme avec un $R = 0,90$ ou plus, et le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données

quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année;

- Ils doivent représenter au moins 50 % de la pondération de l'indice sous-jacent au contrat à terme ou être composés d'au moins 50 % des titres composant l'indice sous-jacent au contrat à terme;
- Ils doivent avoir une valeur notionnelle équivalente à la valeur de la jambe contrat à terme de l'opération d'échange;
- Les fonds négociés en bourse (FNB) sont des instruments admissibles pour autant qu'ils représentent une image fidèle de l'instrument dérivé sur indice négocié à la Bourse.

Exonération de responsabilité : Bourse de Montréal Inc. a conclu un contrat de licence avec FTSE lui permettant d'utiliser l'indice FTSE marchés émergents sur lequel FTSE a des droits, relativement à l'inscription, à la négociation et à la commercialisation de produits dérivés liés à l'indice FTSE marchés émergents.

Les contrats à terme sur l'indice FTSE Marchés émergents ne sont en aucun cas commandités, sanctionnés, commercialisés ou promus par FTSE et ses concédants de licence et ni FTSE ni aucun de ses concédants de licence : a) n'assument aucune responsabilité ou obligation relativement à la négociation de contrats liés à l'indice FTSE marchés émergents; et b) n'acceptent aucune responsabilité quant aux pertes, frais ou dommages pouvant découler de la négociation de contrats liés à l'indice FTSE marchés émergents. « FTSE® » est une marque de commerce des sociétés membres de London Stock Exchange Group.

FTSE NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITÉ, LA QUALITÉ MARCHANDE, L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU LES RÉSULTATS QUE DOIT OBTENIR UNE PERSONNE OU UNE ENTITÉ QUI UTILISE L'INDICE FTSE MARCHÉS ÉMERGENTS, TOUTE VALEUR INDICATIVE INTRAJOURNALIÈRE S'Y RAPPORTANT OU TOUTE DONNÉE QU'IL COMPREND AUX FINS DE LA NÉGOCIATION D'UN CONTRAT OU À TOUTE AUTRE FIN.

Ni FTSE ni aucun de ses concédants de licence n'ont fourni ni ne fourniront de conseils ou de recommandations de placement relativement à l'indice FTSE Marchés émergents à Bourse de Montréal Inc. ou ses clients. L'indice FTSE Marchés émergents est calculé par FTSE ou ses mandataires et FTSE détient tous les droits relatifs à l'indice FTSE Marchés émergents. Ni FTSE ni aucun de ses concédants de licence ne pourront être tenus : a) responsables (en raison d'un acte de négligence ou autrement) envers quiconque de toute erreur dans l'indice ou b) à une obligation de signaler à quiconque toute erreur dans l'indice FTSE Marchés émergents.

Exonération de responsabilité : Bourse de Montréal Inc. : a) n'assume aucune responsabilité ou obligation relativement à la négociation de contrats liés à l'indice FTSE marchés émergents; et b) n'acceptent aucune responsabilité quant aux pertes, frais ou dommages pouvant découler de la négociation de contrats liés à l'indice FTSE marchés émergents, à l'exception de ce qui est prévu par l'article 2511 des Règles de Bourse de Montréal Inc.

BOURSE DE MONTRÉAL INC. NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITÉ, LA QUALITÉ MARCHANDE, L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU LES RÉSULTATS QUE DOIT OBTENIR UNE PERSONNE OU UNE ENTITÉ QUI UTILISE L'INDICE FTSE MARCHÉS ÉMERGENTS, TOUTE VALEUR INDICATIVE INTRAJOURNALIÈRE S'Y RAPPORTANT OU TOUTE DONNÉE QU'IL COMPREND AUX FINS DE LA NÉGOCIATION D'UN CONTRAT OU À TOUTE AUTRE FIN.



PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION ET À LA DÉCLARATION D'OPÉRATIONS D'ÉCHANGES PHYSIQUES POUR CONTRATS, D'ÉCHANGES D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS HORS BOURSE POUR CONTRATS ET DE SUBSTITUTIONS D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS HORS BOURSE PAR DES CONTRATS À TERME

Les procédures qui suivent visent à expliquer de façon aussi complète que possible : a) les exigences de l'article 6815 des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) en ce qui a trait à l'exécution d'opérations impliquant l'échange de contrats à terme pour une position correspondante sur le marché au comptant (échanges physiques pour contrats) et d'opérations impliquant l'échange de contrats à terme pour une position correspondante d'instruments dérivés hors bourse (échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats); et b) de l'article 6815A des Règles de la Bourse relatives à l'exécution d'opérations impliquant la substitution d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme (substitutions d'instruments dérivés hors bourse pour contrats). Les participants agréés doivent s'assurer que tout leur personnel impliqué dans l'exécution de ce type d'opérations est bien informé des présentes procédures. Toute violation des exigences décrites dans les articles 6815 et 6815A des Règles de la Bourse et dans les présentes procédures pourrait entraîner l'imposition de mesures disciplinaires de la part de la Bourse.

Échanges physiques pour contrats

Un échange physique pour contrat est une opération où deux parties conviennent que l'une des parties achète une position au comptant et vend simultanément une position en contrats à terme correspondante alors que l'autre partie vend cette même position au comptant et achète simultanément la position en contrats à terme correspondante.

La Bourse permet les opérations d'échange physique pour les instruments suivants :

Contrats à terme sur taux d'intérêt
Contrats à terme sur indices S&P/TSX et sur l'indice FTSE Marchés émergents
Contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) (MCX)
Contrats à terme sur pétrole brut canadien
Contrats à terme sur actions canadiennes

Échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats

Un échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrat est une opération où deux parties conviennent que l'une des parties achète un instrument dérivé hors bourse et vend simultanément le contrat à terme correspondant alors que l'autre partie vend l'instrument dérivé hors bourse et achète simultanément le contrat à terme correspondant.

La Bourse permet les opérations d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats pour les instruments suivants :

Contrats à terme sur taux d'intérêt
Contrats à terme sur indices S&P/TSX et sur l'indice FTSE Marchés émergents
Contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) (MCX)
Contrats à terme sur pétrole brut canadien
Contrats à terme sur actions canadiennes

Substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats

Une substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats est une opération où deux parties conviennent de substituer une position constituée d'un instrument dérivé hors bourse pour une position constituée d'un contrat à terme correspondant. L'acheteur de l'instrument dérivé hors bourse substitue cette position et achète un contrat à terme correspondant alors que le vendeur de l'instrument dérivé hors bourse substitue cette position et vend le contrat à terme correspondant.

La Bourse permet actuellement les opérations de substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats pour les contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e).

Établissement du prix de la composante au comptant d'un échange physique pour contrat ou du prix de la composante risque d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat

La composante au comptant d'un échange physique pour contrat ou la composante risque d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est évaluée à un prix convenu entre les deux parties à cet échange.

La jambe contrat à terme d'un échange physique pour contrat ou d'un échange ou substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doit être évaluée à un niveau de prix juste et raisonnable eu égard, sans s'y limiter, à des facteurs tels que la taille de l'opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat, les prix négociés et les cours acheteur et vendeur du même contrat au moment de l'opération, la volatilité et la liquidité du marché concerné et les conditions générales du marché au moment où l'opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est exécutée.

La composante au comptant d'un échange physique pour contrat ou la composante risque d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doit être la valeur sous-jacente au contrat à terme, un sous-produit de cette valeur sous-jacente ou un produit similaire dont la corrélation avec la valeur sous-jacente du contrat à terme échangé ou avec le contrat à terme lui-même lorsqu'il n'est pas pratique d'avoir recours à la valeur sous-jacente est raisonnable.

De plus, le nombre de contrats à terme échangés doit être approximativement équivalent à la quantité ou à la valeur de la position au comptant faisant l'objet d'un échange physique pour contrat, de la composante risque faisant l'objet d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat. Les participants agréés impliqués dans une opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat peuvent être appelés à démontrer cette équivalence.

Échanges physiques pour contrats, échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats ou substitutions d'instruments dérivés hors bourse pour contrats acceptables

Un échange physique pour contrat, un échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doit satisfaire les conditions suivantes afin d'être accepté par la Bourse :

- L'opération au comptant (dans le cas d'un échange physique pour contrat) ou la composante risque (dans le cas d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat) et l'opération à terme doivent être distinctes, mais être intégralement liées.
- L'opération d'échange ou de substitution doit être effectuée entre deux comptes distincts satisfaisant au moins un des critères suivants :
 - les comptes ont des propriétaires réels différents;
 - les comptes ont le même propriétaire réel, mais sont sous contrôle distinct; ou
 - les comptes sont sous contrôle commun, mais concernent des personnes morales distinctes pouvant ou non avoir le même propriétaire réel.

Si les parties à une opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat impliquent la même personne morale, le même propriétaire réel ou des personnes morales distinctes sous contrôle commun, le participant agréé (ou les parties elles-mêmes) doit être en mesure de démontrer que l'opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est effectuée aux mêmes conditions que s'il n'existait aucun lien de dépendance entre les parties.

- La portion au comptant d'une opération d'échange physique pour contrat ou la jambe de la composante risque d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doit prévoir le transfert de propriété de l'instrument au comptant d'un échange physique pour contrat ou de l'instrument dérivé hors bourse d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat à l'acheteur de cet instrument et la livraison de cet instrument doit être effectuée dans un délai raisonnable (selon les normes du marché au comptant ou du marché hors bourse).
- La relation entre les prix du contrat à terme et de la jambe au comptant d'une opération d'échange physique pour contrat ou de la jambe de la composante risque d'une opération d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat et les prix correspondants dans chaque marché doit être établie.
- S'il n'est pas en possession réelle de l'instrument au comptant avant l'exécution de l'opération d'échange physique pour contrat ou de l'instrument dérivé hors bourse avant l'exécution d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat, le vendeur de cet instrument au comptant ou de cet instrument dérivé hors bourse doit être en mesure de démontrer sa capacité de s'acquitter de son obligation de livraison.
- Les participants agréés impliqués dans une opération d'échange physique pour contrat, une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse ou opération de

substitution d'instrument dérivé hors bourse peuvent être appelés à démontrer que la position à terme et la position au comptant sont raisonnablement corrélées.

Composantes au comptant acceptables aux fins d'une opération d'échange physique pour contrats

La composante au comptant d'une opération d'échange physique pour contrat doit satisfaire les conditions suivantes afin que l'opération soit acceptée par la Bourse :

- **Pour les contrats à terme sur taux d'intérêt** : instruments à revenu fixe ayant une corrélation de prix raisonnable, des échéances ainsi que des caractéristiques de risque qui répliquent l'instrument sous-jacent du contrat à terme faisant l'objet de l'échange ou avec le contrat à terme lui-même lorsqu'il n'est pas pratique d'avoir recours à la valeur sous-jacente. De tels instruments incluraient mais ne seraient pas limités aux instruments financiers suivants: titres du marché monétaire incluant le papier commercial adossé à des actifs, instruments à revenu fixe du Gouvernement du Canada et d'une Société d'État fédérale, instruments à revenu fixe provinciaux, titres corporatifs de type investissement incluant les obligations Feuille d'érable, titres adossés à des instruments hypothécaires incluant les obligations adossés à des créances immobilières. De plus, des instruments à revenu fixe, libellés dans la monnaie d'un pays membre du G7 qui sont raisonnablement corrélés aux contrats à terme échangés, seraient également acceptables.
- **Pour les contrats à terme sur indices S&P/TSX et sur l'indice FTSE Marchés émergents** : Les paniers d'actions doivent être raisonnablement corrélés avec l'indice sous-jacent avec un coefficient de corrélation (R) de 0,90 ou plus. De plus, ces paniers d'actions doivent représenter au moins 50 % du poids de l'indice ou doivent inclure au moins 50 % des titres composant l'indice. La valeur notionnelle du panier doit être à peu près égale à la partie à terme de l'opération d'échange. Les fonds négociés en bourse sont également acceptables pourvu qu'ils reflètent le contrat à terme sur indice contre lequel l'échange physique est effectué.
- **Pour les contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e)** : Les unités canadiennes de CO₂e admissibles sont les crédits d'émetteurs réglementés et/ou les crédits compensatoires.
- **Pour les contrats à terme sur pétrole brut canadien** :
 - Pour les pétroles bruts lourds canadiens : types spécifiques de pétrole bruts canadiens avec une teneur en soufre variant d'un minimum de 2,5 % à un maximum de 3,5 % et une densité API variant d'un minimum de 19° à un maximum de 22°. Les types de pétrole brut canadien incluent, sans s'y limiter : Western Canadian Select, Western Canadian Blend, Lloyd Blend, Bow River, Cold Lake Blend, et Wabasca.
- **Pour les contrats à terme sur actions canadiennes**: Le titre sous-jacent du contrat à terme qui est échangé.

Instruments dérivés hors bourse admissibles aux fins d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat

L'annexe 1 fournit une liste des instruments dérivés hors bourse qui sont admissibles pour les fins d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat.

Instruments dérivés hors bourse admissibles aux fins d'une opération de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat

- **Pour les contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) :** Les instruments dérivés hors bourse sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone qui sont raisonnablement corrélés (avec un coefficient de corrélation (R) de 0,80 ou plus) avec le contrat à terme faisant l'objet de la substitution.

À titre d'indication, le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année.

Déclaration à la Bourse d'une opération d'échange physique pour contrat d'une opération d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat

Les opérations d'échanges physiques pour contrats ou les opérations d'échanges ou de substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats doivent être déclarées au service des Opérations de marchés de la Bourse pour être approuvées puis saisies dans le Système Automatisé de Montréal (SAM). Tant le participant agréé représentant l'acheteur que celui représentant le vendeur doivent compléter et soumettre le « Formulaire de rapport d'opérations avec termes spéciaux » prescrit par la Bourse au service des Opérations de marchés. Ce formulaire est disponible sur les sites Web de la Bourse à l'adresse <http://sttrf-frots.m-x.ca/> ou à l'adresse <http://sttrf-frots.m-x.ca/> dans le cas des contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e). Si l'opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est effectuée avant la fermeture de la séance de négociation du contrat à terme visé par l'opération, le Formulaire de rapport d'opérations avec termes spéciaux doit être soumis dans l'heure qui suit l'établissement de toutes les modalités de l'opération. Si l'opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est effectuée après la fermeture de la séance de négociation, le Formulaire de rapport d'opérations avec termes spéciaux doit être soumis au plus tard à 10h00 (heure de Montréal) le jour de négociation suivant.

Si le Formulaire de rapport d'opérations avec termes spéciaux ne contient pas toutes les informations pertinentes exigées par le service des Opérations de marchés de la Bourse, l'opération ne sera ni approuvée ni saisie dans SAM et le participant agréé devra soumettre à nouveau un Formulaire de rapport d'opérations avec termes spéciaux correctement complété.

Dès que les Formulaires de rapport d'opérations avec termes spéciaux correctement complétés sont reçus, le service des Opérations de marchés validera l'opération. La Bourse a la discrétion de refuser une opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat si elle juge que l'opération n'est pas conforme aux exigences, selon le cas, des articles 6815 ou 6815A des Règles de la Bourse ou des présentes procédures. En cas de refus, le service des Opérations de marchés s'assurera que le(s) participant(s) agréé(s) impliqué(s) dans l'opération d'échange physique pour contrat ou

d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat soit (soient) rapidement informé(s) d'un tel refus et des raisons le justifiant.

Dès qu'une opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat a été validée et saisie dans SAM par le service des Opérations de marchés, l'information suivante concernant cette opération sera disséminée par la Bourse sur ses sites Web à la page http://www.m-x.ca/dailycrosses_fr.php ou à l'adresse http://www.mcx.ca/trading_transactionReport dans le cas des contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) :

- date et heure de l'opération;
- description du produit (code);
- mois d'échéance;
- volume de l'opération; et
- prix de l'opération

La validation et la dissémination au marché par la Bourse d'une opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat n'empêchera pas la Bourse d'ouvrir une enquête et, selon le cas, d'entreprendre des procédures disciplinaires dans l'éventualité où l'opération est trouvée par la suite non conforme aux exigences des articles 6815 et 6815A des Règles de la Bourse ou des présentes procédures.

Exigences relatives à la piste de vérification pour les opérations d'échange physique pour contrat, d'échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrat ou de substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrat

Les participants agréés qui effectuent une opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doivent conserver tous les documents pertinents relativement aux opérations à terme, au comptant et sur instruments dérivés hors bourse et, sur demande, doivent être en mesure de fournir rapidement copie de ces documents à la Division de la réglementation de la Bourse. Sans s'y limiter, les documents qui peuvent être demandés comprennent :

- les billets d'ordre des contrats à terme;
- les relevés des comptes de contrats à terme;
- la documentation habituellement produite selon les normes en vigueur sur le marché au comptant, le marché hors bourse ou autre marché pertinent tel que relevés de compte au comptant, confirmations d'opérations, conventions ISDA® ou tous autres titres de propriété;
- la documentation provenant d'un tiers corroborant toute preuve de paiement ou permettant de vérifier que le titre de propriété de la position au comptant ou, le cas échéant, de la position dans l'instrument dérivé hors bourse a été transféré à l'acheteur. Ceci inclut, entre autres, les chèques annulés, les relevés de banque, les relevés de compte au comptant et les documents provenant d'une corporation de compensation de titres au comptant (p. ex., Services de dépôt et de compensation CDS inc.).

Tous les billets d'ordre de contrats à terme doivent clairement indiquer l'heure d'exécution des opérations d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat.

ANNEXE 1
Échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats
Liste des instruments financiers du marché hors bourse admissibles

	CAT sur obligations	CAT sur taux d'intérêt à court terme	CAT sur indices	CAT sur actions	CAT sur marchandises
Swaps sur taux d'intérêt classiques	√	√			
Swaps indices			√		
Swaps sur actions				√	
Forwards sur indices			√		
Forwards sur actions				√	
Swaps ou forwards sur marchandises					√
Contrats de garantie de taux d'intérêt (FRAs)		√			
Contrats d'options et stratégies sur options du marché hors bourse	√	√	√	√	

Vous trouverez ci-dessous les caractéristiques des instruments dérivés du marché hors bourse admissibles pour les fins d'opérations d'échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats.

Swaps :

Taux d'intérêt

- Swap classique du marché hors bourse;
- Régis par une entente ISDA (ISDA® Master Agreement);
- Prévoyant des paiements réguliers à un taux fixe contre des paiements réguliers à un taux variable;
- Tous les paiements effectués en vertu d'un swap doivent être libellés dans une devise d'un pays membre du G7;
- Le swap hors bourse de taux d'intérêt doit être raisonnablement corrélé avec un $R = 0,70$ ou plus, de sorte que le contrat à terme soit un instrument de couverture adéquat pour les opérations d'instruments dérivés sur le marché hors bourse. À titre d'indication, le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année.

Actions et indices

- Swap classique du marché hors bourse;
- Régis par une entente ISDA (ISDA® Master Agreement);
- Prévoyant des paiements réguliers à un taux fixe ou à un taux variable contre le rendement positif ou négatif d'une action, d'un fond négocié en bourse (FNB), d'un panier de titres ou d'un indice boursier;

- Tous les paiements d'un swap doivent être libellés dans une devise d'un pays membre du G7;
- Dans le cas d'un échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats portant sur contrats à terme sur indices, le swap hors bourse d'action ou d'indice doit être raisonnablement corrélé avec un $R = 0,90$ ou plus, de sorte que le contrat à terme soit un instrument de couverture adéquat pour les opérations d'instruments dérivés sur le marché hors bourse. À titre d'indication, le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année.

Forward sur actions et indices

- Contrat forward standard entre deux contreparties portant sur l'achat d'une quantité spécifiée d'actions, fonds négociés en bourse (FNB), panier de valeurs mobilières ou indice d'actions, à un prix prédéterminé pour règlement à une date future.

Swaps ou forwards sur marchandises :

- Régi par une entente ISDA (ISDA® Master Agreement);
- Le swap ou forward hors bourse sur marchandise doit être raisonnablement corrélé avec un $R = 0,80$ ou plus, de sorte que le contrat à terme soit un instrument de couverture adéquat pour les opérations d'instruments dérivés sur le marché hors bourse. À titre d'indication, le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année.

Contrats de garantie de taux d'intérêt (FRAs) :

- FRA classique;
- Régi par une entente ISDA (ISDA® Master Agreement);
- Taux d'intérêt prédéterminé;
- Dates de début et de fin convenues;
- Le taux d'intérêt (taux repo) doit être défini.

Contrats d'options et stratégies sur options du marché hors bourse :

- Toute position simple ou combinaison de contrats d'options hors bourse sur actions ou sur indices peut représenter la portion à risque d'un échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats contre, respectivement, tout contrat à terme sur indices ou contrat à terme sur action inscrit à la Bourse;
- Toute position simple ou combinaison de contrat d'options hors bourse sur obligations, swaps de taux d'intérêt ou FRAs peut représenter la portion à risque d'un échange d'instruments dérivés hors bourse pour tout contrat à terme sur taux d'intérêt inscrit à la Bourse.

Les paniers de titres utilisés lors d'un échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats doivent comporter les caractéristiques suivantes :

- Ils doivent être raisonnablement corrélés à l'indice sous-jacent au contrat à terme avec un $R = 0,90$ ou plus, et le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année;

- Ils doivent représenter au moins 50 % de la pondération de l'indice sous-jacent au contrat à terme ou être composés d'au moins 50 % des titres composant l'indice sous-jacent au contrat à terme;
- Ils doivent avoir une valeur notionnelle équivalente à la valeur de la jambe contrat à terme de l'opération d'échange;
- Les fonds négociés en bourse (FNB) sont des instruments admissibles pour autant qu'ils représentent une image fidèle de l'instrument dérivé sur indice négocié à la Bourse.

Exonération de responsabilité : Bourse de Montréal Inc. a conclu un contrat de licence avec FTSE lui permettant d'utiliser l'indice FTSE marchés émergents sur lequel FTSE a des droits, relativement à l'inscription, à la négociation et à la commercialisation de produits dérivés liés à l'indice FTSE marchés émergents.

Les contrats à terme sur l'indice FTSE Marchés émergents ne sont en aucun cas commandités, sanctionnés, commercialisés ou promus par FTSE et ses concédants de licence et ni FTSE ni aucun de ses concédants de licence : a) n'assument aucune responsabilité ou obligation relativement à la négociation de contrats liés à l'indice FTSE marchés émergents; et b) n'acceptent aucune responsabilité quant aux pertes, frais ou dommages pouvant découler de la négociation de contrats liés à l'indice FTSE marchés émergents. « FTSE® » est une marque de commerce des sociétés membres de London Stock Exchange Group.

FTSE NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITÉ, LA QUALITÉ MARCHANDE, L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU LES RÉSULTATS QUE DOIT OBTENIR UNE PERSONNE OU UNE ENTITÉ QUI UTILISE L'INDICE FTSE MARCHÉS ÉMERGENTS, TOUTE VALEUR INDICATIVE INTRAJOURNALIÈRE S'Y RAPPORTANT OU TOUTE DONNÉE QU'IL COMPREND AUX FINS DE LA NÉGOCIATION D'UN CONTRAT OU À TOUTE AUTRE FIN.

Ni FTSE ni aucun de ses concédants de licence n'ont fourni ni ne fourniront de conseils ou de recommandations de placement relativement à l'indice FTSE Marchés émergents à Bourse de Montréal Inc. ou ses clients. L'indice FTSE Marchés émergents est calculé par FTSE ou ses mandataires et FTSE détient tous les droits relatifs à l'indice FTSE Marchés émergents. Ni FTSE ni aucun de ses concédants de licence ne pourront être tenus : a) responsables (en raison d'un acte de négligence ou autrement) envers quiconque de toute erreur dans l'indice ou b) à une obligation de signaler à quiconque toute erreur dans l'indice FTSE Marchés émergents.

Exonération de responsabilité : Bourse de Montréal Inc. : a) n'assume aucune responsabilité ou obligation relativement à la négociation de contrats liés à l'indice FTSE marchés émergents; et b) n'acceptent aucune responsabilité quant aux pertes, frais ou dommages pouvant découler de la négociation de contrats liés à l'indice FTSE marchés émergents, à l'exception de ce qui est prévu par l'article 2511 des Règles de Bourse de Montréal Inc.

BOURSE DE MONTRÉAL INC. NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITÉ, LA QUALITÉ MARCHANDE, L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU LES RÉSULTATS QUE DOIT OBTENIR UNE PERSONNE OU UNE ENTITÉ QUI UTILISE L'INDICE FTSE MARCHÉS ÉMERGENTS, TOUTE VALEUR INDICATIVE INTRAJOURNALIÈRE S'Y RAPPORTANT OU TOUTE DONNÉE QU'IL COMPREND AUX FINS DE LA NÉGOCIATION D'UN CONTRAT OU À TOUTE AUTRE FIN.



PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION DE STRATÉGIES IMPLIQUANT DES CONTRATS À TERME SUR ACTIONS

1. OBJECTIF

L'objectif des présentes procédures est de prévoir et de faciliter la négociation de stratégies impliquant des contrats à terme sur actions et l'action sous-jacente pour les participants agréés. Les participants agréés peuvent demander l'exécution de stratégies sur mesure en communiquant avec le Service des opérations de marché (le « SOM ») de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») au 1 866 576-8836 ou au 514 871-7877 afin d'être assistés pour la présentation d'une stratégie de contrats à terme sur actions aux mainteneurs de marché désignés et pour en assurer l'exécution manuelle dans le système de négociation de la Bourse.

2. DESCRIPTION

Exécution par le SOM

Le participant agréé doit soumettre une stratégie impliquant un contrat à terme sur actions et les actions sous-jacentes en suivant la procédure suivante :

- A. Le participant agréé communique avec le SOM et indique la stratégie de contrats à terme sur actions voulue. Il précise l'instrument de contrats à terme sur actions et la patte en actions impliqués, le ratio de quantité, le prix ainsi que la quantité totale de l'ordre. Le participant agréé doit avoir reçu l'ordre et en avoir enregistré l'heure et la date avant de communiquer avec le SOM.
- B. Le SOM communique avec les mainteneurs de marché admissibles désignés pour la catégorie de contrats à terme sur actions visée. Pour être admissible, un mainteneur de marché doit offrir un marché acheteur-vendeur impliquant au minimum 10 contrats par côté. Le SOM applique alors la procédure suivante :
 - i. Pour les stratégies impliquant moins de 50 contrats, le SOM communique avec chaque mainteneur de marché selon un ordre qui commence par le mainteneur de marché qui offre le marché le plus étroit.
 - ii. Pour les stratégies impliquant entre 50 et 99 contrats par patte, le SOM communique avec les mainteneurs de marché par groupes de deux, selon un ordre qui commence par les deux mainteneurs de marché qui offrent le marché le plus étroit.
 - iii. Pour les stratégies impliquant 100 contrats et plus par patte, le SOM communique avec tous les mainteneurs de marché admissibles. Le SOM entre



en contact avec ces mainteneurs de marché afin de leur présenter la stratégie soumise par le participant agréé. Si le ou les mainteneurs de marché acceptent les prix indiqués par le SOM, l'opération est saisie, puis diffusée à tous les intéressés (participants agréés, mainteneurs de marché et bourse, le cas échéant).

C. Les mainteneurs de marché peuvent fournir les cours acheteurs, les cours vendeurs et les quantités correspondants :

- i. Si les mainteneurs de marché décident de participer à la stratégie, ils doivent être disposés à négocier toutes les parties inhérentes à l'opération (les contrats à terme sur actions et les actions), mais ne sont pas tenus de négocier la quantité totale.
- ii. Si un mainteneur de marché n'est pas disponible dans les 15 secondes suivant l'appel téléphonique du superviseur de marché rattaché au SOM, on ne tentera pas de communiquer avec lui de nouveau. Le mainteneur de marché doit répondre au SOM dans un délai d'environ 30 secondes après que celui-ci lui a fourni la description de la stratégie.

D. Si la stratégie ne peut être exécutée, le SOM peut informer le participant agréé des meilleurs cours acheteurs et vendeurs correspondants ainsi que des quantités correspondantes obtenus des mainteneurs de marché. Après avoir négocié et confirmé les détails de l'opération, le SOM saisit le tout dans le système de négociation de la Bourse et diffuse l'information sur le marché. La stratégie de négociation est diffusée par l'intermédiaire du site Web de la Bourse et les cours et les volumes des pattes des contrats à terme sur actions sont diffusés par l'entremise du flux de données de la Bourse. Le SOM soumet la patte en actions de la stratégie au marché sur lequel se négocie le titre pour qu'elle soit saisie dans le système de négociation.



PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION DE STRATÉGIES IMPLIQUANT DES CONTRATS À TERME SUR ACTIONS

1. OBJECTIF

L'objectif des présentes procédures est de prévoir et de faciliter la négociation de stratégies impliquant des contrats à terme sur actions et l'action sous-jacente pour les participants agréés. Les participants agréés peuvent demander l'exécution de stratégies sur mesure en communiquant avec le Service des opérations de marché (le « **SOM** ») de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») au 1 866 576-8836 ou au 514 871-7877 afin d'être assistés pour la présentation d'une stratégie de contrats à terme sur actions aux mainteneurs de marché désignés et pour en assurer l'exécution manuelle dans le système de négociation de la Bourse.

2. DESCRIPTION

Exécution par le SOM

Le participant agréé doit soumettre une stratégie impliquant un contrat à terme sur actions et les actions sous-jacentes en suivant la procédure suivante :

- A. Le participant agréé communique avec le SOM et indique la stratégie de contrats à terme sur actions voulue. Il précise l'instrument de contrats à terme sur actions et la patte en actions impliqués, le ratio de quantité, le prix ainsi que la quantité totale de l'ordre. Le participant agréé doit avoir reçu l'ordre et en avoir enregistré l'heure et la date avant de communiquer avec le SOM.
- B. Le SOM communique avec les mainteneurs de marché admissibles désignés pour la catégorie de contrats à terme sur actions visée. Pour être admissible, un mainteneur de marché doit offrir un marché acheteur-vendeur impliquant au minimum 10 contrats par côté. Le SOM applique alors la procédure suivante :
 - i. Pour les stratégies impliquant moins de 50 contrats, le SOM communique avec chaque mainteneur de marché selon un ordre qui commence par le mainteneur de marché qui offre le marché le plus étroit.
 - ii. Pour les stratégies impliquant entre 50 et 99 contrats par patte, le SOM communique avec les mainteneurs de marché par groupes de deux, selon un ordre qui commence par les deux mainteneurs de marché qui offrent le marché le plus étroit.
 - iii. Pour les stratégies impliquant 100 contrats et plus par patte, le SOM communique avec tous les mainteneurs de marché admissibles. Le SOM entre en contact avec ces mainteneurs de marché afin de leur présenter la



stratégie soumise par le participant agréé. Si le ou les mainteneurs de marché acceptent les prix indiqués par le SOM, l'opération est saisie, puis diffusée à tous les intéressés (participants agréés, mainteneurs de marché et bourse, le cas échéant).

- C. Les mainteneurs de marché peuvent fournir les cours acheteurs, les cours vendeurs et les quantités correspondants :
- i. Si les mainteneurs de marché décident de participer à la stratégie, ils doivent être disposés à négocier toutes les parties inhérentes à l'opération (les contrats à terme sur actions et les actions), mais ne sont pas tenus de négocier la quantité totale.
 - ii. Si un mainteneur de marché n'est pas disponible dans les 15 secondes suivant l'appel téléphonique du superviseur de marché rattaché au SOM, on ne tentera pas de communiquer avec lui de nouveau. Le mainteneur de marché doit répondre au SOM dans un délai d'environ 30 secondes après que celui-ci lui a fourni la description de la stratégie.
- D. Si la stratégie ne peut être exécutée, le SOM peut informer le participant agréé des meilleurs cours acheteurs et vendeurs correspondants ainsi que des quantités correspondantes obtenus des mainteneurs de marché. Après avoir négocié et confirmé les détails de l'opération, le SOM saisit le tout dans le système de négociation de la Bourse et diffuse l'information sur le marché. La stratégie de négociation est diffusée par l'intermédiaire du site Web de la Bourse et les cours et les volumes des pattes des contrats à terme sur actions sont diffusés par l'entremise du flux de données de la Bourse. Le SOM soumet la patte en actions de la stratégie au marché sur lequel se négocie le titre pour qu'elle soit saisie dans le système de négociation.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS concernant les services d'émission

SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. (CDS^{MD})

**MODIFICATIONS PROPOSÉES AU BARÈME DE PRIX DE LA CDS
RELATIVES AUX SERVICES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ÉMISSION D'ISIN DE LA CDS**

AVIS ET SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Contexte

En novembre 2014, les principales autorités de réglementation de la société Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») ont publié un avis et sollicitation de commentaires (l'« avis de 2014 ») relativement à une proposition de modification au Barème de prix de la CDS à l'égard de certains services actuellement offerts aux émetteurs de titres. La CDS a reçu des commentaires au sujet de ces modifications proposées de la part de multiples représentants des émetteurs et des principales autorités de réglementation de la CDS. Afin de préciser son projet de modification et de répondre aux inquiétudes des émetteurs, la CDS a pris part à des consultations approfondies avec ces représentants des émetteurs et les autorités de réglementation. La CDS estime que les modifications proposées à son Barème de prix dans l'avis de 2014 demeurent justes, raisonnables et équitables, mais elle a résolu qu'il serait plus pertinent de les présenter en deux dépôts distincts. Par conséquent, l'avis et sollicitation de commentaires publié le 21 novembre 2014 par les principales autorités de réglementation de la CDS est retiré.

Le présent avis et sollicitation de commentaires porte sur le traitement effectué à l'étape préliminaire précédant la clôture de l'émission des titres, soit les services d'émission d'ISIN et d'admissibilité à la CDS (les « services d'émission », qui sont décrits plus en détail ci-après), ainsi que sur les frais qui y sont liés. Un autre avis et sollicitation de commentaires portera sur le cycle de vie des titres après leur clôture et leur émission et présentera certains frais proposés à l'égard des services de gestion des événements de marché et des droits et privilèges. Chacune des propositions tient rigoureusement compte des inquiétudes, des commentaires et des suggestions communiqués par les représentants des émetteurs à la suite de la publication de l'avis de 2014 et du processus de sollicitation de commentaires.

Surveillance réglementaire

En qualité de chambre de compensation reconnue par la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec et d'agence de compensation reconnue par la *Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario* et la *Securities Act* de la Colombie-Britannique, la CDS publie le présent avis et sollicitation de commentaires conformément aux exigences des décisions de reconnaissance délivrées par les autorités de réglementation de ces trois territoires. La CDS demande par les présentes l'approbation réglementaire des modifications des frais proposées relatives aux services d'émission d'ISIN et d'admissibilité, conformément au paragraphe 26.6 de la décision de reconnaissance n° 2012-PDG-0142 de l'Autorité des marchés financiers du Québec (l'« AMF »), au paragraphe 7.8 de l'annexe B (intitulé *Terms and Conditions*) de l'ordonnance de reconnaissance de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») et du paragraphe 9 de l'ordonnance de reconnaissance de la British Columbia Securities Commission (la « BCSC »), dans la version modifiée de ces trois documents. Une liste des modifications proposées figure à l'annexe A du présent avis.

Services d'émission

Les services d'émission actuels de la CDS, qui comprennent l'attribution de numéros internationaux d'identification des valeurs mobilières (« ISIN »), l'examen de l'admissibilité au service de dépôt et son traitement connexe ainsi que les services liés à l'enregistrement des titres (dont le traitement des

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS concernant les services d'émission

certificats et des demandes tardives), procurent aux émetteurs et aux autres participants des marchés un service de valeur et une efficacité accrue dans le processus de mise en marché des titres. Bien que la CDS prélève des frais pour les services d'émission d'ISIN, d'admissibilité au service de dépôt et les autres services liés à l'enregistrement des titres, ces frais ne couvrent pas actuellement les coûts de prestation de ces services ni ne dégagent une marge suffisante pour permettre un réinvestissement. Ce projet de modification comprend deux volets, soit *l'augmentation* des frais pour les services procurant un revenu insuffisant pour la viabilité commerciale de leur prestation (par exemple les frais d'admissibilité à la CDS), et la *réduction* des frais des services qui exigent, selon la CDS, moins de ressources et de gestion (par exemple les frais de certificats pour les valeurs inscrites en compte seulement). Le projet de modification comprend aussi certains frais dissuasifs (soit les frais de demandes tardives) pour permettre le traitement urgent des demandes en dehors des délais de traitement habituels.

Principes directeurs en matière de tarification

Les frais proposés relatifs aux services d'émission sont établis et régis selon les principes directeurs suivants :

1. Les services à valeur ajoutée de la CDS justifient une rémunération de la part des bénéficiaires.
2. Les frais doivent tenir compte du coût des services et du risque opérationnel lié à leur prestation.
3. La CDS doit tirer des revenus des services qu'elle offre pour financer les infrastructures actuelles et futures, le développement des systèmes ainsi que l'amélioration et la modernisation des services dans l'intérêt des marchés du Canada.
4. Les frais des services doivent servir d'incitatif financier pour encourager l'innovation sur les marchés ainsi que la normalisation et l'automatisation du traitement des opérations.
5. La CDS doit offrir de la valeur aux actionnaires et un rendement sur investissement raisonnable tout en demeurant un fournisseur de services concurrentiel pour le secteur financier.

La CDS a consulté un grand éventail d'intervenants afin que les frais proposés soient en adéquation avec la valeur offerte, qu'ils soient faciles à comprendre et appliqués uniformément, qu'ils reflètent les avantages de la gestion du risque offerte par la CDS à titre de plateforme centrale de traitement des valeurs, et qu'ils soient comparables aux frais exigés aux échelles nationale et internationale. Les modifications proposées au Barème de prix de la CDS sont spécifiquement :

- i. la simplification et la normalisation de la structure tarifaire pour les services d'émission d'ISIN;
- ii. l'instauration de frais administratifs pour l'admissibilité des titres et de frais pour les demandes tardives;
- iii. le rajustement des frais de certificats actuels.

Sous réserve de l'approbation réglementaire, la CDS entend mettre en œuvre les modifications proposées à son Barème de prix au cours du troisième trimestre de 2016, après avoir adéquatement avisé les parties touchées.

NATURE, OBJET ET INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Contexte

La CDS propose de modifier les frais afférents aux services d'émission de façon à satisfaire ses besoins opérationnels continus, à fournir à tous les émetteurs un traitement juste et équitable et à obtenir une marge suffisante pour investir dans le développement et la maintenance de ses systèmes d'émission.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS concernant les services d'émission

Les services d'émission mobilisent d'importantes ressources et l'amélioration des services ne sera possible qu'à travers la modernisation du système actuel. Les frais proposés pour les services d'émission visent à permettre à la CDS de continuer de fournir aux émetteurs une infrastructure de marché robuste qui garantit, entre autres : le respect du mandat de protection de l'intérêt public de la CDS et de ses responsabilités connexes; la génération de revenus suffisants pour permettre à la CDS de satisfaire aux exigences réglementaires; la compensation des ressources utilisées aux fins de développement et de modernisation qui permettront à la CDS de rester en phase avec l'évolution des besoins en matière d'émission; l'accès, pour les émetteurs et leurs agents, à des processus d'émission de titres et d'administration offerts à des prix compétitifs à l'échelle mondiale.

Les sections ci-dessous détaillent les modifications des frais relatives à l'émission des numéros internationaux d'identification des valeurs mobilières (« ISIN ») ainsi qu'au traitement des demandes d'admissibilité au service de dépôt, aux frais de certificats et aux frais pour les demandes tardives. Plus précisément :

- La CDS propose de facturer un tarif de base unique pour l'émission des ISIN. Ce tarif de base unitaire reflète le fait que l'émission d'ISIN correspond à une offre de produit normalisé et à un service essentiel qui permet un traitement direct.
- La CDS propose d'instaurer des frais administratifs relatifs à l'admissibilité des titres. Ces frais visent à rendre compte des efforts et des ressources nécessaires au traitement des demandes d'admissibilité.
- La CDS propose de *réduire* les frais relatifs aux certificats des valeurs inscrites en compte seulement (« VICS ») pour tenir compte de la réduction globale du risque et des dépenses éventuelles de remplacement pour la CDS. Des frais dissuasifs de certificats, qui viennent appuyer les efforts suivis de la CDS à l'égard de la dématérialisation des titres, demeureront toutefois dans le Barème de prix.
- La CDS propose d'instaurer de nouveaux frais dissuasifs pour les demandes tardives d'admissibilité de titres afin de tenir compte des risques et des retards causés dans les autres activités lorsque ces demandes sont reçues en dehors des délais d'exécution établis. La CDS a fait en sorte que ces frais dissuasifs proposés soient comparables à ceux d'autres services de dépôt qui incluent expressément des frais de retard dans leur barème de prix.

Simplification de la tarification de l'émission d'ISIN

Attribution des ISIN normalisés et des codes d'émetteur

Pour que le titre d'un émetteur soit identifié par les systèmes de dépôt, de compensation et de règlement de la CDS et qu'il soit largement négociable au Canada, l'émetteur doit obtenir un ISIN unique pour ce titre. La CDS est l'agent de numérotation national pour l'émission de numéros internationaux d'identification des valeurs mobilières (« ISIN ») au Canada, et les émetteurs qui ont besoin d'ISIN doivent en faire la demande à la CDS. Les émetteurs déposent une demande pour chaque ISIN et pour un code d'émetteur auprès de Solutions de gestion de valeurs CDS inc.

La CDS propose de modifier les frais actuels relatifs à l'émission d'ISIN et de mettre en place un tarif de base unique qui reflète à la fois la nature normalisée du service (l'ISIN) et les ressources et le temps que Solutions de gestion de valeurs CDS inc. consacre à l'émission des ISIN. Cette structure tarifaire de base unique élimine tout déséquilibre tarifaire (en supprimant les différences de prix selon les types d'actifs et en décourageant les demandes d'escompte sur les ISIN) en plus de garantir la transparence intégrale des frais d'émission d'ISIN.

Un code d'émetteur propre à chaque émetteur est inclus dans l'ISIN attribué à chaque valeur. Dans certains cas, comme les instruments de marché monétaire, un code d'émetteur doit être acheté avant qu'un ISIN puisse être créé et attribué.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS concernant les services d'émission

Les frais proposés auront une incidence sur tous les émetteurs de la CDS qui devront obtenir un ISIN. Les nouveaux frais seront fixés à un niveau de base; des frais additionnels s'appliqueront selon le type d'émission d'ISIN (ISIN individuel, ISIN en série, ISIN pour obligations coupons détachés et ISIN pour blocs d'obligations coupons détachés). Le tarif des demandes de code d'émetteur sera unitaire. Les tarifs proposés sont les suivants :

1. ISIN individuel (160 \$ l'ISIN plus les frais administratifs de Standard & Poor's, le cas échéant);
2. ISIN pour obligations coupons détachés et ISIN pour blocs d'obligations coupons détachés (160 \$ l'ISIN générique);
3. ISIN en série (268 \$ l'ISIN plus 35 \$ par ISIN additionnel)**;
4. Demandes de code d'émetteur (160 \$ par code d'émetteur).

***Obligations municipales échéant en série*

L'émission d'obligations en série relevant de programmes d'émission de titres de créance, lesquels sont en grande partie propres aux émetteurs municipaux, requiert une approche différente quant à la tarification des demandes d'ISIN par la CDS. Les programmes d'obligations en série présentent généralement des échéances de 5 à 10 ans et comptent autant de titres (ISIN) qu'il y a d'années d'échéance dans le programme, les dates d'échéance pour chacun des ISIN étant échelonnées tout au long du programme. Tous les ISIN sont cependant assortis des mêmes modalités, sauf en ce qui a trait à la date d'échéance et au taux d'intérêt applicable.

Instauration de frais administratifs pour l'admissibilité des titres, de frais de certificats et de frais pour les demandes tardives

La CDS propose d'instaurer des frais administratifs pour l'admissibilité des titres, de redéfinir et, dans le cas des frais de certificats pour les valeurs inscrites en compte seulement, de réduire les frais d'admissibilité actuels dans un souci de précision et de transparence, ainsi que de mettre en place trois niveaux de frais de demandes tardives. La restructuration proposée des frais administratifs pour l'admissibilité des titres ainsi que la nouvelle définition des frais de certificats tiennent compte des efforts administratifs et d'analyse requis pour confirmer qu'une nouvelle émission peut être traitée par les systèmes de la CDS.

Le processus d'émission de titres exige la contribution et le savoir-faire de nombreuses personnes et organisations (notamment le personnel chargé de l'inscription aux bourses, les preneurs fermes, les conseillers juridiques, les courtiers en valeurs mobilières et les agents de transferts), et ce processus, qui comprend l'expertise de la CDS, entraîne des coûts. Le savoir-faire, le temps et les ressources que la CDS utilise pour communiquer avec les émetteurs de titres et conseiller ces derniers ainsi que pour gérer l'introduction de nouvelles émissions au service de dépôt constituent des éléments capitaux de la gestion du risque systémique des marchés. Les frais proposés reflètent cet état de choses.

Frais administratifs relatifs à l'admissibilité des titres

La CDS propose de mettre en place des frais administratifs non récurrents pour le service d'admissibilité, lesquels seront appliqués au traitement de la demande d'admissibilité des titres du marché non monétaire. Le traitement de demandes d'admissibilité exige d'examiner rigoureusement les documents relatifs au placement (comme les prospectus et les sommaires des modalités), de cerner les renseignements ou les caractéristiques requis pour remplir les exigences d'admissibilité de la CDS et enfin, d'importer manuellement les renseignements dans les systèmes de la société. Les frais administratifs relatifs à l'admissibilité des titres proposés de 475 \$ par demande sont établis pour tenir

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS concernant les services d'émission

compte des charges administratives requises pour rendre les titres admissibles au service de dépôt, et seront facturés au moment de la soumission de la demande d'admissibilité.

À l'opposé, la gestion de l'admissibilité des titres du marché monétaire est assumée *par les adhérents de la CDS eux-mêmes* au sein des systèmes de la CDS grâce au traitement entièrement automatisé qui est possible après l'achat d'un code d'émetteur. Les frais d'admissibilité pour un titre du marché monétaire, qui figurent au Barème de prix de la CDS, s'appliquent lorsque le titre est activé dans les systèmes de la CDS, et ces frais continueront de s'appliquer aux demandes d'admissibilité concernant les titres du marché monétaire. La CDS ne propose pour l'instant aucune modification des frais d'admissibilité pour les titres du marché monétaire.

Frais de certificats

La CDS propose de redéfinir les frais d'admissibilité actuels en tant que frais de certificats et frais pour décourager la demande de certificats. Cette modification reflète plus précisément l'objectif de la société de promouvoir et de soutenir la dématérialisation ou l'immobilisation des titres à la CDS. Les certificats, par exemple, requièrent l'examen de leur négociabilité et une vérification attestant que leur valeur n'excède pas la valeur maximale acceptable selon les exigences en matière d'assurance à l'endroit de la CDS. Les certificats nécessitent un suivi et la réception physique dans les systèmes de la CDS, de même qu'ils entraînent des charges relatives à la chambre forte, avec toutes les dépenses qui y sont liées. Des frais de 1 100 \$ ont été mis en place en 2010 pour chaque titre définitif déposé et placé en chambre forte à la CDS. Pour le moment, toutefois, ces frais ne seront pas modifiés. La CDS prévoit cesser d'accepter le dépôt de nouveaux certificats dans sa chambre forte dès le deuxième trimestre de 2017. Elle s'entretient actuellement à ce sujet avec les émetteurs qui continuent d'émettre des certificats matériels. Un programme de communication adapté à l'intention des émetteurs sera mis en œuvre bien avant cette date.

Bien que la garde de certificats globaux pour les titres inscrits en compte seulement n'élimine pas entièrement le traitement papier, elle nécessite beaucoup moins de ressources et entraîne moins de risques. La CDS propose de réduire les frais de certificats pour les valeurs inscrites en compte seulement de 550 \$ à 125 \$ pour toutes les demandes, puisque ces certificats imposent moins de gestion à la CDS et représentent un risque moindre pour elle.

Exemples de coûts d'émission

Une opération de premier appel public à l'épargne standard pour un émetteur constitué sous forme de société par actions entraînerait les frais suivants :

	Actuels	Proposés
Frais d'émission d'ISIN non récurrents + frais d'administration de S&P	325 \$	268 \$
Frais administratifs relatifs à l'admissibilité des titres		475 \$
Frais de certificats pour valeurs inscrites en compte seulement	550 \$	125 \$
Total	875 \$	868 \$

Des obligations municipales en série comprenant 10 séries soumises avec un certificat de valeurs inscrites en compte seulement (« VICS ») :

	Actuels	Proposés
Frais d'émission d'ISIN non récurrents + frais d'administration de S&P	325 \$	268 \$
ISIN additionnels		315 \$
Frais administratifs relatifs à l'admissibilité des titres		475 \$
Frais de certificats pour valeurs inscrites en compte seulement	550 \$	125 \$
Total	875 \$	1 183 \$

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS concernant les services d'émission

Frais de demandes tardives

Lorsqu'une demande d'admissibilité au service de dépôt est reçue moins de 48 heures avant la clôture, par voie de conséquence la CDS consent des efforts de traitement prioritaire, de même qu'elle assume un coût d'exploitation des ressources et un risque important. Le traitement des demandes tardives retarde inévitablement d'autres activités dont la CDS est responsable, et la société assume les risques et les conséquences de tout retard de traitement. L'utilisation d'interfaces manuelles supplémentaires est souvent requise puisque certains processus automatisés ne peuvent alors plus être utilisés. L'instauration de frais pour les demandes tardives d'admissibilité a pour objectif de dissuader le recours à ces demandes et d'éviter ainsi les coûts et les risques qu'elles représentent.

Les frais de demandes tardives seront facturés dans le cas où un émetteur demande l'admissibilité au service de dépôt en dehors des délais prescrits par la CDS.

Les frais de demandes tardives proposés sont les suivants :

- a. Frais de demandes – traitement normal : Les demandes déposées avant midi (12 h) deux jours avant la date de clôture seront traitées selon le service ordinaire.
- b. Frais de demandes tardives – 48 heures : Ces frais s'appliquent seulement aux demandes déposées après midi (12 h) deux jours avant la date de clôture; cela permet aux émetteurs de déposer leurs demandes d'admissibilité au cours de l'avant-midi de cette journée sans frais de demandes tardives et aide à réduire les coûts liés à l'émission de titres.
- c. Frais de demandes tardives – 24 heures : Ces frais s'appliquent seulement aux demandes déposées après minuit (0 h 01) le jour précédant la date de clôture.
- d. Frais de demandes tardives – date de clôture : Ces frais s'appliquent seulement aux demandes déposées après minuit (0 h 01) à la date de clôture.

L'objectif de niveau de service de la CDS pour le traitement des demandes d'admissibilité au service de dépôt requiert la réception de la demande, avec la documentation définitive, deux jours ouvrables avant la date de clôture afin de garantir que le titre est prêt pour le règlement le jour de la clôture. Cet objectif de niveau de service n'a pas changé, et la CDS a toujours fait de son mieux pour accepter les demandes tardives. La CDS remarque que, si la majorité des demandes sont reçues dans les délais prescrits, un certain nombre d'émetteurs continuent de déposer des demandes tardives. L'heure limite à la CDS est établie afin de permettre l'examen, l'analyse et le traitement complets des demandes le jour précédant la date de clôture ainsi que pour permettre la préparation du dépôt des nouvelles émissions et du règlement des opérations. Les systèmes de la CDS s'assurent ensuite que les valeurs seront disponibles dans le système de la CDS au moment de la clôture de l'émission le jour suivant.

Comme par le passé, la CDS demeure prête à collaborer avec les émetteurs dont le processus d'émission est structuré selon des délais plus courts que ceux qui sont établis et en vigueur à la CDS. En général, cette collaboration entraînera une simplification des activités de traitement des émetteurs ou, lorsque des changements ne peuvent être raisonnablement effectués, la mise en place de procédures de traitement particulier (assorties de frais) pour permettre la gestion des demandes dans des délais plus courts.

La facturation de frais de demandes tardives est monnaie courante dans le secteur et vise à encourager les émetteurs à augmenter l'efficacité globale de leurs processus. Les frais de demandes tardives ne visent pas à générer des revenus, mais à encourager les comportements qui cadrent avec l'objectif de la CDS de fournir ses services avec rigueur, efficacité, efficience, selon les niveaux de service établis et en fonction de la capacité actuelle de ses systèmes.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS concernant les services d'émission

Concurrence

Il n'est pas prévu que les modifications proposées au Barème de prix concernant les services d'émission aient une incidence sur la concurrence pour la CDS, ses clients émetteurs ou ses adhérents. Les émetteurs se verront facturer les mêmes frais, ce qui cadre dans les pratiques commerciales et les obligations réglementaires de la CDS. L'objectif des modifications proposées au Barème de prix pour les services d'émission est d'établir des frais plus équilibrés. Des renseignements supplémentaires concernant les sociétés à l'international que la CDS a étudiées aux fins de comparaison se trouvent sous la rubrique « Comparaison avec des chambres de compensation internationales » ci-après.

La CDS reconnaît qu'à titre d'agent de numérotation national pour l'émission de numéros internationaux d'identification des valeurs mobilières (« ISIN ») au Canada, les demandes d'ISIN doivent passer par elle. De même, elle doit gérer l'admissibilité à l'utilisation de ses services de compensation et de dépôt. Les frais proposés pour ses services d'émission tiennent compte de ces faits et sont déterminés afin de subvenir aux besoins opérationnels courants de la CDS, d'assurer un traitement juste et équitable pour tous les émetteurs, et de fournir une marge suffisante aux fins de réinvestissement dans la maintenance et le développement continu de ses systèmes d'émission. Les frais proposés pour les services d'émission visent à permettre à la CDS de continuer de fournir aux émetteurs une infrastructure de marché robuste qui garantit, entre autres : le respect du mandat de protection de l'intérêt public de la CDS et de ses responsabilités connexes; la génération de revenus suffisants pour permettre à la CDS de satisfaire aux exigences réglementaires; la compensation des ressources utilisées aux fins de développement et de modernisation qui permettront à la CDS de rester en phase avec l'évolution des besoins en matière d'émission; l'accès, pour les émetteurs et leurs agents, à des processus d'émission de titres et d'administration offerts à des prix compétitifs à l'échelle mondiale. Les exemples d'occasion de développement comprennent l'automatisation du traitement de nouvelles classes d'actifs ainsi que la capacité de gérer différents cycles de règlement d'émission (clôture). En ce qui concerne les frais de certificats, il est également important de mentionner que des solutions de rechange à l'immobilisation centralisée de titres sont possibles pour les émetteurs.

Dans certains cas, la CDS a mis en place des arrangements de traitement particulier pour servir les émetteurs présentant des exigences très spécifiques. Le projet de modification des frais vise en partie à harmoniser les modalités de ces arrangements avec les principes de tarification équitable établis à la CDS. À la demande de certains émetteurs, la CDS tente de réaliser avec eux une plus grande réduction des coûts ou encore leur élimination.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS concernant les services d'émission

PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES FRAIS

Contexte d'élaboration

Les modifications de frais proposées relatifs aux services d'émission ont été présentées aux fins d'examen et de formulation de commentaires au comité des frais des adhérents de la CDS et ont fait l'objet de plusieurs de ses réunions. Ce comité n'a pas désapprouvé la soumission aux fins d'approbation réglementaire.

Avant la soumission aux fins d'approbation réglementaire, la CDS a aussi présenté les frais proposés au comité d'audit et de gestion des risques de son conseil d'administration aux fins d'examen et de formulation de commentaires. Le comité d'audit et de gestion des risques n'a apporté aucun changement aux frais proposés présentés par la direction de la CDS et a donné son aval à la CDS quant à la soumission aux fins d'approbation réglementaire.

Consultation

La CDS a rencontré de nombreux intervenants, dont des émetteurs touchés de manière importante, des adhérents, des organismes gouvernementaux et des intermédiaires, dont des agents de transferts qui traitent actuellement avec elle. Les commentaires venant de ces entités suggéraient notamment la réduction des frais dans certains cas où le traitement est presque entièrement automatisé et la révision de certains éléments du Barème de prix que les intervenants jugeaient insuffisamment souples. Les agents de transferts ne sont pas touchés de façon importante par ces frais d'émission.

L'avis de 2014 a suscité d'autres commentaires de certains intervenants à l'égard des services d'émission. La CDS a rencontré des parties prenantes et les autorités de réglementation, de façon individuelle et collective, au sujet des frais visés. Les commentaires de ces intervenants, qui ont eu plus d'un an afin d'analyser le projet de modification antérieur et d'adapter leurs processus d'émission, suggèrent notamment que les échéanciers liés aux demandes d'admissibilité soient raccourcis pour mieux les adapter aux échéanciers liés au règlement. Le présent avis contient de tels rajustements connexes.

Autres possibilités étudiées

Les frais proposés dans le présent avis ont en fait été évalués et déterminés par rapport à la structure tarifaire en vigueur résultant d'un statu quo, et la CDS les considère fort avantageux pour toutes les parties touchées, y compris la CDS.

Puisque la CDS est l'agent de numérotation national pour l'émission de numéros internationaux d'identification des valeurs mobilières (« ISIN ») au Canada, toutes les demandes d'ISIN passent par elle. La CDS propose de mettre en place un tarif de base unique pour l'émission et l'attribution des ISIN en tant que produit normalisé. L'autre possibilité consistait à maintenir cinq prix différents pour ce qui représentait essentiellement le même service; la CDS juge toutefois qu'une telle structure n'est pas conforme à ses principes d'équité.

Les frais d'admissibilité des ISIN tiennent compte des efforts nécessaires à la prestation de ce service. Les frais de certificats et les frais de demandes tardives sont transparents et conformes aux principes d'établissement des frais en vigueur de la CDS. Les frais proposés encouragent des comportements efficaces au sein du secteur grâce aux frais de certificats, visent à dissuader le dépôt de demandes tardives, favorisent la dématérialisation, s'appliquent de façon équitable à tous les émetteurs sans égard au type de valeurs mises sur le marché (titres de créance ou de participation) et sont conçus pour permettre aux émetteurs d'évaluer rapidement leurs coûts futurs.

Comme indiqué, les frais de demandes tardives ne visent pas à générer des revenus, mais à encourager des comportements qui cadrent avec l'objectif de la CDS de fournir ses services avec rigueur, efficacité, efficience, selon les niveaux de service établis et en fonction de la capacité actuelle de ses systèmes.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS concernant les services d'émission

COMPARAISON AVEC DES CHAMBRES DE COMPENSATION INTERNATIONALES

L'examen effectué par la CDS à l'égard de ses pairs à l'échelle internationale a révélé des variations importantes dans la nature des liens entre les dépositaires centraux de titres et les émetteurs ainsi que, corollairement, dans les frais exigés pour les services aux émetteurs. La perception de frais administratifs relatifs à l'admissibilité au service de dépôt n'est pas rare dans les autres pays. Les types et les montants des frais proposés pour les services de la CDS sont soit équivalents, soit inférieurs à ceux en vigueur à la DTCC, société comparable à la CDS en Amérique du Nord, et sont inférieurs à ceux en vigueur chez les autres sociétés comparables à l'international. L'Australia Stock Exchange (l'« ASX », en Australie) inclut actuellement les frais d'admissibilité dans les droits d'inscription à la cote. Au Danemark, les frais sont facturés en fonction du volume. Chez Clearstream, des frais de certificats sont inclus dans les frais de garde de valeurs. En Australie, le traitement des titres est « dématérialisé ». Les frais de demandes tardives sont également analogues aux frais dissuasifs actuellement perçus par la DTCC. D'autres services de dépôt refusent carrément de traiter les demandes tardives.

À titre d'exemple, les documents publiés permettent d'établir les fourchettes de frais ci-dessous pour les services indiqués dans le présent avis (les montants des frais indiqués sont en dollars canadiens).

- Frais d'émission d'ISIN : Varient de 0 \$ chez Clearstream jusqu'à 695 \$ chez Strate (Afrique du Sud). Standard and Poor's (S&P) facture des frais de 215 \$ à 325 \$, ce qui situe les frais de 268 \$ proposés par la CDS (frais de base plus les frais administratifs de S&P) dans la fourchette de prix de S&P.
- Admissibilité : Clearstream affiche des frais variant entre 220 \$ et 365 \$. Les frais exigés par la DTC varient entre 450 \$ et 1 030 \$. Les frais de 475 \$ proposés par la CDS se situent de façon raisonnable dans ces fourchettes.
- Frais de certificats : La DTC facture des frais de certificats de 2 580 \$.
- Frais de demandes tardives : Les frais de demandes tardives (services urgents) peuvent s'élever à 12 800 \$ à la DTCC.

INTÉRÊT PUBLIC

La CDS est d'avis que les frais proposés pour les services aux émetteurs décrits aux présentes ne vont pas à l'encontre de l'intérêt public.

COMMENTAIRES

Veillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard des modifications proposées dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans le Bulletin de l'Autorité des marchés financiers aux coordonnées suivantes :

Services de dépôt et de compensation CDS inc.
À l'attention de Stephen Nagy, Directeur général, SIDP
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3573

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS concernant les services d'émission

Courriel : snagy@cds.ca

Veillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'Autorité des marchés financiers, à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et à la British Columbia Securities Commission, aux personnes indiquées ci-après :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381

Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Directrice, Réglementation des marchés
Direction de la réglementation
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Bureau 1903, C.P. 55
20, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Télécopieur : 416 595-8940
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

Doug MacKay
Manager, Market and SRO Oversight
British Columbia Securities Commission
701, rue Georgia Ouest
C.P. 10142, Pacific Centre
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
Télécopieur : 604 899-6506
Courriel : dmackay@bcsc.bc.ca

Bruce Sinclair
Securities Market Specialist
British Columbia Securities Commission
701, rue Georgia Ouest
C.P. 10142, Pacific Centre
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
Télécopieur : 604 899-6506
Courriel : bsinclair@bcsc.bc.ca

La CDS mettra à la disposition du public, sur demande, des exemplaires de tous les commentaires reçus au cours de la période de sollicitation de commentaires.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS concernant les services d'émission

Annexe A : Frais proposés

Code actuel	Code proposé	Description des frais actuels	Frais actuels	Description des frais proposés	Frais proposés (en vigueur le 1 ^{er} nov. 2016)	Description des changements
4711	4710	Émission d'ISIN – titre d'emprunt LNH	140 \$	Émission d'ISIN – CDS	160 \$	Tarif de base par ISIN ou code d'émetteur, soit un seul tarif proposé pour chacun des articles
4712		Émission d'ISIN – titre d'emprunt – billet à moyen terme	25 \$			
4714		Émission d'ISIN – bloc	230 \$			
4715		Émission d'ISIN – obligations coupons détachés	105 \$			
4700	4700	Émission d'ISIN – Standard & Poor's	325 \$	Émission d'ISIN – Standard & Poor's	268 \$	Tarif de base plus frais administratifs de Standard & Poor's
Nouveau	4724	<i>Aucune description</i>	<i>Sans frais</i>	Émission d'ISIN – obligations en série (par article)	35 \$	Facturation de chaque ISIN additionnel
Nouveau	6236	<i>Aucune description</i>	<i>Sans frais</i>	Gestion de l'admissibilité de titres	475 \$	Facturation de chaque demande d'admissibilité
6232	6232	Admissibilité – VICS avec certificats globaux	550 \$	Valeur inscrite en compte seulement avec certificat global	125 \$	Facturation de chaque demande d'admissibilité et selon le nombre de certificats
Nouveau	6238	<i>Aucune description</i>	<i>Sans frais</i>	Gestion de l'admissibilité – demande tardive 48 h	2 000 \$	Facturation de chaque demande reçue moins de 48 heures, mais plus de 24 heures, avant la date de clôture. En vigueur à 12 h 01 deux jours avant le jour de clôture.
Nouveau	6237	<i>Aucune description</i>	<i>Sans frais</i>	Gestion de l'admissibilité – demande tardive 24 h	5 000 \$	Facturation de chaque demande reçue moins de 24 heures avant la date de clôture. En vigueur à 0 h 01 le jour précédant le jour de clôture.
Nouveau	6239	<i>Aucune description</i>	<i>Sans frais</i>	Gestion de l'admissibilité – demande tardive à la date de clôture	10 000 \$	Facturation de chaque demande reçue à la date de clôture. En vigueur de 0 h 01 jusqu'à 13 h le jour de clôture. Les demandes reçues le jour même sont refusées après 13 h le jour de clôture.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS relatives à la gestion des événements de marchés et des événements de droits et privilèges

SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. (CDS^{MD})

MODIFICATIONS PROPOSÉES AU BARÈME DE PRIX DE LA CDS RELATIVES À LA GESTION DES ÉVÉNEMENTS DE MARCHÉ ET DES ÉVÉNEMENTS DE DROITS ET PRIVILÈGES

AVIS ET SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Contexte

En novembre 2014, les principales autorités de réglementation de la société Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») ont publié un avis et sollicitation de commentaires (l'« avis de 2014 ») relativement à une proposition de modification au Barème de prix de la CDS à l'égard de certains services actuellement offerts aux émetteurs de titres. La CDS a reçu des commentaires au sujet des modifications proposées de la part de multiples représentants des émetteurs et des principales autorités de réglementation de la CDS. Afin de préciser son projet de modification et de répondre aux inquiétudes des émetteurs, la CDS a pris part à des consultations approfondies avec ces représentants des émetteurs et les autorités de réglementation. La CDS estime que les modifications proposées à son Barème de prix dans l'avis de 2014 demeurent justes, raisonnables et équitables, mais elle a résolu qu'il serait plus pertinent de les présenter en deux dépôts distincts. Par conséquent, l'avis et sollicitation de commentaires publié le 21 novembre 2014 par les principales autorités de réglementation de la CDS est retiré.

Le présent l'avis et sollicitation de commentaires porte sur la mise en place de certains frais relativement à la gestion des événements de marché et des événements de droits et privilèges (les « services de gestion des événements de MDP », qui sont décrits plus en détail ci-après) par la CDS pour les émetteurs de titres. Un autre avis et sollicitation de commentaires portera sur le traitement effectué à l'étape préliminaire précédant la clôture de l'émission des titres, soit l'émission d'ISIN et les services d'admissibilité à la CDS (les « services d'émission »), ainsi que sur les frais qui y sont liés. Les services de gestion des événements de MDP sont fournis dans le cadre du cycle de vie des titres après leur émission et leur clôture. Chacune des propositions tient rigoureusement compte des inquiétudes, des commentaires et des suggestions communiqués par les représentants des émetteurs à la suite de la publication de l'avis de 2014 et du processus de sollicitation de commentaires.

Sous réserve de l'approbation réglementaire, la CDS entend mettre en œuvre les modifications proposées au cours du quatrième trimestre de 2016, après avoir adéquatement avisé les parties prenantes, mais en aucun cas avant le 1^{er} novembre 2016.

Surveillance réglementaire

En qualité de chambre de compensation reconnue par la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec et d'agence de compensation reconnue par la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et la *Securities Act* de la Colombie-Britannique, la CDS publie ce document d'avis et de sollicitation de commentaires conformément aux exigences des décisions de reconnaissance délivrées par les autorités de réglementation de ces trois territoires. La CDS demande par les présentes l'approbation réglementaire des frais proposés relativement aux services de gestion des événements de MDP, conformément au paragraphe 26.6 de la décision de reconnaissance n° 2012-PDG-0142 de l'Autorité des marchés financiers du Québec (l'« AMF »), au paragraphe 7.8 de l'annexe B (intitulé Terms and Conditions) de l'ordonnance de reconnaissance de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») et du paragraphe 9 de l'ordonnance de reconnaissance de la British Columbia Securities Commission (la « BCSC »), dans la version modifiée de ces trois documents. Une liste des modifications proposées figure à l'annexe A du présent avis.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS relatives à la gestion des événements de marchés et des événements de droits et privilèges

Services de gestion des événements de droits et privilèges et des événements de marché

La CDS fournit aux émetteurs de titres une gamme de services accessoires à valeur ajoutée pour lesquels elle ne facture aucuns frais. Cette absence de frais à l'égard de ces services accessoires découle de l'héritage de la CDS en tant qu'entité détenue par ses adhérents et dont la surveillance réglementaire permettait l'interfinancement de ces services par ses autres secteurs d'activité. Ces services, qui réduisent les coûts des émetteurs et améliorent l'efficacité de traitement, fournissent notamment ce qui suit :

- Un moyen de transmission efficace des renseignements relatifs aux événements de MDP des émetteurs devant être communiqués aux adhérents et à leurs clients. Dans bien des cas, voire la plupart, les émetteurs de titres sont tenus d'informer les porteurs de leurs titres de tout changement et de toute nouvelle portant sur une émission de titres. Le personnel, les services et les systèmes de la CDS font en sorte que cette information soit transmise de façon appropriée et efficace aux adhérents intermédiaires financiers dans le but d'augmenter la sensibilisation des actionnaires aux événements de marché.
- Une infrastructure qui permet aux émetteurs de transférer efficacement des paiements de droits et privilèges s'élevant à des milliers de milliards de dollars. Le fait qu'il n'y ait qu'un seul porteur de titres inscrit fait en sorte qu'un seul paiement est nécessaire, plutôt qu'une distribution (avec les coûts y afférents) à de nombreux intermédiaires financiers ou porteurs véritables. Un paiement de dividende unique sur une valeur largement détenue élimine les procédures administratives et le traitement de jusqu'à 100 transferts de fonds individuels (soit le nombre approximatif d'adhérents à la CDS).
- Une infrastructure qui permet aux émetteurs de transférer efficacement les contreparties pour les événements de marché liés aux émetteurs, notamment les fusions et acquisitions; en 2015, ces paiements se sont élevés à environ 257 millions de dollars. À titre de porteur de titres inscrit unique, les émetteurs et leurs agents n'ont qu'une seule opération à effectuer (un dividende en nature ou un fractionnement de titres, par exemple), au lieu de distribuer ces droits et privilèges aux intermédiaires financiers individuels ou même, dans certains cas, aux porteurs véritables.
- La livraison aux émetteurs le jour même, à la date de paiement, de toutes les distributions en espèces ou en titres qui figurent au registre de la CDS. Cette efficacité et cette précision offrent aux émetteurs et à leurs agents une plus grande latitude et de la flexibilité par rapport à leur trésorerie, réduisent les coûts d'opportunité pour les fonds qui auraient autrement dû être déboursés avant la date de paiement, et donnent accès plus rapidement à ces distributions aux porteurs de titres.
- Une solution économique pour permettre aux porteurs véritables de participer aux programmes de réinvestissement de distributions des émetteurs. Les services de la CDS permettent à celle-ci de rassembler les soumissions des porteurs véritables en une seule demande de traitement pour les émetteurs ou leurs agents. S'ils devaient traiter directement avec les intermédiaires financiers ou les porteurs véritables, les émetteurs ou leurs agents devraient assumer des obligations de traitement considérables et il y aurait augmentation du volume d'opérations, du temps imparti, des risques et des transferts de certificats. Ces coûts d'opération additionnels pourraient ultérieurement être attribués aux clients des agents de transferts des émetteurs.
- Un carrefour central pour la réception des directives des porteurs véritables et les communications entre ceux-ci et les émetteurs. La structure juridique d'une vaste gamme des titres traités par la CDS exige souvent que les porteurs inscrits prennent des mesures spécifiques ou déposent des directives particulières. Si un émetteur qui procède à la restructuration de sa dette doit obtenir un consentement envers une modification d'un acte de fiducie, par exemple, un seul consentement est nécessaire, soit celui de la CDS. Autrement, l'émetteur ou son agent seraient chargés de gérer le processus d'obtention des consentements.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS relatives à la gestion des événements de marchés et des événements de droits et privilèges

NATURE, OBJET ET INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Les services de gestion des événements de MDP apportent une valeur importante aux émetteurs de titres de tous types et leurs avantages sont nombreux pour plusieurs groupes de parties prenantes, comme les adhérents et les agents de transferts.¹ Toutefois, des frais sont facturés aux adhérents de la CDS pour chaque opération entraînant un mouvement de fonds ou de valeurs dans leurs grands livres, et la CDS est rémunérée uniquement lorsque les porteurs de titres *reçoivent* des paiements en espèces ou en valeurs ou qu'ils *agissent* d'une façon ou d'une autre à l'égard d'un événement de marché. La CDS ne facture actuellement aucuns frais aux émetteurs pour la gestion de leurs événements de MDP et, par conséquent, la mise en place et la gestion du cycle de vie des événements de marché facultatifs ou obligatoires avec choix qui n'entraînent aucune participation de la part des porteurs ni aucune réception d'espèces ou de valeurs, représentent une dépense de traitement qui ne génère aucun revenu. La CDS exploite son service de gestion des événements de MDP en assumant un déficit d'environ 50 % par rapport aux coûts.

La CDS propose de mettre en place des frais relatifs aux services de gestion des événements de MDP afin de répondre à ses besoins opérationnels et aux exigences de développement pour continuer de répondre aux besoins de ses parties prenantes (y compris les adhérents et les émetteurs). Les besoins opérationnels et les exigences de développement mobilisent d'importantes ressources et les améliorations ne sont possibles qu'à travers la modernisation continue du système. Les frais proposés pour les services de gestion des événements de MDP ont été déterminés pour faire en sorte que la CDS soit en mesure de remplir son mandat d'offrir des services couvrant de multiples catégories d'actifs, qu'elle ait la capacité d'entretenir et de moderniser son infrastructure technologique et qu'elle puisse améliorer ses services de façon continue dans un contexte où les émetteurs ne cessent de créer des titres innovants. Les frais proposés pour les services de gestion des événements de MDP viendront contribuer à la maintenance des systèmes de traitement des événements de MDP et à des investissements dans ces systèmes qui permettront à la CDS de continuer à offrir aux émetteurs une infrastructure de marché robuste à des tarifs concurrentiels à l'échelle mondiale.

Frais relatifs à la gestion des événements de marché et des événements de droits et privilèges

Contexte

Après la publication de l'avis de 2014, la CDS a reçu des commentaires de représentants d'émetteurs gouvernementaux (provinciaux et municipaux), d'émetteurs de fonds négociés en bourse, d'exploitants de bourses, d'agents de transferts et du milieu des courtiers en placements. Bien que nous ne propositions pas de réexaminer ces commentaires dans le contexte du présent avis, nous remarquons que les commentaires, les questions et les demandes de clarification touchaient à six grands thèmes, soit : a) le respect des exigences réglementaires et contractuelles; b) les processus de communication; c) les objectifs du programme et sa conformité aux principes de tarification établis par la réglementation et la CDS; d) les incidences imprévues de la mise en œuvre; e) les niveaux de frais et la méthode d'établissement des frais; et f) les budgets, les processus et les échéanciers de développement des émetteurs liés à la modification des processus et des systèmes. La CDS a publié ces commentaires ainsi que ses réponses sur son site Web et elle invite les parties touchées à en prendre connaissance pour obtenir une meilleure compréhension du contexte du présent projet.²

La CDS a procédé à un examen rigoureux de ces commentaires, s'est entretenue avec les représentants de différents émetteurs et a apporté des changements au projet de modifications déposé en 2014 afin de tenir compte des principales inquiétudes des parties prenantes.

¹ En 2015, la CDS a traité pour 3,15 billions de dollars de paiements relatifs aux événements de droits et privilèges et aux événements de marché.

² Il est possible de consulter le résumé de la CDS des commentaires publics reçus en réponse à l'avis de 2014, à l'adresse : <http://www.cds.ca/resource/fr/154>.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS relatives à la gestion des événements de marchés et des événements de droits et privilèges

En plus de recueillir les commentaires du public, la CDS est restée en communication étroite avec ses principales autorités de réglementation au sujet de son projet de modifications présenté dans l'avis de 2014.

Consultation

La CDS a rencontré de nombreux intervenants, dont des émetteurs touchés de manière importante, des adhérents, des organismes gouvernementaux et des intermédiaires, dont des agents de transferts qui traitent actuellement avec elle. Comme indiqué, elle tient rigoureusement compte des inquiétudes communiquées par les représentants des émetteurs et par ses principales autorités de réglementation. La CDS a par conséquent apporté plusieurs changements importants à la fois à la portée des frais de gestion des événements de MDP proposés et à leur éventuelle mise en place.

Les intervenants qui voudraient formuler des commentaires sont par conséquent invités à tenir compte du cadre de mise en œuvre présenté ci-après.

Période de transition

La CDS désignera comme période de transition les six (6) mois qui suivront immédiatement l'entrée en vigueur des frais proposés, qui n'aura lieu en aucune circonstance avant le 1^{er} novembre 2016. Cette transition vise à alléger les contraintes budgétaires et de planification dont les parties prenantes ont fait mention dans leurs commentaires à la CDS.

Pendant les six (6) premiers mois, pour toutes les émissions et les événements de MDP qui y sont liés, la CDS percevra seulement 50 % des frais proposés. Après la période de transition, la CDS percevra les frais tels que proposés.

Émetteurs des titres de créance gouvernementaux

Les titres de créance gouvernementaux déposés à la CDS avant l'entrée en vigueur des frais proposés pour les services de gestion des événements de MDP ne seront pas assujettis aux frais proposés durant toute la durée de vie de ces titres, soit jusqu'à leur échéance.

Les frais proposés pour les services de gestion des événements de MDP ne s'appliqueront pas rétroactivement aux émetteurs de titres de créance gouvernementaux, pour des raisons d'ordre contractuel et d'intérêt public. Ces émetteurs continuent de profiter de l'efficacité administrative et d'importants avantages économiques.

En ce qui a trait aux obligations municipales en série, la CDS propose de ne pas appliquer de frais de gestion aux versements d'intérêt des obligations en série. Des frais de gestion continueront cependant de s'appliquer aux versements à l'échéance annuels. La dispense proposée donne lieu à des frais de gestion uniques pour un paiement lié à de multiples distributions pour une série de débentures, conformément au principe sous-jacent de la CDS d'appliquer un traitement égal pour des services similaires; cette dispense répond aux inquiétudes visant les disparités.

Titres à échéance déterminée

La CDS propose d'offrir à tous les émetteurs de titres à échéance déterminée simples (c.-à-d. non remboursables par anticipation et sans caractéristique complexe comme le remboursement anticipé), y compris les émetteurs de titres de créance gouvernementaux, l'option d'un paiement initial des frais de service pour les événements de MDP. La CDS propose un escompte sur ce paiement initial de 20 % sur le total des frais établis de gestion des événements de MDP pour la durée de vie des titres à échéance déterminée qui ne présentent aucune autre caractéristique. Ces paiements initiaux sont évidemment appelés à varier en fonction de l'échéance des titres de créance émis; ils offriront aux émetteurs les garanties et la transparence exigées par les dispositions législatives, les règlements et les processus auxquels ces titres de créances sont soumis. Néanmoins, si des modifications étaient apportées aux

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS relatives à la gestion des événements de marchés et des événements de droits et privilèges

modalités des titres de créance ou si les échéances étaient prolongées, la CDS réévaluerait les frais prélevés sur ces escomptes applicables et les distributions additionnelles.

Exemple : obligation à échéance déterminée de 8 ans qui verse des intérêts semestriels

Gestion d'événement – intérêt	(8 x 2 = 16) 1 600 \$
Gestion d'événement – échéance	100 \$
Frais totaux pour la durée de vie de l'obligation	1 700 \$

Le paiement initial escompté de 20 % serait de 1 360 \$ (taxes applicables en sus).

Agents de transferts

Les émetteurs de titres désignent un agent de transferts aux fins, entre autres, de distribution des droits et privilèges et de gestion des événements de marché, et la CDS fournit ces services aux agents de transferts eux-mêmes. La réception des paiements de droits et privilèges et l'établissement et la gestion des événements de marché sont des services pour lesquels la CDS est en droit d'exiger des frais payables par les adhérents.

En réponse aux commentaires des agents de transferts, dont les opérations sont étroitement liées à celles de la CDS, la CDS propose de transmettre par voie électronique les renseignements relatifs aux frais d'événements de MDP applicables respectivement aux clients émetteurs des agents de transferts et, également, elle remettra à ces derniers des factures distinctes pour chaque service aux émetteurs et chaque activité au CDSX en plus d'une ventilation des services fournis relativement aux événements de MDP. La CDS est d'avis que la transmission de ces renseignements devrait réduire de manière considérable toute incidence opérationnelle ou financière potentielle pour les agents de transferts autorisés de la CDS.

La CDS a proposé d'établir la facture directement à l'ordre de l'émetteur plutôt que de facturer l'agent de transferts lorsque le client émetteur d'un agent de transferts n'a pas de lien contractuel direct avec la CDS (soit par l'entremise d'un adhérent ou aux termes d'une entente de service VICS). La CDS a remis aux membres de la Securities Transfer Association of Canada (« STAC ») une convention de facturation par une tierce partie qu'ils pourront utiliser. La CDS propose de mettre à jour les adresses de facturation à la réception des conventions signées par chaque émetteur. Les dispositions relatives à la signature de telles conventions, toutefois, sont et devraient être entièrement laissées à la discrétion et à la charge des agents de transferts eux-mêmes, puisque les conventions de facturation proposées par une tierce partie servent leur intérêt, et non celui de la CDS.

La CDS propose d'annuler le paiement des services fournis aux agents de transferts (au profit de leurs clients émetteurs) si les agents de transferts ne sont pas en mesure de recouvrer ces frais en raison d'une faillite d'un émetteur ou de son insolvabilité, s'ils prouvent avoir déployé tous les efforts commerciaux raisonnables pour recouvrer ces frais auprès de l'émetteur.

Émetteurs de fonds négociés en bourse

La CDS a reçu des commentaires détaillés du milieu des émetteurs de fonds négociés en bourse, ce qui a amené la CDS, des représentants de l'Association canadienne des FNB (« ACFNB ») et des émetteurs individuels de FNB à explorer le développement de fonctionnalités automatisées de gestion et de traitement des caractéristiques particulières et complexes liées aux divers types de FNB, y compris les plans de retraits systématiques (« PRS »), les échanges et autres caractéristiques complexes. Il existe un consensus voulant que ces caractéristiques ne correspondent pas à des événements de MDP.

Les échéanciers de développement et de planification de ce projet ainsi que la mise en œuvre des initiatives y afférentes dépendent entièrement de l'ampleur des efforts de développement.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS relatives à la gestion des événements de marchés et des événements de droits et privilèges

Dès qu'une solution automatisée éventuelle sera mise en oeuvre, la CDS visera à établir des frais correspondant aux activités de traitement et de gestion; toutes les parties qui participent aux projets de développement susmentionnés sont au courant de cette incidence. Par conséquent, la CDS ne cherche pas à obtenir d'approbation pour des frais liés aux FNB dans le contexte du présent projet de modification. Toutefois, des frais de gestion d'événements de MDP s'appliqueraient dans la mesure où les systèmes et les processus de gestion de ces événements de la CDS servent à traiter de telles opérations.

Frais par événement

Les modifications proposées au Barème de prix auront une incidence sur les émetteurs de la CDS qui distribuent des droits et privilèges ou qui participent à des événements de marché. Des frais par événement seront appliqués à différents services aux émetteurs. Tous les frais sont fondés sur la complexité de l'événement, l'ampleur du traitement manuel requis et le risque assumé par la CDS dans son traitement. Les frais proposés sont les suivants :

1. Titres du marché monétaire : événements liés à l'intérêt et événements liés à l'échéance (10 \$ l'événement)
2. Titres LNH : événements liés à l'intérêt (10 \$ l'événement) et événements liés à l'échéance (10 \$ l'événement)
3. Événements liés à l'intérêt (100 \$ l'événement) et événements liés à l'échéance (100 \$ l'événement)
4. Événements liés à des dividendes (100 \$ l'événement)
5. Événements de marché sans choix (250 \$ l'événement)
6. Événements de marché avec choix (250 \$ l'événement)

Frais de gestion

Les systèmes de la CDS permettent à l'adhérent et à l'agent de transferts adhérent à mandat restreint d'agir pour le compte d'un émetteur à titre d'agents payeurs (responsables du traitement des droits et privilèges) et d'agents dépositaires afin de gérer la distribution des paiements de droits et privilèges et les soumissions de titres. Si l'agent payeur ou l'agent dépositaire n'est pas en mesure de gérer ses propres événements ou choisit de ne pas le faire bien qu'il ait accès aux systèmes nécessaires, la CDS assume ces fonctions. La CDS propose les frais de gestion suivants pour les activités mentionnées :

- i) Frais de gestion – agent payeur (50 \$ l'événement)
- ii) Frais de gestion – agent dépositaire (100 \$ l'événement)

Incidence des frais par événement et des frais de gestion proposés

L'incidence des frais proposés pour la gestion des événements de MDP sur un émetteur de titres de créance ou de titres de participation dépendra du nombre et du type d'événements gérés pour lui ainsi que des efforts et des ressources nécessaires au traitement de ces événements. Pour mettre ces éléments en contexte, précisons qu'en 2015, la CDS a traité 160 875 événements, pour une valeur d'environ 3,15 billions de dollars, au coût modique de quelques centièmes de point de base par dollar distribué. L'analyse de la CDS indique également qu'en 2015, parmi les 6 450 émetteurs canadiens dont les titres ont été déposés à la CDS, seuls 2 680 ont versé des droits et privilèges ou été à l'origine d'un événement de marché (soit environ 42 % d'entre eux). Par conséquent, 58 % des émetteurs n'auraient pas été touchés par les frais de gestion proposés pour les événements de MDP.

En 2015, à peine 5 % des émetteurs (soit environ 140) ont été à l'origine de 80 % des événements de droits et privilèges et des événements de marché (soit environ 110 000). Les grandes banques et d'autres institutions financières, qui sont d'importants émetteurs de titres de participation et de créance et d'effets du marché monétaire, seront les plus touchées par les frais de gestion proposés pour les événements de MDP. Lorsque des événements de droits et privilèges (intérêts) ou des avis d'événements de marché se produisent mensuellement, l'incidence des frais proposés sera

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS relatives à la gestion des événements de marchés et des événements de droits et privilèges

proportionnellement plus élevée. Il importe de mentionner qu'un nombre important d'événements de marché dans cette dernière catégorie ne donne lieu à aucune réponse des actionnaires (environ 13 % de tous les événements traités au Canada), ce qui ne génère aucun revenu pour la CDS en dépit des importants efforts de gestion qu'elle déploie.³

À l'opposé, en 2015, la tranche de 63 % des émetteurs les moins actifs a été à l'origine de 3 % des événements de MDP. Dans la structure des frais proposée, les frais annuels moyens par émetteur se situeront entre 300 \$ et 1 050 \$, selon le type d'événement et les besoins de l'émetteur en matière de gestion. Les petits émetteurs, par exemple, génèrent un très petit volume d'événements de MDP et ne font pas partie des gros utilisateurs des services de gestion offerts pour ces types d'événements. La majorité de ces petits émetteurs seront parmi les moins touchés par les frais proposés.

Concurrence et autres solutions de gestion des événements de MDP

Les frais de gestion des événements de MDP proposés ont été établis par rapport à des solutions de rechange spécifiques, identifiables et valables aux services de gestion des événements de MDP de la CDS et au recours à la CDS en tant que bénéficiaire unique chargé du traitement de l'information. Ces solutions de rechange comprennent la distribution des droits et privilèges et le traitement des événements de marché par différents moyens par les émetteurs ou leurs agents de transferts en dehors des systèmes de la CDS.

Les modifications proposées ont été développées précisément pour permettre à la CDS d'offrir des services présentant une valeur dans un contexte de marché concurrentiel. Les frais seront facturés de manière juste et équitable à tous les émetteurs, conformément aux obligations réglementaires de la société. L'objectif des modifications proposées est de présenter aux bénéficiaires des services visés des frais plus équilibrés et plus étroitement alignés sur la valeur procurée.

Cependant, si les émetteurs jugent que les frais liés aux services aux émetteurs de la CDS sont non concurrentiels, il existe de nombreuses autres solutions valables pour eux. La CDS n'est pas, et ne deviendra pas, l'unique fournisseur de services de gestion d'événements de MDP. Il est important de souligner que ces autres solutions sont *déjà* employées pour traiter les titres pour lesquels la CDS ne détient pas actuellement la totalité des titres en circulation (par exemple certains titres de participation d'entreprises). Lorsque, par exemple, seulement 50 % des titres d'un émetteur sont détenus à la CDS, l'émetteur, ou plus probablement son agent, gère les événements de marché et traite les droits et privilèges pour les porteurs directs ou avec certificats en dehors du CDSX. Les émetteurs et leurs agents peuvent recevoir ou obtenir les renseignements sur les porteurs inscrits, ce qu'ils font actuellement, dans le but de mieux comprendre le profil des porteurs de titres et pourraient utiliser ces renseignements pour traiter les droits et privilèges *en dehors du CDSX*. Des systèmes d'inscription directe sont également disponibles à ces fins.

Par ailleurs, lorsque la CDS assume la garde de la totalité des titres d'un émetteur, elle offre actuellement les services d'agent comptable des registres et d'agent payeur en tant que solution de rechange au recours à un agent de transferts, de manière à réduire les charges administratives des émetteurs.

Enfin, les émetteurs qui répondent aux exigences de la CDS peuvent envisager de devenir adhérent direct de la CDS, et profiter des avantages – selon leurs besoins particuliers – qui peuvent comprendre la réduction globale des coûts et compenser les coûts additionnels des frais de gestion des événements de MDP proposés.

Peu importe comment les émetteurs choisiront d'utiliser leurs ressources administratives à l'égard des choix précités, la CDS compte collaborer avec eux pour qu'ils puissent faire le meilleur usage de ces ressources.

La CDS a évalué les frais qu'elle propose et leur structure en regard de ses pairs à l'échelle internationale (y compris en regard de la DTCC, qui est la société la plus comparable à la CDS, et

³ Environ 50 % des événements n'ayant entraîné aucune réponse étaient liés à des fonds négociés en bourse.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS relatives à la gestion des événements de marchés et des événements de droits et privilèges

d'autres organisations d'infrastructure de marché équivalentes au chapitre de la taille, de l'envergure et du marché cible), et elle est convaincue que ses frais de service sont raisonnables et concurrentiels.

Des renseignements additionnels concernant les sociétés à l'international que la CDS a étudiées aux fins de comparaison se trouvent sous la rubrique « Comparaison avec des chambres de compensation internationales » ci-après.

Cadre contractuel

Le mécanisme par lequel la CDS propose de percevoir les frais relatifs aux services aux émetteurs varie en fonction de la nature des titres et de la relation entre la CDS et l'émetteur. Il existe trois grandes catégories :

1. Les émetteurs qui ont désigné un agent de transferts adhérant à mandat restreint à la CDS, ou qui a conclu une entente de services VICS, ou qui sont eux-mêmes adhérents de la CDS
2. Les émetteurs ayant désigné un agent de transferts qui fait partie d'une Convention relative aux agents de transferts standard de la CDS
3. Les émetteurs exerçant la fonction d'agent de transferts pour eux-mêmes ou qui ne font pas partie d'une convention avec la CDS

Les frais, dépenses et autres charges sont imputés par l'entremise des intermédiaires financiers sur les marchés canadiens et internationaux, et ce modèle cadre avec l'exploitation efficiente du système de détention indirecte. Par exemple, la CDS perçoit actuellement des frais auprès des adhérents de la CDS pour le compte des agents de transferts à hauteur d'environ 12 millions de dollars par année.

La CDS prévoit percevoir des frais pour ses services aux émetteurs de plusieurs façons, notamment par la facturation aux agents de transferts, par la facturation directe aux émetteurs, et par ses services Web existants qui permettent les paiements par carte de crédit, selon la nature des titres, des services et de la relation entre l'émetteur et la CDS.

PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES FRAIS

Principes directeurs en matière de tarification

Les frais proposés relatifs aux services de gestion des événements de MDP, tout comme les services d'émission, sont établis et régis selon les principes directeurs suivants :

1. Les services à valeur ajoutée de la CDS justifient une rémunération de la part des bénéficiaires.
2. Les frais doivent tenir compte du coût des services et du risque opérationnel lié à leur prestation.
3. La CDS doit tirer des revenus des services qu'elle offre pour financer les infrastructures actuelles et futures, le développement des systèmes ainsi que l'amélioration et la modernisation des services dans l'intérêt des marchés du Canada.
4. Les frais des services doivent servir d'incitatif financier pour encourager l'innovation sur les marchés ainsi que la normalisation et l'automatisation du traitement des opérations.
5. La CDS doit offrir de la valeur aux actionnaires et un rendement sur investissement raisonnable tout en demeurant un fournisseur de services concurrentiel pour le secteur financier.

Consultation

La CDS a consulté un grand éventail d'intervenants afin de confirmer que les frais proposés sont en adéquation avec la valeur offerte, qu'ils sont faciles à comprendre et appliqués uniformément, qu'ils

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS relatives à la gestion des événements de marchés et des événements de droits et privilèges

reflètent les avantages de la gestion du risque offerte par la CDS à titre de plateforme centrale de traitement des valeurs, qu'ils répondent aux exigences des diverses entités émettrices de titres et qu'ils sont comparables aux frais exigés aux échelles nationale et internationale. Les modifications proposées portent principalement sur l'introduction de frais de gestion d'événements de marché et de frais de gestion facultatifs.

Dans le présent projet :

La CDS a pris acte des inquiétudes quant au décalage des frais proposés précédemment par rapport au cadre réglementaire de la CDS et aux principes d'efficience, d'équité et de transparence, de même qu'à la trop grande complexité de leur structure qui empêchait la réalisation d'une analyse appropriée de leur incidence financière. Les frais proposés sont transparents et conformes aux principes d'établissement des frais en vigueur à la CDS. Ils encouragent des comportements efficaces et incitent les agents des émetteurs à participer activement à la gestion des paiements des émetteurs par l'intermédiaire des frais de gestion. Les frais proposés s'appliquent par ailleurs de façon équitable à tous les émetteurs et à tous leurs événements de marché, ont été conçus de façon à permettre aux émetteurs d'évaluer rapidement leurs coûts futurs, et augmentent l'efficience des marchés financiers.

La CDS a pris acte des inquiétudes à savoir que l'avis de 2014 définissait mal qui tirerait profit des avantages des services, et que seuls les adhérents profiteraient de la distribution des paiements à leurs comptes et de l'utilisation des services de la CDS. La CDS apporte une valeur quantifiable aux émetteurs et à leurs agents qui utilisent l'infrastructure de la CDS pour distribuer les paiements des événements de MDP à leurs actionnaires. Les services de la CDS atténuent le risque et les coûts assumés par les émetteurs et les agents à l'égard, par exemple, des certificats perdus, des choix mal effectués et de la perte des chèques de paiement des droits et privilèges, tout en augmentant considérablement la vitesse et l'efficacité des opérations de marché. L'immobilisation des titres à la CDS regroupe les titres des porteurs, élimine les traitements laborieux effectués par les émetteurs et les agents, et diminue les coûts relatifs à la réinscription, à l'annulation et à la délivrance de nouveaux certificats. De plus, les systèmes de paiement électronique de la CDS assurent le traitement fiable, rapide et sans problème de chaque événement de marché. Certains avantages des services de la CDS ne reviennent pas directement aux émetteurs, en particulier la réduction de certaines procédures administratives pour leurs agents, mais les émetteurs eux-mêmes, et surtout certains émetteurs souverains, tirent des avantages directs de l'efficience et des économies d'échelle de ces services.

En effectuant le traitement des événements de MDP, la CDS se charge de nombreux processus que les émetteurs n'ont pas à assumer : elle assure la surveillance des événements de marché, tient le registre des porteurs inscrits, recueille et gère l'information qui doit être communiquée, valide l'exactitude des renseignements et vérifie qu'ils sont complets, s'assure que les réponses requises sont reçues dans les délais prescrits, communique ces réponses aux agents, calcule les droits et privilèges, effectue la livraison des produits et aide au prélèvement des retenues fiscales au besoin. Les émetteurs tirent grandement profit de ces services grâce à la réduction de leurs dépenses.

Les modifications proposées ont été présentées aux fins d'examen et de formulation de commentaires au comité des frais des adhérents de la CDS et ont fait l'objet de plusieurs de ses réunions. Ce comité n'a pas désapprouvé la soumission par la CDS des frais proposés aux fins d'approbation réglementaire.

Avant la soumission aux fins d'approbation réglementaire, la CDS a présenté les frais proposés au comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration de la CDS aux fins d'examen et de formulation de commentaires. Le comité d'audit et de gestion des risques et le conseil d'administration n'ont apporté aucun changement aux frais proposés présentés par la direction de la CDS et ont donné leur aval à la CDS quant à la soumission aux fins d'approbation réglementaire.

Autres possibilités considérées

En plus d'évaluer la disponibilité des fournisseurs de services concurrents, la CDS a également évalué plusieurs autres structures tarifaires.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS relatives à la gestion des événements de marchés et des événements de droits et privilèges

La CDS a d'abord considéré de conserver le statu quo, ce qui signifierait qu'elle continuerait d'absorber le déficit d'environ 50 % lié au traitement et à la gestion des événements de MDP. Cette option a été jugée inacceptable, car elle pourrait forcer la CDS à adopter un modèle où elle offre uniquement un service de dépôt et où les événements de MDP sont entièrement gérés par des entités externes.

La CDS a ensuite envisagé de facturer les frais de gestion des événements de MDP aux adhérents seulement, et non plus aux émetteurs. Toutefois, cette solution ne réglait pas le déséquilibre inhérent entre les différentes parties prenantes, car les émetteurs auraient continué de profiter des avantages de la gestion des événements de MDP, sans frais, aux dépens des adhérents. Il est inéquitable et contraire à l'esprit du mandat de la CDS d'agir dans l'intérêt public que de fournir des services à une partie prenante au détriment d'une autre. Par principe, la CDS est d'avis que si les adhérents paient pour que les paiements soient distribués dans leurs comptes, les émetteurs, qui profitent d'une diminution des coûts et des risques grâce aux services de la CDS, devraient payer pour l'utilisation de la plateforme électronique qui permet la transmission des renseignements nécessaires aux activités d'intérêt pour les actionnaires (événements de marché et événements de droits et privilèges), la gestion intégrale par la CDS de leurs événements de marché jusqu'au paiement (y compris la collecte des directives des actionnaires) et l'offre de la CDS d'une plateforme hautement efficace et à faible risque pour effectuer la distribution des paiements en espèces et en titres.

La CDS a aussi étudié la possibilité d'entrer en relation contractuelle individuelle avec chaque émetteur de titres et de facturer des frais à chacun d'entre eux. Cependant, cette solution a été jugée impraticable. La création d'un nouveau cadre contractuel pour tous les émetteurs serait complexe, prendrait un temps considérable et représenterait un fardeau financier pour toutes les parties prenantes. Les émetteurs ayant désigné un agent de transferts l'ont fait en partie dans le but de gérer leurs registres des actionnaires ainsi que leurs relations avec les intermédiaires et les actionnaires. L'établissement de relations directes avec les émetteurs (dont le nombre s'élève à plus de 7 000 au Canada) irait à l'encontre de l'objectif des relations existantes et pourrait réduire, plutôt qu'augmenter, l'efficacité du marché.

COMPARAISON AVEC D'AUTRES CHAMBRES DE COMPENSATION INTERNATIONALES

L'examen effectué par la CDS à l'égard de ses pairs à l'échelle internationale a révélé des variations importantes dans la nature des liens entre les dépositaires centraux de titres et les émetteurs ainsi que, corollairement, dans les frais exigés pour les services aux émetteurs en général. Bon nombre de ces entités comparables à la CDS offrent des services aux émetteurs, mais il n'est pas rare que les dépositaires centraux de titres ne jouent par ailleurs aucun rôle dans la gestion des événements de MDP.

Les liens entre dépositaires et émetteurs comprennent les statuts d'émetteur adhérent, d'émetteur par l'intermédiaire d'un adhérent (ou d'un autre agent) et d'émetteur direct.

Les émetteurs de la Singapore Exchange (la « SGX », à Singapour), de la Depository Trust & Clearing Corporation (la « DTCC », aux États-Unis) et de la SIX Swiss Exchange (en Suisse), par exemple, doivent passer par un intermédiaire adhérent pour les représenter à l'étape de l'émission, et souvent au cours du cycle de vie d'un titre.

À l'opposé, STRATE (le dépositaire central de titres en Afrique du Sud) définit une catégorie distincte d'émetteur adhérent qui engage directement les émetteurs vis-à-vis de ses règles et de ses tarifs.

En revanche, la CDS ne définit pas de catégorie d'émetteur adhérent; elle permet aux émetteurs ainsi qu'à leurs conseillers juridiques de demander l'admissibilité de titres sans passer par des intermédiaires liés par les Règles de la CDS à l'intention des adhérents.

En raison des différences notables qui existent entre les structures de marchés et la taille des entités, la comparaison entre services analogues s'avère complexe.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS relatives à la gestion des événements de marchés et des événements de droits et privilèges

Dans le cas des États-Unis et de la DTC, par exemple, la facturation des frais aux émetteurs (y compris les municipalités) ne se fait pas d'une façon directement équivalente aux frais proposés de la CDS, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, des frais sont facturés aux émetteurs mêmes, par l'entremise des membres qui les représentent (les émetteurs *doivent* désigner un membre participant pour traiter avec la DTC en leur nom), une structure qui n'existe pas à la CDS. En deuxième lieu, le volume des opérations de la DTC est tel que les deux marchés ne sont pas comparables (la DTC compte plus de 1,3 million de titres admissibles, alors que la CDS en compte seulement 74 000; la valeur des titres détenus à la DTC est d'environ 45 billions de dollars, et d'environ 4,6 billions de dollars à la CDS; la DTC a traité des opérations sur titres totalisant environ 1 500 billions de dollars en 2015, alors que la CDS a traité le dixième de ce volume, soit environ 125 billions de dollars). Enfin, il est important de noter qu'en 2013 et en 2015, la DTC a introduit des frais de gestion pour certains types d'événements de marché; les frais pour les types d'événements requérant un consentement vont de 260 \$ à 2 600 \$ CA par événement et les frais de gestion d'un événement de marché sont de 1 280 \$ CA par événement. Ces frais sont facturés à l'agent qui agit au nom de l'émetteur.

Bien que la variété des émetteurs et des structures des dépositaires centraux de titres écarte la possibilité d'une correspondance directe avec les frais relatifs aux services aux émetteurs proposés par la CDS, l'examen par la société des tarifs de référence internationaux et des renseignements publics diffusés par ses pairs concernant leurs tarifs a révélé que la gestion des événements de droits et privilèges et des événements de marché est déjà solidement établie dans les structures de tarification ayant cours dans les différents territoires.

Comparativement aux frais maximaux de 250 \$ par événement (les montants sont en dollars canadiens) de la CDS :

- Indéval (au Mexique) et STRATE facturent aux émetteurs des frais de traitement des événements de marché obligatoires et facultatifs qui varient de 370 \$ à 2 000 \$;
- SGX facture plus de 4 000 \$ par événement de marché obligatoire ou facultatif;
- VP Securities (au Danemark) facture des frais de base par événement de marché d'environ 2 900 \$;
- Euroclear Sweden (Suède) facture aux émetteurs des frais variant de 75 \$ à 6 000 \$ par événement pour ses services de paiement d'événements de droits et privilèges.
- Les frais relatifs aux événements de marché perçus par la DTCC sont classés par type de transaction et, comme indiqué plus haut, des frais de 260 \$ à 2 600 \$ sont imputés aux agents des émetteurs pour les événements de sollicitation de consentement.

À l'exception de la DTC, toutes les entités susmentionnées exercent des activités à but lucratif.

INTÉRÊT PUBLIC

La CDS est d'avis que les frais proposés pour les services aux émetteurs décrits aux présentes et soumis pour approbation conformément au cadre réglementaire de la CDS (qui comprend entre autres l'obligation d'agir dans l'intérêt du public), ne vont pas à l'encontre de l'intérêt public.

COMMENTAIRES

Veillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard du projet de modification dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans les bulletins de l'Autorité des marchés financiers ou de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario aux coordonnées suivantes :

Stephen Nagy
Directeur général, SIDP
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS relatives à la gestion des événements de marchés et des événements de droits et privilèges

Téléphone : 416 365-3573
Courriel : snagy@cds.ca

Veillez également faire parvenir une copie de ces commentaires à l'Autorité des marchés financiers, à la British Columbia Securities Commission et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, aux personnes indiquées ci-après :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Doug MacKay
Manager, Market and SRO Oversight
British Columbia Securities Commission
701, rue Georgia Ouest
C.P. 10142, Pacific Centre
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
Télécopieur : 604 899-6506
Courriel : dmackay@bcsc.bc.ca

Directrice, Réglementation des marchés
Direction de la réglementation
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Bureau 1903, C.P. 55
20, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Télécopieur : 416 595-8940
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

Bruce Sinclair
Securities Market Specialist
British Columbia Securities Commission
701, rue Georgia Ouest
C.P. 10142, Pacific Centre
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
Télécopieur : 604 899-6506
Courriel : bsinclair@bcsc.bc.ca

La CDS mettra à la disposition du public, sur demande, des exemplaires de tous les commentaires reçus au cours de la période de sollicitation de commentaires.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS relatives à la gestion des événements de marchés et des événements de droits et privilèges

Annexe A : Frais proposés relatifs à la gestion des événements de marché et des événements de droits et privilèges par Services de dépôt et de compensation CDS

Code actuel	Code proposé	Frais actuels	Description des frais proposés	Frais proposés en vigueur le 1 ^{er} mai 2017	Description des changements	Frais de transition en vigueur le 1 ^{er} novembre 2016	Titres de créance gouvernementaux en vigueur le 1 ^{er} novembre 2016	Obligations municipales en série en vigueur le 1 ^{er} novembre 2016	Paiement initial escompté de 20 % en vigueur le 1 ^{er} novembre 2016
Nouveau	4771	Sans frais	Gestion d'événement – intérêt et échéance, titres du marché monétaire	10 \$	Facturation à l'événement	5 \$	Les titres de créance gouvernementaux déposés à la CDS avant le 1 ^{er} novembre 2016 ne seront pas assujettis aux frais proposés durant toute la durée de vie de ces titres. Les modifications apportées aux titres avant la date d'échéance peuvent entraîner des frais additionnels.		Pour tous les titres à échéance déterminée, y compris les titres de créance gouvernementaux, l'émetteur peut se prévaloir de l'option de paiement initial des frais et obtenir un escompte de 20 % sur le total des frais pour la durée de vie de ces titres. Les modifications apportées aux titres avant la date d'échéance peuvent entraîner des frais additionnels.
Nouveau	4772	Sans frais	Gestion d'événement – intérêt, titres LNH	10 \$	Facturation à l'événement	5 \$			
Nouveau	4773	Sans frais	Gestion d'événement – échéance, titres LNH	10 \$*	Facturation à l'événement	5 \$			
Nouveau	4774	Sans frais	Gestion d'événement – intérêt	100 \$	Facturation à l'événement	50 \$			
Nouveau	4775	Sans frais	Gestion d'événement – échéance	100 \$**	Facturation à l'événement	50 \$			
Nouveau	4776	Sans frais	Gestion d'événement – dividende	100 \$	Facturation à l'événement	50 \$			
Nouveau	4777	Sans frais	Gestion d'événement – obligatoire sans choix	250 \$	Facturation à l'événement	125 \$			
Nouveau	4778	Sans frais	Gestion d'événement – avec choix	250 \$	Facturation à l'événement	125 \$			
Nouveau	4780	Sans frais	Gestion d'événement – agent payeur	50 \$	Facturation à l'événement lorsque la CDS gère le dégageant du paiement	25 \$			

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS relatives à la gestion des événements de marchés et des événements de droits et privilèges

Code actuel	Code proposé	Frais actuels	Description des frais	Frais proposés en	Description des	Frais de transition en	Titres de créance gouvernementaux	Obligations municipales en nouvelles obligations municipales en série.	Paiement initial escompté de 20 %
Nouveau	4781	Sans frais	Gestion d'événement – agent dépositaire	100 \$	Facturation à l'événement lorsque la CDS gère l'événement à titre d'agent dépositaire	50 \$			Sans objet

Remarque : Tous les montants sont en dollars canadiens.

*Les événements liés à l'échéance de titres LNH avaient été fixés à 20 \$ par événement dans l'avis de 2014.

**Les événements liés à l'échéance avaient été fixés à 150 \$ par événement dans l'avis de 2014.

7.3.2 Publication



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA *LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS*

MODIFICATIONS AUX ARTICLES A-308 ET A-401 DES RÈGLES ET AU MANUEL DE DÉFAUT DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 12 juillet 20 16.

(s) *Marlène Charron-Geadah*

Marlène Charron-Geadah
Conseillère juridique
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires et Contrats publics

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
 - 8.5 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

Aucune information.

8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.